



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 152 N° 143
Le jeudi 24 septembre 2026

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

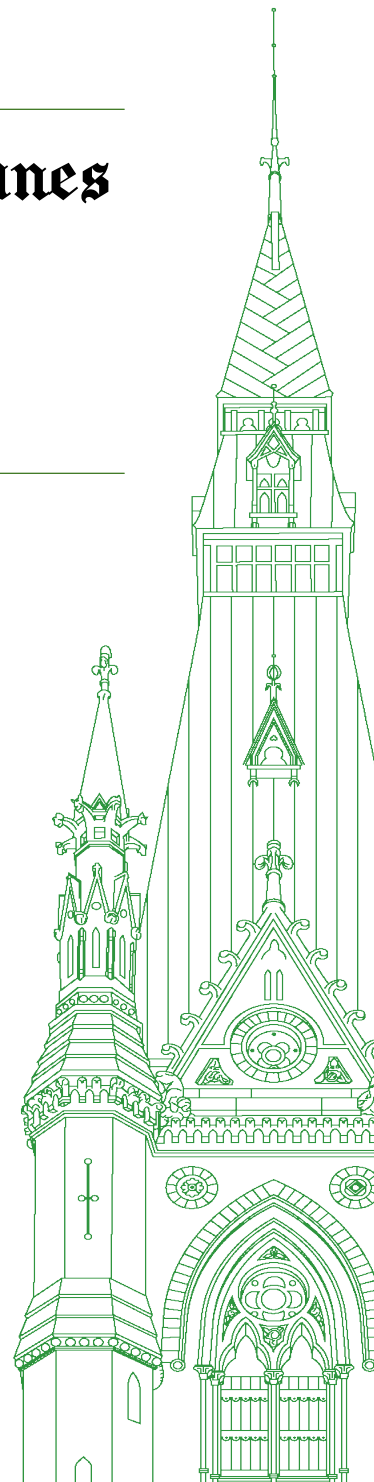


TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 septembre 2026

La séance est ouverte à 10 heures.

[Traduction]

Prière

PÉTITIONS

AFFAIRES COURANTES

LES PENSIONNATS AUTOCHTONES

• (1000)

[Français]

LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

Le Président: Il est de mon devoir de déposer à la Chambre, conformément au paragraphe 94(2) de la Loi sur l'accès à l'information et au paragraphe 72(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, les rapports de la vérificatrice générale du Canada sur l'application de ces lois pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026. Conformément à l'article 108(3)h) du Règlement, ces rapports sont réputés renvoyés en permanence au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

* * *

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Chris Bittle (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, conformément aux articles 104 et 114 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 33^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur la composition des comités de la Chambre.

Si la Chambre donne son consentement, je propose que le 33^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

[Français]

Le Président: Que tous ceux qui s'opposent à ce que l'honorable député présente la motion veuillent bien dire non.

Puisque je n'entends pas d'opposition, c'est d'accord.

La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée.)

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis très fière de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition essentielle au maintien du projet de réconciliation en cours. Elle est signée par des survivants des pensionnats autochtones, dont beaucoup se trouvent à Ottawa aujourd'hui. Les signataires sont très préoccupés par le fait que le gouvernement fédéral ne s'acquitte pas de son devoir de soutenir les survivants, les familles et les communautés sur la voie de la réconciliation. Je tiens à remercier les survivants, ainsi que Mme Eva Wilson-Fontaine, l'instigatrice de la pétition, qui a contribué à recueillir un si grand nombre de signatures.

Cette pétition demande au gouvernement du Canada de renouveler le Fonds de soutien communautaire pour les enfants disparus des pensionnats autochtones, que le gouvernement prévoit éliminer progressivement cette année. Les pétitionnaires exhortent également le gouvernement à améliorer les mesures destinées aux survivants, à savoir les services axés sur la guérison et la culture qui, nous le savons, sont essentiels pour soigner les traumatismes subis pendant les actes génocidaires perpétrés dans les pensionnats autochtones. Les pétitionnaires soulignent que les appels à l'action n^{os} 72 à 76 de la Commission de vérité et réconciliation, qui portent sur les enfants disparus et les renseignements sur l'inhumation, ainsi que les appels à l'action n^{os} 21 et 22, qui portent sur la santé des peuples autochtones, ne sont toujours pas mis en œuvre.

À l'approche de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le gouvernement du Canada a le devoir de remplir ses obligations morales et juridiques pour veiller au bien-être des peuples autochtones et protéger la vérité sur le système des pensionnats telle qu'elle est racontée par les survivants et qui est malmenée par la haine des négationnistes. Je remercie du fond du cœur les pétitionnaires et je salue particulièrement ceux qui se sont déplacés pour être avec nous aujourd'hui.

Il n'y a pas de réconciliation sans vérité. Il n'y aura pas de réconciliation si les survivants ne sont pas protégés ni honorés.

Affaires courantes

● (1005)

L'IMMIGRATION ET LA CITOYENNETÉ

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de Canadiens qui demandent au gouvernement de résorber les retards accumulés dans le traitement des dossiers par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les pétitionnaires soulignent qu'à cause des retards prolongés, les demandeurs, les employeurs et les collectivités se retrouvent dans l'incertitude. Ils demandent que des mesures soient prises pour mettre fin au dysfonctionnement qui entraîne un gaspillage de ressources publiques et pour rétablir la confiance dans le système d'immigration.

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à l'appui du projet de loi C-218 sur le droit au rétablissement. Les pétitionnaires sont préoccupés par l'élargissement prévu de l'aide médicale à mourir aux personnes dont la seule affection sous-jacente est une maladie mentale. Ils soulignent que la maladie mentale peut être traitée, que le rétablissement est possible et que de nombreux Canadiens se heurtent encore à des obstacles qui les empêchent d'accéder rapidement à des soins de santé mentale. Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que des Canadiens vulnérables pourraient demander l'aide médicale à mourir avant de recevoir le traitement dont ils ont tant besoin. Ils demandent donc au gouvernement d'adopter le projet de loi C-218 et d'exclure de façon permanente la maladie mentale comme seule condition d'admissibilité à l'aide médicale à mourir.

● (1010)

[Français]

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Jacques Ramsay (La Prairie—Atateken, Lib.): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui une pétition des citoyens de La Prairie—Atateken et d'ailleurs au pays, des citoyens inquiets des effets des réseaux sociaux sur nos jeunes.

Cette pétition s'inscrit dans une initiative nationale, AgeStandard, qui a recueilli plus de 17 600 signatures en ligne des parents, et dont certains œuvrent eux-mêmes dans le domaine de la technologie. Elle rappelle les effets documentés des réseaux sociaux sur la santé mentale de nos jeunes avec des taux d'anxiété et de dépression qui ont effectivement doublé depuis la création de ces réseaux.

Ces réseaux, je le rappelle, filtrent et adaptent leurs contenus au moyen de recommandations algorithmiques et favorisent les contenus violents et sensationnalistes, une présentation du contenu constamment revue en fonction des interactions des utilisateurs ainsi qu'une lecture automatique et un défilement sans fin.

La pétition demande donc au gouvernement d'adopter une loi qui empêche les moins de 16 ans d'ouvrir un compte sur les plateformes socionumériques. On veut qu'ils aillent au-delà d'une simple case à cocher et que l'estimation de l'âge soit confiée à des tiers certifiés, indépendants des plateformes, selon un standard technique commun respectueux de la vie privée.

Notre gouvernement a soumis, au printemps, sa propre réponse à cet enjeu. Je crois toutefois que la proposition d'AgeStandard s'inscrit dans le cadre du discours et qu'elle devra alimenter nos débats autour du projet de loi C-34.

[Traduction]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur d'être de retour pour la session d'automne afin de représenter la formidable circonscription d'Abbotsford—Langley-Sud, mais, aujourd'hui, j'ai de nombreuses préoccupations à soulever.

Je présente huit pétitions, qui portent des centaines de signatures, au nom de Canadiens préoccupés par la montée du crime organisé, ainsi que par la multiplication des cas d'extorsion, des fusillades et des actes de violence dans la vallée du bas Fraser et partout au pays. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de renforcer la communication publique de l'information ainsi que la coordination entre tous les ordres de gouvernement afin que les Canadiens puissent avoir l'assurance que des mesures sont prises pour lutter contre la violence et le crime organisé.

LA TRANSCANADIENNE

Gaétan Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk, PCC): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole pour présenter des pétitions au nom des habitants de Kirkland Lake, en Ontario, qui se sont joints à cet appel à l'action qui prend de l'ampleur.

Des collectivités de tout le Nord de l'Ontario demandent au gouvernement fédéral de reconnaître la nécessité d'améliorer la route 11 en faisant un projet d'intérêt national. Les habitants de Kirkland Lake affirment sans détour que le Nord de l'Ontario devrait profiter de routes plus sûres et d'infrastructures plus solides.

Les gens se mobilisent. La province de l'Ontario prend des mesures pour améliorer la formation des camionneurs et la sécurité routière. Il faut maintenant que tous les ordres de gouvernement unissent leurs efforts dans ce dossier.

[Français]

LE BILINGUISME DANS LES FORCES CANADIENNES

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de me lever à la Chambre aujourd'hui pour déposer une pétition au nom d'Éric Sauvê. Celle-ci a été signée par 3 451 Canadiens partout au pays. Ceux-ci demandent au ministre de la Défense nationale de retirer une directive qui a été mise en place et qui nuit au bilinguisme dans les Forces canadiennes, et particulièrement aux francophones.

Je dépose cette pétition et j'attends les réponses du ministre.

[Traduction]

BOURSE D'ÉTUDES CANADIENNE

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition concernant l'admissibilité à la Bourse d'études canadienne pour les étudiants inscrits au programme de massothérapie agréée en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires craignent que le fait de restreindre l'admissibilité nuise à l'accès à la formation d'une profession recherchée dans le domaine de la santé. La Colombie-Britannique a besoin d'un plus grand nombre de massothérapeutes agréés et les pétitionnaires veulent éviter que de nouveaux obstacles financiers empêchent les étudiants d'avoir accès à cette profession réglementée dans le domaine de la santé.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de maintenir l'admissibilité à la Bourse d'études canadienne pour les programmes de massothérapie agréée sous réglementation provinciale en Colombie-Britannique.

LE SYSTÈME DE RADAR TRANSHORIZON

Terry Dowdall (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre de nouveau la parole pour présenter une autre pétition. Les députés ont probablement déjà entendu cette pétition être présentée à maintes reprises. Elle est signée par les formidables habitants de Simcoe—Grey.

Les pétitionnaires s'opposent au système de radar transhorizon. Ils ne s'opposent pas au système lui-même, mais à son emplacement. Le ministère de la Défense nationale a acheté 700 acres, mais il pourrait avoir besoin de 2 600 à 3 000 acres supplémentaires, qui seraient expropriés. Les habitants de la circonscription sont extrêmement préoccupés et ils ne pensent pas que le gouvernement a épuisé toutes les possibilités à d'autres endroits pour ce système de radar transhorizon particulier. De plus, les terres en question se trouvent juste à côté des terres humides de Minesing. Il s'agit de terres agricoles de première qualité et le système changerait complètement le visage du canton de Clearview tel qu'il existe aujourd'hui.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de mettre fin à la construction du site de radar transhorizon sur la propriété d'environ 700 acres qu'il a déjà achetée à un agriculteur, ainsi que d'empêcher l'acquisition future de terres agricoles de première qualité et la construction du système de radar transhorizon sur les terres agricoles de première qualité du canton de Clearview.

La sécurité alimentaire et la sécurité nationale sont toujours en conflit. Cependant, nous ne devons jamais oublier à quel point cet enjeu est important et nous ne récupérerons jamais ces terres agricoles.

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Ted Falk (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition signée par des dizaines de Canadiens qui appuient le projet de loi C-218, communément appelé la loi sur le droit au rétablissement.

Les pétitionnaires reconnaissent que le gouvernement canadien entend élargir l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes dont le seul problème médical est une maladie mentale. Ils soulignent également que la maladie mentale peut être traitée et guérie. Les spécialistes ont admis qu'il n'y a aucun moyen de déterminer qu'une maladie mentale est irréversible.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer à son projet d'élargir l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes dont le seul problème de santé est une maladie mentale. Ils aimeraient que tous les parlementaires appuient le projet de loi C-218 afin d'écartier définitivement cette possibilité.

L'IMMIGRATION ET LA CITOYENNETÉ

L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, la pétition e-7341, signée en ligne par près de 45 personnes, a été lancée par un habitant de la circonscription de Waterloo. Les pétitionnaires s'inquiètent des retards prolongés dans les contrôles de sécurité des demandeurs qui résident au Canada et dont le statut d'immigration est en règle.

J'ai eu l'occasion de discuter avec bon nombre de ces concitoyens et d'entendre leurs différents points de vue. Les pétitionnaires es-

Affaires courantes

timent qu'il ne faut pas compromettre la sécurité des Canadiens. C'est pourquoi ils demandent à la Chambre des communes de charger le Comité permanent de la sécurité publique et nationale d'examiner les retards dans les contrôles de sécurité liés à l'immigration. Plus précisément, ils souhaitent que le comité détermine si les ressources existantes sont suffisantes, qu'il examine les mécanismes de reddition de comptes pour le traitement des contrôles de sécurité en temps opportun, qu'il se penche sur l'utilisation d'un système de triage fondé sur le risque et qu'il envisage la mise en place d'une surveillance ou de vérifications par des agents indépendants qui font rapport au Parlement.

Les pétitionnaires ont fait part de leurs expériences personnelles à de nombreux députés et, par l'entremise de cette pétition, ils souhaitent réitérer ces préoccupations à la Chambre.

LES RÉSIDENCES OFFICIELLES

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, c'est un honneur de présenter une pétition électronique à la Chambre. Elle a été lancée par quelqu'un qui s'inquiète du fait que le Canada soit le seul pays du G7 à financer pleinement une résidence pour le chef de l'opposition officielle. Je la présente évidemment sans penser à qui que ce soit en particulier.

Compte tenu des règles qui régissent les pétitions, je ne prononce pas sur celle-ci. Je me contenterai de dire qu'elle a attiré plus de 20 000 signatures de Canadiens qui aimeraient que la Chambre étudie la question de savoir s'il est pertinent de continuer à financer pleinement une résidence au bénéfice du chef de l'opposition officielle.

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, je présente tout d'abord plusieurs pétitions sur cette véritable abomination qu'est devenu le fameux régime d'aide médicale à mourir dans notre pays. C'est rien de moins qu'une honte nationale. Quand les Parlements du monde entier débattent, le Canada est présenté comme un exemple à ne pas suivre de système de santé qui tourne mal après l'entrée en vigueur d'un régime d'aide médicale à mourir débridé, géré n'importe comment et mal réglementé.

Dans le contexte de cette pétition-ci, qui porte sur la coercition en matière d'aide médicale à mourir, je pense en particulier à l'histoire de Brigitte Stegemann, une femme de 83 ans qui a été tuée dans des circonstances plus que douteuses. La police de Belleville enquête sur ce dossier. Les médias traditionnels canadiens ont complètement boudé cette histoire. Il faut lire des journaux britanniques pour la découvrir. Le régime est devenu une abomination. On n'en parle vraiment pas assez au pays. Quoi qu'il en soit, je suis heureux de faire connaître à la Chambre l'opinion des personnes qui ont signé diverses pétitions pour mettre la question sous les projecteurs.

La première pétition porte surtout sur la situation des personnes handicapées au Canada et sur le fait que le recours à l'aide médicale à mourir à cause d'un manque de services ou de traitements n'est pas un véritable choix. Elle soutient que le fait d'autoriser l'aide médicale à mourir pour les personnes handicapées ou atteintes d'une maladie chronique qui ne sont pas mourantes dévalorise leur vie et revient à admettre tacitement que la vie avec un handicap est optionnelle. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'apporter des réformes progressives à ce régime afin de protéger tous les Canadiens dont la mort naturelle n'est pas raisonnablement prévisible en interdisant l'aide médicale à mourir aux personnes avec un pronostic de mort naturelle de plus de six mois.

Ordres émanant du gouvernement

Aussi incroyable que cela puisse paraître, nous avons également entendu des propositions, même à la Chambre, qui visaient à étendre l'aide médicale à mourir aux enfants. J'ai une deuxième pétition qui demande au gouvernement de ne jamais légaliser le meurtre d'enfants dans notre système médical.

Plus troublant encore, c'est Louis Roy du Collège des médecins du Québec qui a proposé de légaliser le meurtre de nourrissons atteints de malformations dites graves et de syndromes très graves. Avec ce genre de propositions, ce n'est pas étonnant que le Parlement britannique, tous partis confondus, ait qualifié le Canada d'exemple à ne pas suivre...

• (1015)

Le Président: Je rappelle au député qu'il faut présenter les pétitions de façon succincte.

Garnett Genuis: Monsieur le Président, pour faire court, la pétition prie le gouvernement du Canada de bloquer toute tentative visant à autoriser le meurtre d'enfants.

LE FALUN GONG

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, la prochaine pétition que je présente porte sur la persécution des adeptes du Falun Gong par le Parti communiste chinois en République populaire de Chine. Les pétitionnaires soulignent que le Parti communiste chinois participe depuis plusieurs décennies à une campagne visant à promouvoir l'éradication de ce mouvement spirituel pacifique, un mouvement axé simplement sur la vérité, la compassion et la tolérance.

En cette période de prétendu partenariat stratégique entre le Canada et le gouvernement chinois, les pétitionnaires veulent que le gouvernement demande publiquement au régime chinois de mettre fin à la persécution des adeptes du Falun Gong, d'imposer des sanctions aux représentants et aux mandataires du Parti communiste chinois responsables de ces violations des droits de la personne et d'exiger qu'ils rendent des comptes, ainsi que de prendre des mesures plus strictes afin de protéger la communauté du Falun Gong contre la répression étrangère.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.]

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LOI VISANT À BÂTIR UN CANADA FORT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 septembre, de la motion portant que le projet de loi C-39, Loi concernant certaines mesures visant à renforcer l'économie, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Kody Blois (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'être de retour. J'espère que vous avez passé un bel été avec vos concitoyens de la région de Montréal. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les gens que j'ai le privilège de représenter, et c'est formidable de faire entendre leur voix au Parlement. J'espère que tous mes collègues ont eu l'occasion de faire de même tout au long de l'été.

Je partagerai mon temps de parole ce matin avec la députée de Davenport.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour parler de la Loi visant à bâtir un Canada fort, mais je m'en voudrais de ne pas prendre 30 secondes, étant donné que j'étais dans ma circonscription cet été, pour rendre hommage à de formidables jeunes athlètes de ma collectivité. Je suis un ancien joueur de balle molle rapide. Je ne sais pas s'il y a des députés à la Chambre qui ont déjà joué à la balle molle. C'est un sport pratiqué surtout dans les petites collectivités rurales du pays.

Je tiens à préciser que la Nouvelle-Écosse a remporté quatre médailles masculines dans quatre catégories différentes. Chez les moins de 17 ans, les Elks de Brookfield, qui comptent un certain nombre d'athlètes de ma circonscription, ont remporté le championnat canadien. Chez les moins de 20 ans, les Elks de Brookfield ont remporté une médaille de bronze. Chez les moins de 23 ans, l'équipe de la Nouvelle-Écosse, encore une fois composée de nombreux athlètes de Kings—Hants, a remporté une médaille d'argent et, chez les seniors, East Hants a remporté une médaille de bronze. Je tiens à ce que cela figure au compte rendu. Nous sommes fiers de nos athlètes et certainement fiers du travail qu'ils accomplissent à l'échelle nationale.

Passons à des sujets plus importants: nous avons été élus pour bâtir une économie plus résiliente. Nous savons que nous faisons face à des vents contraires et à des défis à l'échelle mondiale. Nous sommes aux prises avec des droits de douane imposés par l'administration américaine, qui modifie sa politique commerciale, mais le premier ministre et le gouvernement ont choisi de se concentrer sur ce que nous pouvons contrôler en tant que pays. Le premier ministre et le ministre des Transports ont clairement indiqué que la Loi visant à bâtir un Canada fort est la mesure législative économique la plus importante que le gouvernement ait présentée jusqu'à maintenant pour concrétiser des projets d'intérêt national, tels que la modernisation des principaux corridors commerciaux, y compris les ports, partout au pays, et pour examiner également nos chaînes d'approvisionnement ainsi que le fonctionnement de notre marché du travail.

D'une manière générale, les négociations collectives fonctionnent très bien, mais dans certains secteurs stratégiques clés, nous voulons nous assurer que des mesures et des initiatives supplémentaires sont mises en place pour permettre à l'employeur et au syndicat représentant les travailleurs de parvenir à un accord équitable pour les deux parties. Nous estimons qu'il incombe au gouvernement de mettre en place les initiatives et les mesures de soutien nécessaires pour y parvenir. Ce sont là les trois piliers de cette mesure législative très importante.

Je vais expliquer pourquoi c'est important, et je vais commencer par la question des autorisations réglementaires. De nombreux députés conviendront que le Canada possède ce dont le monde a besoin. Nous sommes une superpuissance agricole, capable de contribuer à nourrir la planète. Nous disposons d'une importante industrie de la potasse qui est, en fait, la plus grande au monde. Elle a une dimension mondiale. Nous devons acheminer cette ressource vers le reste du monde. Nous disposons de l'énergie dont le monde a besoin. Nous avons la capacité d'alimenter le monde en énergie. Encore une fois, qu'il s'agisse de l'accès aux pipelines ou de la capacité à acheminer l'énergie vers les marchés mondiaux, nous devons disposer de la chaîne d'approvisionnement nécessaire pour y parvenir. Nous devons être prêts, en particulier au moment où le Canada est sollicité par des pays du monde entier, à devenir un fournisseur d'énergie encore plus fiable. Nous devons nous atteler aux grands projets qui contribuent à faire progresser notre économie.

On peut parler des minéraux critiques, que ce soit du point de vue des applications militaires ou de celui des énergies propres. Je suis l'un des plus jeunes députés et je pense à l'avenir que je voudrais laisser à ma future famille, à mes concitoyens et aux gens du monde entier. Les minéraux critiques joueront un rôle très important dans les énergies propres de l'avenir. Cependant, le Canada a un rôle prépondérant à jouer à l'échelle mondiale pour que ces minéraux critiques soient accessibles à nos alliés et que nous disposions d'autres chaînes d'approvisionnement. Cela exige de nous, en tant que parlementaires, et à plus forte raison en tant que gouvernement, de veiller à ce que les conditions réglementaires requises soient en place pour faire avancer ce processus. Ce que le gouvernement propose, c'est essentiellement un guichet unique, un seul organisme de réglementation et un examen d'un an une fois que le promoteur aura soumis tous les renseignements nécessaires à l'organisme de réglementation fédéral.

Les députés se souviendront que le gouvernement a présenté le projet de loi C-5 pour que ce genre de principe s'applique aux grands projets d'intérêt national. Dix-sept grands projets ont été renvoyés au Bureau des grands projets. J'en profite pour saluer le travail de Dawn Farrell, qui a une grande expérience du secteur privé et qui, en dirigeant cet organisme et en faisant avancer les projets d'intérêt national, accomplit un travail important. Certains députés ont demandé à juste titre si c'est un bon principe pour les grands projets nationaux. Ils ont demandé comment nous pourrions appliquer ces principes aux projets moyens d'intérêt local ou régional afin de les faire avancer rapidement eux aussi, avec rigueur et sans emprunter de raccourci.

Je pense qu'il est important que les Canadiens comprennent les valeurs qui sous-tendent non seulement notre volonté de garantir la sécurité environnementale et la participation des groupes autochtones, mais aussi notre volonté de créer un climat de confiance qui incitera les entreprises à investir au Canada.

• (1020)

Nous essayons de concilier tout cela et de le faire dans des délais plus courts, et c'est exactement ce que nous proposons aujourd'hui. Concrètement, cela signifie qu'au lieu de passer par chacun des divers ministères concernés, tels que Transports Canada, Pêches et Océans Canada, voire Environnement et Changement climatique Canada, ou, bien sûr, de consulter les Autochtones par l'intermédiaire de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, nous devrions regrouper tout cela en un seul processus fédéral d'examen des projets. Même si, en vertu des lois actuelles, de

Ordres émanant du gouvernement

nombreux ministères fédéraux pourraient avoir un rôle et des responsabilités à assumer, et même si nous ne voulons pas nous priver de cette expertise ni perdre de vue l'importance de ces éléments pour les projets, nous devons trouver le moyen de tout regrouper au sein d'un seul processus fédéral d'examen des projets, car la multiplication des processus complique la tâche des promoteurs qui tentent de faire avancer leurs projets.

Cela complique également la vie aux communautés autochtones. J'ai le privilège d'en représenter trois. Une des observations qui m'ont été faites au cours de mes sept années d'activité au Parlement est que, lorsque plusieurs ministères différents mènent des consultations en parallèle pour s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles, les communautés autochtones n'ont pas nécessairement les capacités nécessaires pour participer activement à chacun de ces processus ni les ressources voulues pour faire valoir leur point de vue dans le cadre de chacun d'eux.

Par conséquent, ce projet de loi propose notamment la création d'un centre de consultation de la Couronne. L'idée, c'est qu'en ce qui concerne la consultation, au lieu d'avoir une multitude de ministères qui agissent indépendamment au fil du temps, les multiples ministères fédéraux qui pourraient avoir leur mot à dire sur une décision fédérale en matière de délivrance de permis pourraient passer par un organisme unique afin de dialoguer avec la nation concernée et de fournir la multitude de points de vue différents dont nous pourrions avoir besoin. On pourrait dire, je crois, que cette approche est pleine de bon sens. Nous pensons qu'elle permettrait, d'une part, de veiller à ce que les communautés autochtones participent et à ce que nous respections nos exigences constitutionnelles et, d'autre part, de donner au promoteur et à un organisme de réglementation fédéral le pouvoir de faire en sorte que cela se réalise.

La décision reviendrait non pas à une multitude de ministères, mais à la Régie de l'énergie du Canada, à la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou à l'Agence d'évaluation d'impact. L'un de ces trois organismes aurait le pouvoir de prendre toutes les décisions fédérales, avec la participation des ministères fédéraux; il aurait pour objectif de rendre une décision dans un délai d'un an une fois que tous les renseignements pertinents auront été soumis. C'est son devoir. J'espère que, en tant que parlementaires de tous les partis à la Chambre, nous pouvons reconnaître que c'est important. Nous devons faire avancer cette proposition.

En ce qui concerne la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, j'ai entendu, tout comme d'autres, des commentaires à l'extérieur de la Chambre selon lesquels ce projet de loi viserait à restreindre le droit de grève au pays. Je tiens à préciser que ce n'est tout simplement pas le cas. Ce que propose ce projet de loi, c'est de mettre en place des mesures supplémentaires en matière d'accompagnement à la médiation, telles que le recours à un médiateur spécial quand il y a des cas complexes opposant un employeur à ses salariés.

J'en reviens au point que j'ai soulevé, à savoir que nous avons ce dont le monde a besoin, que nous avons une obligation et que nous traversons une période cruciale pour notre pays. Le gouvernement estime qu'il est absolument de notre devoir de veiller à déployer toutes les ressources possibles pour parvenir à un accord entre un employeur et un syndicat. Nous comprenons l'importance du travail au Canada.

Ordres émanant du gouvernement

Parallèlement, nous mettons en place des dispositions essentielles concernant l'application de l'article 107, qui relève de la compétence de la ministre de l'Emploi. Nous estimons qu'il s'agit là d'un juste équilibre permettant à la fois de protéger les droits constitutionnels des travailleurs et de veiller à ce que nous mobilisions les ressources nécessaires pour obtenir le meilleur accord possible lors des négociations.

Lorsque nous examinons le projet de loi et les propositions du gouvernement, nous constatons qu'il y a en fait une proposition visant à affecter 100 ressources supplémentaires — des équivalents temps plein — au Conseil canadien des relations industrielles. Encore une fois, il s'agit d'un mécanisme grâce auquel, si les parties se retrouvent dans une impasse, nous pourrions essayer de les aider à faire en sorte qu'il y ait des négociations de bonne foi et que nous puissions parvenir à un résultat qui répond aux besoins des employeurs et, surtout, à ceux des travailleurs et des gens qui font tourner l'économie partout au pays.

Le projet de loi touche à beaucoup de choses, et j'aurais aimé disposer de plus de 10 minutes, mais la dernière chose dont je veux parler concerne la modernisation de la gouvernance portuaire. Les ports jouent un rôle extrêmement important au pays, et les dispositions du projet de loi accorderaient aux conseils d'administration des ports un plus grand pouvoir discrétionnaire pour prendre des décisions réglementaires, ce qui, à notre avis, simplifie les choses et constitue la bonne voie à suivre.

Au bout du compte, le projet de loi vise à bâtir le Canada. Je répondrai avec plaisir aux questions de mes collègues.

• (1025)

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, il s'agit d'un débat important. Les députés étudient un projet de loi très imposant.

J'aimerais poser une question au député au sujet des messages que le gouvernement envoie maintenant par rapport à ceux qu'il a envoyés par le passé. Le gouvernement libéral a fait adopter les projets de loi C-69 et C-48, deux projets de loi d'initiative ministérielle qui ont vraiment entravé tout développement au pays, notamment pour l'exportation des ressources naturelles. Ce que nous entendons maintenant de la part du gouvernement va au moins dans le bon sens. Il dit que nous devrions vendre nos ressources au reste du monde entier et que nous devrions développer et construire des choses.

Je me demande si le député reconnaîtra que les choses ont quelque peu changé. Reconnaît-il que de graves erreurs ont été commises dans ce domaine au cours des 10 dernières années?

• (1030)

L'hon. Kody Blois: Monsieur le Président, il y a un nouveau gouvernement dirigé par un nouveau premier ministre, et ce gouvernement accorde une grande importance à la croissance économique partout au pays. Je tiens à rappeler au député que le secteur pétrogazier a bel et bien connu une croissance au cours des dix dernières années de gouvernement libéral, alors même que nous avons réduit les émissions au pays. Le gouvernement précédent s'est assurément efforcé de trouver un juste équilibre entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Le gouvernement actuel s'efforcera de faire de même.

Le gouvernement précédent a construit un pipeline vers la côte du Pacifique. Le gouvernement actuel, grâce au travail du premier

ministre et certainement en collaborant avec la première ministre Smith, est ouvert à la construction d'un autre pipeline vers la côte Ouest, car il sait qu'il est extrêmement important de pouvoir acheminer le produit vers les marchés asiatiques. Notre capacité à acheminer du gaz naturel liquéfié depuis la côte de la Colombie-Britannique, afin de faire en sorte que les pays du Pacifique n'aient pas à brûler davantage de charbon pour alimenter leur réseau énergétique, s'inscrit en réalité dans une stratégie mondiale de réduction des émissions. Nous sommes fiers du travail que nous accomplissons, et je suis convaincu que les habitants de la province d'origine du député sont eux aussi fiers du gouvernement actuel.

[Français]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, la démocratie est un défi quotidien. Ça implique un fragile équilibre entre les pouvoirs exécutif et législatif. Or, le projet de loi C-5 et, surtout, le projet de loi C-39 représentent un recul en matière non seulement d'environnement et de droits des travailleurs, mais aussi de démocratie. On instrumentalise la crise tarifaire pour adopter en douce des reculs permanents qui n'auront aucun effet avant le restant du mandat de Donald Trump. Le socle de la démocratie, c'est le pouvoir législatif, soit les représentants du peuple que nous sommes.

Est-ce que le député est conscient que, malgré ses bonnes intentions, il y a parfois un changement au pouvoir et qu'on crée un précédent incroyable en donnant des pouvoirs extraordinaires au pouvoir exécutif?

[Traduction]

L'hon. Kody Blois: Monsieur le Président, dans notre système parlementaire, le Cabinet est composé de députés qui siègent à la Chambre. Dans son intervention, le député a parlé des droits de douane. Je ne sais pas s'il y a un élément de fond où il diverge de la politique mise en place par le gouvernement concernant les droits compensateurs pour protéger l'industrie canadienne, pour protéger les entreprises québécoises, ou plutôt, devrais-je dire, pour protéger les travailleurs québécois. Le député a le privilège et l'honneur, en tant que député représentant ses concitoyens, de s'exprimer ici pour faire valoir son désaccord avec le gouvernement élu sur la façon dont il utilise sa politique pour protéger les travailleurs canadiens.

Soyons très clairs: nous le faisons à contrecœur. Nous croyons au commerce libre et ouvert. Nous reconnaissons l'importance des relations commerciales que nous entretenons avec les États-Unis, mais l'exécutif soutient les décisions qu'il a prises pour protéger les travailleurs canadiens à un moment où, si nous ne réagissons pas, nous nuirons également aux entreprises québécoises.

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire et moi représentons des circonscriptions voisines. Il va donc de soi que nos intérêts se recoupent largement. À la fin de son discours, le secrétaire parlementaire a brièvement parlé de la question des ports. Le port d'Halifax, qui est l'un des principaux ports du pays, offre un accès direct au Nord-Est des États-Unis, à l'Europe et au reste du monde.

Je me demande si le député pourrait nous donner un peu plus de détails sur la manière dont le projet de loi aiderait les ports canadiens, non seulement à Halifax mais dans tout le pays, à garantir que nos marchandises parviennent sur les marchés du monde entier.

L'hon. Kody Blois: Monsieur le Président, mon collègue et moi avons l'occasion de travailler ensemble, et je sais que nous nous intéressons tous les deux au port d'Halifax. Si le Parlement décide d'aller de l'avant, le projet de loi permettrait de renforcer la gouvernance du port d'Halifax ou d'autres ports du pays, notamment en ce qui concerne les décisions réglementaires, les corridors commerciaux et la capacité à collaborer pour déterminer la meilleure façon d'atteindre les objectifs en matière d'importation et d'exportation de produits à l'échelle nationale. C'est ce que réclamaient les ports. La gouvernance dans ce domaine bénéficierait d'une plus grande souplesse.

Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, comme toujours, c'est un véritable honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre au nom des habitants de ma circonscription, Davenport, au sujet du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort.

Je vais commencer par parler un peu de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je pense qu'il est vraiment important que nous comprenions le contexte dans lequel le projet de loi est présenté. Comme nous le disons souvent ces jours-ci, le monde a changé. Le premier ministre a parlé de « rupture ». Notre relation avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial, n'est plus ce qu'elle était. Nous devons composer avec des droits de douane injustifiés imposés aux travailleurs et aux industries canadiens, et nous sommes en butte à des propos sur notre souveraineté qu'aucun Canadien n'aurait cru entendre de la bouche d'un président américain.

La semaine dernière, devant le Parlement européen, le premier ministre a décrit les défis auxquels nous sommes confrontés: le commerce utilisé comme une arme, les droits de douane, comme un moyen de pression, et les chaînes d'approvisionnement, comme des points faibles à exploiter. Sa réponse n'a pas été de battre en retraite, mais de renforcer nos capacités nationales et de travailler avec des partenaires de confiance aux vues similaires qui partagent notre foi dans la démocratie et la primauté du droit.

Nous recherchons des alliances suffisamment solides pour que personne ne puisse dicter les choix que nous faisons ici, au Canada. C'est exactement ce que les Canadiens nous ont demandé. Ils ont confié au gouvernement le mandat clair de protéger l'économie, la prospérité et la souveraineté du Canada. C'est ce que nous faisons en diversifiant nos échanges commerciaux avec des partenaires fiables et en travaillant à bâtir ici même, chez nous. Le monde réagit. Il y a un peu plus d'une semaine, lors du tout premier sommet de l'investissement organisé par le Canada, des investisseurs de près de 30 pays, gérant plus de 100 billions de dollars d'actifs, sont venus à Toronto pour étudier plus de 160 projets canadiens.

Le sommet s'est conclu par près d'un demi-billion de dollars de nouveaux engagements d'investissement. Cependant, cet intérêt n'est rien sans le lancement effectif des travaux. Les investisseurs nous ont dit ce que les collectivités nous répètent depuis des années: nos procédures d'approbation sont trop longues. Des projets ont souvent dû être mis sur la glace pendant plus de cinq ans dans l'attente de décisions du gouvernement fédéral, avec des examens et des consultations distincts pour chaque permis.

C'est pourquoi notre gouvernement a présenté le projet de loi C-39, qui est aujourd'hui à l'étude à la Chambre. Il créerait les conditions propices à l'investissement dans des projets favorisant la création d'emplois de qualité et la croissance, ainsi qu'à la circulation sûre et efficace des marchandises dans tout le pays, tout en

Ordres émanant du gouvernement

protégeant l'environnement et en respectant les droits des Autochtones.

Je sais que nous l'avons entendu à maintes reprises, mais il est important pour moi de dire également que le projet de loi comporte trois grandes parties.

La première partie, « Bâtir le Canada maintenant », moderniserait le système de réglementation et de délivrance de permis pour éliminer le double emploi assorti de longs délais. Notre norme est simple: un projet, une évaluation, un an. Le Canada sera toujours un pays aux normes élevées, mais cela ne signifie pas que les décisions doivent être lentes. La deuxième partie est « Maintenir le Canada en mouvement ». Nous moderniserions nos systèmes de transport. Cela permettrait de réduire les goulots d'étranglement et de mieux raccorder les corridors commerciaux et les ports pour que les marchandises circulent plus rapidement et que les coûts baissent. La troisième partie, intitulée « Un Canada fort pour l'ensemble de la population », moderniserait le Code canadien du travail et renforcerait les protections pour les travailleurs.

Des habitants de ma circonscription m'ont posé des questions. Ils me demandent pourquoi le projet de loi est si volumineux. La réponse, c'est que la réalisation d'un projet ne dépend jamais d'une seule chose. Elle dépend des évaluations, de la réglementation de l'énergie et des pêches, des voies navigables, des ports, des chemins de fer et des travailleurs qui les construisent. Elle dépend de beaucoup de choses. Si nous ne corrigeons qu'un seul de ces aspects, le projet restera bloqué. Pour que les projets se concrétisent, nous devons corriger plusieurs lois, idéalement toutes en même temps.

Pourquoi devons-nous agir rapidement? Parce que les décisions d'investissement prises aujourd'hui façonneront notre économie pendant des décennies. Les capitaux qui ne viendront pas ici iront ailleurs. Cependant, l'urgence de la situation ne doit pas nous faire négliger l'examen minutieux du projet de loi. Il mérite d'être débattu, comme nous le faisons actuellement. Il mérite aussi d'être étudié attentivement en comité. Je sais que nous sommes ouverts à le rendre encore meilleur.

Je veux consacrer un peu plus de temps aux aspects du projet de loi relatifs au travail, qui se trouvent à la partie 3, car il y a beaucoup de désinformation qui circule et parce que je sais que mes concitoyens se soucient profondément de cet enjeu. Ma circonscription, Davenport, a été bâtie par des travailleurs, souvent des nouveaux arrivants au Canada. Je tiens à être très claire: aucune disposition du projet de loi ne retirerait le droit de grève. Ce droit est protégé par la Charte, et le gouvernement actuel le protégera toujours. Le projet de loi donnerait aux travailleurs et aux employeurs plus d'outils, plus de temps et plus d'atouts pour parvenir à une entente à la table de négociation, là où les meilleures ententes sont conclues.

● (1035)

Environ 95 % des conflits régis par la réglementation fédérale sont résolus sans arrêt de travail. Ce projet de loi se concentre sur les quelques relations qui se brisent encore et encore.

Ordres émanant du gouvernement

Je me permets de souligner quelques-unes des mesures proposées. Premièrement, lorsque la dernière ronde de négociation s'est terminée par une grève, un lock-out ou un arbitrage imposé, les nouvelles négociations doivent commencer six mois plus tôt que la date prévue, avec les médiateurs fédéraux à la table. Deuxièmement, le projet de loi ferait passer la période de conciliation de 60 à 90 jours, ce qui donnerait aux deux parties le temps de conclure une entente avant le déclenchement d'une grève ou d'un lock-out. Troisièmement, un nouveau médiateur spécial travaillerait intensivement avec les deux parties, et en l'absence d'accord, son rapport serait rendu public. Ce rapport exposerait la position de chaque partie et les raisons pour lesquelles les négociations ont échoué afin que les députés, les employeurs et les Canadiens puissent connaître tous ces renseignements. Quatrièmement, les travailleurs nouvellement syndiqués et les nouveaux syndicats obtiendraient le soutien de notre gouvernement pour conclure une première convention collective. Cinquièmement, le projet de loi prévoit des sanctions en cas de négociation de mauvaise foi. Ce ne sont que quelques-unes des mesures proposées. Parallèlement à ces changements, le projet de loi propose des mesures de protection plus rigoureuses pour les travailleurs, qu'elles visent à mettre en place des milieux de travail plus sûrs ou une véritable lutte contre le vol salarial.

Je vais maintenant parler de l'article 107, car je sais qu'il en a été abondamment question dans les médias et à la Chambre. Cette disposition n'est pas nouvelle. En fait, elle figure dans le Code canadien du travail depuis 1984. Or, les syndicats nous ont dit que son application n'a pas été assez transparente. Nous les avons donc écoutés et nous avons proposé des changements. Le projet de loi C-39 mettrait en place des garde-fous à cet égard. Avant même qu'un ministre puisse même envisager d'avoir recours à cette disposition, il faudrait qu'un médiateur spécial ait terminé son travail et qu'un rapport public ait été examiné. Ensuite, le ministre devrait conclure qu'un arrêt de travail aurait des effets préjudiciables importants à l'échelle nationale dans le cadre d'une évaluation qui doit tenir compte du droit de grève. Cette décision doit tenir compte de l'équilibre entre les éléments qui sont pris en considération.

Comme l'a dit la ministre de l'Emploi et des Familles, il faudrait que le ministre rende compte du travail qu'il a effectué et qu'il explique clairement pourquoi une intervention est nécessaire dans l'intérêt national. Je sais que de nombreux dirigeants syndicaux ne voient pas les choses du même œil. J'éprouve un profond respect pour leur opinion et nous les écouterons très attentivement au comité. Cependant, il ne faut pas oublier que ce projet de loi vise essentiellement à aider les parties à régler les problèmes plus tôt, à conclure des accords négociés et à résoudre les différends, tout en protégeant pleinement le droit de grève. Les interventions extraordinaires doivent toujours être une solution de dernier recours. Quand les négociations se passent bien, tout le monde y gagne.

Des habitants de Davenport m'ont également écrit pour me faire part de leur crainte que nous démantelions les mécanismes de protection environnementale. Or, ce projet de loi ne supprimerait pas les évaluations d'impact qui déterminent les effets sur l'environnement, la santé et la société, pas plus qu'il ne supprimerait la délivrance de permis ou les consultations. Il aurait pour effet de confier simplement la responsabilité des évaluations à quelqu'un d'autre et de changer la mécanique de collaboration entre les ministères. Les normes applicables demeureraient inchangées. Prévoir un délai d'un an, ce n'est pas tourner les coins ronds. Le décompte ne commence qu'une fois que la demande complète a été soumise et que toutes les études ont été effectuées.

Il y a eu de vastes consultations sur ce projet de loi parce que les consultations sont importantes. Au cours de l'été, les Canadiens nous ont envoyé plus de 26 000 mémoires. Le gouvernement voulait que le Cabinet puisse exempter certains projets du critère de risque de la Loi sur les espèces en péril. Les Canadiens nous ont dit directement qu'ils n'aimaient pas cette idée. Ils ont résisté très fort, et cette proposition d'exemption ne figure pas dans le projet de loi.

Enfin, je veux prendre une minute pour parler des répercussions sur les communautés autochtones. Ce projet de loi ne vise pas à modifier l'obligation de consulter, nos obligations découlant des traités modernes ou nos engagements en vertu de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. C'est une modification de la charge de travail qui est proposée. Au lieu d'une consultation distincte pour chaque ministre et chaque permis, la consultation se ferait de manière coordonnée dans chaque collectivité et pour chaque projet, par l'entremise du nouveau Centre de consultation de la Couronne, qui cernerait rapidement les préoccupations dans le but d'obtenir un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Les délais pourraient toutefois être prolongés ou suspendus pour mener à bien les consultations.

Le premier ministre dit souvent que nous pouvons nous donner à nous-mêmes bien plus que ce que quiconque ne pourra jamais nous enlever. Nous protégeons la nature et bâtissons des partenariats avec les peuples autochtones. J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-39 et à travailler avec nous au comité pour le rendre encore meilleur.

• (1040)

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Monsieur le Président, la députée a beaucoup parlé de la partie du projet de loi qui concerna les relations de travail, la partie 3. Au cours des dernières années, il y a eu beaucoup de grèves au port de Vancouver et dans le secteur ferroviaire.

Selon la députée, comment ce projet de loi aurait-il changé la donne par rapport à ces grèves et autres conflits de travail au port de Vancouver et dans le secteur ferroviaire?

Julie Dzerowicz: Monsieur le Président, j'estime que ces situations nous ont beaucoup appris en tant que gouvernement au cours des 10 dernières années.

Je tiens à souligner que notre ministre du Travail et notre ministre de l'Emploi et des Familles ont passé l'été à parler à des dirigeants syndicaux d'un bout à l'autre du pays à propos de l'article 107, de bâtir un Canada fort et des manières de mieux les aider à arriver à une entente négociée, parce que nous savons que les meilleures ententes sont celles qui ont été convenues par les deux parties. Ce sont ces ententes qui sont les plus fortes et les plus durables. Bon nombre des idées que nous avons entendues ont été inscrites dans le projet de loi pour le renforcer et éviter que les grèves se prolongent indûment.

• (1045)

[Français]

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, avec le projet de loi C-39, on assiste à un autre grave recul sur le plan environnemental. C'est également le cas en matière de droits des travailleurs.

Le gouvernement tente de faire croire à la population qu'il n'y aura pas de recul environnemental là-dedans. Selon lui, il n'y aura pas de recul en ce qui a trait aux évaluations environnementales.

Les principaux groupes spécialisés en environnement et en droit de l'environnement sont unanimes. Que ce soit Ecojustice, West Coast Environmental Law, le Centre québécois du droit de l'environnement ou Équiterre, tout le monde dit, noir sur blanc, qu'on observe des reculs majeurs.

Non seulement ce sont des reculs majeurs, mais le gouvernement utilise la crise tarifaire pour mettre en place des mesures permanentes lui permettant de contourner les lois.

Peut-on m'expliquer pourquoi le gouvernement veut retirer la disposition qui limitait à cinq ans des pouvoirs discrétionnaires qui étaient déjà inacceptables de manière à rendre ces pouvoirs permanents et à contourner de manière permanente les lois?

[Traduction]

Julie Dzerowicz: Monsieur le Président, il y a deux grandes questions ici. Pour la première, en ce qui concerne l'affaiblissement ou la suppression des protections environnementales, ce n'est absolument pas le cas. Nous n'éliminons d'aucune façon les évaluations d'impact qui déterminent les effets sur l'environnement. Ce que nous faisons, c'est changer la personne responsable de l'évaluation et la façon dont les ministères travaillent ensemble, pas les normes appliquées. Le processus est donc accéléré, mais aucune norme n'est supprimée. Je serai ravie d'entendre, lors d'une réunion en comité, des suggestions sur la façon dont nous pouvons clarifier la mesure ou l'améliorer.

Si nous avons supprimé la période de cinq ans pour bâtir un Canada fort, c'est parce que la réalisation d'un grand nombre de ces projets prendra plus de cinq ans. Nos investisseurs ont besoin de certitude, donc la disposition a été supprimée.

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été très attentif au débat et au discours de ma collègue. Nos circonscriptions sont voisines. Les préoccupations et les questions que ma collègue entend sont donc également soulevées dans Taiaiaiko'n—Parkdale—High Park. J'aimerais lui demander, compte tenu de son expérience au Parlement, de parler des éléments de continuité liés à la réglementation environnementale.

De plus, ne pense-t-elle pas qu'il est important que toutes les parties au débat sur l'exploitation des ressources et la protection de l'environnement, peu importe leur position, conviennent qu'il vaut mieux prendre une décision rapidement que de la retarder?

Julie Dzerowicz: Monsieur le Président, nous estimions que cinq ans, c'était trop long pour obtenir une décision du gouvernement. Le contexte mondial a tellement évolué que nous avons dû mettre en place un tout nouveau processus. Nous avons besoin d'un processus qui éliminerait tout chevauchement ou double emploi. Nous voulions créer un climat de certitude et un moyen facile de faire avancer les choses pour les entreprises et les projets. Notre préférence, je dois le dire, était un projet et une évaluation, dans un délai d'un an, et je crois que nous aurons assez de temps pour mener les études et analyses requises et rendre des décisions solides, durables et avantageuses pour notre pays.

[Français]

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Monsieur le Président, c'est avec grand bonheur et plaisir que je

Ordres émanant du gouvernement

participe au débat d'aujourd'hui concernant le projet de loi C-39, qui a été déposé par le gouvernement. C'est aussi avec bonheur que je vous informe que je vais partager mon temps de parole avec le député conservateur de Tobique—Mactaquac.

Nous, les conservateurs, avons comme objectif premier, ici à la Chambre, de faire économiser de l'argent aux Canadiens. Le gouvernement a des occasions de le faire. Par exemple, il pourrait baisser les taxes, voire les éliminer. Nous, ce que nous proposons depuis des mois, c'est d'éliminer les taxes sur les ressources naturelles, par exemple le pétrole, pour accélérer le processus de réalisation des projets. Cela laisserait plus d'argent dans les poches des Canadiens. Ça, c'est la façon de faire la plus immédiate; malheureusement, les libéraux ne le font que de façon partielle.

Ce que le gouvernement pourrait aussi faire, c'est se tasser du chemin pour laisser les entrepreneurs et les Canadiens développer le plein potentiel de nos ressources naturelles et ainsi créer de la richesse. Le Canada est un pays qui fait rêver toute la planète, parce que nous avons, dans notre pays, toutes les ressources naturelles, toutes les formes d'énergie. Or, depuis plus de 10 ans, nous avons vu les gouvernements successifs libéraux tout faire pour freiner le plein développement du grand potentiel du Canada en matière de richesse naturelle et d'énergie.

Quand on parle de richesse naturelle et d'énergie, il faut regarder les deux côtés. Il ne s'agit pas seulement des énergies dites fossiles ou traditionnelles, ni uniquement des énergies vertes. C'est la combinaison des deux qu'il faut faire. Pour y parvenir, il faut de la volonté et de l'ouverture et, surtout, il faut éviter le mépris dont les Canadiens ont été témoins et qu'ils ont subi au cours des 10 dernières années. Les gouvernements libéraux qui se sont succédé ont affiché un mépris à l'égard de certaines richesses naturelles dites traditionnelles, notamment l'essence et ainsi de suite.

Il faut rappeler que, en 2015, un nouveau gouvernement a été élu. Le premier ministre Trudeau se faisait fort de dire: « *Canada is back* ». D'aucuns se rappelleront que, à Davos, il était très fier de le dire, et tout le monde l'applaudissait; c'était la nouvelle vedette mondiale. Cela me rappelle d'ailleurs certaines choses qui se passent actuellement. Les gens à Davos s'étaient régalés d'entendre le premier ministre Trudeau affirmer que l'économie canadienne — je le dis dans mes mots — ne reposerait plus seulement sur ce qu'il y a sous nos pieds, mais aussi sur ce qu'il y a entre nos deux oreilles. Quel mépris envers les Canadiens, comme s'il n'y avait rien entre les deux oreilles des gens depuis la Confédération, voire bien avant. Pourtant, c'était ça, la politique libérale de M. Trudeau: du mépris pour ce que nous avons sous nos pieds, c'est-à-dire nos ressources énergétiques et tout le potentiel qu'elles représentent.

Comme on l'a vu, on a adopté des règlements et des lois visant vraiment à freiner le développement économique et à affaiblir le potentiel de nos ressources naturelles. On peut penser aux projets de loi C-48 et C-69. Je reviendrai là-dessus un petit peu plus tard, parce que, malheureusement, ça n'a pas changé.

Ordres émanant du gouvernement

D'aucuns veulent nous faire croire qu'un nouveau ton a été donné au cours des 18 derniers mois avec l'arrivée du nouveau premier ministre. Il faut faire attention. Reconnaissons à l'actuel gouvernement un prix mondial en matière d'annonces, de sommets, de cérémonies, de déclarations et de coupures de rubans. Wow! Cependant, où sont les résultats concrets? Pendant la campagne électorale, ces gens ont dit qu'ils voulaient « bâtir Maisons Canada ». On avait bien ri à ce moment-là — disons que, en français, ça sonnait un petit peu comme dans le film *E.T. L'extra-terrestre*.

Où sont les maisons? Où a-t-on construit des maisons? Quels sont les résultats concrets des politiques libérales depuis 18 mois? Il n'y a pas de résultats concrets.

Je rappelle qu'un des premiers projets de loi que le gouvernement a déposés ici, c'était le projet de loi C-5, qui avait pour objectif — je dis bien « objectif » — d'accélérer le processus pour décloisonner les pratiques. Nous, les conservateurs, n'étions pas contre cette approche-là. Nous avons même voté en faveur d'un bâillon pour pouvoir aller de l'avant. Toutefois, 18 mois plus tard, où sont les résultats concrets? C'est ça, le problème. On fait de beaux spectacles et de belles annonces, mais il n'y a pas de résultats concrets.

● (1050)

La preuve, c'est qu'au moment où on se parle, le premier ministre a sur son bureau une pile de documents. En effet, 500 projets sont prêts à être mis en avant et ces quelque 500 projets tardent actuellement. Si le gouvernement a vraiment l'intention d'agir pour le développement économique du Canada, qu'il donne le feu vert à ces 500 projets.

Alors que 500 projets attendent sur la table du premier ministre, on constate que 14 nouveaux organismes gouvernementaux ont été créés par son gouvernement. Or les projets de loi C-69 et C-48 sont toujours en vigueur.

Je veux revenir sur ce qu'a dit notre chef hier, parce que c'était particulièrement pertinent. Il citait le projet de loi C-69 et disait que toute personne souhaitant réaliser un projet devait quand même fournir une analyse de « l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires », comme si cela avait le moindre rapport avec les mines, les pipelines et les ports maritimes. On pensait que l'ère Trudeau était derrière nous. Bien non, c'est encore présent. C'est les politiques de gauche. On se gargarise de beaux grands principes. Les politiques *woke* sont encore en place, actuellement, à cause du projet de loi C-69 et du projet de loi C-48. C'est aussi la même chose dans le cas d'un autre élément. Comme c'était mentionné hier, les promoteurs doivent quand même tenir compte « de tout autre élément utile à l'évaluation d'impact dont l'autorité responsable exige la prise en compte ».

Alors, on veut le faire et on veut aller de l'avant — du moins on l'affirme —, mais tout est ouvert à toutes les analyses. C'est bien, on le comprend. Cependant, si on veut agir concrètement pour atteindre le plein potentiel, ce n'est pas ce que le gouvernement fait.

Depuis deux jours, le projet de loi C-39, qui a été déposé par le gouvernement, est devant nous. Ce projet de loi vise finalement, si on entend bien le gouvernement, à faire ce que le gouvernement n'a pas fait depuis 18 mois, malgré le projet de loi C-5. Essentiellement, c'est ça.

C'est quand même un peu loufoque de voir ces gens qui, avec tambours et trompettes, disaient que ça y était, le projet de loi C-5

constituait une nouvelle approche. Ils se retrouvent 18 mois plus tard à présenter un autre projet de loi qui a à peu près la même approche, mais qui n'a pas de résultat encore. C'est bien la preuve que les libéraux n'ont pas bien travaillé à cet égard.

Il s'agit d'un projet de loi mammoth de près de 250 pages contenant des centaines et des centaines d'articles qu'il faut étudier. Bien entendu — c'est vrai dans tout travail parlementaire —, le diable est dans les détails. Nous comprenons donc qu'il y ait un délai. Tout à l'heure, j'entendais ma collègue dire qu'après un délai d'un an, un projet pourrait débiter et s'amorcer. Non. Ce n'est pas le cas, parce que le gouvernement se donne le pouvoir de suspendre le délai à tout moment.

Imaginons un investisseur étranger qui voit le plein potentiel canadien et qui se dit qu'il va se lancer et que ça va bien aller, mais qui voit, après la ratification du projet de loi C-39, qu'il y a en fait encore un détail très important, à savoir que le gouvernement se donne le pouvoir de suspendre la fameuse année pour tout réaliser. On n'en sort pas gagnant.

Évidemment, pour réduire les délais, une des bonnes approches consiste à avoir une seule évaluation environnementale par projet. Il y a deux ans, j'étais très fier, au nom de la formation politique de l'opposition officielle, de déposer le projet de loi C-375, qui visait exactement ça: avoir une évaluation environnementale au lieu de deux pour un projet. On travaillait de concert avec les provinces pour aller de l'avant. J'avais même réussi à convaincre les gens du Bloc québécois sur ce principe, et ils avaient voté comme nous à la deuxième lecture. Malheureusement, les libéraux et le NPD avaient voté contre, et le projet de loi est mort. On imagine bien que, si nous avions pu faire adopter cette loi il y a deux ans, nous aurions agi pour le Canada de façon proactive.

Or, lors du discours du Trône, il y a 18 mois, le roi lui-même a repris ce que je disais à la Chambre, il a dit qu'un projet prendrait une seule évaluation. Le roi lui-même l'a dit dans le discours du Trône, ce n'est pas rien. Cependant, 18 mois plus tard, ce n'est toujours pas en mouvement et ce n'est toujours pas en établi partout au Canada d'un océan à l'autre.

Nous disons au gouvernement qu'il devrait s'inspirer de ce que le gouvernement Harper a fait en 2008 et en 2009, alors que nous étions aux prises avec une crise économique. On a accéléré le processus. Ainsi, plutôt que d'avoir des pages et des pages, un projet devait être analysé sur une seule page. Cela a fonctionné, parce que 23 500 projets ont été mis en avant sous le gouvernement Harper.

Nous, les conservateurs, voulons être efficaces. Nous souhaitons que le gouvernement soit efficace et qu'il s'inspire de ce que nous avons fait, et non pas des 18 derniers mois.

Les résultats concrets tardent malheureusement à se réaliser.

• (1055)

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite à mon collègue un bon retour à la Chambre. Le député et le Parti conservateur doivent examiner la situation dans son ensemble. Le premier ministre revient tout juste d'un sommet de l'investissement qui a connu un vif succès; il a permis de mobiliser près d'un demi-billion de dollars, du jamais vu pour le Canada. Ce projet de loi contribue à bâtir une économie plus forte et plus saine.

Qu'il s'agisse des milliards de dollars d'investissements mobilisés lors du sommet tenu à Toronto plus tôt ce mois-ci ou des mesures prises pour faire avancer les projets, le député ne convient-il pas que nous sommes sur la bonne voie pour créer des emplois de qualité et bâtir une économie plus forte pour le Canada?

• (1100)

Gérard Deltell: Monsieur le Président, je suis très heureux de voir mon collègue ici, à la Chambre. Le député se souvient-il où il se trouvait il y a deux ans lorsqu'il a voté contre mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-375, qui préconisait une seule évaluation par projet? Il a voté contre ce projet de loi, et cela figure au compte rendu.

Nous avons perdu deux ans dans ce dossier, et nous avons perdu plus de dix ans à cause de l'administration libérale. Les uns après les autres, les gouvernements se sont opposés à toute exploitation de nos ressources naturelles. Maintenant, nous voulons tout accélérer, évidemment, mais c'est parce qu'au cours des dix dernières années, le gouvernement n'a pas accompli de grandes choses.

[Français]

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, c'est rare que je sois d'accord avec mes collègues conservateurs, mais je le suis pour une chose. Il y a un manque d'efficacité épouvantable au sein du gouvernement. Je vais donner un exemple.

On sort d'une campagne électorale dans Chicoutimi—Le Fjord, où on a indiqué au gouvernement que le financement, l'aide aux liquidités qu'il voulait donner aux entrepreneurs forestiers, ne marchait pas. On lui a demandé de descendre le seuil d'admissibilité et de le faire passer de 2 millions à 1 million de dollars de chiffre d'affaires. Je vérifie depuis deux semaines à savoir s'il existe un entrepreneur forestier au Québec qui a eu accès à ces liquidités. Il n'y en a pas encore. Donc, il y a un manque d'efficacité épouvantable, même si le gouvernement est en train de se donner des outils pour « scraper » des lois environnementales. À la fin, je doute. Tant pour la stratégie de Maisons Canada, comme le soulignait mon collègue, tant pour la stratégie d'accès aux liquidités pour les gens du secteur forestier, il n'y a encore personne qui voit les résultats.

Ça, c'est une tache épouvantable au sein de ce gouvernement.

Gérard Deltell: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son commentaire qui est tout à fait pertinent. Ce que les Canadiens souhaitent, c'est d'en avoir plus pour leur argent et d'avoir plus d'argent dans leur poche; ils souhaitent aussi que le gouvernement soit beaucoup plus efficace.

Mon collègue vient de démontrer de façon très claire que malheureusement, dans un secteur qui est essentiel pour l'économie du Québec et l'économie du Canada, soit le secteur forestier, le gou-

Ordres émanant du gouvernement

vernement tarde à appliquer des solutions et des approches vraiment constructives.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Saisissons l'occasion de tenir le gouvernement responsable et qu'il nous rende des comptes sur cet enjeu concernant les forestiers.

[Traduction]

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Monsieur le Président, je tiens à dire quelque chose aux fins du compte rendu. Le député de Winnipeg-Nord a dit que le gouvernement créait des emplois. Le problème au Canada en ce moment, c'est que ce n'est pas au gouvernement de créer des emplois. C'est au secteur privé. Le travail du gouvernement est de créer un environnement réglementaire permettant au secteur privé d'y arriver.

C'est le deuxième projet de loi que le gouvernement présente en prétendant donner une impulsion à l'économie canadienne, alors qu'il ne fait rien pour régler de manière substantielle les problèmes de réglementation qui, selon l'industrie, nuisent à la création d'emplois. Mon collègue a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

Gérard Deltell: Monsieur le Président, je remercie infiniment mon collègue pour sa question et tout son travail.

Le député a dit que la meilleure chose que le gouvernement puisse faire pour l'économie est de se tasser du chemin. C'est ce que nous demandons comme opposition conservatrice: que le gouvernement se tasse du chemin et qu'il laisse les Canadiens mettre pleinement en valeur le potentiel de nos ressources naturelles et énergétiques.

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, c'est un grand honneur de prendre de nouveau la parole à la Chambre du peuple au sujet de cet important projet de loi présenté par le gouvernement.

J'aimerais commencer en rappelant une vieille histoire que j'ai déjà racontée à la Chambre, mais qui demeure tout aussi pertinente aujourd'hui. Un père avait deux fils. Un jour, il leur demande d'aller travailler dans son vignoble. Il leur dit: « J'ai besoin de vous à la ferme. J'ai beaucoup de travail qui m'attend. » Il leur demande de se mettre au travail dans les champs.

Plein d'enthousiasme, le premier fils assure son père de son appui sans réserve. Il lui dit: « Excellente idée. J'y vais de ce pas. Tu peux compter sur moi. Je m'y mets tout de suite. Tu n'as pas à t'en faire. » Cependant, malgré toutes ses promesses, il n'est jamais allé travailler dans les champs.

Le deuxième fils, lui, a dit à son père: « Je ne peux pas y aller. Je suis désolé de te décevoir. Je ne peux pas y aller ». Toutefois, après réflexion, sa conscience l'a rattrapé. Il s'est dit: « Je le dois à mon père. Je vais aller dans les champs comme il me l'a demandé. »

Ordres émanant du gouvernement

Essentiellement, la morale de cette histoire revient à se demander lequel des deux fils a le plus plu à son père, qui leur avait demandé d'aller travailler dans le vignoble. De toute évidence, c'était le deuxième fils. Même si sa réaction initiale était décevante lorsqu'il n'a pas répondu à l'appel comme on l'attendait, les résultats ont été exceptionnels: il a fait ce qu'il fallait faire et il a mené la tâche à bien. L'autre fils, lui, a fait une annonce grandiose et une déclaration retentissante, il a suscité l'espoir de tout son entourage, il a donné l'impression que tout allait être merveilleux, mais, au bout du compte, il n'a rien fait et il s'est révélé être une grande déception.

Je ne peux pas m'empêcher d'établir un parallèle. Une fois de plus, on nous sert de grandes déclarations et des annonces extraordinaires: « Ne vous inquiétez pas. Quel que soit le problème auquel le pays est confronté, tenez bon. Il y aura une nouvelle annonce d'ici cinq minutes, et tout ira bien. » Les gens demandent: « Où sont les résultats? » La réponse est: « Oh, ne vous inquiétez pas. Nous allons revenir avec une nouvelle annonce. »

Une nouvelle annonce est faite. Quelques mois s'écoulent, et les Canadiens attendent des résultats qui ne viennent pas. « Ne vous inquiétez pas. Une autre annonce est en route. » Elle arrive, et leurs cœurs débordent d'espoir. À l'image de la barbe à papa, cette annonce procure un regain d'énergie instantané et nous donne une sensation de bien-être et de joie, mais vient ensuite la sensation de vide découlant de l'absence de résultats concrets et des retombées limitées.

Ce que les Canadiens attendent, ce sont des résultats concrets, et je n'ai pas pu m'empêcher de repenser à cette histoire alors que je préparais mon discours d'aujourd'hui.

Nous traversons une période difficile et nous l'admettons tous. Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour les Canadiens et nous voulons que le Canada aille de l'avant, car il est une nation dotée d'un potentiel incroyable et de richesses incommensurables qui se trouvent tant sous nos pieds, dans nos terres, que dans notre population. Nous devons libérer ce potentiel afin que le Canada puisse le réaliser et que notre population puisse profiter des bienfaits de toutes les richesses qui nous ont été offertes.

Je lance donc aujourd'hui un défi au gouvernement. J'espère que cette annonce grandiose s'accompagnera d'un engagement ferme à produire des résultats concrets pour les vrais Canadiens. Ceux-ci en ont assez des annonces, des proclamations, du grand théâtre et des grands discours sur de grandes scènes. Ils veulent simplement savoir si cette mesure leur permettra de trouver un véritable emploi, de gagner un salaire décent, de se nourrir, de faire leurs paiements hypothécaires, de continuer à rembourser leur prêt-auto, d'aider nos enfants à terminer leurs études et de réaliser leur rêve de devenir un jour propriétaire. Si nous n'y parvenons pas, nous ne serons pas à la hauteur de notre promesse et des attentes des Canadiens.

• (1105)

J'ai réfléchi à la question et examiné certaines annonces qui ont été faites. Il n'y a pas si longtemps, nous avons assisté à une autre grande annonce, sur la création d'un bureau des projets spéciaux. Quelle idée formidable! J'adore ça. Plus de 500 annonces ont été faites et placées sous la responsabilité du bureau des projets spéciaux. Mais j'aimerais bien que mes collègues de la Chambre me disent combien de projets ont été autorisés. Zéro. Il y a eu 500 annonces, de nombreuses nominations et de grandes proclamations, mais une fois de plus, il n'y a pas eu de véritables résultats.

L'heure des réalisations palpables est arrivée. Le temps est venu d'obtenir des résultats. Nous devons passer à l'action pour vrai. La bonne nouvelle, c'est que notre parti propose des solutions bien tangibles pour résoudre des problèmes auxquels se heurtent l'industrie, les travailleurs et la population du Canada. Nous préconisons une évaluation accélérée qui permettrait d'autoriser les projets dans un délai de six mois ainsi que l'abrogation des dispositions législatives qui nuisent à l'emploi et au développement, comme celles qui découlent des projets de loi C-69 et C-48, qui entravent la progression du Canada.

Nous réclamons également une approche qui limiterait vraiment le nombre d'évaluations à une seule par projet, ce qui permettrait aux promoteurs de savoir exactement à quoi s'en tenir, au lieu de devoir affronter de multiples couches de réglementation et de tracasseries administratives sans fin. Il est temps de libérer nos ressources et notre potentiel, de passer de l'étape de l'annonce à celle des réalisations palpables et des résultats concrets. Nous y parviendrons en simplifiant les processus. Nous y parviendrons en veillant à ce que l'approche d'une évaluation par projet devienne vraiment la règle et nous n'assistions pas encore à une grande annonce qui suscite des espoirs, mais qui ne répond pas aux besoins des Canadiens en cette période de stress.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous battons avec acharnement pour faire économiser de l'argent aux gens et aux Canadiens, mais aussi pour créer de vrais projets et de vrais emplois pour les Canadiens. Comme nous l'avons vu, malgré toutes les annonces au cours de la dernière année et demie, nous ne trouvons pas d'exemples concrets de résultats. Rien ne génère plus de frustration que des attentes inassouvies. Lorsque les attentes et les beaux discours se multiplient, mais que nous ne tenons pas les promesses que nous avons faites aux Canadiens, ceux-ci deviennent plus méfiants, plus désenchantés et plus frustrés. Ensuite, ils écoutent avec cynisme toute parole de parlementaire ou de politicien. Pourquoi? C'est parce que beaucoup de promesses ont été faites, mais que peu d'entre elles ont été tenues. Le Canada doit réussir à produire des résultats satisfaisants et concrets pour les Canadiens, car son potentiel est grand et incroyable.

Je termine par une dernière analogie tirée d'une vieille histoire dont je me suis souvenu pendant que je préparais mes observations. C'est l'histoire d'une dame qui était dans une situation désespérée et qui ne savait pas vers qui se tourner. Elle a cherché des solutions un peu partout. Elle a consulté une foule de médecins, et aucun n'a pu l'aider. En fait, la seule chose qu'elle a obtenue, c'est plus de diagnostics et plus de pronostics, après avoir dépensé une grande part de l'argent qu'elle avait gagné à la sueur de son front. Elle s'est retrouvée sans un sou en poche, alors qu'elle subissait les conséquences des faux espoirs qu'on lui avait donnés et de nombreuses promesses non tenues.

La bonne nouvelle, c'est que cette histoire ne s'arrête pas au moment où les espoirs de cette dame ont été déçus. La bonne nouvelle, c'est que la dame ne s'est pas laissée arrêter par les gens et par les doutes, et qu'elle a surmonté les obstacles qui se dressaient devant elle, comme de nombreux Canadiens le font en ce moment. Elle a consulté un excellent médecin qui a réglé son problème. La solution s'est présentée lorsqu'elle a expliqué sa situation en détail. Ce grand médecin a réglé son problème après l'avoir écoutée, et elle a pu vivre pleinement ensuite.

De même, les Canadiens peuvent vivre pleinement lorsque les élus qui les représentent prennent le temps de les écouter, pas seulement de les entendre, et qu'ils agissent de manière concrète pour régler leurs problèmes. Le temps est venu d'aller au-delà des diagnostics, d'aller au-delà des annonces, des proclamations et des faux espoirs, et de produire rapidement des résultats concrets pour les Canadiens.

• (1110)

L'hon. Kody Blois (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait encourager les députés de son parti. Je crois d'ailleurs qu'il ferait un excellent chef de l'opposition officielle. Il sait allier l'art de l'éloquence à celui du discernement, en soulignant les initiatives gouvernementales qui vont dans la bonne direction, sans pour autant renoncer à l'obligation qui incombe à la loyale opposition officielle de pousser constamment le gouvernement à en faire plus.

J'aimerais toutefois faire remarquer à mon collègue que le gouvernement actuel mise sur l'action. Il ne s'agit pas ici de gestes symboliques, mais bien de résultats concrets. Le projet de loi à l'étude au Parlement relève du type d'initiatives qu'aurait appuyées, j'en suis convaincu, l'ancien premier ministre Stephen Harper. Je sais que Jason Kenney, qui siégeait du même côté de la Chambre que M. Harper, appuie le travail accompli par le gouvernement.

La mine Sisson, la nouvelle centrale nucléaire de Darlington et l'interconnexion entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick sont des projets qui progressent activement et qui créent de bons emplois. Le député reconnaîtra-t-il au moins que ces projets sont en cours? Va-t-il appuyer le projet de loi?

Richard Bragdon: Monsieur le Président, j'ai toujours beaucoup de plaisir à débattre avec d'autres députés des provinces maritimes au sein de cette Chambre.

Voici ce que je dirai. Une fois de plus, les projets que le député vient d'énumérer sont des projets qui ont été annoncés, mais qui n'ont pas encore été menés à bien. Nous devons commencer à obtenir des résultats concrets.

Ne reprochons pas aux Canadiens d'être quelque peu sceptiques lorsqu'ils entendent de nouvelles déclarations du gouvernement. Rappelons-nous que ce même gouvernement a, pendant dix ans, qualifié certaines de nos ressources les plus précieuses de « pétrole sale » et de « gaz sale », et affirmé que nous devions les laisser dans le sol. Il affirmait également que quiconque défendait ces ressources et leur exploitation contribuait à détruire la planète.

Je suis ravi que les libéraux aient fait volte-face, qu'ils aient entièrement revu leur position et qu'ils adhèrent désormais à nos politiques, du moins en paroles. Cependant, nous attendons désormais des preuves concrètes de ce changement et de cette transformation. Nous voulons voir des actions concrètes: la construction réelle de gazoducs et de véritables projets de développement.

• (1115)

[Français]

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, mon honorable collègue semble évidemment bien d'accord sur le pouvoir exceptionnel que le gouvernement se donne de contourner les lois environnementales.

Je rappellerai que le projet de loi C-39 permet même d'avoir des zones économiques où les projets vont être préapprouvés. Ainsi, avant même que le projet soit évalué, il sera approuvé. Évidem-

Ordres émanant du gouvernement

ment, on s'attend à ce qu'une entreprise poursuive le gouvernement si, après l'évaluation, le gouvernement dit que ce n'est pas un bon projet.

Je me demande si mon collègue est préoccupé par ça. Aussi, ne pense-t-il pas que ça s'insère de manière admirable dans une stratégie gouvernementale de déployer un arsenal pétrolier à même les fonds publics? Son parti a qualifié les entreprises pétrolières de BS corporatif.

Le gouvernement est prêt à mettre 40 milliards de dollars pour un gigaprojet de pipeline. Mon collègue est-il favorable à ce que des fonds publics servent aux pétrolières?

Richard Bragdon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de la belle province de Québec. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'un gouvernement qui agit vraiment.

[Traduction]

Le gouvernement doit prendre des mesures concrètes pour les Canadiens. Le fait que nous occupions la 38^e place sur 38 pays de l'OCDE en matière de PIB par habitant témoigne de l'échec des politiques gouvernementales, qui n'ont pas donné de réels résultats. Bien que les déclarations aient été ambitieuses, les résultats se sont avérés désastreux pour la compétitivité de nos industries, pour nos travailleurs et pour le pouvoir d'achat des Canadiens d'un océan à l'autre. Le moment est venu d'obtenir des résultats pour eux.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de son excellent discours. C'est toujours un plaisir de l'écouter. De surcroît, il s'appuie toujours sur des faits. C'est ce que j'aime particulièrement de ses interventions. Il apporte beaucoup de substance aux propos qu'il tient à la Chambre. Comparons cette approche au fait que nous étudions aujourd'hui un projet de loi qui est plus épais que la plupart des annuaires téléphoniques que l'on trouve actuellement au pays. Je n'arrive vraiment pas à y croire.

Ce n'est pas le premier projet de loi que le gouvernement dépose pour tenter de remédier à dix ans de gestion désastreuse de leur côté de la Chambre. Il y a déjà eu le projet de loi C-5. Voilà donc un autre aveu que ce projet de loi ne fonctionne pas. Aurons-nous à revenir dans cette enceinte pour débattre d'un nouveau projet de loi visant à démanteler d'autres mauvaises mesures législatives mises en place par les libéraux? S'attend-on à ce que les Canadiens croient que les choses seront mieux faites cette fois-ci?

Richard Bragdon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Swift Current—Grasslands—Kindersley. Il est un excellent représentant pour ses concitoyens. Il défend les Canadiens, qui travaillent fort, les agriculteurs et les travailleurs du secteur des ressources naturelles.

Une expression me vient à l'esprit. En anglais, il y a une chanson qui dit « a little less talk and a lot more action », c'est-à-dire qu'il faut un peu moins de paroles et beaucoup plus d'action. Le temps est venu de passer à l'action et d'obtenir des résultats pour les Canadiens.

L'hon. Kody Blois: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pendant le débat, le député de Tobique—Mactaquac — je crois bien que c'est le nom de sa circonscription — a parlé de l'importance pour les projets d'être réels et concrets. J'aimerais donc demander le consentement pour déposer une photo des travaux qui sont en cours en Nouvelle-Écosse et...

Une voix: Non.

Ordres émanant du gouvernement

Le vice-président: J'ai entendu un non. Il n'y a pas consentement unanime pour que le député puisse déposer un document.

Nous reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique a la parole.

Taleeb Noormohamed (secrétaire parlementaire du ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec la députée de Pickering—Brooklin.

Je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort. Je vais commencer par évoquer un mot qui, selon moi, touche au cœur de ce débat — ou devrait toucher au cœur du débat, à tout le moins —, et c'est le mot « confiance »; pas la confiance envers un gouvernement ou un parti politique, mais la confiance envers nos institutions et nos processus, la confiance que les Canadiens ont envers le système et l'assurance qu'ils ont que leur voix compte vraiment, et la confiance dans la capacité du gouvernement de prendre de bonnes décisions en temps opportun.

Quand je repense aux conversations que j'ai eues au courant de l'été avec des dirigeants d'entreprise, des travailleurs, des partenaires autochtones, des dirigeants communautaires et des familles, je me rends compte que tout le monde recherche exactement la même chose: la prévisibilité, la stabilité et la clarté. Surtout, et je crois que cela démontre la popularité de notre premier ministre, ils recherchent la compétence.

Les Canadiens sont raisonnables. Ils savent que ce n'est pas facile de gouverner. Ce n'est pas quelque chose qu'on fait sur les réseaux sociaux ou sur Twitter, en moins de 200 caractères. Ça exige beaucoup d'efforts. Les Canadiens savent que les grands projets auront des répercussions. Ils savent que les consultations doivent durer le temps qu'il faut. Ils veulent qu'il se prenne de bonnes décisions. Ils veulent que ces décisions soient justes et qu'elles soient prises dans un délai raisonnable. Voilà pourquoi le projet de loi mérite que la Chambre l'étudie et l'adopte.

À la base, il vise à répondre à une question de plus en plus déterminante pour l'avenir de notre pays, à la lumière d'une conjoncture mondiale extrêmement incertaine: le Canada est-il à même de réagir avec la rapidité et dispose-t-il du capital de confiance nécessaires pour bâtir l'avenir que nous voulons, en tenant compte de l'urgence du moment et de la nécessité de protéger ce qui nous tient à cœur?

Le monde qui nous entoure continue d'évoluer rapidement. Les chaînes d'approvisionnement sont en mutation, les investissements circulent, et les pays veulent des partenaires fiables. La main-d'œuvre est en quête de stabilité. Alors que des marchés s'ouvrent et que des infrastructures se développent, une occasion en or s'offre au Canada. Le problème, c'est que les résultats ne se concrétisent pas d'eux-mêmes. Il faut que des décisions soient prises. Il faut que les institutions aient gagné la confiance des investisseurs, la confiance des travailleurs et la confiance des Canadiens. Or, c'est quand les gens comprennent le processus décisionnel que la confiance prend forme. Les travailleurs méritent qu'on gagne leur confiance. La population mérite qu'on gagne leur confiance. Les partenaires autochtones méritent qu'on gagne leur confiance. Les investisseurs méritent qu'on gagne leur confiance. C'est au gouvernement qu'il revient de gagner cette confiance.

Les gens n'approuveront peut-être pas toujours les résultats — c'est la nature même de la démocratie —, mais ils doivent

savoir qu'il existe un processus fiable et digne de confiance, que leur voix sera entendue et qu'ils obtiendront des réponses en temps opportun. À mon sens, c'est l'un des arguments les plus convainquants qui sous-tendent ce projet de loi. Nous devons apporter des réponses aux citoyens, et ces réponses doivent respecter des normes élevées. Cependant, ces normes élevées ne doivent pas être synonymes d'incertitude sans fin. Un examen approfondi ne doit pas entraîner des retards permanents. Par contre, il faut clairement établir que le gouvernement doit avoir l'aplomb et la capacité de ne pas approuver un projet si ce dernier n'est pas conforme aux normes attendues par les Canadiens.

Comme l'a déclaré le premier ministre, si un projet n'est pas conforme aux normes que les Canadiens réclament, le gouvernement devrait avoir la possibilité de le refuser. Si le projet respecte ces normes, le gouvernement devrait pouvoir l'approuver. Il ne devrait pas être difficile d'approuver ou de refuser un projet rapidement. Cela ne veut pas dire pour autant que nous ferons des compromis à propos des enjeux qui nous tiennent à cœur ou que nous transigerons le moins possible sur nos normes.

Nous devons veiller à ce que cette conversation ne connaisse pas le même sort que tant d'autres. Il ne faut pas voir les choses de façon binaire, comme s'il n'y avait qu'une bonne réponse et une mauvaise réponse, comme si on ne pouvait pas faire deux choses en même temps — comme si on ne pouvait pas mâcher de la gomme et marcher en même temps. Les Canadiens d'aujourd'hui s'attendent à ce que les gouvernements soient en mesure de faire beaucoup de choses en même temps, et de les faire bien. Voilà pourquoi ce projet de loi est important pour bâtir un pays fort. Il est important pour protéger nos travailleurs. Il est important pour protéger notre environnement. Il est important pour protéger les investissements que les gens font au pays. Il est important pour protéger les choses que nous devons accomplir en ce moment.

Bon nombre de nos collègues ont souligné que nous traversons une période difficile. Nous savons tous que la guerre commerciale a changé notre façon de voir les choses au pays et ce que nous sommes appelés à faire.

● (1120)

Alors que nous diversifions nos échanges commerciaux, que nous renforçons notre présence dans de nouveaux marchés et que nous faisons le travail difficile que les Canadiens attendent de nous tous, quelle que soit notre allégeance politique, nous devons protéger nos chaînes d'approvisionnement. Nous devons protéger nos projets. Nous devons réaliser nos projets plus rapidement, mais nous devons aussi protéger nos travailleurs dans leurs milieux de travail et continuer à protéger notre environnement naturel.

Ce dont on ne semble pas parler dans cette conversation, c'est le fait qu'on a procédé à des consultations massives dans le cadre de ce processus afin de le bonifier et d'en arriver au projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous avons passé le printemps et l'été à écouter les parties prenantes et à répondre à leurs commentaires. Que ce soit avec les syndicats, les employeurs ou les partenaires autochtones, il était question de soutenir les travailleurs et le cadre des relations de travail, et ces commentaires ont directement contribué à façonner le projet de loi.

Nous savons tous qu'environ 95 % des conflits dans les lieux de travail sous réglementation fédérale se règlent sans arrêt de travail. Conscients de cette réalité, la plupart des intervenants que nous avons consultés nous ont déconseillé d'apporter de vastes changements structurels qui viendraient compromettre un processus qui fonctionne bien dans la plupart des cas. Nous reconnaissons certes qu'il ne fonctionne pas dans tous les cas, et j'y reviendrai. Cependant, à l'heure où le Canada s'efforce de bâtir une économie plus forte pour faire avancer de grands projets et renforcer les infrastructures dont, à l'évidence, nous avons tous besoin — et je suis convaincu que les députés de l'opposition y tiennent eux aussi —, nous devons également nous doter d'un cadre de relations de travail qui soit à la hauteur des enjeux actuels et qui protège les travailleurs canadiens afin qu'ils puissent s'épanouir et prospérer.

Le projet de loi C-39 prévoit une approche équilibrée: d'une part, il mettrait à la disposition des parties de nouveaux outils et mécanismes de soutien afin de favoriser la conclusion d'ententes à la table de négociation et, d'autre part, il instaurerait un processus plus transparent pour les rares différends qui demeurent difficiles à régler. Ces changements répondent directement à ce que les Canadiens nous ont demandé: faire construire des choses, protéger les travailleurs et maintenir nos normes. Voilà pourquoi le règlement des différends est important.

Dans ce projet de loi, nous proposons de rendre obligatoire un processus de règlement de différend pour les parties qui ont connu un arrêt de travail ou qui se sont vu imposer une méthode exécutoire de règlement. Entreprendre cette démarche dans les six mois suivant la conclusion d'une convention collective contribuerait à rétablir les relations et à réduire le risque de conflits de travail à l'avenir.

À l'heure actuelle, le Code canadien du travail ne précise pas à quel moment les parties doivent entamer les négociations directes. Il leur permet de commencer à négocier jusqu'à quatre mois avant l'expiration de la convention collective, mais c'est à elles qu'il revient de déterminer quand elles le feront. Le projet de loi prévoit maintenant que les négociations doivent commencer six mois avant l'expiration de la convention collective et se dérouler avec l'appui de médiateurs fédéraux, ce qui augmenterait les chances de résoudre les différends avant que les parties se campent sur leurs positions. Il contient une disposition sur la conciliation. En cas d'impasse à la table, le gouvernement peut actuellement nommer un conciliateur fédéral pour travailler avec les parties pendant 60 jours. Le projet de loi prévoit de porter la période de conciliation à 90 jours.

Le plus important est peut-être de répondre aux préoccupations, qui portent sur l'article 107. L'une des perceptions erronées, c'est que le projet de loi encouragerait en quelque sorte le recours à l'article 107, mais c'est tout le contraire. Comme nous le savons, l'article 107 est en vigueur depuis environ 50 ans au Canada. Il est utilisé de façon exceptionnelle. Pour la première fois, le projet de loi mettrait en place des garde-fous au recours à l'article 107. Il imposerait pour la première fois des exigences encadrant le recours à cet article, ce qui est particulièrement important pour les travailleurs canadiens. Il s'agit de veiller à ce que le droit de grève ne soit jamais retiré aux travailleurs. Il s'agit de veiller à ce que leurs droits soient protégés, mais aussi à ce que nous proposons rapidement des solutions.

Il vise simplement à clarifier l'article 107 en ajoutant les deux garde-fous qui sont importants. Le premier est la nomination d'un

Ordres émanant du gouvernement

médiateur spécial et le rapport subséquent soumis au ministre. Le deuxième est une évaluation nationale d'impact à la suite de l'intervention et du rapport du médiateur spécial. Ensemble, ces mesures renforceraient les droits des travailleurs et renforceraient la certitude. En fin de compte, les garde-fous veilleraient, quand on cherche à réaliser de grandes choses dans ce pays, à ce qu'il y ait certitude et clarté concernant la façon dont tout se concrétise, ce qui entre en jeu et ce à quoi on peut s'attendre.

En établissant des règles claires, nous nous donnerions les moyens de bâtir un pays fort. Nous protégerions les travailleurs. Nous protégerions les règles et les règlements qui comptent pour les Canadiens, mais nous veillerions également à ce que les Canadiens, les entreprises et les travailleurs sachent que les décisions sont prises promptement, de manière responsable et qu'elles visent deux choses en particulier: bâtir notre pays et protéger les travailleurs. Voilà ce qui compte pour les Canadiens.

• (1125)

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, dans son discours, mon collègue a parlé de consultations, de prévisibilité et de prise de décisions difficiles, mais c'est clairement le même vieux gouvernement libéral. Dans le cadre de ce projet de loi, pour la troisième fois, les libéraux feraient de l'interconnexion étendue un simple projet pilote. Ils n'ont pas été en mesure de prendre les décisions difficiles qui s'imposaient ou, de toute évidence, ils n'ont pas mené de consultations.

Pourquoi ne rendraient-ils pas permanente l'interconnexion étendue? Pourquoi se limiter aux Prairies, en évitant ou en excluant les corridors essentiels pour le transport du grain comme ceux de la Colombie-Britannique et du Nord de l'Ontario? Pourquoi n'écoutent-ils pas les expéditeurs et les producteurs de grains et n'incluent-ils pas l'interconnexion en tant que changement permanent aux corridors de transport au Canada?

• (1130)

Taleeb Noormohamed: Monsieur le Président, il y a deux choses que le député d'en face doit garder à l'esprit. Premièrement, il aura maintenant l'occasion, en comité, de soulever ces questions importantes. C'est là une réalité importante du Parlement. En comité, le député aura l'occasion de soulever ces questions.

Le député se rappellera que la première ministre de l'Alberta a déclaré qu'il n'y avait jamais eu de meilleur moment pour être Canadien et pour collaborer avec le gouvernement. Ce sont là des éléments que le gouvernement de l'Alberta et les gouvernements de tout le pays, d'un océan à l'autre, reconnaissent: notre gouvernement s'efforce de résoudre ces problèmes, et nous travaillons avec les provinces pour que ce ne soit pas seulement les Prairies, mais l'ensemble du pays, qui bénéficie de ce que nous essayons de proposer aujourd'hui.

[Français]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, la démocratie parlementaire est un défi quotidien. Ça implique un équilibre fragile entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Le projet de loi C-39 est un recul en matière de démocratie. On centralise davantage le pouvoir au profit de l'exécutif en réduisant le rôle que nous avons ici, au Parlement. Le premier ministre instrumentalise la crise tarifaire pour imposer des reculs permanents qui n'auront aucun effet durant le mandat de Donald Trump.

Le député ne trouve-t-il pas que le projet de loi C-39 est un dangereux précédent? ?

Ordres émanant du gouvernement

Taleeb Noormohamed: Monsieur le Président, la réalité est que nous vivons un moment difficile pour le Québec et pour le Canada. C'est un moment très dangereux pour notre pays et pour les Canadiens, les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises.

Bien sûr, il y a des choses que nous devons faire en ce moment, mais, avec le projet de loi C-39, nous avons des mesures qui protègent les travailleurs, qui protègent l'environnement et qui protègent même le droit du Parlement. Pour nous, il faut que nous travaillions ensemble pour protéger les citoyens de notre pays.

Dire qu'on va réduire le pouvoir du Parlement, ce n'est pas correct. En plus, ça crée de l'incertitude.

[Traduction]

L'hon. Ginette Petitpas Taylor (Moncton—Dieppe, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Vancouver Granville de nous avoir présenté une vue d'ensemble du projet de loi C-39, une mesure législative d'une importance capitale pour notre pays et pour les Canadiens dans le contexte actuel.

Au cours de son exposé, il a parlé de la consultation qui s'est tenue cet été. J'aimerais qu'il explique plus en détail aux Canadiens qui nous écoutent en quoi a consisté cette consultation qui visait à ce que ce projet de loi réponde bien aux attentes.

Taleeb Noormohamed: Monsieur le Président, les consultations ont été menées à grande échelle auprès des syndicats, des petites et grandes entreprises, des communautés autochtones et des investisseurs, bref, auprès de tous ceux qui contribuent à bâtir le pays. Qu'elles aient eu lieu en petits ou en grands groupes, ces consultations ont été déterminantes et elles ont été prises en compte dans ce projet de loi. C'est un aspect vraiment important, car au fur et à mesure que nous avançons dans ce processus, le fait de veiller à ce que ces voix soient entendues et que les observations ainsi obtenues soient prises en compte témoigne de la façon dont notre assemblée fonctionne et devrait fonctionner.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, pour faire court, je suis certaine que mon honorable collègue de Vancouver Granville conviendra avec moi que les avocats du cabinet West Coast Environmental Law, à Vancouver, sont rigoureux et très compétents. Ils ont dit que ce projet de loi en était un de « destruction de la nature », et je suis d'accord avec eux.

Le député est-il disposé à tenir compte de l'avis d'avocats spécialisés en droit de l'environnement qui attribuent un F à ce projet de loi?

Taleeb Noormohamed: Monsieur le Président, je respecte mon honorable collègue ainsi que les organismes qui travaillent d'arrache-pied pour défendre notre environnement naturel et veiller à ce qu'il soit bien protégé.

Certaines dispositions de ce projet de loi prévoient effectivement les garde-fous nécessaires pour garantir que les ministres n'en utiliseront pas les dispositions sans y avoir mûrement réfléchi. Ainsi, les mesures prises en Colombie-Britannique pour protéger le littoral naturel, l'interdiction des pétroliers et les autres dispositions visant à protéger les baleines et les saumons sont des mesures qui garantiront que l'environnement naturel de la côte ouest — cet environnement qu'elle aime tant, tout comme moi — continuera d'être protégé.

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort, est une mesure législative essentielle pour que le système de transport

du Canada fonctionne mieux au bénéfice des Canadiens et de notre économie. Il s'agit de favoriser la circulation au Canada en renforçant les corridors commerciaux et les ports, en offrant de la certitude réglementaire, en réduisant les formalités administratives et en modernisant les habilitations de sécurité en matière de transport.

La prospérité du Canada a toujours dépendu de sa capacité à transporter des marchandises sur de vastes distances et à approfondir ses relations commerciales avec des pays proches et éloignés. Cependant, le monde a changé. Le système commercial mondial est en train de se remodeler. Les chaînes d'approvisionnement se réorganisent. Les entreprises cherchent des marchés et des partenaires fiables, tandis que la concurrence pour les investissements s'intensifie. Pendant des dizaines d'années, les Canadiens ont bénéficié d'une relation commerciale stable et de plus en plus intégrée avec les États-Unis, relation qui était fondée sur un accès croissant au marché et une compréhension commune des règles qui régissent nos échanges commerciaux. Aujourd'hui, les circonstances ont fondamentalement changé et elles ont fait place à une nouvelle réalité, où les droits de douane servent de moyens de pression et où les chaînes d'approvisionnement sont des points faibles.

Les tensions qui règnent depuis quelque temps entre le Canada et son principal partenaire commercial ont fait ressortir la nécessité d'accroître la stabilité et la résilience de l'économie au pays, ce qui suppose d'emblée de bâtir un Canada fort, un Canada à l'économie unifiée. Depuis l'an dernier, le gouvernement s'efforce de faire progresser les projets d'édification du pays de manière plus rapide et judicieuse, de diversifier nos industries et nos relations commerciales ainsi que de créer des emplois juteux, des générations durant. Le projet de loi C-39 libérera encore plus le potentiel économique du Canada en renforçant notre économie à l'échelle nationale et en multipliant les débouchés à l'étranger pour les entreprises d'ici. Dans cette perspective, la priorité consiste à injecter des sommes jamais vues dans nos infrastructures commerciales et de transport. Les mesures proposées dans le projet de loi C-39 consolideraient la chaîne d'approvisionnement en matière de transport en modernisant les politiques de transport ainsi qu'en améliorant les corridors commerciaux et les ports, de manière à acheminer les produits jusqu'aux marchés de manière plus efficace et à moindre coût.

Surtout, le projet de loi prévoit des mesures pour moderniser la structure de gouvernance maritime du Canada. Comme 85 % de nos échanges commerciaux avec les États-Unis passent par les ports, ceux-ci sont indispensables à toute stratégie de diversification commerciale. Le projet de loi apporterait également davantage de prévisibilité et de stabilité. Il réduirait les formalités administratives afin d'accélérer la réalisation de grands projets, ce qui aiderait les entreprises canadiennes à économiser temps et argent, et renforcerait l'attrait du Canada pour les investisseurs. Il favoriserait la transformation numérique des échanges commerciaux. Ensemble, les mesures prévues dans le projet de loi C-39 permettraient de réduire les coûts, de simplifier les démarches administratives et de mieux protéger les échanges transfrontaliers contre la fraude. Elles consolideraient également notre cadre de relations de travail, ce qui favoriserait des chaînes d'approvisionnement plus fiables et une plus grande résilience économique.

Ce projet de loi s'inscrit également dans un plan économique beaucoup plus large. Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est fixé comme objectif global de bâtir l'économie la plus forte du G7. Le gouvernement est déterminé à éliminer les obstacles qui freinent le commerce et les investissements, à accélérer la réalisation de grands projets et à renforcer les relations du Canada avec des partenaires commerciaux de confiance partout dans le monde.

Le gouvernement n'a pas tardé à lancer un nouveau Fonds pour la diversification des corridors commerciaux de 5 milliards de dollars qui servira à bâtir nos infrastructures, à renforcer nos chaînes d'approvisionnement, à attirer des capitaux privés et à stimuler l'économie canadienne. Ces investissements importants permettront aux produits canadiens d'être acheminés sur les marchés nationaux et internationaux et d'appuyer l'objectif du gouvernement de doubler les exportations canadiennes vers des destinations autres que les États-Unis au cours de la prochaine décennie. Le projet de loi C-39 constitue la prochaine étape. Les investissements dans les infrastructures ne représentent toutefois qu'une partie de la solution.

Les mesures prévues dans le projet de loi C-39 permettraient également de résoudre certains enjeux structurels dans la chaîne d'approvisionnement des transports. En effet, le projet de loi moderniserait les règlements, les politiques et les structures de gouvernance qui déterminent le fonctionnement de notre chaîne d'approvisionnement des transports et le traitement du commerce international. Le renforcement des réseaux de transport permettrait au gouvernement de bâtir des chaînes d'approvisionnement plus fiables et offrirait aux investisseurs et aux partenaires commerciaux une meilleure garantie que le Canada est un endroit stable où faire des affaires et investir.

• (1135)

Quand il y a un goulot d'étranglement dans un port, que la capacité ferroviaire est insuffisante, qu'une expédition est retardée par des problèmes administratifs ou une perturbation en cours de route, ce sont les entreprises et les travailleurs canadiens qui en font les frais, au final. Les retards coûtent cher aux entreprises et nuisent à la réputation du Canada en tant que partenaire commercial fiable.

Quand on renforce les chaînes d'approvisionnement du Canada, on ne rend pas seulement le transport de marchandises plus efficace à l'intérieur du Canada: on aide une entreprise du Québec, de Vancouver ou de Toronto à rejoindre un client à l'autre bout du monde. Voilà comment le projet de loi C-39 renforcerait le commerce, les investissements, les emplois et la croissance économique.

Ce projet de loi va bien au-delà de la modernisation de la chaîne d'approvisionnement du Canada. C'est un projet de loi économique. Il vise à renforcer notre économie et à créer les conditions nécessaires à la compétitivité et à la croissance des entreprises canadiennes. Il vise à créer des conditions plus propices aux investissements et à la croissance partout au pays et à réduire les coûts en améliorant le fonctionnement du gouvernement.

L'une des mesures les plus concrètes qu'un gouvernement puisse prendre pour renforcer l'économie consiste à réduire les contraintes réglementaires superflues. Les entreprises devraient pouvoir se concentrer sur les investissements, le développement et la création d'emplois, plutôt que sur la gestion de procédures redondantes et de délais flous. C'est pourquoi le projet de loi C-39 prévoit des mesures concrètes visant à rationaliser le processus fédéral d'examen et d'octroi de permis, et à réduire les chevauchements entre les ministères.

Ordres émanant du gouvernement

Nous proposons de permettre aux ministères et organismes fédéraux d'échanger plus facilement des renseignements en matière de commerce international pour les importations et les exportations. Cela réduira les chevauchements et les exigences relatives à la déclaration de renseignements pour les entreprises, et permettra à ces dernières d'économiser temps et argent.

Comme je l'ai mentionné, ce projet de loi favorise la transformation numérique des échanges commerciaux et il permettrait de moderniser la réglementation. De nombreux exportateurs canadiens utilisent encore des systèmes sur papier, ce qui ralentit la circulation des biens et fait augmenter les coûts ainsi que le temps nécessaire pour acheminer les marchandises vers les marchés mondiaux.

Le Commonwealth estime que cette transformation numérique pourrait faire augmenter d'environ 100 milliards de dollars la valeur des échanges commerciaux du Canada. Nous créerions également un nouveau groupe consultatif sur les corridors commerciaux nationaux afin de cerner les problèmes qui causent des retards, de suggérer des moyens d'améliorer le système, d'améliorer l'efficacité et d'aider les différents acteurs à prendre des décisions plus coordonnées.

Ce projet de loi moderniserait la politique nationale des transports du Canada afin de mieux tenir compte de l'efficacité des chaînes d'approvisionnement. Chaque année, des biens et des services d'une valeur de plus de 525 milliards de dollars circulent entre les provinces et les territoires. Par-delà de nos frontières, on constate que les corridors de transport canadiens contribuent à hauteur d'environ 1,55 billion de dollars au commerce international de marchandises. Ces transactions sont tributaires de la fiabilité des chemins de fer, des ports et d'autres infrastructures.

Le bon fonctionnement des transports et le rendement économique sont liés, mais il faut également veiller à ce que le système de transport demeure sûr et résilient. Aujourd'hui, le système de transport est confronté à des menaces plus complexes et plus interreliées que par le passé. Cette réalité exige une approche moderne et plus adaptée qui peut réagir à l'évolution des risques tout en demeurant prévisible pour l'industrie. Mettre à jour la Loi sur les transports au Canada afin de moderniser l'approche en matière d'habilitations de sécurité pour le transport permettrait de créer un cadre plus large et plus efficace à cet égard.

Les modifications proposées aideraient les partenaires à travailler ensemble, assureraient une meilleure utilisation de l'information et nous permettraient de mieux gérer les risques liés aux personnes qui occupent des rôles de confiance dans les systèmes de transport.

Je tiens à prendre un moment pour souligner l'engagement du gouvernement du Canada à respecter les droits des Autochtones et à collaborer avec ses partenaires autochtones pendant la phase de mise en œuvre de ce projet de loi. Nous avons mené de vastes consultations. Nous avons entendu des Autochtones, des représentants de l'industrie des transports et des Canadiens afin de mieux comprendre comment nous pouvons bâtir des chaînes d'approvisionnement plus efficaces, plus résilientes et plus fiables tout en appuyant la croissance économique et le commerce. Ces conversations ont contribué à éclairer les mesures dont nous sommes saisis aujourd'hui...

• (1140)

Le vice-président: Nous passons aux questions et observations. Le député de Red Deer a la parole.

Ordres émanant du gouvernement

Burton Bailey (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, pendant plus d'une décennie, les libéraux ont bloqué, paralysé et refusé toutes sortes de projets partout au Canada qui nous auraient rendus plus riches, plus souverains et moins dépendants de n'importe quel autre pays. Cependant, aujourd'hui, on s'attend à ce que les Canadiens croient que les mêmes personnes qui faisaient partie du caucus de Justin Trudeau ont soudainement changé d'avis et croient le contraire de ce qu'elles affirmaient depuis une décennie.

Les libéraux admettront-ils qu'ils ne croient en rien et que toutes les décisions qu'ils prennent visent à maintenir un autre libéral au pouvoir?

• (1145)

Juanita Nathan: Monsieur le Président, le nouveau gouvernement œuvre à bâtir un Canada fort. Depuis notre arrivée au pouvoir en 2025, nous prenons des mesures pour accélérer les processus et créer un climat de certitude et de prévisibilité pour attirer les projets et les investissements au Canada. Depuis le printemps dernier, le Canada a signé plus de 20 nouveaux accords en matière d'économie et de sécurité et a présenté 27 initiatives d'intérêt national qui soutiendront plus de 337 000 emplois et attireront près de 200 milliards de dollars de nouveaux investissements.

[Français]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-5 prévoyait une disposition discrétionnaire qui conférerait au ministre un pouvoir absolu dans la détermination et dans la prise de décision d'un projet d'intérêt national.

Le projet de loi C-39 rend permanent ce pouvoir discrétionnaire. C'est un dangereux précédent qui s'inspire du mépris de l'administration Trump à l'égard des élus du peuple que sont les députés.

Quand la députée sera de ce côté-ci de la Chambre, c'est-à-dire dans l'opposition, sera-t-elle aussi enthousiaste à l'idée qu'un gouvernement emploie cette procédure qui donne un pouvoir absolu à l'exécutif face à la démocratie législative, socle de la démocratie parlementaire?

[Traduction]

Juanita Nathan: Monsieur le Président, je comprends l'inquiétude du député de l'opposition à ce sujet. C'est la raison pour laquelle ce projet de loi comporte des garde-fous visant à empêcher que les ministres ne se voient conférer le pouvoir dont il parle.

Bien sûr, lorsque le comité étudiera le projet de loi, les députés auront l'occasion de s'exprimer et de faire part de leurs suggestions pour l'améliorer, car il peut encore être amendé. Je tiens à rappeler qu'il comporte des garde-fous destinés à empêcher une telle situation.

[Français]

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Monsieur le Président, nous entendons des commentaires sur les modifications au Code canadien du travail, principalement en ce qui concerne l'article 107.

J'aimerais que ma collègue nous fasse part de ses réflexions au sujet de cet article, justement. Qu'en pense-t-elle?

[Traduction]

Juanita Nathan: Monsieur le Président, les travailleurs syndiqués sont au cœur d'une économie forte. Ce projet de loi vise à renforcer la négociation de bonne foi afin d'obtenir de meilleurs résultats pour tous. Il permettrait de lutter contre le vol salarial et la clas-

sification erronée des emplois. Il protégerait les travailleurs dans les transactions commerciales et en cas d'insolvabilité. Il préserverait le droit à la négociation collective lorsqu'un contrat change de mains. Il accélérerait l'arbitrage des griefs, tout en garantissant en permanence le droit de grève protégé par la Constitution. Je le répète: le droit de grève serait toujours protégé en vertu de ce projet de loi.

Le vice-président: Il reste assez de temps pour une très courte question.

Le député de Foothills a la parole.

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, cela fait 18 mois que la Loi visant à bâtir le Canada a été adoptée et maintenant, nous avons la Loi visant à bâtir un Canada fort. Rien n'a été construit ni réalisé entre-temps. Je suis impatient de voir quand sera présentée la loi visant à bâtir un Canada très fort dans 18 mois.

La clé, c'est l'abrogation. La députée peut-elle me dire exactement quels règlements et quelles lois ce projet de loi abrogerait...

Le vice-président: J'avais précisé que la question devait être très courte.

La députée de Pickering—Brooklin peut donner sa réponse.

Juanita Nathan: Monsieur le Président, nous avons bel et bien bâti, et si vous avez écouté l'intervention de mon collègue tout à l'heure, il a parlé de Darlington, où les travaux ont déjà commencé. C'est dans ma région, j'ai donc pu le constater de mes propres yeux. Il s'agit du deuxième volet du projet de loi C-5 dont nous avons besoin pour faire en sorte que le Canada...

• (1150)

Le vice-président: Nous reprenons le débat.

Avant de donner la parole au député de Skeena—Bulkley Valley, je rappelle aux députés qu'ils doivent éviter d'employer la deuxième personne et plutôt s'adresser à la présidence.

Cela dit, le député de Skeena—Bulkley Valley a la parole.

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Sudbury.

Nous sommes ici pour parler du projet de loi C-39. C'est une autre annonce, un autre projet de loi de 250 pages pour parler de ce que nous avons déjà annoncé l'année dernière, reconditionné, au fond, dans un projet de loi plus compliqué. Nous essayons de parler de bâtir un Canada fort alors que nous devrions plutôt parler des moyens de rebâtir un Canada fort, parce que nous étions un pays en croissance il y a 10 ans, avant que le gouvernement libéral ne décide de freiner et d'étouffer l'activité économique au moyen des projets de loi C-69 et C-48.

Pour réparer les dommages causés par ces projets de loi et ranimer l'économie, tout ce qu'on nous sert maintenant, ce sont des annonces, qu'il s'agisse du Bureau des grands projets ou du projet de loi C-39. J'étais député provincial et conseiller en chef à l'époque des projets de gaz naturel liquéfié, il y a 20 ans. Ce sont ces expériences qui façonnent ma perspective. Plus précisément, je connais les processus d'approbation des projets, qu'il s'agisse des évaluations environnementales provinciales en Colombie-Britannique ou fédérales au Canada, et les règlements qui les sous-tendent. Parallèlement, il doit y avoir des consultations et des accommodements avec les peuples autochtones.

Il est formidable d'entendre que nous avons besoin d'une économie plus universelle. Après 10 ans de gouvernement libéral, nous avons besoin d'une économie. Cependant, les libéraux refusent d'admettre qu'ils sont contre la croissance économique. Ils n'aiment pas l'exploitation du gaz naturel liquéfié ni les exportations de cette ressource. Dans les faits, c'est le gouvernement libéral qui a dit qu'il n'était pas rentable d'exploiter le gaz naturel liquéfié. C'est le gouvernement actuel qui a laissé l'Allemagne conclure un accord sur l'hydrogène avec un autre pays alors qu'elle s'était adressée au Canada pour conclure un accord sur le gaz naturel liquéfié.

Je me suis rendu à Ottawa pour tenter de rétablir les faits en me fondant sur mon expérience du développement de projets dans les secteurs de la foresterie, de l'exploitation minière ou du gaz naturel liquéfié. Le gouvernement n'a pas donné suite à ma demande de rencontre. Un député de l'opposition l'a fait, et tout ce que je venais dire ici, c'est qu'ils s'adressaient aux mauvaises personnes. Le gouvernement fédéral ne sait pas du tout de quoi il parle. Le gaz naturel liquéfié a un énorme potentiel économique. La demande est énorme, et si quelqu'un veut des preuves, il devrait s'adresser aux dirigeants des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Ce sont eux qui ont élaboré le plan d'exportation de gaz naturel liquéfié. Ce sont eux qui ont milité en faveur de ce plan.

D'ailleurs, bon nombre des dirigeants qui se sont battus pour ce projet l'ont fait sans recevoir ni éloges ni reconnaissance, ce qui est vraiment dommage. Je pense notamment à Elmer Derrick et à la nation niska'a. Les dirigeants de l'époque, qui soutenaient ma bande pour lancer le projet de GNL, n'ont jamais été reconnus. Aujourd'hui, LNG Canada poursuit la construction de sa propre installation de GNL, mais tout cela s'est fait malgré l'opposition farouche du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour comprendre les évaluations environnementales, la réglementation et la jurisprudence, et la seule chose que je puisse dire aujourd'hui, c'est que j'aurais aimé savoir à l'époque ce que je sais maintenant sur le fonctionnement de cet endroit. Nous aurions pu mener ce projet à bien plus rapidement.

Il est regrettable que le Canada se retrouve aujourd'hui dans cette position de faiblesse, simplement à cause d'une idéologie qui consiste à dire « non » à l'exploitation et à l'exportation de GNL. Il y avait 18 grands projets de GNL en Colombie-Britannique à l'époque où nous venions tout juste de nous lancer. Tous ont quitté la région. Le seul grand projet de mon territoire à avoir survécu, c'est celui de LNG Canada, et il existe quelques projets mineurs d'installations flottantes de GNL.

S'il n'y avait pas eu d'opposition au développement à l'époque, nous n'aurions pas le débat que nous tenons aujourd'hui. Nous ne parlerions pas du coût de la vie, des emplois ou des jeunes qui quittent le pays. Nous ne parlerions pas de la nécessité de réduire le fardeau fiscal parce que l'économie aurait suivi le rythme. Malheureusement, les torts qui ont été causés au cours des 10 dernières années nous ont menés au point où tout ce que nous pouvons faire maintenant, c'est tenter, par nos annonces, d'envoyer un message au reste du monde. Reprenons ce que nous avons annoncé l'an dernier, mettons-le dans un projet de loi de 250 pages et appelons-le le projet de loi C-39.

• (1155)

Je suis toutefois heureux de constater que la position des haut placés du Parti libéral semble changer. C'est un miracle de Festivus, mais est-ce que cela se traduira par quelque chose de concret? Il va

Ordres émanant du gouvernement

falloir un certain temps pour comprendre l'effet qu'aura ce projet de loi de 250 pages sur l'approbation accélérée des projets, étant donné qu'on nous a déjà annoncé la création d'un Bureau des grands projets censé faire exactement la même chose. Toute l'effervescence autour de l'annonce de la création de ce bureau s'est pas mal évanouie.

En partie, le projet de loi C-39 parle des pouvoirs existants de l'Agence canadienne d'évaluation d'impact et des changements qui y seront apportés, mais aussi du transfert de certains de ces pouvoirs à la régie de l'énergie et de certains autres au Bureau des grands projets. Il y a seulement une question fondamentale que je me pose et à laquelle le gouvernement ne peut pas répondre. Au bout du compte, qui va signer le certificat d'évaluation environnementale, la régie de l'énergie, le Bureau des grands projets ou l'Agence canadienne d'évaluation d'impact? Peu importe qui c'est, c'est cet organisme-là qui sera responsable de cette signature. Le gouvernement est incapable de répondre à cette question.

Comment l'industrie peut-elle avoir la certitude nécessaire pour investir au Canada si les lois et les règlements tirent dans tous les sens? Les entreprises, et les Premières Nations également, vont devoir embaucher des avocats et des consultants pour éplucher ces nouveaux projets de loi et essayer de comprendre quel est le processus.

Soit dit en passant, j'ai entendu plusieurs membres du gouvernement évoquer la consultation des populations autochtones. Ce qu'ils affirment sur les obligations de consultation envers les Premières Nations touchées par les grands projets est contradictoire. Je fais référence ici à la décision préliminaire, à l'approbation préliminaire, destinée à approuver un projet en un an, alors que les tribunaux ont estimé qu'on ne pouvait pas procéder de cette manière. Lorsque la Couronne a connaissance d'une décision susceptible d'avoir une incidence sur les droits et les titres, le gouvernement est tenu de consulter les Premières Nations et de tenir compte de leurs intérêts avant de prendre cette décision.

L'hon. Kevin Lamoureux: Allez le dire à Pierre Poilievre.

Ellis Ross: Dois-je le répéter? Avant de prendre une décision, vous devez mener des consultations et en tenir compte. Vous ne devez pas le faire après coup, une fois la décision prise. C'est ce qui figure dans votre propre politique. Lisez votre politique sur le site de Justice Canada. Elle...

Le vice-président: Je me vois contraint d'interrompre le député pour lui rappeler qu'il ne doit pas s'adresser directement aux députés d'en face, mais passer par la présidence. Je vais laisser le député poursuivre.

Ellis Ross: Monsieur le Président, c'est ce que prévoit la politique du Canada. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a beau m'interrompre, je ne fais que citer la politique du Canada. Comment le gouvernement compte-t-il s'y prendre?

Ordres émanant du gouvernement

J'ai vu ce qui s'est passé dans le processus de négociation des traités en Colombie-Britannique. Le gouvernement prend une décision, puis il promet de poursuivre les consultations et de faire preuve de souplesse. Ce n'est pas ce qu'a décidé la cour. Il est tout-à-fait intéressant de noter qu'à l'époque, nous, les Premières Nations, ne pouvions que rêver de planifier notre avenir. Nous n'avions ni argent ni ressources, et nous étions soumis à la Loi sur les Indiens. Sous le régime de cette loi, nous ne pouvions pas planifier notre avenir. C'est un système très répressif pour les Premières Nations, et il était donc très difficile de planifier l'avenir.

Cependant, je pense que le gouvernement devrait sérieusement tenir compte du fait qu'il existe aujourd'hui des organismes qui pourraient l'aider. Je ne parle pas du processus même des évaluations environnementales, des droits et des titres de propriété, mais il y a des organismes qui pourraient aider une région, une ville ou une Première nation à planifier son avenir à la lumière des éventuels grands projets au Canada. Je fais plus précisément référence à l'Institut canadien des urbanistes. Je sais qu'ils sont ici pour faire pression sur le gouvernement et sur les députés de l'opposition.

Quand j'écoute ces gens parler, je revois mon propre parcours, mon histoire. Je ne peux m'empêcher de penser à tout ce que j'aurais aimé comprendre et que je ne comprends qu'aujourd'hui. Ce sont des connaissances qui auraient pu rendre la vie beaucoup plus facile non seulement pour les membres de ma Première Nation, mais pour les gens des environs. Au bout du compte, comme un juge l'a dit dans le temps: « Regardons les choses en face: nous sommes tous dans le même bateau. Nous devons avancer ensemble. »

• (1200)

Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de son intervention, même si j'ai fini par me sentir un peu confus. Il a commencé par parler des politiques libérales qui freinent et paralysent les grands projets.

Selon ce que je comprends du projet de loi, les processus d'évaluation d'impact et de délivrance de permis se dérouleraient simultanément sur une période d'un an. J'aurais pensé que cela réglerait le problème quand il dit que nous paralysons les grands projets. Puis il a continué son intervention, et il me semble qu'à la fin, il a critiqué le délai d'un an en disant qu'il n'était pas assez long.

Quelle est exactement la position du député sur le délai d'un an pour l'approbation des projets?

Ellis Ross: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa confusion, car je suis moi-même perplexe. Je connais la procédure actuelle de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, mais je ne comprends pas le lien avec le Bureau des grands projets, sans compter que nous avons désormais un projet de loi qui prévoit la mise en place d'un organisme de réglementation. À ce que je vois, c'est un véritable cirque. Si les gens ne comprennent pas le processus, qui devrait pourtant être clair et précis pour les investisseurs, les Premières Nations et les Canadiens, comment pourrions-nous bâtir un Canada fort?

Je comprends votre confusion.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je rappelle au député qu'il doit adresser sa réponse à la présidence.

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, au cours de l'été, le gouvernement a mené des consultations auprès des syndicats et des organisations syndicales. Les syndicats fédéraux

réclament la suppression de l'article 107 du Code canadien du travail, le gouvernement s'en étant servi à au moins 10 reprises pour ordonner aux travailleurs de reprendre le travail, ce qui porte atteinte au processus de négociation collective. Le gouvernement propose aujourd'hui de reformuler l'article 107 et qualifie ces modifications de « garde-fous », mais les syndicats nous indiquent que ces changements pourraient affaiblir le pouvoir de négociation des travailleurs.

Si les syndicats n'ont pas réclamé ces changements, qui, d'après le député, les a demandés? S'agirait-il des grandes entreprises?

Ellis Ross: Monsieur le Président, c'est une excellente question, et c'est un enjeu important. Après tout, ce sont les travailleurs qui, concrètement, bâtissent le Canada. C'est cette activité qui crée les emplois, et génère les contrats et les contrats de sous-traitance. Ce sont eux qui construisent les ponts, les bâtiments et les usines de gaz naturel liquide.

Vraiment, l'importance de cette question cautionne son renvoi en comité. On ne peut pas simplement laisser les choses en l'état. C'est pour cela que les comités existent, et c'est ce que j'espère que le gouvernement fera: renvoyer cette question en comité.

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais savoir si mon collègue de Skeena—Bulkley Valley est d'accord avec l'affirmation suivante: le dépôt à la Chambre du projet de loi C-39 est en réalité une preuve d'échec, tout comme l'a été le projet de loi C-5.

Qu'est-ce que je veux dire par là? Eh bien, le projet de loi C-5 prouve que 10 ou 11 ans de gouvernement libéral ont, pour l'essentiel, jugulé l'exploitation des ressources au pays. Voilà pourquoi le gouvernement avait besoin de ce projet de loi. Nous l'avons soutenu, nous l'avons fait adopter en procédure accélérée, et aujourd'hui, après 18 mois et 500 projets, absolument rien n'a été fait. Aujourd'hui, le gouvernement a ajouté un slogan, « Bâtir un Canada fort », et nous voici avec le projet de loi C-39.

Le député est-il d'accord pour dire que ni les 10 années de politiques qui viennent de passer, ni l'adoption du projet de loi C-5 n'ont contribué le moins du monde au développement du pays?

Ellis Ross: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que nous ne devrions pas en être là. Nous devrions nous appuyer sur nos réussites passées. Aujourd'hui, il devrait y avoir 18 projets de gaz naturel liquéfié en chantier en Colombie-Britannique. Nous ne devrions pas avoir à débattre aujourd'hui de la nécessité de rendre le Canada fort en éliminant les obstacles. Malgré la grande annonce sur l'unité de l'économie canadienne, il est toujours impossible de vendre du vin d'une province à une autre. On n'a fait qu'enchaîner les annonces.

Je conviens que le fait que ceux-là mêmes qui ont causé du tort à notre économie pendant 10 ans tentent maintenant de la redresser nous relègue loin derrière sur le plan économique.

[Français]

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais savoir ce que mon collègue pense de notre engagement à ce que les décisions concernant les projets nécessitant un permis fédéral soient rendues dans un délai d'un an?

Cela offrirait aux investisseurs et aux promoteurs de projets la prévisibilité et la clarté dont ils ont besoin. Quand vient le temps de faire des investissements, les gens ont besoin de savoir à quoi s'attendre.

• (1205)

[Traduction]

Ellis Ross: Monsieur le Président, sans aucun doute. Oui, je suis d'accord pour un délai d'un an, pourvu que le processus soit respecté et clairement défini et, soit dit en passant, que soit respectée la jurisprudence établie par les tribunaux sur la façon de tenir compte des droits et des titres. Nous ne pouvons pas imposer une limite de temps arbitraire aux droits et aux titres des Premières Nations. C'est de cela que je parle quand je souligne la contradiction dans le projet de loi C-39. Il n'y a pas de réponse à cette question.

[Français]

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort. J'en profite en même temps pour souhaiter la bienvenue à mes collègues en cette nouvelle période de travaux parlementaires. C'est la première fois que je prends la parole depuis notre retour. J'espère que nous allons avoir une belle période de travaux constructive et que nous allons faire cheminer rapidement tous les projets de loi que nous avons à faire avancer et à adopter.

Quand on parle de bâtir un Canada fort, on pense souvent aux grands projets. On pense aux infrastructures. On pense aux ports, aux chemins de fer et aux grands investissements. Or, pour moi, un Canada fort commence dans nos communautés. Il commence chez nous.

Je représente fièrement la circonscription de Rivière-des-Mille-Îles, qui est située dans les Basses-Laurentides, au Québec, et qui regroupe les villes de Boisbriand, Rosemère, Deux-Montagnes et Saint-Eustache. Ce sont des communautés dont je suis très fière. J'y rencontre des familles, j'y rencontre des travailleurs, mais aussi des entrepreneurs et des propriétaires de petites et moyennes entreprises. J'y rencontre des gens du secteur manufacturier qui veulent continuer à produire et à créer de bons emplois chez nous. Ce qu'ils nous demandent est simple. Ils veulent de la stabilité. Ils veulent des règles claires. Ils veulent pouvoir investir. Ils veulent pouvoir embaucher et aussi faire grandir leur entreprise.

[Traduction]

Ils veulent que nous prenions des mesures concrètes.

[Français]

Cette question est encore plus importante aujourd'hui. Nous vivons dans un monde où l'incertitude économique est devenue une réalité quotidienne. Nous le voyons particulièrement dans nos relations commerciales avec les États-Unis.

Dans ma circonscription, il y a encore quelques mois, des entrepreneurs me parlaient de projets d'expansion. On me parlait d'agrandir, d'acheter de nouveaux équipements et d'embaucher davantage de travailleurs. On me parlait de projets à Saint-Eustache et ailleurs dans les Basses-Laurentides.

Aujourd'hui, le contexte a changé. Avec l'incertitude qui vient des États-Unis, certains entrepreneurs sont plus prudents. Certains réévaluent leurs projets, d'autres préfèrent attendre avant de prendre une décision importante. Je peux les comprendre. J'ai déjà été entrepreneure avant d'être en politique. Agrandir une usine, acheter de l'équipement ou embaucher, ce sont de grandes décisions. Une entreprise a besoin de savoir où seront les marchés. Elle a besoin de savoir ce qu'elle pourra recevoir de ses marchandises. Elle a aussi

Ordres émanant du gouvernement

besoin de savoir qu'elle pourra livrer ses produits à ses clients. Elle a besoin de prévisibilité.

Nous ne contrôlons pas toutes les décisions prises au Sud de la frontière, mais nous pouvons agir sur ce que nous contrôlons ici, au Canada. Nous pouvons rendre nos processus plus efficaces, renforcer nos infrastructures, diversifier nos marchés et créer un climat où les entreprises ont davantage confiance pour investir chez nous.

Une partie importante du projet de loi C-39 porte justement sur la façon dont nous examinons les grands projets au Canada. Aujourd'hui, un promoteur peut devoir travailler avec plusieurs ministères. Il peut aussi devoir passer par un processus pour obtenir les autorisations nécessaires. Le projet de loi C-39 cherche à mieux coordonner ces démarches. Pour certains projets désignés, une décision devrait être rendue dans un délai d'un an une fois les études et les renseignements requis fournis. Un an, c'est quand même quelque chose de très intéressant. Le projet de loi vise aussi une meilleure coordination des évaluations, des autorisations fédérales et, bien sûr, des consultations avec les groupes autochtones.

Pour moi, l'idée est simple. Quand une entreprise veut investir au Canada, elle doit connaître les règles. Elle doit savoir quelles sont les étapes. Elle doit aussi savoir dans quels délais une décision peut être prise. Ça ne veut pas dire qu'on met de côté nos responsabilités environnementales. Ça ne veut pas dire non plus qu'on met de côté les consultations avec les peuples autochtones. Il faut faire les choses correctement, mais il faut aussi être capable de les faire efficacement.

[Traduction]

Nous pouvons construire plus rapidement et de manière responsable.

• (1210)

[Français]

Il y a un autre volet du projet de loi C-39 qui me tient particulièrement à cœur. Je siège au Comité permanent du commerce international depuis plusieurs années, et je pense ici aux chaînes d'approvisionnement et aux corridors commerciaux. Au Comité, nous parlons beaucoup d'accords commerciaux. D'ailleurs, nous en avons signé une vingtaine au cours de la dernière année. Nous parlons de nouveaux marchés. Nous parlons d'exporter davantage de produits canadiens. Toutefois, un accord commercial ne suffit pas, encore faut-il être capable de livrer les produits.

Je vais donner un exemple très concret que nous avons entendu au Comité permanent du commerce international. Plus tôt cette année, nous avons reçu M. Antoine Morin, vice-président principal chez Olymel, une entreprise très présente au Québec dans la production de porc. On parle d'exportation canadienne vers le Japon, un marché très important. Une partie de ce porc est vendue fraîche, jamais congelée. C'est un produit de grande valeur qui doit être livré dans un délai très précis. M. Morin nous a expliqué qu'Olymel utilise le port de Vancouver comme principale porte de sortie vers l'Asie. Il nous a aussi expliqué ce qui arrive lorsqu'il y a une interruption de service ou une grève. Quand du porc frais s'accumule au port, l'entreprise doit prendre une décision rapidement. Elle peut devoir congeler un produit qui doit être vendu frais. Elle peut aussi devoir le rediriger vers un autre marché. Le produit n'est pas nécessairement perdu, mais une partie de sa valeur peut l'être. Il faut aussi payer l'entreposage. Il y a des retards ainsi qu'une pression supplémentaire sur les partenaires commerciaux.

Ordres émanant du gouvernement

Olymel nous a expliqué qu'environ 250 conteneurs passent par le port de Vancouver chaque semaine. Cela représente énormément d'argent et d'emplois au Québec et au Canada. Quand le service est interrompu, environ 50 conteneurs peuvent prendre du retard chaque jour. Lorsqu'une interruption dure environ une semaine, les pertes peuvent se chiffrer en millions de dollars. Ça, c'est du concret. Derrière un conteneur de porc frais, il y a des producteurs, il y a des travailleurs dans les usines, il y a des transporteurs, il y a le chemin de fer, il y a le port et, au bout de la chaîne, il y a des clients en Asie qui attendent leur produit. Quand un seul maillon de cette chaîne ne fonctionne pas, les conséquences peuvent se faire sentir partout.

[Traduction]

C'est pourquoi la fiabilité est importante.

[Français]

Nos partenaires doivent savoir que lorsqu'ils achètent un produit canadien, nous sommes capables de livrer dans les délais prescrits. Nous devons être capables de le livrer à temps. C'est une question de confiance. C'est aussi une question de réputation pour le Canada. C'est pourquoi le projet de loi C-39 propose notamment de permettre la désignation de corridors commerciaux. Le projet de loi permettrait aussi la création d'un conseil national de corridors commerciaux. Ce conseil pourrait suivre le mouvement des marchandises, il pourrait analyser les perturbations importantes et il pourrait recommander des solutions.

Le projet de loi prévoit aussi la possibilité de mettre sur pied un bureau des projets de transport. L'objectif est de mieux coordonner les autorisations fédérales liées aux projets de transport. Pour le Québec, cet objectif est particulièrement important. Nous avons le fleuve Saint-Laurent, nous avons nos ports et nous avons nos réseaux routiers et ferroviaires. Nous avons des entreprises qui vendent leurs produits partout au Canada et dans le monde. Dans les Basses-Laurentides, nous faisons partie de cette chaîne. Une entreprise de Boisbriand peut dépendre d'un fournisseur à l'autre bout du pays. Une entreprise de Saint-Eustache peut avoir un client aux États-Unis, en Europe ou en Asie. Tout est lié.

[Traduction]

Un accord commercial peut lancer le processus, mais il faut quand même livrer la marchandise.

[Français]

Nous devons aussi parler des travailleurs, parce qu'il n'y a pas d'économie forte sans les femmes et les hommes qui la font fonctionner chaque jour. Le projet de loi C-39 ne fera pas disparaître les conflits de travail, mais le projet de loi cherche à favoriser des discussions plus tôt. Il cherche à renforcer le recours à la médiation et il cherche à donner davantage de possibilités aux travailleurs et aux employeurs d'arriver eux-mêmes à une entente. C'est important de le dire: les travailleurs doivent pouvoir défendre leurs intérêts et leurs droits. Les employeurs, de leur côté, ont besoin de stabilité et de prévisibilité. Les meilleures solutions sont souvent celles que les parties réussissent à négocier elles-mêmes.

Le projet de loi prévoit également renforcer les ressources en santé et en sécurité au travail. Il prévoit davantage de ressources au Conseil canadien des relations industrielles. Quand on pense à l'exemple d'Olymel, on voit à quel point les relations de travail et les chaînes d'approvisionnement sont liées. Une perturbation peut avoir des conséquences bien au-delà du lieu où elle se produit.

Je reviens à ma circonscription, Rivière-des-Mille-Îles. Quand nous débattons un projet de loi important ici à Ottawa, il faut toujours garder en tête les gens pour qui nous faisons ce travail. Je pense aux entrepreneurs que je rencontre dans ma circonscription. Certains avaient des projets d'expansion. Aujourd'hui, ils regardent ces projets avec plus de prudence.

• (1215)

Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Monsieur le Président, c'est un peu décourageant de faire ce débat maintenant à la Chambre des communes. Pourquoi? C'est parce qu'on a déjà adopté il y a à peine 18 mois un projet de loi presque similaire. Les conservateurs avaient voté en faveur parce que le premier ministre avait dit qu'on allait accélérer ces projets à une vitesse inimaginable. Résultat: on a 500 projets qui sont bloqués. On ne voit pas de progrès du tout.

Est-ce que la députée peut me dire si on va voir un autre projet de loi similaire dans 18 autres mois?

Linda Lapointe: Monsieur le Président, mon collègue parle de projets hypothétiques. Aujourd'hui, je suis ici pour parler du projet de loi C-39.

J'aimerais savoir ce que mon collègue pense du fait qu'après les études et les consultations des peuples autochtones, ça ne prendrait qu'un an avant de commencer un projet majeur. Qu'est-ce qu'il pense du fait que les investisseurs sachent que ça ne prendrait qu'un an avant que ça débute?

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, je ne sais pas si ma collègue a lu attentivement le projet de loi comme moi. Ce qu'on retrouve là-dedans, c'est la possibilité pour le gouvernement de faire démarrer des projets d'infrastructures gazières ou pétrolières sans avoir complété les évaluations environnementales.

Je vais donner un exemple qui est très probant. Chez nous, le projet GNL Québec a été refusé. Ces gens-là ont dit qu'ils allaient respecter les évaluations environnementales. Toutefois, quand ils ont eu une fin de non-recevoir, ils se sont virés de bord et ils ont poursuivi le gouvernement. Je n'ose même pas m'imaginer ce que ça ferait si un projet d'hydrocarbures démarrait, qu'on commençait à construire les infrastructures et qu'on se rendait compte par la suite que ça n'avait pas de sens et qu'il fallait reculer. Ce seraient des poursuites épouvantables pour le gouvernement.

Est-ce que ma collègue est consciente de ça?

Linda Lapointe: Monsieur le Président, je remercie mon collègue.

Quelle est en fait votre circonscription? Est-ce Chicoutimi ou Lac-Saint-Jean?

Une voix: C'est Jonquière.

Linda Lapointe: Je vous souhaite la bienvenue au Comité permanent du commerce international. Il paraît que vous allez être notre nouveau collègue. J'ai bien hâte de travailler avec vous au Comité permanent du commerce international.

Monsieur le Président, je suis contente de savoir qu'il va se joindre à notre comité.

Sa question porte sur les consultations. Avant qu'un grand projet soit accepté et mis en place, il y a un délai d'un an pour l'évaluation environnementale et les consultations des peuples autochtones.

Non, nous ne couperons pas les coins ronds.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je rappelle que les députés doivent répondre aux questions par l'entremise de la présidence.

L'honorable députée de Saanich—Gulf Islands a la parole pour les questions et commentaires.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je suis déçue du projet de loi C-39.

Contrairement aux députés libéraux, je dirais qu'aucun avocat en environnement ne pense que ce projet de loi protège l'environnement. Je veux demander si le gouvernement et leurs députés sont ouverts à des amendements importants et sérieux, parce que ce projet de loi n'est pas acceptable.

Linda Lapointe: Monsieur le Président, je remercie ma très estimée collègue.

Le projet de loi C-39 sera étudié par un comité spécial. Si des amendements sont suggérés et que les parlementaires qui siègent à ce comité les acceptent, c'est sûr et certain qu'il y a moyen de les faire avancer.

En matière d'environnement, quand on dit « un projet, un an », c'est sans enlever les études environnementales et en respectant les droits et les consultations des peuples autochtones.

• (1220)

[Traduction]

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, un organisme environnemental a indiqué que le projet de loi C-39 pourrait créer des zones sacrifiées où la population serait appelée à vivre avec la pollution et les risques environnementaux associés à des projets jugés d'intérêt national. Le gouvernement peut-il garantir qu'aucune collectivité n'aura à sacrifier sa santé et son environnement à la suite de la mise en œuvre accélérée de projets comme le prévoit le projet de loi C-39?

[Français]

Linda Lapointe: Monsieur le Président, je vais répondre la même chose que j'ai dite à mon autre collègue tantôt: si des suggestions, des modifications, ou des amendements sont proposés, ce sera au sein du comité.

[Traduction]

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Madawaska—Restigouche.

Tout d'abord, je tiens à souhaiter à l'équipe senior de football des Wildcats de Westmount un excellent premier match de la saison. Je remercie l'entraîneur Tom Pain, les enseignants et les autres entraîneurs de ce qu'ils font pour offrir aux jeunes hommes cette merveilleuse occasion de participer à la saison de football cet automne.

C'est un honneur de prendre la parole au nom des habitants d'Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas pour appuyer la Loi visant à bâtir un Canada fort. Depuis les élections fédérales de 2025, la priorité absolue du gouvernement a été de renforcer l'économie canadienne, de diversifier nos échanges commerciaux avec l'étranger, d'investir au Canada, de réduire notre dépendance envers les États-Unis, de protéger notre souveraineté nationale et de défendre les intérêts des Canadiens. La Loi visant à bâtir un Canada fort est

Ordres émanant du gouvernement

un élément essentiel du plan du gouvernement pour agir de toute urgence.

Le président Trump a choisi de s'en prendre aux travailleurs et aux entreprises du Canada en imposant des droits de douane illégaux et injustifiés, des droits de douane visant à détruire le gain-pain des Canadiens et, comme on l'a dit, à faire du Canada le 51^e État. Il s'agit d'une menace réelle, et tout ce que fait le gouvernement doit être considéré dans ce contexte. Le gouvernement Trump a ciblé les industries canadiennes de l'acier, de l'aluminium et de l'automobile ainsi que d'autres industries qui fournissent des centaines de milliers d'emplois aux familles canadiennes.

C'est particulièrement vrai chez moi, à Hamilton et dans les quartiers d'Ancaster et de Dundas, parce qu'Hamilton est un centre industriel et la ville canadienne de l'acier. Depuis des générations, l'économie industrielle de la ville est profondément intégrée à celle de nos amis et alliés aux États-Unis, une situation mutuellement profitable aux travailleurs et aux entreprises de part et d'autre de la frontière. Les travailleurs n'ont pas provoqué cette guerre commerciale, mais ce sont en grande partie eux, des deux côtés de la frontière, qui en subissent les conséquences.

Le Canada continue de travailler à la conclusion d'un accord équitable avec les États-Unis parce qu'on veut une relation commerciale solide et que nos deux économies sont profondément liées. Or, un accord équitable doit être un bon accord pour le Canada. On ne sacrifiera pas les travailleurs, les entreprises ou la souveraineté du Canada simplement pour signer un accord. On ne peut pas faire comme si les choses allaient revenir à la normale. Comme l'a déclaré le premier ministre, « la nostalgie n'est pas une stratégie ». On doit être prêts à bâtir notre propre avenir, c'est-à-dire bâtir une économie canadienne plus forte, trouver de nouveaux clients pour les projets canadiens et attirer de nouveaux investissements. Il s'agit avant tout de créer de bons emplois et une plus grande sécurité pour les travailleurs canadiens et leur famille.

Au bout du compte, il s'agit de personnes, de familles, de travailleurs et de débouchés pour la prochaine génération. Heureusement, le Canada se trouve en position de force. Comme l'a déclaré le premier ministre, le pays possède ce dont le monde a besoin: des ressources énergétiques, des minéraux critiques, des produits agricoles, de l'acier, de l'aluminium et du bois d'œuvre, sans parler de tout notre savoir-faire, notamment en technologie, en recherche, en éducation et formation ainsi qu'en l'innovation. Il ne faudrait pas non plus oublier que nous avons certains des travailleurs et des gens de métier les plus qualifiés au monde.

Dans un monde marqué par des tensions et des divisions sans cesse croissantes, le Canada possède un autre atout qui se fait rare de nos jours: la certitude. Le Canada est un pays stable et fiable. Grâce à des règles claires et à des normes élevées en matière de travail et d'environnement, le Canada inspire confiance. Comme ses partenaires le savent, quand le Canada prend un engagement, il le respecte. Cette réputation en fait un lieu privilégié pour faire des affaires.

Ordres émanant du gouvernement

C'est pourquoi nous tissons des liens plus étroits avec l'Europe. Nous élargissons nos échanges commerciaux avec l'Asie, notamment avec la Chine, l'Inde, l'Indonésie et d'autres pays de la région indo-pacifique. Nous prenons des mesures pour acheminer davantage d'énergie canadienne vers les marchés mondiaux, notamment en envisageant la possibilité de construire un pipeline vers le Pacifique, qui permettrait de vendre directement le pétrole aux clients asiatiques, dont la Chine. Notre partenariat avec l'Ukraine crée également des débouchés pour les travailleurs et les entreprises du Canada dans les domaines de la défense, des technologies de pointe et de la fabrication, entre autres de drones. Voilà l'objectif de la Loi visant à bâtir un Canada fort.

Trois principes guident ce projet de loi : accélérer la réalisation des grands projets, ouvrir de nouveaux marchés aux produits canadiens et soutenir les travailleurs qui sont au cœur de notre économie. La priorité absolue est d'accélérer la réalisation des projets, car le Canada ne manque pas d'occasions. Ce qui lui manque, c'est la capacité de transformer plus rapidement ces possibilités en projets concrets, en chantiers, en emplois et en salaires.

● (1225)

À l'heure actuelle, les grands projets se heurtent à des processus d'examen qui se chevauchent, à différents ordres de gouvernement et à des années d'incertitude. Cette incertitude a des conséquences. C'est en tout cas ce que j'ai pu constater au cours de ma carrière d'ingénieur dans le secteur de la construction, car un projet retardé signifie un retard dans la construction, un retard dans les investissements et, pour les travailleurs canadiens, une attente plus longue avant de trouver un emploi.

La Loi visant à bâtir un Canada fort mettrait en place un processus d'examen plus clair et plus prévisible, avec une décision rendue dans un délai d'un an, en collaboration avec les provinces et les municipalités, afin de lancer rapidement les travaux. Nous maintiendrons les mesures de protection de l'environnement et respecterons les droits des peuples autochtones, mais nous pouvons y parvenir tout en prenant des décisions dans un délai raisonnable.

Hamilton est un bon exemple de ce qui est possible. À l'heure actuelle, 800 acres de terres industrielles prêtes pour la mise en chantier sont disponibles pour un développement dans le secteur de la fabrication de pointe, ce qui aurait un potentiel de croissance économique de plusieurs milliards de dollars et de dizaines de milliers de nouveaux emplois locaux. Il s'agit d'anciens terrains industriels que le conseil municipal s'est employé activement à zoner. Les infrastructures sont déjà en place. La province a récemment reconnu cet emplacement comme une priorité provinciale en matière d'investissement économique. C'est ce que devrait signifier l'expression « prêtes pour la mise en chantier » : effectuer une planification précoce, faire collaborer les différents gouvernements et résoudre les problèmes avant qu'ils ne deviennent des obstacles. Ensuite, lorsqu'une possibilité d'investissement se présente, nous devons aborder le processus d'autorisation dans un esprit positif. Le gouvernement devrait s'efforcer d'aboutir à un « oui » plutôt que de partir d'un « non ».

Lors du récent Sommet canadien de l'investissement, des investisseurs provenant de près de 30 pays sont venus au Canada et près de 500 milliards de dollars d'engagements d'investissement ont été annoncés, car le monde entier souhaite investir ici. Notre travail consiste à transformer ces investissements en projets, en emplois et en possibilités pour les Canadiens.

Ensuite, il y a la mise en marché des produits canadiens. Si nous voulons vendre davantage de produits canadiens à l'échelle mondiale, nous avons besoin des infrastructures nécessaires pour les acheminer sur ces marchés, ce qui veut dire avoir accès à des ports, à des voies ferrées, à des autoroutes et à des couloirs aériens. La Loi visant à bâtir un Canada fort permettra de désigner les principaux couloirs commerciaux nationaux et contribuera à accélérer l'obtention des autorisations fédérales pour les projets de transport.

Là encore, Hamilton illustre parfaitement comment cela peut fonctionner. Nous disposons du port en eau douce le plus actif des Grands Lacs. Nous bénéficions d'importantes liaisons ferroviaires, ainsi que de l'aéroport de fret de nuit le plus fréquenté du Canada. Nous sommes situés au cœur de la plus grande région industrielle du Canada. Notre nouveau terminal ferroviaire à conteneurs contribue déjà à désengorger l'autoroute en transférant le trafic commercial vers les chemins de fer plutôt que vers les camions qui circulent sur la 401.

Les Grands Lacs recèlent un immense potentiel. La Voie maritime du Saint-Laurent dispose d'une capacité importante sous-utilisée, et les possibilités sont immenses pour que l'acier, les céréales, les minéraux et les produits manufacturés canadiens soient acheminés directement vers les marchés du Canada et des États-Unis, ainsi que vers les marchés mondiaux, depuis les Grands Lacs en passant par la voie maritime jusqu'à l'Atlantique. Cela permettrait de réduire les embouteillages sur les autoroutes locales pour les familles de la région du Golden Horseshoe, de rendre les chaînes d'approvisionnement plus fiables pour les entreprises et d'offrir un meilleur accès à de nouveaux clients et aux entreprises canadiennes.

La troisième partie du projet de loi concerne ceux qui travaillent à bâtir le Canada : les travailleurs canadiens. Hamilton est fière de sa longue tradition syndicale. Notre ville a été bâtie par des générations de métallurgistes, de gens de métier, de travailleurs qualifiés et de salariés syndiqués. C'est pourquoi ce projet de loi est essentiel pour renforcer le cadre fédéral du travail au Canada. Il aiderait les syndicats et les employeurs à régler les différends plus tôt et à négocier des ententes et des conventions collectives avant d'en arriver à un vote de grève. Elle permettrait de recruter de nouveaux agents de santé et de sécurité, renforçant ainsi les capacités, et d'augmenter les effectifs pour résorber l'arriéré de plaintes déposées par les travailleurs. L'objectif principal de ce projet de loi est de garantir des lieux de travail sûrs, un traitement équitable, des négociations collectives solides et une plus grande stabilité pour les travailleurs et leur famille.

En conclusion, le Canada se trouve à un tournant. Les États-Unis ont déclenché une guerre commerciale que nous n'avons pas demandée. Le système commercial mondial se transforme. Nous ne savons pas ce que fera le gouvernement Trump; nous savons seulement ce que peut faire le Canada. Nous pouvons bâtir, car le Canada possède ce dont le monde a besoin. Nous devons concrétiser les projets. Nous devons acheminer nos produits vers les marchés. Nous devons faire en sorte que les familles et les travailleurs canadiens profitent des retombées, car c'est ensemble que nous bâtirons un Canada fort.

• (1230)

Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Monsieur le Président, le député libéral tient des propos louables. Je suis tout à fait d'accord avec une grande partie de ce qu'il dit, mais le problème, c'est que les libéraux sont au pouvoir depuis 11 ans. Il a dit que le Canada ne manquait pas d'occasions ni de potentiel. Eh bien, pourquoi cette inertie? Plus de 500 projets sont au point mort.

Les libéraux disent que la partie 1 du projet de loi fixe le délai de décision à un an, mais les petits caractères révèlent que le décompte ne commence qu'une fois que les promoteurs ont remis l'ensemble des études demandées. N'est-ce pas là un tour de passe-passe qui permet de ne rien changer aux années de retards administratifs?

John-Paul Danko: Monsieur le Président, il s'agit peut-être là d'un léger différend idéologique. De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons au Canada, nous croyons aux Canadiens et nous sommes fiers des entreprises canadiennes. Je suis extrêmement fier et optimiste quant aux possibilités qui s'offrent à nous, en particulier à Hamilton, qui est un important centre industriel, et quant à cette occasion qui nous est donnée de réorienter notre économie comme il se doit, étant donné la menace qui pèse sur nous. Je sais que les travailleurs canadiens, les entreprises canadiennes et l'industrie canadienne sauront relever ce défi et connaîtront une bien plus grande stabilité économique à l'avenir.

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je sais que la ville d'Hamilton, que représente mon collègue, abrite un port qui joue un rôle véritablement central pour le commerce de l'industrie sidérurgique, tout comme le port de Trois-Rivières dans ma propre circonscription, et qu'il soutient des milliers d'emplois dans sa circonscription. Mon collègue pourrait-il expliquer à la Chambre en quoi ce projet de loi va accélérer le développement et l'expansion des corridors commerciaux dans sa région, notamment ceux qui passent par le port d'Hamilton?

John-Paul Danko: Monsieur le Président, j'ai eu la chance de visiter le port de Trois-Rivières l'hiver dernier. Il y a tellement de possibilités de développement des activités et de gains d'efficacité dans le système portuaire au Canada. Comme je l'ai dit, une des choses qui m'enthousiasment le plus, c'est mettre les marchandises, qui sont actuellement transportées par camion et qui engorgent les autoroutes de la série 400 entre Windsor et Montréal, sur des trains et des bateaux, pour que, quand nous sortons en famille, nous ne soyons pas pris dans les embouteillages. C'est également beaucoup plus efficace, puisque ça permet d'acheminer les marchandises vers les marchés avec régularité et fiabilité.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, l'expression « acheminer les produits vers les marchés » revient souvent, et la *Gazette du Canada* a publié quelque chose qui ébranle ma confiance dans le gouvernement. Le 1^{er} août, quand elle a publié un avis au sujet de l'oléoduc de la côte Ouest, elle a donné une description très succincte et inexacte du produit qui sera acheminé par le pipeline. De même, alors que les libéraux parlent du produit destiné à la Chine dans le pipeline, je tiens à souligner que le bitume dilué, qui est en fait le produit utilisé principalement en Chine, correspond au goudron dans le bitume qui sert à asphaltier les routes.

Je me demande si le député pourrait nous dire à quel point les députés ministériels connaissent les produits qui sont expédiés.

Ordres émanant du gouvernement

John-Paul Danko: Monsieur le Président, la députée est manifestement une fervente défenseuse de l'environnement. Nous en sommes très respectueux.

Si j'ai bien compris, une grande partie du pétrole et du gaz canadiens exportés vers l'Asie sert à fabriquer les produits que nous utilisons. Ils ne sont pas brûlés pour produire de l'énergie. Il n'y a donc pas d'émissions de carbone dans l'atmosphère.

Je suis d'accord pour dire que les débouchés vont bien au-delà du secteur pétrogazier. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur les énergies renouvelables, sur la transition vers une économie axée sur l'électricité et sur le doublement des capacités de transport et de production d'électricité, car c'est là que résident les véritables débouchés de l'avenir électrique. Les perspectives sont immenses pour ces secteurs en Ontario et à Hamilton.

• (1235)

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, en avril 2025, nous avons été élus avec un mandat clair: renforcer, diversifier et unifier l'économie canadienne. Au cours des 18 derniers mois, on a pu voir un véritable leadership de la part de notre premier ministre et de notre gouvernement pour réaliser ces ambitions.

L'année dernière, nous avons commencé par mettre en place un cadre pour appuyer les grands projets d'intérêt national. Dans le dernier budget de 2025, nous avons proposé différents incitatifs fiscaux pour stimuler l'investissement au Canada. Nous avons investi massivement dans nos infrastructures et dans des projets d'importance cruciale pour notre pays. Nous avons signé des accords économiques et de défense avec une vingtaine de pays sur cinq continents. Nous tenons des discussions pour nous rapprocher de l'Union européenne. C'est un ensemble d'exemples de mesures qui reflètent l'ambition de notre gouvernement, celle de renforcer l'économie canadienne.

Le projet de loi C-39 que nous étudions aujourd'hui, soit la loi visant à bâtir un Canada fort, est le dernier exemple d'un ensemble de mesures. Ce qui est intéressant dans le projet de loi C-39, c'est qu'il amène de la prévisibilité aux personnes qui souhaitent investir au Canada. C'est extrêmement important dans le contexte actuel parce que les yeux du monde sont tournés vers notre pays, vers les possibilités d'investissement que représentent les projets au Canada.

Je vais donner un bel exemple. En septembre a eu lieu le tout premier sommet canadien de l'investissement. Les résultats sont clairs. Ce sommet s'est traduit par près de 500 milliards de dollars en nouveaux engagements d'investissement au Canada. Ce sont des capitaux qui vont soutenir les travailleurs canadiens, les entreprises, les infrastructures et les secteurs stratégiques de notre pays.

Ordres émanant du gouvernement

En marge du sommet, j'ai eu la chance de participer à une réception organisée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick à Toronto, où j'ai pu échanger avec quatre différentes personnes qui portaient des projets pour le Nord du Nouveau-Brunswick. Quand on parle de projets qui vont stimuler l'économie canadienne, ça comprend aussi la région que je représente ici à Ottawa. Les commentaires que j'ai reçus étaient très intéressants. Cela a permis de mettre en contact des promoteurs de projets du Nord du Nouveau-Brunswick avec différents investisseurs de l'étranger. Les commentaires que j'ai reçus de la part des gens avec qui j'ai échangé, c'est que le monde reconnaît le grand potentiel d'investir au Canada. Il voit la richesse de notre territoire en ressources naturelles. Ils sont témoins des ambitions de notre gouvernement et des efforts qu'on fait pour bâtir en grand. En tant que gouvernement, nous voulons saisir cette occasion et envoyer un message clair: c'est le moment d'investir au Canada. Cela va nous permettre de créer une croissance durable, de créer des possibilités et d'assurer la prospérité pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Si on veut attirer ces investissements, si on veut que ça se traduise par des projets concrets sur le terrain, il faut s'assurer d'avoir un cadre réglementaire en place.

Au moyen du projet de loi C-39, nous cherchons à attirer davantage d'investissements au Canada et à faire avancer des projets importants pour notre économie et nos communautés en mettant en place un cadre réglementaire plus clair, plus efficace et plus moderne. Au cœur du projet de loi C-39, il y a l'engagement de rendre des décisions dans un délai d'un an sur les projets nécessitant un permis fédéral, ce qui va donner aux investisseurs et aux promoteurs d'un projet la clarté et la prévisibilité dont ils ont besoin pour investir et bâtir au Canada. À l'heure actuelle, dans plusieurs cas, on voit des délais beaucoup trop longs. Je tiens à insister sur le fait que cela ne veut pas dire qu'il faut agir plus rapidement de manière inefficace ni renoncer à nos normes environnementales élevées. On n'acceptera pas tous les projets. On peut toujours refuser les projets qui ne satisfont pas aux normes environnementales canadiennes ou aux attentes des Canadiennes et des Canadiens. Toutefois, au lieu de prendre des années avant de dire non, on veut pouvoir dire non plus rapidement. Si le projet ne correspond pas aux attentes du gouvernement, les gens n'attendent pas des années avant de recevoir une réponse définitive. Lorsque la réponse est positive, on souhaite évidemment la recevoir le plus tôt possible, tout en respectant les processus en vigueur, notamment en matière environnementale. Il est important d'éviter les délais parce que, lorsqu'un projet est prêt à démarrer dès la première année et qu'en raison de délais administratifs il faut attendre des années et des années, cela équivaut à des millions de dollars en coûts supplémentaires. Cela peut emmener des investisseurs à décider de favoriser d'autres pays. Ce n'est vraiment pas le message qu'on veut envoyer. On veut donner de la prévisibilité aux gens qui souhaitent investir au Canada.

Je réitère qu'on n'a pas à choisir entre le respect d'une protection rigoureuse de l'environnement et la simplification de l'examen des projets. On peut faire les deux en même temps. Au moyen du projet de loi C-39, c'est ce qu'on souhaite faire. On peut faire bien les choses dès maintenant: maintenir des normes environnementales rigoureuses et avancer à un rythme adéquat. Je crois que le mot-clé à retenir est « prévisibilité » pour les gens qui souhaitent investir au Canada. Ça s'inscrit dans la conformité de ce que nous avons entendu au Sommet canadien de l'investissement de 2026 de la part des personnes qui veulent investir au Canada dans des projets d'intérêt national.

• (1240)

La partie touchant les transports est un autre élément important du projet de loi C-39. Nous souhaitons diversifier notre économie et développer de nouveaux marchés. On le voit déjà à l'heure actuelle. Nous avons signé des ententes commerciales et de défense avec une vingtaine de pays, et nous discutons toujours avec plusieurs autres pays. Ces accords permettent aux entreprises canadiennes d'accéder à de nouveaux marchés. On cherche aussi à renforcer l'économie canadienne en l'unifiant, soit en faisant tomber les barrières existantes au commerce interprovincial. Cependant, si on souhaite que les marchandises se rendent du point A au point B de façon efficace et si on veut accélérer le transport de marchandises canadiennes, que ce soit vers des nouveaux marchés internationaux ou d'une province à l'autre, nous devons mettre en place des chaînes d'approvisionnement plus efficaces et plus résilientes.

Au moyen du projet de loi C-39, nous proposons une série de mesures pour atteindre cet objectif. Nous allons notamment mettre en place un bureau des projets de transport qui va être chargé de coordonner l'octroi des permis fédéraux et de faire avancer les projets de transport prioritaires. Nous allons donc investir pour renforcer nos corridors commerciaux existants, mais nous allons aussi tenter d'en développer des nouveaux. Nous allons moderniser la gouvernance de nos ports. En effet, lorsqu'on voit certains ports d'autres économies avancées, on se rend compte que nous pouvons peut-être en tirer des leçons: nos ports pourraient-ils être plus productifs et plus efficaces? Je pense que c'est le cas. Nous avons donc tiré profit de ce que nous pouvons apprendre en observant certains ports dans le monde qui sont plus efficaces que les nôtres. Nous essayons de mettre certaines de ces mesures en place ici au Canada.

Nous voulons aussi faire progresser de nouvelles stratégies de numérisation du commerce. Nous sommes en 2026 et nous avons accès à des outils technologiques qui permettent plus d'efficacité. Dans certains cas, il y a encore à de la paperasse en papier et il faut débarquer les conteneurs des bateaux pour signer des documents de papier. Il existe des façons d'arriver aux mêmes résultats de façon plus efficace. Par exemple, on pourrait signer des documents de façon numérique si un bateau est en mer. Le but est de réduire le fardeau administratif et d'avoir un cadre réglementaire plus prévisible et plus clair. Si on veut mettre en place cette série de changements législatifs, administratifs et technologiques, c'est vraiment dans le but de rendre nos ports et nos corridors commerciaux plus compétitifs. Cela permettrait de renforcer notre position en tant que partenaire commercial fiable sur la scène internationale. Cela renforcerait également l'unité de l'économie canadienne et permettrait donc de soutenir notre croissance à long terme.

Cela a des répercussions partout au pays, et donc dans ma circonscription, Madawaska—Restigouche, que je représente ici, à Ottawa. Je vois donc cela d'un œil très positif. Si les patates de la région de Grand-Sault peuvent se retrouver sur le marché mexicain plus rapidement, ou encore si les copeaux de bois qui sont produits chez nous ou notre sirop d'érable peuvent atteindre l'Europe plus rapidement, c'est tant mieux. Je visitais récemment une entreprise du Restigouche qui exporte des pare-chocs vers l'Australie. Quand on parle de faire bouger les marchandises, cela inclut aussi les marchandises de Madawaska—Restigouche pour atteindre différents marchés au Canada et à l'international.

Dans ce projet de loi, nous prenons aussi des mesures pour soutenir notre main-d'œuvre. Pour bâtir un Canada fort, il faut commencer par les travailleurs. Nous avons besoin de nos travailleurs pour ce faire, si nous voulons réaliser nos ambitions. Le projet de loi C-39 nous permet de prendre des mesures concrètes pour renforcer les relations de travail en exigeant des négociations précoces dans les cas complexes, ce qui donne aux syndicats et aux employeurs plus de temps pour cerner les enjeux, avoir accès à des services de médiation et conclure les ententes négociées avant qu'une grève ou un lock-out ne survienne.

Je vais le dire clairement: nous protégerons toujours le droit constitutionnel à la grève. Toutefois, ce que nous cherchons à faire, c'est mettre en place un cadre moderne qui permette de prévenir les conflits de travail avant qu'ils ne surviennent. Il s'agit donc de créer un contexte favorable où la partie patronale et la partie des travailleurs peuvent commencer ensemble à négocier plus tôt et peuvent avoir accès ensemble à la médiation plus tôt pour en arriver à une entente négociée. Il est toujours préférable d'arriver à une entente négociée plutôt que d'avoir un conflit de travail qui va s'inscrire dans la durée. Vraiment, nous mettons l'accent sur l'aide apportée aux parties pour résoudre les problèmes plus tôt, sur le soutien à des résultats négociés et sur la fourniture d'une aide en temps opportun lorsque des difficultés surgissent. C'est au bénéfice de nos travailleurs, des employeurs, et je dirais même du pays dans son ensemble.

Là-dessus, j'attendrai avec intérêt les questions de mes collègues.

• (1245)

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue du Nouveau-Brunswick et je salue la passion qu'il a pour son coin de pays, comme chacun de nous pour le sien, d'ailleurs. Ce n'est pas pour rien que nous avons été élus par la population.

Je sais que mon collègue a été élu il y a 18 mois et je le félicite, mais en d'autres temps, il y a deux ans, les gens autour de lui, de son côté de la Chambre, ont voté contre le projet de loi C-375, qui visait la mesure « un projet, une évaluation environnementale ». C'était mon projet de loi. Nous, les conservateurs, l'avions déposé. Or voilà qu'aujourd'hui, ce gouvernement se vante de vouloir aller de l'avant. Même le roi l'avait dit dans le discours du trône.

Qu'est-ce que mon collègue a à dire à ses collègues libéraux qui ont voté contre le projet de loi « un projet, une évaluation environnementale » alors que, aujourd'hui, ils sont d'accord?

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue du Québec, avec qui j'aime toujours échanger à la Chambre.

Quand des citoyens de ma circonscription me demandent ce que nous faisons pour renforcer l'économie canadienne, je suis fier de leur parler du leadership de notre premier ministre et de notre gouvernement ainsi que de tous les efforts que nous avons faits depuis 18 mois pour renforcer, unifier et rendre plus dynamique l'économie canadienne. Je leur parle aussi des mesures que nous avons mises en place pour favoriser les projets d'intérêt national. Enfin, je leur parle des incitatifs fiscaux que nous avons mis en place pour stimuler les investissements.

Le projet de loi C-39, dont nous débattons aujourd'hui, donne un cadre réglementaire plus clair et accorde plus de prévisibilité. Ces mesures portent leurs fruits. On n'a qu'à regarder les résultats du sommet qui a eu lieu à Toronto: 500 milliards de dollars en inves-

Ordres émanant du gouvernement

tissements mobilisés pour des projets partout au pays, incluant au Nouveau-Brunswick et au Québec.

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-5 prévoyait une disposition discrétionnaire qui conférerait au ministre un pouvoir absolu dans la détermination des projets d'intérêt national. Le projet de loi C-39 centralise encore davantage de pouvoirs au profit de l'exécutif en réduisant le rôle du Parlement. C'est un détournement de la démocratie parlementaire.

Les libéraux instrumentalisent la crise tarifaire pour imposer des reculs permanents qui n'auront aucun effet durant ce qu'il reste du mandat de Donald Trump. Est-ce que ce dangereux précédent rend le député si enthousiaste que, lorsqu'il sera de ce côté-ci de la Chambre et qu'un nouveau gouvernement va s'imposer et bafouer la démocratie parlementaire ainsi que le pouvoir législatif que nous exerçons, il sera toujours aussi enthousiaste et heureux de son projet de loi?

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, je suis très heureux que nous ayons, en tant que députés de la Chambre des communes, plusieurs jours pour discuter du projet de loi C-39. Je suis heureux que nous puissions échanger ici, au cœur de notre démocratie canadienne. De plus, j'ai hâte de suivre les travaux du comité. Plusieurs témoins vont nous présenter leurs points de vue. Pour l'ensemble des députés, incluant ceux de l'opposition, ce sera l'occasion de transmettre leurs commentaires.

Dans sa question, mon collègue parlait d'enthousiasme. Personnellement, j'entends l'enthousiasme des personnes qui veulent investir au Canada et l'enthousiasme des travailleurs qui voient les bénéfices de ces investissements partout au pays, incluant dans le nord du Nouveau-Brunswick, la région que je représente. J'étais à Toronto, en marge du sommet, et j'ai discuté avec quatre promoteurs de projets dans ma région qui attendaient avec grand intérêt des mesures comme celle-ci, qui favoriseraient les investissements au bénéfice de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de Madawaska—Restigouche, qui est très impliqué dans sa communauté.

Comment les citoyens de Madawaska—Restigouche pourront-ils bénéficier concrètement du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort?

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, dans ma circonscription, il y a plusieurs projets et beaucoup de dynamisme. Le projet de loi va donner un cadre réglementaire clair aux gens qui souhaitent investir dans des projets dans le nord du Nouveau-Brunswick. Par exemple, on pourra avoir les réponses concernant les permis fédéraux en moins d'un an, ce qui donne de la prévisibilité.

En matière de transport, nous voulons rendre nos ports plus efficaces. Au Nouveau-Brunswick, il y a le port de Belledune et le port de Saint-Jean. Il y a des marchandises de chez nous, c'est-à-dire de Madawaska—Restigouche, qui partent de ces ports pour rejoindre différents marchés dans le monde.

Moderniser les processus et les procédures dans les ports, afin de les rendre plus efficaces, c'est au bénéfice des entreprises de chez nous, qui sont déjà très actives en matière de commerce international.

Ordres émanant du gouvernement

● (1250)

[Traduction]

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'être de retour à la Chambre des communes pour débattre d'un projet de loi. C'est pour cela que nous avons été élus. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Je suis donc heureux d'être ici pour discuter du projet de loi C-39. Les libéraux l'appellent la Loi visant à bâtir un Canada fort, ce qui rappelle un projet de loi semblable que nous avons examiné il y a environ un an. J'aurai peut-être le temps d'y revenir, mais je commencerai par dire que, bien entendu, nous sommes d'accord — ou plutôt que je suis d'accord — avec le principe énoncé dans ce projet de loi, qui est de permettre au Canada de bâtir diverses choses pour renforcer le pays.

C'est certainement quelque chose que je considère non seulement comme absolument nécessaire, mais qui correspond aussi tout à fait à ce dont je parle depuis 11 ans. Il est vrai que nous sommes actuellement plongés dans une guerre commerciale avec les États-Unis, qui est non provoquée, injustifiée, profondément néfaste et inutile. Cette situation n'est pas de notre fait. Le Canada ne l'a pas choisie, mais c'est la réalité à laquelle nous faisons face aujourd'hui.

Cependant, les enjeux qui entourent cette situation, notamment la nécessité de mener à bien des grands projets et de reconstruire notre pays, ont des racines très profondes. Nous en parlons depuis 11 ans. Au cours des 11 dernières années, nous ne nous sommes pas préparés à cette situation.

Avant d'aller plus loin, je précise que je partagerai mon temps de parole avec le député d'Edmonton-Sud-Est.

Comme je l'ai dit, nous n'avons pas choisi d'être en guerre commerciale avec les États-Unis. Nous n'avons pas choisi que notre pays soit la cible d'attaques économiques, mais au cours des 11 dernières années, le gouvernement ne nous a pas préparés à faire face à cette situation.

J'ai été élu en 2015, et cette année-là, la toute première chose que le gouvernement a faite a été d'annuler le projet d'oléoduc Northern Gateway. Les libéraux disent aujourd'hui: « Si seulement nous avions un pipeline sur la côte Ouest. » Pourtant, un projet de pipeline sur la côte Ouest avait été approuvé et se trouvait déjà sur le bureau du gouvernement libéral à son arrivée au pouvoir. Sa première décision a été d'émettre un arrêté ministériel pour annuler 525 000 barils par jour. Sur les marchés actuels, cela représente des retombées économiques de 50 millions de dollars par jour, soit 20 milliards de dollars par année.

Une voix: Oh, oh!

Pat Kelly : Monsieur le Président, je me fais chahuter par le député de Winnipeg-Nord sous prétexte que cette déclaration est trompeuse. Elle n'est en rien trompeuse. C'est exactement ce qui s'est passé. Le projet jouissait d'une approbation conditionnelle que les libéraux ont annulée par arrêté ministériel, de sorte que, aujourd'hui, nous n'avons pas ce pipeline. Ce pipeline aurait pu être construit il y a longtemps.

En 2016, les libéraux ont instauré la taxe sur le carbone. Rappelons aussi qu'ils n'ont rien fait, pendant l'année 2016, pour promouvoir le pipeline Keystone XL, un autre pipeline qui n'a pas été construit. Il a été annulé par M. Biden par la suite. Le gouvernement n'a pas défendu ce projet et il ne l'a pas mené à bien quand il en a eu l'occasion. En 2016, les libéraux ont aussi chassé TransCanada PipeLines, qui voulait construire l'oléoduc Énergie Est. En

plus d'abandonner ce projet en raison des changements apportés aux exigences réglementaires, l'entreprise a changé de nom et est devenue « TC Énergie » parce que le nom « TransCanada PipeLines » ne correspondait pas à ses activités. Elle a dû, en effet, concentrer ses activités de construction de pipelines au Mexique et aux États-Unis, où il y avait des possibilités. Voilà l'héritage du gouvernement.

Je ne suis rendu qu'en 2016. En 2017, les libéraux ont mis en place le Règlement sur les combustibles propres. Ce nom est trompeur puisqu'il s'agit, en fait, d'une taxe sur le carburant. En 2018, les libéraux ont présenté le projet de loi C-48, qui a interdit la circulation maritime sur la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique. Nous exprimons actuellement le souhait de pouvoir exporter nos produits vers le marché asiatique à plein prix, mais les libéraux ont adopté une loi interdisant le trafic maritime qui permettrait ces exportations.

En 2019, le projet de loi C-69 est devenu loi. Nous savons tous ce qu'est le projet de loi C-69. C'est le projet de loi anti-pipelines. C'est ce qu'ils ont adopté. Aucun projet de pipeline important n'a été présenté en vertu de cette loi. Ils ont même apporté des modifications à la Loi sur les pêches pour qu'il soit impossible de faire approuver quelque projet hydroélectrique que ce soit. Nous en avons entendu parler hier au comité des ressources naturelles. Le dirigeant d'Hydroélectricité Canada a dit au comité qu'en vertu des modifications apportées en 2019 à la Loi sur les pêches, il est impossible de faire approuver un projet hydroélectrique au Canada. Sous le gouvernement actuel, les libéraux ne permettent même pas la réalisation de projets hydroélectriques.

● (1255)

En 2022, le premier ministre Trudeau a déclaré au monde entier qu'il n'était pas rentable d'exporter du gaz naturel liquéfié canadien vers l'Europe. D'une certaine façon, il avait raison, mais si la rentabilité n'est pas au rendez-vous, c'est à cause de toutes les formalités administratives et de tous les règlements que le gouvernement a imposés. Alors oui, nous devons bâtir le Canada. Si seulement nous avions passé les 11 dernières années à bâtir le Canada, nous ne serions pas dans une situation aussi précaire aujourd'hui.

Nous sommes d'accord avec le gouvernement pour dire que nous devons construire des choses. Il faut réaliser de grands projets, et pas seulement dans le secteur des hydrocarbures. J'ai passé beaucoup de temps à parler des pipelines, qui sont très importants, mais nos ports sont terriblement inadéquats. Ils sont parmi les moins efficaces au monde. Nous avons tout ce qu'il faut, des ports aux chemins de fer, en passant par les aéroports, les lignes de transport d'électricité, etc. Nous avons besoin de grands projets, et c'est pourquoi nous soutenons l'objectif déclaré de bâtir le Canada.

Tout le tapage entourant le dépôt du projet de loi dont nous sommes saisis est étrangement familier. C'est parce que les libéraux ont répété en grande partie les mêmes propos qu'ils avaient tenus il y a environ 18 mois, lors de la première session parlementaire qui a suivi les dernières élections. Au printemps dernier, en juin, ils ont adopté le projet de loi C-5. Il s'agissait d'un projet de loi que les conservateurs ont appuyé un peu à contrecœur parce qu'il accordait aux ministres des pouvoirs extraordinaires leur permettant d'intervenir politiquement, de faire du tri et de décider quels projets ils souhaitaient soustraire à leurs propres lois qu'ils avaient adoptées. Ce n'était pas tout à fait l'approche qui nous convenait. Nous aurions préféré que les libéraux suppriment toutes ces mauvaises lois, mais nous avons dit: « Écoutez, il faut construire quelque chose. Si c'est un moyen d'avancer, nous l'appuierons. » C'est ce que nous avons fait. Nous voici, un an plus tard, sans aucun grand projet approuvé et sans aucune mise en chantier. Rien n'a apparemment changé. Aujourd'hui, nous avons ce nouveau projet de loi qui porte davantage sur les structures bureaucratiques que sur les mises en chantier.

Il s'agit d'un projet de loi de 250 pages que les libéraux ont déposé mardi après-midi, il y a un peu moins de 72 heures. Je n'ai donc pas encore eu le temps de passer ces 250 pages au peigne fin. Nous allons prendre le temps de nous assurer que nous comprenons pleinement ce projet de loi, mais d'après ce que j'en ai compris, il s'agit notamment de transférer la responsabilité de certains projets de la Loi sur l'évaluation d'impact à la Régie canadienne de l'énergie, ce qui n'est probablement pas une mauvaise idée. La structure du projet de loi C-69 visait à torpiller les projets.

L'idée selon laquelle le projet de loi dont nous sommes saisis apporterait des certitudes à l'industrie est plutôt trompeuse. Le projet de loi donnerait des pouvoirs aux ministres, mais ne les obligerait pas à prendre une décision dans un délai d'un an. Il leur donnerait la possibilité de mettre un projet en suspens pour une durée indéterminée pouvant aller au-delà de ce délai d'un an et il leur donnerait le pouvoir de prolonger ce délai. Il leur donnerait le pouvoir de dire « non, je vais prendre plus de temps », ce qui ne donnera pas à l'industrie la certitude dont elle a besoin.

Hier, au cours de la réunion du Comité des ressources naturelles, nous avons entendu les témoins expliquer à quel point il est important de bénéficier de certitude en matière de réglementation. L'incertitude à cet égard rend notre pays peu attrayant pour les investisseurs. Sous le gouvernement actuel, nous avons vu les investisseurs quitter le pays. Nous n'avons pas besoin de nouvelles lois ou de sommets. Nous n'avons pas besoin d'annonces, de discours ou de protocoles d'entente vagues. Nous n'avons pas besoin de séances de photo où l'on fait semblant de signer des contrats. Nous n'avons pas besoin de caisses noires sous contrôle politique ou d'aide aux entreprises. Nous devons simplement abolir l'approche qui, depuis 11 ans, empêche la réalisation de grands projets au Canada.

Nous avons besoin de grands projets et de pipelines. Nous en avons besoin il y a 10 ou 11 ans, et nous en avons besoin maintenant. Nous avons besoin de meilleures routes, de meilleurs ports et de meilleures infrastructures. Tout cela, nous en avons besoin, mais nous l'attendons toujours.

• (1300)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, soyons très clairs. Pendant les 10 années

Ordres émanant du gouvernement

où Stephen Harper était au pouvoir, pas un centimètre de pipeline traversant la Colombie-Britannique n'a été construit vers la côte Ouest. À l'époque du gouvernement Trudeau, le projet TMX a été mené à bien.

Cela dit, nous avons un nouveau gouvernement et un nouveau premier ministre, qui ont été élus l'année dernière. Durant cette année, ils ont attiré beaucoup d'investissements. Pensons à Toronto: un demi-billion de dollars de capitaux étrangers seront investis au Canada. Ce projet de loi est un aspect important de cela.

Même si le député n'est pas d'accord, il devrait se rallier à nous, appuyer le projet de loi et...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Calgary Crowfoot a la parole.

Pat Kelly: Monsieur le Président, il y a beaucoup à décortiquer dans cette question. Les libéraux ne mentionnent jamais les sorties d'investissements quand ils parlent des entrées. Sous le gouvernement actuel, le solde net a été une sortie de capitaux du Canada.

Je suis très content que le député ait évoqué l'oléoduc Trans Mountain, car j'avais l'intention de le faire dans mon discours, mais j'ai manqué de temps. L'oléoduc Trans Mountain aurait dû être construit par un promoteur privé. Le projet a été lancé sous le gouvernement actuel, mais l'incertitude réglementaire a poussé Kinder Morgan à quitter le Canada. Voilà ce qui s'est passé.

Le gouvernement a nationalisé le projet et l'a réalisé avec un dépassement de budget de 500 % par rapport aux prévisions. Voilà l'approche des libéraux pour ce qui est de construire des pipelines. Le gouvernement Harper a légué au gouvernement suivant un budget équilibré. Le *New York Times* a décrit le Canada comme le pays possédant la classe moyenne la plus aisée au monde, avec deux projets de pipelines approuvés, et le gouvernement libéral a tout gâché.

[Français]

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, la réalité est cependant différente de l'affirmation de mon collègue. Les seuls projets d'infrastructures gazières et pétrolières qui se sont réalisés l'ont été parce que le gouvernement a accepté de mettre de l'argent public dans ces projets.

Chez nous, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, à partir du moment où les promoteurs ont commencé à demander de l'argent public pour le projet de gaz naturel liquéfié, ou GNL, le gouvernement du Québec s'en est désintéressé. Or, les gens savent très bien que sur une longue période, comme la transition énergétique est en marche, ces infrastructures qui coûtent très cher ne sont pas rentables. C'est ça, le drame. Là, on va se ramasser avec des évaluations environnementales qui sont « scrapées », et des gens vont pouvoir faire un peu ce qu'ils veulent avec des projets d'infrastructures qui ne sont pas rentables.

Est-ce que mon collègue est d'accord avec moi là-dessus?

[Traduction]

Pat Kelly: Monsieur le Président, je partage en grande partie l'avis de mon collègue. Je ne pense pas qu'il soit souhaitable que les deniers publics servent à soutenir un projet privé qui, dans un cadre réglementaire adéquat doté de critères clairs, serait par ailleurs susceptible d'attirer des investissements.

Ordres émanant du gouvernement

Je ne souscris pas à l'approche du gouvernement. Je ne pense absolument pas qu'il ait adopté la bonne approche dans le dossier des infrastructures. Je pourrais continuer. Je pourrais évoquer l'échec de la Banque de l'infrastructure. Pendant ses 11 années au pouvoir, le gouvernement libéral a fait fuir les capitaux privés du secteur de l'énergie.

Burton Bailey (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, mon collègue vient de prononcer un discours à la fois excellent et instructif.

Des voix: Oh, oh!

Burton Bailey: Monsieur le Président, les députés peuvent rire tant qu'ils veulent.

Le projet de loi C-5 du gouvernement libéral a édicté la Loi visant à bâtir le Canada, qui devait permettre de construire à un rythme jamais vu auparavant. Le projet de loi C-39, lui, ajoute le mot « fort » au titre de la loi.

J'aimerais demander à mon collègue si ce mot est tout ce que le gouvernement libéral a construit au cours des 18 derniers mois.

Pat Kelly: Monsieur le Président, c'est à peu près ça.

Tôt ou tard, le gouvernement sera confronté au fait qu'il y a une différence entre parler et agir. Nous avons eu droit à beaucoup de discours, d'annonces, de séances de photos et de belles paroles de la part du gouvernement, mais à bien peu de travaux sur le terrain.

• (1305)

Jagsharan Singh Mahal (Edmonton-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom des habitants de la circonscription d'Edmonton-Sud-Est pour débattre du projet de loi C-39, une mesure législative qui, selon le gouvernement, permettrait de relancer la construction au Canada. Les conservateurs jugeront ce projet de loi à l'aune de sa capacité à faire réaliser des économies aux Canadiens, à protéger leurs emplois et à mener à bien les projets dont notre pays a besoin.

Au cours de ma carrière d'avocat, j'ai compris que, pour mes clients, ce qui comptait, c'étaient les résultats. Que ce soit dans le cadre d'un plaidoyer en faveur d'un jugement favorable ou de la négociation d'un règlement fructueux, j'étais chargé de défendre leurs intérêts et d'obtenir des résultats concrets. Mes clients ne se contentaient pas que je leur dise que je travaillais sur leur dossier. Ils avaient besoin de savoir où en était le dossier et ce que cela signifiait concrètement pour eux. Les Canadiens devraient s'attendre au même degré de reddition de comptes de la part du gouvernement. Le gouvernement travaille pour ses citoyens, et ceux-ci ont le droit de le juger à l'aune des résultats qu'il obtient.

Il y a plus d'un an, les libéraux ont présenté le projet de loi C-5, en promettant d'accélérer la mise en œuvre de grands projets; pourtant, plus d'un an plus tard, la Loi visant à bâtir le Canada n'a toujours pas permis de désigner des projets d'intérêt national. Aujourd'hui, le gouvernement libéral demande aux Canadiens d'avoir confiance en un projet de loi omnibus de près de 250 pages. Les Canadiens méritent qu'on leur explique pourquoi la loi précédente n'a pas abouti aux désignations promises et pourquoi cette nouvelle mesure législative donnerait des résultats différents.

Dans ma pratique du droit, une pile supplémentaire de documents n'a jamais été, à elle seule, une preuve de progrès pour un client. Il devrait en aller de même pour le gouvernement. Voilà pourquoi nous devons regarder au-delà du titre de ce projet de loi et

évaluer les changements qu'il apporterait réellement au processus d'approbation. Le projet de loi C-39 créerait un bureau des projets de transport, un conseil national des corridors commerciaux et un cadre pour les régions d'intérêt national. La coordination a sa place, mais créer davantage de bureaux et de cadres n'éliminerait pas nécessairement les problèmes liés à la réglementation. Pour être véritablement efficace, un système d'approbation doit indiquer clairement qui prend les décisions, coordonner les examens fédéraux redondants et offrir aux intervenants un processus prévisible du début à la fin.

Le véritable test consisterait à déterminer si ces changements permettent réellement de réduire les formalités administratives et de raccourcir les délais nécessaires à la prise d'une décision définitive. Ces retards ont des conséquences qui vont au-delà des murs de cette enceinte. Un projet en attente d'une décision représente des contrats potentiels pour les fournisseurs, des occasions d'apprentissage pour les jeunes travailleurs et des revenus pour les familles. Lorsque ces possibilités demeurent incertaines, les gens doivent prendre des décisions concernant leur avenir. C'est particulièrement important pour les jeunes Canadiens. Statistique Canada signale régulièrement que des milliers de Canadiens déménagent à l'étranger chaque année. En 2021, la majorité des Canadiens qui ont quitté le pays avaient entre 20 et 44 ans et bon nombre d'entre eux se sont installés aux États-Unis. Les gens partent pour de nombreuses raisons et nous devrions respecter leur liberté de saisir des occasions ailleurs, mais en tant que députés, nous devrions être extrêmement préoccupés par le fait que le Canada ne peut pas offrir un avenir concurrentiel aux personnes que nous avons éduquées et formées. Un diplômé en génie a besoin d'une entreprise prête à l'embaucher. Un apprenti a besoin d'un projet qui lui assurera un emploi stable. Lorsque les investissements sont retardés, les possibilités qui y sont liées le sont aussi. Pour les familles d'Edmonton-Sud-Est, les enjeux sont personnels. Les parents veulent que leurs enfants réussissent dans la vie sans avoir à déménager pour trouver les possibilités dont ils ont besoin.

• (1310)

Le Canada devrait être un pays où chacun peut réaliser ses ambitions. Pour ce faire, il faut un gouvernement qui comprend le lien entre l'investissement, l'emploi et la possibilité de se bâtir ici la vie que l'on souhaite.

Les conservateurs ont proposé une approche claire: approuver les projets dans un délai de six mois, abroger les lois hostiles à l'exploitation des ressources édictées par les projets de loi C-69 et C-48, adopter l'approche « un projet, une évaluation », établir des exigences claires, coordonner le processus et rendre une décision prévisible.

Le projet de loi C-39 préconise un délai de décision d'un an pour certaines évaluations, mais cela dépendrait des évaluations préalables et des décisions, qui ne comportent pas d'échéancier clair. Pour les intervenants qui participent à ces projets, la préparation et l'examen nécessaires avant d'en arriver là exigent toujours du temps et de l'argent, un problème auquel le projet de loi ne remédierait pas entièrement. Nous devons déterminer si ces dispositions apportent une plus grande certitude tout au long du processus. Les entreprises ne peuvent pas planifier leurs investissements en fonction d'un délai qui ne tient compte que d'une partie du processus.

Le même besoin de certitude s'applique à l'acheminement des ressources énergétiques canadiennes vers les marchés. C'est pourquoi le gouvernement doit annuler l'interdiction des pétroliers créée par le projet de loi C-48. La Loi sur le moratoire relatif aux pétroliers limite la circulation des grands bâtiments transportant du pétrole brut à destination ou en provenance des ports situés le long de la côte nord de la Colombie-Britannique. Dans le cas d'un projet d'exportation de pétrole qui dépendrait de ces ports, l'approbation plus rapide des pipelines ne résoudrait pas en soi l'interdiction distincte, imposée par Loi sur le moratoire relatif aux pétroliers, de charger les hydrocarbures sur les pétroliers. Le gouvernement doit expliquer comment il promet d'accélérer l'exploitation des ressources alors qu'il refuse de supprimer des barrières à l'exportation. Les investisseurs doivent avoir l'assurance qu'un projet complet peut fonctionner de l'étape de la production à celle de la livraison au client.

Le projet de loi C-39 n'abrogerait pas l'interdiction des pétroliers. Le projet de loi C-264, présenté par mon collègue de Calgary Signal Hill, s'attaque directement à ce problème. Si le gouvernement veut montrer qu'il est sérieux dans sa volonté de créer des débouchés pour l'énergie canadienne, il doit prendre en compte cette mesure concrète dont le Parlement est déjà saisi.

Pour l'Alberta, l'accès aux marchés signifie des débouchés pour les personnes qui construisent et entretiennent les infrastructures énergétiques et pour les entreprises qui les soutiennent. Ces débouchés sont importants dans Edmonton-Sud-Est.

En conclusion, mon expérience en tant qu'avocat m'a appris à garder les intérêts des personnes que je représente au cœur de mon travail. J'ai la même responsabilité à la Chambre. Les Canadiens méritent des occasions qui leur permettront de bâtir leur vie, et ils méritent un gouvernement capable de montrer ce qu'il a accompli en leur nom. Les conservateurs examineront attentivement ce projet de loi et ils exerceront des pressions pour que des modifications soient apportées en vue d'obtenir des résultats. Le gouvernement a fait des promesses, et les Canadiens s'attendent à ce qu'il les tienne.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, lors de la campagne électorale, le premier ministre a promis aux Canadiens de bâtir un Canada fort et de s'attaquer à des problèmes comme le coût de la vie, le système de santé, la criminalité et la nécessité de rendre nos collectivités plus sûres. Toutefois, pour bâtir un Canada fort, il faut accéder à des marchés d'exportation. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons conclu plus de 20 accords sur le commerce et la sécurité depuis l'élection du premier ministre. C'est pourquoi il y a quelques semaines à peine, des investisseurs du monde entier se sont réunis à Toronto et ont fait des investissements d'une valeur d'un demi-billion de dollars dans le Canada. Cette somme sans précédent a été obtenue grâce au leadership du premier ministre et à la détermination du gouvernement.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui nous aidera à concrétiser cela. Le député peut-il dire clairement qu'il appuiera...

• (1315)

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député d'Edmonton-Sud-Est a la parole.

Jagsharan Singh Mahal: Monsieur le Président, la contradiction dans la question du député d'en face réside dans le fait que le projet de loi C-5, que le gouvernement a adopté l'année dernière, ne donne aucun résultat. Aucun projet n'a même été lancé après l'adop-

Ordres émanant du gouvernement

tion du projet de loi C-5. Les conservateurs ont raison de remettre en question certaines parties du projet de loi afin qu'il concrétise ses promesses.

Amarjeet Gill (Brampton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les conservateurs répètent depuis des années que le gouvernement doit changer d'orientation pour aider les Canadiens. Nous lui suggérons fortement d'accepter le plan d'action économique des conservateurs.

Après plus d'une décennie de promesses libérales, les grands projets doivent encore attendre longtemps avant d'être approuvés. Le projet de loi C-39 permettrait-il réellement de réaliser des projets plus rapidement ou créerait-il un autre niveau de bureaucratie fédérale?

Jagsharan Singh Mahal: Monsieur le Président, il est certain que nous avons beaucoup de questions au sujet du projet de loi. Comme je l'ai dit dans mon discours, la bureaucratie s'alourdirait. Le projet de loi créerait trois nouveaux bureaux, selon ce que j'ai lu jusqu'à présent, et il pourrait y en avoir d'autres, mais l'augmentation du nombre de bureaux en soi ne donnera pas de résultats. Pour obtenir des résultats, nous devons nous débarrasser des lois libérales qui vont à l'encontre de l'intention du projet de loi, comme l'interdiction des pétroliers et le projet de loi C-69, afin de pouvoir bâtir et obtenir des résultats.

[Français]

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, je trouve ce débat assez passionnant depuis le début de la journée, puisque je vois mes collègues conservateurs se désâmer à dire que le gouvernement ne permet pas aux projets d'hydrocarbures d'avancer assez rapidement. C'est difficile pour eux de dire, en fin de compte, que c'est une bonne affaire de « scraper » les évaluations environnementales pour faire progresser les projets des pétrolières et des gazières.

Toutefois, il y a une chose sur laquelle j'espère que nous nous entendons, et j'aimerais que mon collègue me l'indique clairement. À de nombreuses reprises, le chef de l'opposition officielle a qualifié d'aide sociale aux entreprises les grandes pétrolières qui acceptaient de faire payer leurs infrastructures par le public.

Est-ce que mon collègue est d'accord avec nous pour dire que c'est inacceptable qu'il y ait de l'argent public qui serve à payer des infrastructures pétrogazières?

[Traduction]

Jagsharan Singh Mahal: Monsieur le Président, en ce qui concerne les observations de mon collègue du Bloc, il est certain que l'environnement est important, mais à l'heure actuelle, il faut investir dans le secteur de l'énergie, créer des emplois pour les Canadiens et réinjecter de l'argent dans l'économie afin que les gens aient de nouveau les moyens de vivre.

Roman Baber (North York, PCC): Monsieur le Président, j'ai une petite précision à faire avant de commencer pour la gouverne des gens qui nous écoutent. Le gouvernement libéral a déposé un projet de loi de 250 pages, le projet de loi C-39, en disant que c'est exactement ce dont nous avons besoin pour que le Canada puisse enfin commencer à bâtir des projets dans le domaine de l'énergie et des transports. Je les remercie de laisser leur téléphone de côté pendant quelques minutes. Justin Trudeau et Katy Perry feront des apparitions dans mon discours, et Doug Ford y tiendra un rôle spécial.

Ordres émanant du gouvernement

C'est fou comme le temps passe vite quand on s'amuse. C'est difficile à croire, mais 18 mois se sont écoulés depuis les élections. Je me souviens de mes premiers jours à Ottawa. Il y a eu l'élection du Président, j'ai pris une navette avec mes collègues roturiers pour prendre part à la cérémonie traditionnelle qui consiste à nous faire interdire l'accès au Sénat, et j'ai vu le carrosse de Sa Majesté arriver au Sénat.

Je me souviens aussi clairement que le premier ministre a dit aux Canadiens que tout ce qu'on avait à faire était d'adopter le projet de loi C-5, la Loi visant à bâtir le Canada, afin qu'on puisse se mettre à construire à une vitesse inimaginable. Il a dit que le projet de loi C-5 était ce dont nous avions besoin pour qu'on se mette à construire au Canada. Les conservateurs ont collaboré avec le gouvernement libéral, qui était minoritaire à l'époque, et nous avons adopté le projet de loi C-5 en cinq jours. On m'a assuré que ce projet de loi allait régler tous nos problèmes et éliminer le régime réglementaire complexe qui empêchait la réalisation des projets.

Question éclair: depuis l'adoption du projet de loi C-5, au début de la législature actuelle, la 45^e, combien de nouveaux projets ont été menés à terme? C'est zéro. Combien de nouveaux projets, et j'insiste sur le mot « nouveaux », ont été approuvés? C'est zéro. Le gouvernement libéral se gargarise de belles paroles, mais sans produire le moindre résultat. C'est un grand parleur, mais un petit faiseur. Le premier ministre est bon avec les mots, mais lorsqu'il s'agit de concrétiser les projets, il est exactement comme Justin. Comment s'appelle la nouvelle entreprise de Justin Trudeau? Elle s'appelle Hope & Hard Work: de l'espoir et du cœur à l'ouvrage. En l'occurrence comme dans le cas de Justin, il y a de l'espoir, mais rien de plus.

Mes amis libéraux m'accusent continuellement d'être obsédé par Justin, de le laisser habiter mes pensées. C'est plutôt le yacht de Katy qu'il habite. Bref, après 18 mois, le premier ministre est revenu de l'étranger pour présenter un projet de loi de 250 pages. Il a dit que si le projet de loi C-39 était adopté, les chantiers démarreraient. Qu'est-ce qui a changé? Ce sont deux mots. Le projet de loi C-5 parlait de la Loi visant à bâtir le Canada alors que le projet de loi C-39 s'intitule Loi visant à bâtir un Canada fort. Les prestigieux conseillers en mercatique du Parti libéral ne pourraient-ils pas trouver de nouvelles idées? Ce n'est pas avec un slogan qu'on concrétise des projets. Ce n'est pas avec un slogan qu'on concrétise un pipeline, un corridor énergétique ou un couloir de transport.

Nous devrions être le pays le plus riche au monde parce que nous avons la chance d'avoir les meilleures ressources naturelles au monde. Nous avons des réserves prouvées de ressources naturelles d'une valeur de 30 billions de dollars. Nos réserves prouvées de pétrole sont parmi les plus abondantes au monde. Nous avons suffisamment de gaz naturel pour répondre à la demande insatiable d'électricité. Nous avons les minéraux des terres rares que tout le monde convoite. Nous devrions tous vivre comme des princes saoudiens. Au lieu de cela, le Canada importe du pétrole de l'Arabie saoudite et du Nigeria.

Pourquoi persistons-nous à nous tirer dans le pied? Pourquoi ne levons-nous pas les obstacles que nous nous imposons nous-mêmes afin de nous mettre à bâtir? Les autres producteurs de pétrole, eux, ne cesseront pas leurs activités, alors même qu'ils polluent l'environnement. Le Canada applique certaines des meilleures pratiques environnementales au monde. Ceux qui ont à cœur l'environnement devraient appuyer le pétrole canadien, car il est beaucoup plus propre et d'une bien meilleure qualité que le pétrole du Moyen-

Orient. Nous devons libérer le potentiel de nos ressources naturelles. Nous n'avons pas besoin de ce projet de loi. Ce qu'il nous faut, c'est la volonté de bâtir. Nous devons libérer le potentiel du pétrole et du gaz du Canada; cela mettrait davantage d'argent dans les poches des Canadiens.

Ce projet de loi ne le ferait pas parce que les libéraux ne le feront pas. Ils ne veulent pas le faire. Ils ne font que créer de la bureaucratie. Depuis leur arrivée au pouvoir, ils ont mis sur pied l'agence Maisons Canada et le Bureau des grands projets. L'agence des crimes financiers est dans les cartons, tout comme l'agence pour l'approvisionnement en défense. Tout ce qu'ils ont construit, ce sont des bureaux dans des tours de bureaux, puis ils y ont embauché leurs amis. Le premier ministre est un grand parleur, mais un petit faiseur.

Quelle autre chose ne sera pas construite grâce à ce projet de loi malgré ce qu'en disent les libéraux? C'est le transport. Je ne comprends vraiment pas pourquoi nous ne pouvons pas développer le transport dans ce pays. En fait, je le comprends bien. C'est parce que nous avons besoin de trois ordres de gouvernement et de trois niveaux d'approbation, et il y a toujours quelqu'un en vacances.

Il y a 10 ans, je me suis présenté aux élections provinciales dans l'espoir de mener à bien l'un de mes objectifs de vie, qui est de relier les stations de métro Sheppard-Yonge et Sheppard West. Ce tracé de quatre kilomètres mettrait à profit les lignes 1 et 3 pour relier le Nord de la ville d'est en ouest, offrir aux étudiants de Scarborough un accès à l'Université York et favoriser la construction de logements dans le secteur du parc Downsview. À la place, nous avons hérité du stade Rogers, où l'on accueille des concerts qui dérangent le voisinage. Que s'est-il passé? Je pensais que nous allions construire des logements au parc Downsview.

● (1320)

Maintenant, les libéraux disent qu'ils veulent construire un train à grande vitesse entre Toronto et Québec, l'Alto, et que cela va coûter 90 milliards de dollars. La ligne Ontario de Doug Ford compte 15 arrêts et fait 15 kilomètres, même si elle est souterraine. On promet 1 000 kilomètres pour Alto. Il y a un mois, nous avons appris non seulement que la ligne de métro Ontario de 15 kilomètres accuse cinq ans de retard, mais aussi que le coût de la construction s'élève à 34 milliards de dollars. Dans le meilleur des cas, quand Doug en aura fini avec sa ligne Ontario, la facture s'élèvera à 40 milliards de dollars. Ce n'est même pas comme un métro traditionnel; c'est un hybride de métro et de train léger. Je pense que personne ne l'a dit à Doug. Si la ligne Ontario allant de Don Mills et Eglinton à Lakeshore et Bathurst coûtera 40 milliards de dollars, le train à grande vitesse Alto va-t-il vraiment coûter 90 milliards de dollars? Alto ne sera jamais construit, jamais. D'ici à ce que la construction s'arrête, il aura coûté 1 billion de dollars.

Mes collègues me rappellent que je partage mon temps de parole avec le député bloquiste de Repentigny.

C'est tellement frustrant de constater que nous n'avons pas le courage de réaliser de grands projets de transport dans ce pays. Le processus réglementaire, les approbations, les accords de financement, les questions environnementales et les programmes, tout cela fait obstacle à la construction sur le terrain. Quand nous arrivons finalement à un certain consensus, de nouveaux élus décident d'aller dans une autre direction. J'ai vu cela se produire à maintes reprises dans ma ville bien-aimée, Toronto. Le train léger d'Eglinton a été un fiasco. Metrolinx a été coincée à Yonge et à Eglinton pendant une éternité. Aujourd'hui, le gouvernement a l'audace de nous dire que le projet Alto coûtera 90 milliards de dollars et qu'il suffit d'adopter ce projet de loi de 250 pages. Si quelqu'un y croit, que l'on me permette de lui vendre le pont Gordie-Howe, ou son revenu total après les dépenses.

Le gouvernement devrait abandonner cette monstruosité qu'est Alto et mettre en œuvre des projets énergétiques dont les Canadiens dépendent. Pour l'amour de Dieu, peut-on cesser d'acheter du pétrole au Nigeria? Pourquoi ne pouvons-nous pas fournir du gaz naturel partout dans le monde? J'entends parler d'intelligence artificielle à longueur de journée. Cette révolution des centres de données axés sur l'IA ne peut se faire sans électricité, ni aux États-Unis, ni en Europe, ni en Chine. C'est l'occasion pour le Canada d'approvisionner le monde en gaz naturel canadien, d'alimenter en électricité tous ces centres de données. Voilà comment nous pouvons prendre part à cette révolution industrielle. Voilà comment nous pouvons protéger nos emplois.

Nous avons la possibilité de devenir une économie fondée sur les matières premières afin d'alimenter l'avenir sur le plan énergétique. Les libéraux ont adopté le projet de loi C-5, et ils adopteront aussi ce projet de loi. Qu'allons-nous construire? Rien. Ce ne sont que des paroles en l'air, sans résultats ni gestes concrets. Nous ne construirons rien tant que les conservateurs ne seront pas de retour au gouvernement fédéral. Ce que nous demandons — et c'est ce que tous les Canadiens demandent —, c'est un peu moins de discours et un peu plus d'action, s'il vous plaît.

● (1325)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, de nombreuses discussions avec le premier ministre et les premiers ministres provinciaux ont déjà eu lieu. De plus, de nombreuses discussions se déroulent actuellement entre le premier ministre et des investisseurs internationaux. Tout récemment, à Toronto, nous avons vu le monde entier venir au Canada pour rencontrer nos premiers ministres provinciaux et notre premier ministre. Un demi-billion de dollars, c'est une somme historique.

Le député parle de l'intelligence artificielle. Il pourrait discuter avec M. Moe, le premier ministre provincial de la Saskatchewan, de la manière dont sa province, en collaboration avec Ottawa, travaille au développement de l'intelligence artificielle. Des fonds d'une importance sans précédent sont injectés dans la province pour constituer une base de données liées à l'intelligence artificielle.

Le député n'estime-t-il pas qu'une certaine collaboration est nécessaire pour faire avancer les choses?

Roman Baber: Monsieur le Président, quand des représentants des Émirats arabes unis ont rencontré le premier ministre il y a quelques mois, ils ont dit qu'ils allaient investir 90 milliards de dollars dans notre économie, mais le gouvernement libéral n'a pas été en mesure de nommer un seul projet prêt à démarrer dans lequel ils pourraient investir.

Ordres émanant du gouvernement

J'ai entendu parler du sommet tenu à Toronto. C'était un moment amusant. J'ai entendu dire que les libéraux avaient fait, la veille, une activité de collecte de fonds pour laquelle les billets étaient au prix maximal permis. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas un seul projet prêt à être financé. C'est à cause des 11 années de gouvernements libéraux, et le premier ministre libéral actuel laissera le même héritage.

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue du merveilleux discours qu'il a prononcé aujourd'hui sur l'importance de réaliser des projets au Canada. On entend qu'il y a 1 milliard de dollars ici, 1 milliard de dollars là, 1 milliard de dollars pour cette personne-ci et 1 milliard de dollars pour cette personne-là. J'aimerais avoir le point de vue du député sur ce point: si, au lieu de parler constamment des 500 milliards de dollars pour l'ensemble du Canada, on approuvait simplement les 500 projets qui dorment sur le bureau du premier ministre, comment le Canada serait-il positionné pour l'avenir?

● (1330)

Roman Baber: Monsieur le Président, il y a actuellement 500 projets qui attendent d'être approuvés et que le premier ministre peut lancer. Il n'a pas besoin d'un projet de loi de 250 pages. Il y a deux projets prêts à être lancés pour chaque page du projet de loi.

Maintenant, monsieur le Président, je demande aux députés de bien vouloir se montrer indulgents pour quelques instants.

Glen McFarland s'est éteint hier soir, entouré de ses proches. M. McFarland était l'agent financier de l'association de circonscription de York Centre lors de l'élection générale de 2025, et il avait auparavant occupé ce même poste pour ma campagne d'investiture. M. McFarland était un homme remarquable. Il laisse derrière lui son épouse, Lisa, et leurs trois enfants. C'était un comptable hors pair, membre des comptables professionnels agréés de l'Ontario. Il était partenaire directeur du cabinet d'expertise comptable McGovern Hurley, qui compte fièrement plus de 100 employés. C'était un véritable gentleman. Il s'est éteint hier soir après un long combat contre le cancer. Sa famille doit savoir à quel point il était aimé par ses amis et ses proches. C'était un homme remarquable. Qu'il repose en paix.

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été ravi de voir mon collègue prendre la parole aujourd'hui, même s'il n'a certainement pas parlé en bien de Toronto. Étant donné que ce député et moi-même représentons tous deux des quartiers de la ville de Toronto, nous comprenons et reconnaissons certains des défis qui se sont présentés, mais je dirais que le projet de loi C-39 est exactement le genre de projet de loi dont nous avons besoin pour aider des villes comme Toronto, Vancouver et d'autres, afin que nous puissions faire avancer les choses plus rapidement.

Bon nombre des critiques et des remarques formulées par mon collègue portaient précisément sur cette question de la nécessité de faire avancer les choses, qu'il s'agisse d'énergie, d'infrastructures ou de logement. Tous ces projets vont désormais se concrétiser beaucoup plus rapidement, surtout une fois que, avec l'aide du député, nous aurons adopté le projet de loi C-39.

Je voudrais qu'il me dise ce qu'il en pense.

Ordres émanant du gouvernement

Roman Baber: Monsieur le Président, je crois que le député, dont la circonscription se trouve à l'ouest de la mienne, n'a pas écouté attentivement mon intervention. J'adore la ville de Toronto. Toronto est mon premier amour. Ce que je n'aime pas, c'est ce que nous avons fait aux transports à Toronto. La ligne 5, qui relie ma circonscription à celle de ce député, n'a pas été achevée dans les délais ni dans les limites du budget. Il y a un tramway sur l'avenue Finch. Quelle absurdité! Le projet de train léger d'Eglinton a pris deux fois plus de temps et a coûté deux fois plus cher que prévu. Le tramway de St. Clair relève de la folie, et la ligne Ontario est également un véritable fiasco.

[Français]

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, je me demande parfois si le gouvernement pense que les nids-de-poule sont causés par la guerre tarifaire. À les entendre, on finirait presque par croire que le trafic est causé par la guerre tarifaire ou que les autobus sont en retard à cause de la guerre tarifaire. Elle a le dos très large, cette guerre tarifaire.

Maintenant, le projet de loi C-39 montre très clairement que le gouvernement en arrive à la conclusion que, pour faire face à la guerre tarifaire, il faudra piétiner les droits des travailleurs et nos lois environnementales. Il semble que la logique veuille, pour faire face au président Trump, que le gouvernement soit trumpiste. L'Agence fédérale de protection de l'environnement des États-Unis a annoncé qu'elle participait à la plus grande mesure de déréglementation de l'histoire des États-Unis. Le gouvernement canadien semble trouver ça inspirant.

En un an et demi, le gouvernement a aboli la tarification du carbone. Il a déposé le projet de loi C-30, qui est complètement contre la science et qui permet de remettre en circulation des pesticides qui avaient été bannis. Il a abandonné l'obligation de vente de véhicules électriques. Il a adopté le projet de loi C-5, une loi décrite comme étant le plus grand recul du droit environnemental récent. Ça, c'est en plus d'octroyer des déductions d'impôts aux compagnies pétrolières et gazières, d'annoncer la construction et le financement de pipelines et de projets de gaz naturel liquéfié, l'intention de tripler la production de gaz, de doubler la production de pétrole des sables bitumineux. Décidément, le gouvernement ne respectera pas l'Accord de Paris, ses engagements ni sa cible de réduction de gaz à effet de serre, dont il ne parle plus à court terme. Désormais, il parle plutôt de carboneutralité d'ici 2050. Pourtant, tous les analystes indépendants le disent, on sait que les reculs sont tellement graves qu'il est impossible que le Canada respecte ses engagements.

Au moyen du projet de loi C-39, on dirait que le gouvernement essaie d'attirer des investissements en se montrant encore plus ouvert à la destruction du territoire, à la pollution de l'eau et de l'air que peut l'être notre voisin du Sud. Au Bloc québécois, nous pensons qu'il existe d'autres stratégies pour développer notre économie tout en protégeant l'environnement et sans avoir à contourner les lois environnementales.

Le projet de loi C-39 que nous présente le gouvernement est littéralement un démantèlement de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Au moyen de ce nouveau projet de loi, le gouvernement compromet littéralement l'indépendance des scientifiques dans l'évaluation des pipelines et du nucléaire en confiant à la Régie de l'énergie du Canada et à la Commission canadienne de la sûreté nucléaire la responsabilité de faire les évaluations. On est littéralement en train de confier la bergerie aux loups. La Régie canadienne de l'énergie est une institution reconnue pour être en faveur des pi-

pelines et elle n'a rien à voir avec la protection de l'environnement. Ça ne fait pas partie de sa mission. Aucune de ces institutions ne parle de protéger l'environnement, alors qu'elles seront maintenant chargées d'évaluer les répercussions sur l'environnement de projets dont les conséquences seront potentiellement désastreuses. Il s'agit de mégaprojets pétroliers et gaziers, probablement parmi les plus gros qu'on n'aura jamais vus au Canada. On verra s'ils se réaliseront, car nous avons évidemment l'intention de nous mobiliser avec d'autres contre ce genre de projet.

Je dois rappeler que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a déjà signalé le problème du manque d'indépendance de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire à l'égard du ministère des Ressources naturelles. Quant à la Régie canadienne de l'énergie, qui s'appelait auparavant l'Office national de l'énergie, il s'agit d'une institution complètement biaisée en faveur des pipelines. On l'a vu au Québec. Bon nombre de ses membres viennent du secteur des énergies fossiles. C'est comme demander aux fabricants de cigarettes de faire eux-mêmes les études sur les conséquences de la cigarette sur la santé. C'est complètement biaisé. Il ne faut pas prendre les gens pour des tartes. Or, c'est ce que le gouvernement fait actuellement.

Contrairement à ce que le titre du projet de loi C-39 essaie de faire croire, ce projet de loi rend le Canada plus faible en pliant devant les intérêts des barons des énergies fossiles, entre autres. Je rappellerai que le gouvernement a déjà adopté la loi visant à ne pas avoir de lois, c'est-à-dire le projet de loi C-5, Loi visant à bâtir le Canada. Les libéraux l'ont adopté en un temps record. Nous n'avons pas pu l'étudier en bonne et due forme. Cette loi permet justement de contourner les lois.

● (1335)

Pourtant, depuis un an, aucun projet n'a été désigné sous cette loi que le gouvernement a voulu adopter à toute vapeur et en urgence avec l'appui, entre autres, des conservateurs. Aucun projet en un an n'a été mis sur la liste. Où était l'urgence?

On présente maintenant le projet de loi C-39 et on veut même réduire à un an toutes les évaluations environnementales pour les projets, alors qu'en un an, le gouvernement n'a même pas été capable de déposer un seul projet sous sa loi. Ça laisse très clairement croire que la protection de l'environnement est utilisée comme bouc émissaire pour cacher l'inefficacité du gouvernement actuel. L'enjeu, ce n'est pas les protections environnementales, c'est la lenteur du gouvernement à aller de l'avant à plusieurs égards.

Imaginons des projets complexes qui vont voir leur évaluation bâclée, inévitablement, avec des consultations bâclées — si évaluation il y a — parce qu'on va vouloir respecter une limite d'un an. C'est complètement arbitraire, cette idée d'une limite d'un an. Les projets doivent être évalués en regard de leur complexité et de leur ampleur, et on doit prendre le temps de bien faire les choses. Le gouvernement est en train de littéralement « bulldozer » la nature.

Pensons, par exemple, à un nouveau projet de pipeline, ce que le premier ministre veut d'ailleurs inclure sur la liste des projets d'intérêt national. C'est un projet de 1 000 kilomètres. Comment est-il possible de faire des consultations ou des évaluations en bonne et due forme en un an? C'est certain que ça va être bâclé au profit, encore une fois, des entreprises qui vont avoir moins de garde-fous et qui se réjouissent très clairement de ce qu'a adopté le gouvernement.

Les libéraux font le souhait que le projet de loi C-39 n'affectera pas la protection de l'environnement. Bien, il faut être désolé de leur apprendre que le premier ministre ne va pas réaliser ce souhait. C'est tromper la population de dire que le projet de loi C-39 n'affaiblit pas les protections environnementales et n'affaiblit pas les évaluations environnementales au pays.

Je dois rappeler toutes les lois et tous les règlements que le projet de loi C-5 permet de contourner. Avec le projet de loi C-39, ce sera de manière permanente et ce sera même applicable à des régions entières.

On peut contourner la Loi sur les pêches, la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, la Loi sur la capitale nationale, la Loi sur les eaux navigables canadiennes, la Loi sur les forces hydrauliques du Canada, la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, la Loi sur les transports au Canada, la Loi maritime du Canada, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), la Loi sur les espèces en péril et la Loi sur l'évaluation d'impact.

Je rajoute les règlements. On peut contourner le Règlement sur les refuges d'oiseaux migratoires, le Règlement sur les forces hydrauliques du Canada, le Règlement sur les réserves d'espèces sauvages, le Règlement sur l'exploitation des administrations portuaires, le Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants, et le Règlement sur les oiseaux migrateurs (2022).

C'est 12 lois et 7 règlements qu'on permet de contourner pour des projets que le gouvernement désigne comme étant d'intérêt national.

Comme je l'ai dit, c'est même des régions entières qui pourront maintenant utiliser le processus pour contourner des lois, et le premier ministre décidera, tel un roi, quelles régions seront sacrifiées. Ces régions vont pouvoir avoir des projets qui seront préapprouvés avant même l'évaluation de l'impact. Préapprouver des projets, ça veut dire qu'on va commencer à les construire avant même qu'ils soient évalués.

Évidemment, c'est un gouvernement qui arrive et qui promet une nouvelle ruée vers l'or. C'est une ruée vers l'or où l'on ouvre le territoire et on accélère les projets et, au passage, on laisse les lois derrière. Je dois rappeler que le Far West nous a appris une chose: là où la loi s'efface, les hors-la-loi ne sont jamais bien loin.

J'aimerais rappeler qu'une poursuite a été intentée contre le gouvernement fédéral pour sa loi issue du projet de loi C-5, jugeant qu'elle est inconstitutionnelle. Pour en rajouter, avec le projet de loi C-39, le gouvernement élargit la loi et rend permanents les pouvoirs exceptionnels qui y sont enchâssés. Est-ce que le gouvernement prévoit que la crise tarifaire sera permanente? Elle a le dos large, cette crise tarifaire. C'est clairement un prétexte pour donner des pouvoirs extraordinaires au Cabinet, lui permettant de vendre des territoires à des intérêts étrangers en bon concessionnaire.

Les députés libéraux semblent penser que s'ils répètent assez souvent que le projet de loi C-39 n'affectera pas la protection de l'environnement, ça va se réaliser. Je suis désolé de briser leur conte de fée, mais nous n'avons pas été élus pour nous raconter des histoires. Nous n'avons pas été élus pour suivre les demandes des pétrolières et des gazières. Nous sommes élus pour prendre des décisions qui, elles, feront partie de l'histoire.

Ordres émanant du gouvernement

Noir sur blanc, dans ce projet de loi, il y a de graves reculs sur le plan de l'environnement et des droits des travailleurs. Ce n'est pas juste des mots sur du papier. Demain, il va y avoir des conséquences graves sur le territoire, sur nos écosystèmes et sur la santé des gens. Ça va être l'héritage qu'on va laisser aux générations futures.

● (1340)

L'histoire va avoir la mémoire longue. Elle oublie parfois les discours, mais elle n'oubliera pas les décisions de cette ampleur. Un jour, on va regarder derrière soi et se demander qui savait, qui pouvait agir et qui a détourné le regard.

Le Bloc québécois ne détournera pas le regard.

Jacques Ramsay (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Repentigny de son discours, qui a le bénéfice de faire connaître très clairement à quelle enseigne loge le Bloc québécois en ce qui concerne l'aspect environnemental du projet de loi C-39.

Toutefois, je voudrais maintenant l'amener à nous parler d'un autre domaine, soit les relations de travail et le droit de grève, et plus particulièrement le recours à l'article 107. Un tel recours a toujours été exceptionnel et devrait le demeurer encore plus avec le projet de loi C-39. Ce projet de loi introduit la notion d'intérêt national, ce qui, à mon sens, a tout à fait du sens.

J'aimerais juste connaître l'opinion du député et peut-être obtenir de lui une réponse sur la façon dont il faudrait définir ce critère d'intérêt national.

Patrick Bonin: Monsieur le Président, l'intérêt national, actuellement, c'est l'intérêt du gouvernement, qui choisit lui-même ce qui est d'intérêt national.

Même si le gouvernement n'en veut pas, il est très clair pour nous que ces débats devront avoir lieu entre élus, entre autres quand on parle d'avoir recours à des arbitres, de limiter le droit de grève, de limiter les droits des travailleurs. Ce n'est pas pour rien que la FTQ, soit la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, est sortie pour décrier ce projet de loi.

Non seulement il s'agit d'un des pires reculs sur le plan environnemental, mais on parle également de reculs extrêmement préoccupants d'un point de vue des droits des travailleurs. Au Bloc québécois, nous sommes là pour défendre les gens et les travailleurs, pas pour défendre les intérêts d'entreprises entre autres pétrolières et gazières, qui sont majoritairement détenues par les États-Unis, soit dit en passant.

● (1345)

[Traduction]

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole au nom des habitants de Kamloops—Thompson—Nicola et, avant de commencer, je tiens à rendre hommage à une personne de ma circonscription qui va se marier. Jodhbir Kang, qui a été commissaire d'école dans Kamloops—Thompson—Nicola, épousera bientôt Poonam Deol. Je profite de l'occasion pour leur offrir mes meilleurs vœux à l'occasion de leurs noces et pour leur souhaiter une longue et fructueuse vie commune.

Ordres émanant du gouvernement

J'ai écouté le discours de mon collègue, dans lequel il a beaucoup parlé de questions environnementales, de pipelines et ainsi de suite. Selon le Bloc, quelle est la place des combustibles fossiles au Canada? C'est une question que je me pose toujours. Je dois constamment prendre l'avion pour venir ici, mais je conduis une voiture électrique. Qu'en pense le député?

[Français]

Patrick Bonin: Monsieur le Président, c'est simple. À l'international, il y a deux classes de pays. Il y a ceux qui suivent le président Trump, comme le fait le premier ministre, qui se lance dans le pétrole et le gaz, puis il y a ceux qui veulent se libérer de cette dépendance à des entreprises étrangères, notamment.

Le Canada devrait investir dans la transition, la planifier, et ne pas financer à hauteur de plus de 40 milliards de dollars un nouveau projet de pipeline de sable bitumineux qui visera de l'exportation et ne va rien changer au coût à la pompe pour les gens, qui vont rester dépendants du pétrole et du gaz. On a tout à gagner à s'électrifier, et le Québec le fait déjà.

Mon collègue parle du fait qu'il a un véhicule électrique. C'est merveilleux. Il pourrait parler aussi des avantages économiques que cela apporte, tant en lien avec le fait que nous gardons notre argent et que nous utilisons l'hydroélectricité au Québec, qu'en lien avec le portefeuille des gens.

Penser que s'enfoncer dans le pétrole et le gaz fait partie de la solution va juste aggraver la crise climatique. Je pense qu'il a oublié les feux de forêt qu'il y a eu cet été, de même que les canicules meurtrières.

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, mon collègue a fait un discours éclairant et éclairé.

Tout à l'heure, le député libéral de Madawaska—Restigouche se disait enthousiaste et heureux d'être content que le projet de loi C-39 permette aux investisseurs mondiaux, disait-il, de pouvoir bafouer les lois environnementales en investissant au Canada, de pouvoir bafouer les droits des travailleurs et de pouvoir bafouer la démocratie parlementaire.

Tout à l'heure, mon collègue parlait de trumpisme. Ne trouve-t-il pas que le premier ministre instrumentalise la crise pour faire faire des reculs permanents qui ne seront même pas efficients durant le mandat du président Trump?

Patrick Bonin: Monsieur le Président, je salue mon collègue et le remercie de la clarté de ses propos.

De façon très claire, nous faisons face à un gouvernement qui instrumentalise actuellement la crise tarifaire. Ce que le projet de loi C-39 propose, c'est de rendre permanente la possibilité de contourner les lois environnementales. Ça n'a rien à voir avec la crise tarifaire. Ça le démontre très clairement: les libéraux veulent rendre ça permanent.

Si nous avons des lois et des règlements, c'est parce qu'ils ont une raison d'être. C'est parce que nous nous sommes donné, sur plusieurs décennies, un système de protection de l'environnement et de la santé des gens. Ce que le projet de loi C-39 vient faire, essentiellement, c'est permettre en 24 heures de jeter aux oubliettes, de jeter aux vidanges, toute cette structure de protection environnementale et de protection des gens.

On n'aurait pas besoin de passer par-dessus des lois et des règlements si les projets étaient bons. Or, manifestement, ce sont de

mauvais projets. Le gouvernement libéral utilise la crise tarifaire pour faire littéralement du trumpisme, se lancer dans le pétrole et le gaz, tasser les lois et gouverner comme un roi.

[Traduction]

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de ramener les députés quelques années dans le passé. Lorsque les libéraux ont présenté le projet de loi C-69, ils nous ont dit que le nouveau processus rendrait l'examen des projets plus efficace, plus prévisible et plus rapide. Aujourd'hui, huit ans plus tard, ce baratin a mal vieilli.

Nous sommes maintenant saisis du projet de loi C-39, et le gouvernement lui-même explique que son système d'approbation est aux prises avec de longs délais qui retardent les projets et créent de l'incertitude pour les investisseurs. C'est tout un aveu. Ce qui importe maintenant, c'est de savoir si le projet de loi C-39 réglerait vraiment ces problèmes. Bien sûr, il nous arrive après que les libéraux ont présenté le projet de loi C-5, qui était censé apporter des changements législatifs radicaux pour soi-disant construire à une vitesse jamais vue depuis des générations. On a créé le Bureau des grands projets qui, au cours des 18 derniers mois, n'a délivré aucun nouveau permis, construit aucun nouveau projet et créé aucun emploi autre que des emplois dans la fonction publique, évidemment.

En ce qui concerne le projet de loi C-39, la première chose que nous devrions comprendre, c'est que le gouvernement nous a promis de limiter à un an le délai d'évaluation des projets. Cela paraît simple, mais ce n'est pas le cas. Le compte à rebours ne commencerait pas au moment où une entreprise présente un projet pour la première fois. Il pourrait d'abord y avoir une période de planification d'un maximum de six mois. Ensuite, l'entreprise disposerait normalement d'un délai d'un an pour fournir les études et les renseignements dont le gouvernement a besoin, et ce délai pourrait même être prolongé. Ce n'est qu'une fois que les représentants du gouvernement seront convaincus de disposer de l'information dont ils ont besoin que le compte à rebours principal commencera. À partir de là, le rapport d'évaluation devrait généralement être terminé dans un délai de 300 jours, suivi d'un autre délai pouvant aller jusqu'à 65 jours pour la décision finale.

Par conséquent, lorsque les Canadiens se font dire que le délai d'évaluation serait d'un an, ils ne devraient pas supposer que cela signifie un an entre le moment où un projet entre dans le système fédéral et le jour où il est autorisé ou non. Une entreprise qui envisage d'investir 10 milliards de dollars pour exploiter une mine a besoin d'une réponse simple: combien de temps faudra-t-il entre le début du processus et le moment où elle aura les assurances qu'il lui faut pour miser des milliards de dollars sur son projet?

Je partagerai mon temps de parole avec la députée de Fort McMurray—Cold Lake.

Que se passera-t-il si le gouvernement ne respecte pas son échéancier? Le projet ne serait pas automatiquement autorisé, et le gouvernement pourrait simplement continuer à l'évaluer. La seule conséquence qu'aurait à subir le gouvernement pour son retard serait que le ministre serait tenu de justifier le non-respect de l'échéance et de publier un autre échéancier proposé. Si nous tenons pour acquis que fixer une échéance a comme objectif de dissiper l'incertitude, comment serait-il possible d'atteindre cet objectif si ne pas la respecter a comme unique conséquence que l'on se fait servir du charabia bureaucratique et que l'échéance est reportée?

Le deuxième changement majeur concernerait ce que le gouvernement appelle le principe « un projet, une décision ». Aujourd'hui, une entreprise peut passer des années sur une évaluation d'impact, pour ensuite découvrir qu'elle doit encore obtenir une nouvelle série de permis fédéraux avant que la construction puisse commencer. Le projet de loi C-39 permettrait au ministre de l'Environnement de délivrer certaines autorisations en même temps que la décision finale relative à l'évaluation d'impact. Pour une mine nécessitant des autorisations au titre de la Loi sur les pêches, de la Loi sur les eaux navigables canadiennes ou de la Loi sur les espèces en péril, cela permettrait d'éliminer certaines procédures successives, mais cela ne concernerait pas, dans un premier temps, l'ensemble des autorisations fédérales.

Cela soulève des questions. Quels permis retardent les projets aujourd'hui? Combien d'entre eux seraient dûment visés par le projet de loi? Quels permis importants resteraient encore hors de son cadre? Si une entreprise obtient la décision relative à l'évaluation d'impact, mais doit encore attendre des mois pour une autre autorisation, aurions-nous alors atteint l'objectif d'un projet, une décision?

Le projet de loi permettrait également le lancement de certains travaux de construction avant la décision finale lorsque c'est dans « l'intérêt public ». Quiconque a déjà construit quelque chose dans les régions rurales du Canada comprend pourquoi cela peut être important: si l'on rate une saison de construction, un projet peut prendre plusieurs mois de retard. Si les travaux pouvaient débiter pendant que le reste de l'évaluation se poursuit, cela permettrait de gagner du temps, mais les entreprises doivent savoir très tôt quelles conditions sont requises.

Les changements proposés pour le secteur nucléaire seraient plus importants. Pour les projets nucléaires, la Commission canadienne de sûreté nucléaire serait le principal organisme d'évaluation. L'examen environnemental, la participation du public et la consultation des Autochtones ne changeraient pas. La différence résiderait dans l'administration du processus. Plutôt que d'avoir deux processus, un administré par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et l'autre administré par le régulateur nucléaire, le projet de loi C-39 mettrait la Commission canadienne de sûreté nucléaire aux commandes, et le ministre ne pourrait plus soumettre un projet à un examen fédéral différent. Une fois le projet approuvé, les conditions approuvées dans le cadre de l'évaluation de la Commission seraient simplement intégrées au permis d'exploitation nucléaire.

Autrement dit, au lieu de créer un ensemble de conditions dans le cadre de l'examen environnemental et un autre dans le cadre de la délivrance du permis, le projet de loi tenterait de fusionner les deux processus. Cette approche pourrait réduire les chevauchements, mais il convient de se demander si la Commission canadienne de sûreté nucléaire dispose de suffisamment de personnel et d'expertise pour remplir ce nouveau rôle élargi. Les décisions concernant les projets seraient-elles prises plus rapidement, ou la bureaucratie aurait-elle simplement l'air moins lourde dans un organigramme?

• (1350)

Les modifications apportées à la Régie de l'énergie du Canada soulèvent des questions similaires. Le projet de loi C-39 ferait de la Régie de l'énergie du Canada l'unique autorité chargée d'évaluer les pipelines, les lignes électriques désignées et les projets d'énergie renouvelable extracôtiers. En ce qui concerne les pipelines, le projet de loi prévoit deux processus différents en fonction de la longueur du nouveau tracé devant être aménagé. Si un pipeline nécessite une

Ordres émanant du gouvernement

nouvelle emprise de moins de 300 kilomètres, la Régie de l'énergie du Canada prendrait généralement la décision finale elle-même.

À l'heure actuelle, la régie peut prendre jusqu'à 450 jours pour examiner un projet de pipeline d'envergure et formuler sa recommandation, après quoi le dossier est transmis au Cabinet pour une décision finale. Pour les projets dont l'envergure est inférieure au nouveau seuil, cette étape supplémentaire devant le Cabinet disparaîtrait généralement, mais pour les pipelines nécessitant un nouveau tracé de 300 kilomètres ou plus, le Cabinet devrait toujours avoir le dernier mot. La Régie de l'énergie du Canada disposerait d'un délai maximal de 180 jours pour mener à bien son examen et formuler sa recommandation, puis le Cabinet disposerait de 60 jours supplémentaires pour se prononcer, après quoi la Régie de l'énergie du Canada disposerait d'un autre délai de 125 jours pour délivrer le certificat définitif et fixer les conditions.

Ce sont des modifications considérables, mais d'où viennent ces chiffres? Pourquoi 300 kilomètres? Pourquoi un pipeline nécessitant 290 kilomètres de nouveau tracé devrait-il être approuvé par la régie, alors qu'un pipeline nécessitant 310 kilomètres doit encore faire l'objet d'un processus d'approbation par le Cabinet? Ce seuil est-il fondé sur le risque environnemental ou la complexité des projets, ou est-ce simplement l'endroit où le gouvernement a décidé de tracer la ligne? La même question se pose en ce qui concerne les délais. Pourquoi 180 jours? Pourquoi 60 jours? Pourquoi une autre période de 125 jours? La régie a-t-elle confirmé que les demandes peuvent réalistement être traitées dans ces délais sans multiplier les suspensions de délai?

Le seuil de 300 kilomètres ne s'applique pas non plus à la longueur totale du pipeline. Imaginons un pipeline de 500 kilomètres où 350 kilomètres suivent un tracé existant. Si seulement 150 kilomètres nécessitent une toute nouvelle emprise, le projet tombe sous le seuil, même si le pipeline lui-même fait 500 kilomètres. Le projet de loi mesure les terrains à aménager pour le projet, et non simplement la longueur du pipeline.

Penchons-nous maintenant sur les détails. Ces délais ne sont pas absolus. Certaines étapes du processus peuvent encore être écartées. Des délais supplémentaires peuvent être ajoutés, et je crains que ce ne soit très probablement le cas. Si la Régie canadienne de l'énergie ou le gouvernement ne respecte pas les échéances, le projet n'est pas automatiquement approuvé. Nous devons déterminer si ces délais permettront d'accélérer le processus d'approbation ou si le compte à rebours s'arrêtera tout simplement quand le gouvernement devra s'attaquer aux étapes les plus difficiles.

Une autre idée qui mérite notre attention est la création de régions d'intérêt national. Le Cabinet pourrait désigner une région entière et définir les catégories de projets susceptibles d'y être admissibles. Cette approche pourrait s'avérer pertinente dans une zone regorgeant de minéraux critiques ou constituant un corridor énergétique majeur. Si le gouvernement a déjà réalisé une évaluation régionale concernant l'eau, la faune et les effets cumulatifs, les examens ultérieurs des projets ne devraient pas avoir à repartir de zéro.

Déclarations de députés

On ne créerait pas pour autant une procédure accélérée immédiate. Avant qu'une région puisse bénéficier d'un tel traitement spécial, le gouvernement devrait d'abord mener à bien une évaluation régionale plus large. Si le projet de loi venait à entrer en vigueur, s'il était adopté, la liste des régions admissibles serait vide. La procédure accélérée ne serait disponible qu'ultérieurement, une fois que le gouvernement aura effectué le travail préparatoire et désigné une région. Qui sait combien de temps il faudra pour y arriver, compte tenu des antécédents du gouvernement libéral? Une fois encore, c'est la mise en œuvre qui déterminera si la proposition change quelque chose.

Après s'être fait dire pendant des années que l'ancien système était efficace et prévisible, nous ne devrions pas nous contenter d'accepter qu'une nouvelle série de promesses du gouvernement libéral soit la solution recherchée. Nous avons besoin de réponses parce que nous ne pouvons pas nous permettre de nous tromper. Notre pays, notre avenir et notre prospérité nationale sont tout simplement trop importants.

Le projet de loi C-39 devrait être jugé selon une norme simple: une entreprise souhaitant réaliser un projet peut-elle obtenir une réponse claire dans un délai raisonnable pour pouvoir se mettre ensuite au travail? Voilà la norme. Avant que le Parlement adopte ce projet de loi, nous devrions être certains qu'il respecte cette norme.

• (1355)

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, lorsque les libéraux ont déclaré vouloir remédier aux problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement, ils ont créé un bureau chargé des chaînes d'approvisionnement. Quand ils ont eu de la difficulté à construire des logements, ils ont soudainement mis en place Maisons Canada, un organisme au nom très original. Lorsqu'ils se sont heurtés à des problèmes liés aux grands projets, ils ont créé le Bureau des grands projets. Dans cette mesure législative, le projet de loi C-39, ils veulent s'attaquer au dossier des corridors commerciaux nationaux, alors ils vont créer un bureau pour s'en occuper.

Le député voit-il là une tendance et pense-t-il que ces mesures contribuent à résoudre l'un des problèmes que j'ai mentionnés?

Branden Leslie: Monsieur le Président, le gouvernement constate les problèmes après que nous les lui signalons, et ce sont des problèmes qu'il a lui-même créés. Le problème avec le gouvernement, c'est qu'il ne voit toujours qu'un clou à enfoncer, ce qu'il fait en créant une nouvelle structure bureaucratique. Comme mon collègue l'a souligné, le gouvernement ne fait que créer de nouvelles bureaucraties gouvernementales, que ce soit dans le secteur du logement, de l'énergie ou de tout autre domaine.

Il est temps que les choses changent, car sous le régime actuel, le nombre de mises en chantier diminue et le secteur pétrolier et gazier est en difficulté. Il est temps de mettre en œuvre un programme économique conservateur pour relancer le pays.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Traduction]

LES PENSIONNATS AUTOCHTONES

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, la Journée du chandail orange est l'occasion de rendre hommage

aux survivants des pensionnats autochtones et aux enfants, à nos proches qui ne sont jamais rentrés chez eux, ainsi qu'aux parents qui ont été plongés dans un silence assourdissant chaque mois de septembre, moment où nos enfants étaient enlevés et emmenés dans ces pensionnats. Il s'agissait d'un plan brutal qui visait à nous faire disparaître au nom de l'édification de la nation. C'est pourquoi, en 2022, la Chambre a reconnu que les pensionnats autochtones avaient constitué un génocide. Nous ne pouvons toutefois pas honorer les survivants sans protéger la vérité.

J'exhorte une nouvelle fois le gouvernement libéral à adopter mon projet de loi visant à rendre illégal le négationnisme des pensionnats autochtones en le qualifiant d'incitation à la haine. Nous devons protéger les survivants. La réconciliation repose sur leurs témoignages, la vérité et les souffrances qu'ils ont endurées. Nous leur devons de les protéger contre toutes les formes de haine.

Au nom du NPD, je rends hommage à tous les survivants, aux parents, aux familles et aux communautés. Je leur adresse aujourd'hui, non seulement à l'occasion de la Journée du chandail orange, mais chaque jour, toute notre affection.

* * *

LA RÉPONSE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, la période estivale a été difficile pour de nombreuses collectivités d'un océan à l'autre, qui ont été confrontées à des phénomènes météorologiques extrêmes.

Les feux de forêt, les inondations et les vagues de chaleur font désormais partie intégrante des étés canadiens et ne constituent plus des anomalies. Voilà pourquoi je me réjouis que le gouvernement ait financé le troisième congrès national sur l'adaptation aux changements climatiques. Mardi, j'ai eu le plaisir d'inaugurer ce congrès, où j'ai évoqué les avantages économiques et sociaux liés à l'investissement dans la préparation et la résilience.

Je tiens tout particulièrement à remercier Quinn MacAskill, résidente de ma circonscription et étudiante à l'Université Dalhousie, qui s'est exprimée avec tant de passion sur l'espoir face à la crise climatique lors de la conférence d'ouverture du congrès. Je tiens à la féliciter d'avoir remporté le Prix national 2025 pour l'activisme climatique des jeunes.

Alors que nous reprenons nos travaux au Parlement, veillons à adopter une approche axée sur le climat dans notre action gouvernementale, afin de prendre les bonnes décisions qui permettront de faire progresser nos priorités nationales tout en assurant la sécurité des Canadiens, des collectivités et des écosystèmes face aux effets des changements climatiques.

* * *

LES DROITS DE PROPRIÉTÉ

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Monsieur le Président, cet été, en ma qualité de président du Groupe de travail conservateur sur les droits de propriété, j'ai parcouru la Colombie-Britannique pour rencontrer des propriétaires de maison, des agriculteurs, des propriétaires d'entreprise et des dirigeants de l'industrie. Leur message était clair. Ils craignent que la sécurité de la propriété privée, qu'ils tenaient autrefois pour acquise, ne s'effrite progressivement.

Les droits de propriété sont la pierre angulaire d'une société libre et prospère. Ils donnent aux familles la confiance nécessaire pour bâtir leur avenir et aux entreprises la certitude nécessaire pour investir, croître et créer des emplois. Or, après une série de décisions malavisées, le gouvernement néo-démocrate de David Eby et les libéraux ici, à Ottawa, ont semé l'incertitude là où devrait régner la sécurité et ont fait naître l'inquiétude là où devrait prévaloir la confiance.

Seuls les conservateurs défendent clairement le principe selon lequel les revenus, les investissements et les biens des Canadiens méritent la pleine protection de la loi, car protéger les droits de propriété, c'est protéger à la fois la prospérité et la liberté.

* * *

LA FÊTE DE LA MI-AUTOMNE

L'hon. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, au nom des habitants de ma circonscription diversifiée, Willowdale, je souhaite à tous ceux qui célèbrent la fête de la mi-automne une joyeuse et abondante célébration.

Cette fête, qu'on appelle festival de la Lune ou *Chuseok* en Corée, *Tsukimi* au Japon ou *Tet Trung Thu* au Vietnam, est une fête prisée qui rassemble les familles, les amis et les communautés. La pleine lune, qui est au cœur de cette célébration, est depuis longtemps un symbole de réunification, d'harmonie et d'espoir, tout en renforçant les liens qui nous unissent les uns les autres.

Aux nombreuses personnes qui célèbrent cette fête à Willowdale, au Canada et dans le monde entier, puisse la pleine lune leur apporter, ainsi qu'à leurs proches, santé, paix et prospérité, et puissent leurs foyers être remplis de rires et de lumière. Après tout, sous la douce lueur de la mi-automne, nous nous rappelons que, peu importe la distance que nous parcourons, c'est ce même clair de lune qui nous relie tous.

Je souhaite à tous une joyeuse fête de la mi-automne.

* * *

[Français]

EUDORE FORTIN

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, l'histoire de M. Eudore Fortin prend racine à Saint-Urbain dans les années 1930.

M. Fortin, dès l'adolescence, surveillait les feux de forêt du haut d'une tour. Draveur et homme de bois, il a développé une connaissance exceptionnelle de nos forêts et de nos montagnes, un pas à la fois.

Surtout, il a voulu partager cette richesse avec le monde. À la fin des années 1970, avec vision et détermination, il a fondé la Traversée de Charlevoix. Il y a consacré des décennies pour ouvrir et aménager près de 105 kilomètres de sentiers qui permettent à une foule de personnes de découvrir la beauté de nos forêts.

Grâce à lui, des milliers de personnes ont bougé. Grâce à lui, des milliers de personnes se sont dépassées. Grâce à lui, des milliers de personnes sont tombées en amour avec Charlevoix.

Sa persévérance est aussi une grande inspiration pour la nation québécoise. Son travail laisse un héritage pour les générations qui marcheront après nous.

Déclarations de députés

M. Fortin a ouvert les chemins dans nos montagnes et laissé une empreinte puissante pour notre histoire.

* * *

• (1405)

[Traduction]

HONORÉ-MERCIER

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, le monde rencontre des vents contraires, sans parler des tensions géopolitiques, économiques et commerciales. Pour faire face aux vents contraires, les Canadiens doivent se serrer les coudes. Des menaces extérieures planent sur le Canada. Nous savons que ce que nous sommes en train de faire au pays constitue la meilleure manière d'y réagir, car quand les Canadiens s'efforcent de se serrer les coudes, le Canada prospère.

[Français]

Dans un monde qui évolue rapidement, il est plus important que jamais que nous restions unis. Je l'ai remarqué cet été à Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et à Anjou. Les résidents de ma circonscription ont été très directs avec moi: ensemble, nous sommes plus forts.

[Traduction]

Les Canadiens me répètent continuellement qu'ils aspirent profondément à l'unité nationale. Gardons le Canada reste fort. Gardons le Canada reste uni. En travaillant main dans la main, nous ressortirons tous plus forts que jamais.

* * *

L'EXPOSITION À LA PORNOGRAPHIE

Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Il y a 10 ans, monsieur le Président, j'ai présenté à la Chambre une motion pour que le Parlement examine, sur le plan de la santé publique, les répercussions du matériel sexuellement explicite sur les enfants et les adultes. Grâce à l'appui de mes collègues, elle a été adoptée à l'unanimité. L'étude subséquente du comité de la santé a révélé ce que les experts disaient déjà: l'exposition à la pornographie fait du tort aux jeunes. Celle-ci accroît les risques qu'ils deviennent des victimes, elle nuit à la santé affective et mentale, elle reprogramme le cerveau et elle légitimise la culture du viol. La principale recommandation du comité consistait à exiger des entreprises de pornographie qu'elles appliquent un mécanisme efficace de vérification de l'âge.

Aujourd'hui, les députés entameront le débat sur le projet de loi S-209, qui contribuerait à protéger les enfants contre l'exposition au matériel sexuellement explicite et contre les entreprises de pornographie prédatrices. Je tiens à remercier ma collègue la députée de Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake et la sénatrice Miville-Dechéne de leur travail dans ce dossier. Le projet de loi a été adopté à trois reprises au Sénat. Je réclame l'aide de mes collègues pour adopter le projet de loi S-209 une fois pour toutes.

Les enfants méritent de vivre leurs premières années à l'abri de l'exploitation sexuelle.

*Déclarations de députés***LA FÊTE DE LA MI-AUTOMNE**

Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, le mois de septembre est une période marquée par le renouveau, la rentrée scolaire, de nouveaux enseignants et de nouvelles possibilités. Pour de nombreuses familles de Scarborough—Agincourt, c'est aussi l'occasion de se réunir et de célébrer la Fête de la mi-automne. Pour les communautés chinoises, coréennes, vietnamiennes, japonaises et d'autres communautés asiatiques du monde entier, c'est un moment pour se retrouver en famille et entre amis. Dans Scarborough—Agincourt, les familles se réuniront pour partager des gâteaux de lune, admirer des lanternes colorées et passer du temps ensemble sous la pleine lune.

En ce début d'année scolaire, je souhaite aux étudiants tout le succès possible pour l'année à venir. Je souhaite à tous ceux qui célèbrent la Fête de la mi-automne, ainsi qu'à leur famille, une fête joyeuse et paisible.

[La députée s'exprime en cantonais et en mandarin.]

[Traduction]

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC): Monsieur le Président, un homme qui a vu son voisin en danger a fait ce que ferait tout bon voisin. Il est intervenu pour l'aider, mais l'individu responsable de l'introduction par effraction lui a tiré dans les deux jambes. Il y a quelques semaines, un de nos concitoyens a informé mon bureau de cette histoire bouleversante. Selon les informations qui nous ont été communiquées, l'accusé est un récidiviste faisant face à 32 chefs d'accusation, dont plusieurs infractions avec violence commises avec une arme à feu sur une période de deux décennies. Maintenant, ce sont la victime et sa famille qui paient la note. Une convalescence longue et douloureuse attend la victime, qui continue de tenter de subvenir aux besoins de sa famille et des quatre enfants dont ils sont le foyer d'accueil.

Les familles de nos collectivités méritent de se sentir en sécurité chez elles. Elles sont en droit de s'attendre à ce que les récidivistes violents soient punis sévèrement. C'est pourquoi mes collègues conservateurs et moi nous battons pour mettre fin aux politiques libérales de mise en liberté sous caution, de détention à domicile et de remise en liberté après arrestation et pour assurer la sécurité des Canadiens, car aucune famille innocente ne devrait jamais avoir à payer la note pour ces criminels.

* * *

[Français]

VAGUE DE CIRQUE

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, il y a des réussites de chez nous qui traversent les frontières et dont nous pouvons être particulièrement fiers.

À Val-David, Vague de Cirque imagine et crée des spectacles depuis maintenant 15 ans. C'est chez nous, au Sentier des cimes, à Mont-Blanc, que son spectacle *Là-haut* a débuté et a connu un succès remarquable, à tel point que les propriétaires allemands du Sentier des cimes ont décidé d'importer ce savoir-faire québécois de l'autre côté de l'océan Atlantique. Cet été, l'équipe de Vague de Cirque s'est donc envolée vers l'île d'Usedom pour y présenter une création adaptée spécialement à la tour panoramique de 33 mètres offrant une vue unique sur la mer Baltique.

Du talent, de la créativité et de l'audace, nous en avons. Quand une création née dans les Laurentides devient un modèle qu'on exporte jusqu'en Allemagne, c'est tout le savoir-faire culturel québécois qui rayonne.

Bravo à toute l'équipe de Vague de Cirque. Nous sommes fiers d'elle.

* * *

● (1410)

OLIVER JONES

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, le 22 juillet, Montréal-Nord, Montréal, le Québec et le Canada ont perdu un grand homme de la scène artistique, de la scène musicale. Le géant du jazz canadien s'est éteint à 91 ans: M. Oliver Jones.

Ami d'Oscar Peterson et officier de l'Ordre du Canada, il a porté le jazz montréalais sur les plus grandes scènes mondiales tout en restant d'une grande humilité. Pour nous, Oliver Jones était d'abord un voisin, un ami. Il a vécu à Montréal-Nord pendant de nombreuses années. Notre salle de spectacle porte d'ailleurs son nom. Pour le centenaire de l'arrondissement, il a réécrit la musique qui a été écrite par les élèves de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Voilà l'homme qu'il était: un artiste immense qui n'oubliait jamais d'où il venait, qui donnait et qui redonnait à sa communauté.

Au nom des citoyens et des citoyennes, des Canadiens et des Canadiennes, j'offre mes plus sincères condoléances à sa famille.

J'aimerais qu'on se joigne à moi pour dire que la musique de M. Oliver Jones continue de jouer. Elle est vraiment avec nous.

* * *

[Traduction]

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Monsieur le Président, les conservateurs sont de retour à Ottawa munis d'un plan pour faire économiser de l'argent aux Canadiens et leur rendre la vie plus abordable. Nous avons trouvé des façons d'économiser plus de 150 milliards de dollars en réduisant la bureaucratie inutile, les consultants inutiles, l'aide étrangère, les cadeaux aux demandeurs d'asile frauduleux, l'aide aux entreprises parasites et les cafouillages comme celui du train Alto, qui font perdre de l'argent.

Ces économies permettraient de réduire la dette, les impôts et l'inflation et de remettre plus d'argent dans les poches des Canadiens. Nous ferions économiser de l'argent aux Canadiens en matière de logement en éliminant les taxes sur la construction résidentielle et en exhortant les administrations locales à accélérer la délivrance de permis, à libérer des terrains et à réduire les frais.

Les conservateurs nous feraient économiser de l'argent sur le carburant et l'épicerie en supprimant toutes les taxes sur l'essence au moins jusqu'à la fête du Canada et ils feraient économiser de l'argent aux acheteurs de véhicules tout en soutenant les travailleurs de l'automobile en supprimant la TPS sur les véhicules fabriqués au Canada.

Je sais que les familles de Skeena—Bulkley Valley souffrent en ce moment. C'est pourquoi mes collègues conservateurs et moi nous battons avec acharnement pour réduire les dépenses inutiles, réduire les coûts et rendre la vie plus abordable pour les Canadiens.

LA PROTECTION CIVILE

Zoe Royer (Port Moody—Coquitlam, Lib.): Monsieur le Président, Anmore et Belcarra sont situées tout juste à la limite de la région métropolitaine de Vancouver. D'un côté, il y a des centaines d'acres de forêt dans un secteur rural, et de l'autre, plus de 3 millions de personnes. Ces deux villages constituent une première ligne de défense essentielle pour empêcher les feux de forêt d'atteindre la région urbaine de la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique.

Le 5 août, ce risque est devenu réalité lorsqu'un incendie s'est déclaré à Anmore. Le service de pompiers volontaires de Sasamat, les services des incendies de Port Moody et de la région métropolitaine de Vancouver, de même que le service de lutte contre les incendies de forêt de la Colombie-Britannique sont intervenus rapidement pour empêcher l'incendie de se propager.

Je travaille en étroite collaboration avec Anmore, Belcarra, le Grand Vancouver et mes collègues fédéraux pour développer les infrastructures de lutte contre les incendies dont ces collectivités ont désespérément besoin, car notre capacité d'intervention dépend du maillon le plus faible et, en cas d'urgence, chaque seconde compte.

Je remercie les premiers répondants de tout le Canada qui protègent nos collectivités contre les feux de forêt. Leur service et leur engagement sont profondément appréciés.

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Monsieur le Président, après une décennie de politiques et de taxes libérales, les Canadiens s'appauvrissent de plus en plus.

Récemment, j'ai reçu un message de Jeff, qui m'a écrit : « Les taxes que je paie sont complètement démesurées. Les Canadiens paient désormais plus de taxes que ce qu'ils dépensent pour se loger et se nourrir. Je n'ai jamais fait autant d'heures supplémentaires et eu si peu d'argent. Je passe moins de temps avec ma famille et je travaille de plus en plus, seulement pour essayer de payer mes factures. »

Les conservateurs ont un plan. Nous avons identifié des économies de plus de 150 milliards de dollars. Cela représente près de 10 000 \$ par famille canadienne. Ces économies permettraient de réduire la bureaucratie inutile, ainsi que l'aide versée aux faux demandeurs d'asile et aux entreprises parasites. Notre plan prévoit également la suppression de toutes les taxes sur l'essence au moins jusqu'à la prochaine Fête du Canada, ce qui permettrait aux Canadiens de faire des économies sur l'essence et l'épicerie. Notre plan conservateur permettrait aux Canadiens de faire des économies.

• (1415)

[Français]

LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Claude Guay (LaSalle—Émard—Verdun, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite souligner le travail remarquable du Garde-manger pour tous, de La Cantine pour tous, de Toujours ensemble et du Club des petits déjeuners dans la lutte contre l'insécurité alimentaire dans LaSalle—Émard—Verdun.

Déclarations de députés

[Traduction]

Grâce à l'engagement de ces organismes, des milliers d'enfants ont accès chaque jour à des collations et à des repas nutritifs.

[Français]

Dans ma circonscription, plus de 44 500 repas ont été servis, en une seule année et dans quatre écoles, grâce à Garde-manger pour tous. Trop de familles vivent de l'insécurité alimentaire. Aucun enfant ne devrait aller à l'école le ventre vide. Un repas nutritif, c'est une meilleure chance d'apprendre, de s'épanouir et de réussir.

[Traduction]

Je suis fier que le gouvernement libéral ait pérennisé le programme national d'alimentation scolaire, dont bénéficient 400 000 enfants partout au pays.

[Français]

La sécurité alimentaire, c'est aussi à l'école.

[Traduction]

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

Lianne Rood (Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, la saison des récoltes est arrivée et les familles de London et des régions rurales de Middlesex sont mises à rude épreuve. Le prix du diesel a presque doublé comparativement à l'année dernière et les moissonneuses-batteuses en consomment des centaines de litres par jour. Les agriculteurs affirment que l'année s'annonce difficile. Un ménage sur trois souffre d'insécurité alimentaire dans Middlesex—London. Le prix des aliments ne cesse d'augmenter parce que les coûts du carburant, des engrais et du camionnage sont refilés aux consommateurs. Après des années de taxes imposées par les libéraux, de taxes sur le carbone et de lois hostiles à l'exploitation des hydrocarbures, le pouvoir d'achat est en baisse et le coût de la vie augmente. Le secteur de la fabrication, les camionneurs et les familles agricoles sont les premiers à écoper.

Les conservateurs élimineraient la taxe sur le carbone pour l'industrie qui s'applique aux engrais et au carburant, ils abrogeraient les lois qui font obstacle à l'énergie et au logement au Canada, ils accéléreraient les processus d'octroi de permis et ils réduiraient les taxes, afin qu'il soit possible de produire des aliments, de construire des logements et de créer des emplois ici, au Canada. Les conservateurs feraient économiser de l'argent aux Canadiens grâce à un plan d'action économique qui accorde la priorité aux salaires et à l'accessibilité financière. Les Canadiens de London et des régions rurales devraient avoir les moyens de subvenir à leurs besoins.

LE PROGRAMME PSA DETECT AND PROTECT

Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner le travail exceptionnel du Réseau universitaire de santé et de la Fondation Walnut, qui vont offrir leur important programme PSA Detect and Protect, un programme de dépistage de l'antigène prostatique spécifique, à Ottawa. Ce programme offre gratuitement des tests de dépistage de l'antigène prostatique spécifique et contribue à sensibiliser la population, surtout les hommes noirs de plus de 40 ans, au cancer de la prostate.

Questions orales

Bien souvent, les hommes attendent trop longtemps avant de se faire tester. Cette approche axée sur la communauté aide à faciliter le dépistage et à inciter les hommes à jouer un rôle actif dans leur santé. Je tiens à mentionner le Dr Neil Fleshner et toute l'équipe du Réseau universitaire de santé, ainsi qu'Anthony Henry, président de la Fondation Walnut, et tous les bénévoles et les partenaires de la communauté qui rendent ces cliniques possibles.

Leur message se doit d'être gravé dans nos mémoires. Le dépistage hâtif peut sauver des vies. Je remercie la Fondation Walnut et le Réseau universitaire de santé de faire directement profiter nos communautés de leur travail vital.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

CONDOLÉANCES

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il arrive dans l'histoire du Canada que des familles vivent des tragédies horribles. Le premier ministre vient de me porter une de ces tragédies à mon attention. Il aimerait offrir, au nom de tous les Canadiens, ses condoléances aux proches d'une fonctionnaire très estimée qui a tragiquement perdu la vie. Je l'invite à prendre la parole et à offrir des prières et des mots de réconfort à la famille de la défunte.

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je remercie le chef de l'opposition de m'accorder cette possibilité.

[Français]

Au nom du gouvernement du Canada et, je crois, de tous les membres de la Chambre, je tiens tout d'abord à exprimer nos profondes condoléances à la famille, aux proches et aux collègues de Mme Ben Salem.

Mme Ben Salem était une membre estimée de l'Agence du revenu du Canada. Elle s'appliquait à servir les Canadiens et les Canadiennes, et c'est ce qu'elle faisait au moment de son agression.

Le gouvernement du Canada et tous les membres de la Chambre feront tout en leur pouvoir pour soutenir les forces policières pour que l'auteur de ce crime honteux en paie le plein prix.

* * *

● (1420)

LA FISCALITÉ

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous, les conservateurs, offrons aussi nos condoléances à la famille de Mme Ben Salem.

Nous nous battons pour faire économiser de l'argent aux Canadiens. Les libéraux coûtent plus cher aux Canadiens. Le Canada subit une grave crise en lien avec le prix de diésel. Le prix moyen national est maintenant de 2,74 \$ le litre, ce qui va faire exploser le coût de tout. Un fermier a dû dépenser 3 000 \$ par jour dans le comté de Bruce. On paie maintenant 30 ¢ le litre de plus ici, au Canada, qu'aux États-Unis.

Est-ce que le premier ministre va enlever ses taxes et d'autres coûts gouvernementaux afin de réduire le coût du diésel maintenant?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est une situation difficile pour les Canadiens et les Canadiennes. Cette situation difficile est causée par la guerre en Iran et par la guerre en Ukraine.

Le gouvernement fait deux choses. Premièrement, il prolonge l'allègement de la taxe d'accise fédérale sur les carburants et, deuxièmement, il fournit 20 000 \$ par famille de quatre personnes pour l'abordabilité.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les conservateurs sont là pour faire économiser de l'argent aux Canadiens, tandis que les libéraux leur en font dépenser davantage. Il n'est pas exagéré de dire que nous vivons en ce moment une véritable crise des prix du diésel. À l'heure actuelle, le prix du diésel avoisine les 2,76 \$ le litre, un sommet historique. Un agriculteur du comté de Bruce a dû dépenser 3 000 \$ pour le carburant d'une seule journée.

Le premier ministre adore mettre cela sur le compte de facteurs étrangers, mais les Canadiens paient 32 ¢ le litre de plus que les Américains. S'il s'agit vraiment d'un problème mondial, pourquoi payons-nous autant au nord de la frontière?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est un problème mondial qui est à l'origine de la hausse des prix des carburants, y compris le diésel. Le gouvernement prend des mesures, notamment en prolongeant la réduction de la taxe d'accise sur le diésel et l'essence ordinaire. En outre, le ministre des Ressources naturelles collabore avec les raffineurs afin de maximiser l'approvisionnement en diésel au Canada.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il y a beaucoup de belles paroles et encore plus d'excuses concernant des promesses non tenues, mais aucun résultat. Convertissons en dollars canadiens les prix du diésel du monde entier, des États-Unis et du Canada. Aux États-Unis, le prix du diésel est de 2,44 \$ le litre. Le prix moyen du diésel à l'échelle mondiale est de 2,33 \$ le litre. Ici, au Canada, il est de 2,76 \$ le litre. Les Canadiens paient 41 ¢ de plus que la moyenne mondiale et 32 ¢ de plus qu'aux États-Unis.

Nous disposons de la quatrième plus grande réserve de pétrole du monde, alors pourquoi nos prix ne sont-ils pas les plus bas du monde?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention du chef de l'opposition et de tous les députés de la Chambre sur le fait qu'il y a au Canada des entités appelées « provinces ». Ce sont les provinces qui prélèvent des taxes sur le diésel, ainsi que sur l'essence. La principale différence entre le Canada et les États-Unis réside dans les taxes provinciales sur ces hydrocarbures.

Je tiens également à attirer l'attention sur la Loi visant à bâtir un Canada fort, qui permettra au pays de construire de nouvelles raffineries et de maintenir les prix du diésel à un niveau plus bas.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ces propos sont complètement déconnectés de la réalité. Il blâme les provinces pour l'inflation qui se produit sous sa gouverne. Il parle d'un projet de loi qui est en vigueur depuis un an et demi et qui n'a pas permis de réaliser un seul projet. Il n'a pas répondu à la question.

Questions orales

Il y a trois raisons pour lesquelles les Canadiens paient plus cher pour le diésel. Premièrement, à cause du premier ministre, le dollar canadien est faible malgré le prix élevé du pétrole. Deuxièmement, de son propre aveu à la Chambre, nous n'avons pas la capacité de raffinage nécessaire parce que son gouvernement refuse de se tasser du chemin et de laisser les Canadiens construire. Troisièmement, il continue d'exiger, pour les achats de combustible, le paiement de la TPS et de la taxe liée à la norme sur les combustibles.

Le premier ministre arrêtera-t-il de prétendre qu'il ne peut rien faire et se décidera-t-il à faire baisser les prix pour les Canadiens?

• (1425)

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter le chef de l'opposition à l'occasion de son 20^e anniversaire à la Chambre des communes. Je suis ici depuis un peu plus d'un an. Nous avons adopté la Loi visant à bâtir le Canada pour les grands projets et nous présentons maintenant à la Chambre la Loi visant à bâtir un Canada fort, afin qu'on suive, pour tous les projets au pays, le principe « un projet, un examen, un an ».

Nous allons bâtir un Canada fort. Ils auront l'occasion de se joindre à nous, et il aura l'occasion de faire quelque chose pour la première fois en deux décennies.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il se vante littéralement de promesses qu'il n'a pas tenues. Aujourd'hui, le président américain se gargarise d'un plan d'exportation de diésel. Même si ces fanfaronnades sonnent creux, nous ne devrions pas avoir à compter sur les Américains pour nous fournir du diésel qui vient en fait de notre propre sol.

Voilà pourquoi les conservateurs agissent dès aujourd'hui. Nous demandons un plan d'urgence pour faire baisser le prix du diésel, plan qui consiste, d'une part, à éliminer toutes les taxes sur le diésel au moins jusqu'à la fête du Canada et, d'autre part, à délivrer des autorisations d'urgence et à accorder des allègements fiscaux pour la construction d'infrastructures de transport et de raffinage du diésel.

Le premier ministre adoptera-t-il notre plan visant à faire baisser les prix pour les Canadiens?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre aura l'occasion d'adopter le projet de loi C-38, qui réduira la taxe sur le diésel. La Chambre aura également l'occasion de se prononcer sur la Loi visant à bâtir un Canada fort, qui permettra au pays d'aller de l'avant.

Je tiens à m'assurer que la vérité figure au hansard. Depuis que le gouvernement a fait adopter la loi l'an dernier, le port de Contre-cœur, le pipeline de la vallée du Mackenzie, la centrale de Darlington, la ligne de transport d'électricité de la côte Nord et la mine Matawinie sont tous des grands projets en cours de réalisation grâce au gouvernement.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Il parle encore de projets approuvés bien avant son arrivée ici, monsieur le Président.

[Français]

Pour nous protéger contre les menaces du président Trump, pour rendre le Canada abordable et autonome et pour faire économiser de l'argent, les conservateurs demandent aujourd'hui un plan d'urgence pour faire baisser le prix du diésel: annuler toutes les taxes sur le diésel jusqu'au 1^{er} juillet 2027 et offrir des permis d'urgence

et des réductions d'impôt pour accélérer l'investissement dans le raffinage et le transport de diésel.

Est-ce que le premier ministre va accepter notre plan pour réduire les prix et rendre le Canada plus autonome?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre va avoir la chance de prolonger la réduction de la taxe d'accise sur les carburants, sur le diésel. Par ailleurs, ce n'est pas la *job* du fédéral d'enlever les taxes des provinces. Sur-tout, ce qui est nécessaire, c'est de bâtir des grands projets avec le projet de loi visant à bâtir un Canada fort: un projet, une évaluation, un an.

* * *

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, il y a eu les projets d'intérêt national, puis des corridors qui l'étaient autant. Maintenant, il y a les régions d'intérêt national.

Or, le Bloc québécois, plusieurs experts, plusieurs médias comprennent qu'avec le projet de loi C-39, le gouvernement fédéral se substitue de façon permanente aux autorités compétentes en matière d'environnement, notamment, du Québec et des provinces, et qu'il suspend ses propres lois au bon jugement du seul ministre.

Est-ce que le premier ministre peut confirmer cette interprétation?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-39, c'est une question d'efficacité, pas du niveau du standard. C'est la première chose. Il faut prendre seulement un an pour avoir une décision sur les standards environnementaux, sur la coopération avec les peuples autochtones et sur tous les autres aspects d'un projet.

C'est l'idée derrière le projet de loi. Ce sera de l'action.

• (1430)

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, à l'évidence, ce n'est pas très clair.

Ce n'est pas, en soi, s'opposer à quelque chose que de demander que ce soit clarifié.

Le premier ministre s'engage-t-il à corriger ou à amender son projet de loi C-39 pour y confirmer que les compétences actuelles du Québec et des provinces restent intactes; que, malgré le projet de loi C-39, ou avec le projet de loi C-39, l'application ne peut pas en être permanente et que rien de ce qui sera fait au Québec sera fait sans l'accord exprès du Québec?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-39 implique des décisions fédérales. Oui, c'est vrai qu'on a des accords de coopération avec six provinces. Dans ce cas, on utilise les compétences, l'expertise et le reste des provinces. Cela implique seulement le fédéral et les décisions du gouvernement fédéral.

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas une question frivole. On parle de suspendre l'État de droit et possiblement l'application de la Constitution, au profit de multinationales étrangères de façon permanente.

Certains parlent même d'une mise sous tutelle de bouts de territoire du Québec et des provinces.

Questions orales

Le premier ministre reconnaît-il que l'effet du projet de loi C-39 est la prise de contrôle par Ottawa de parties du territoire du Québec et des provinces?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, à quoi rêve le député de l'opposition? Il n'y a rien comme cela dans le projet de loi. C'est une question d'efficacité. Il est question d'agir. Il est question de bons emplois au Québec et d'un bout à l'autre du Canada. Il est question de croissance.

Il est question de l'indépendance, de la résilience et de la prospérité d'un Canada fort.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a dit l'autre jour que la taxe liée à la norme sur les combustibles ne coûtait rien à la pompe. Il a prétendu aujourd'hui qu'il n'y avait pas de taxe fédérale. C'est bien une tradition libérale de dire aux Canadiens que les taxes libérales les rendront plus riches.

J'ai ici une étude de son propre ministère de l'Environnement, qui traite de l'incidence de la norme sur les combustibles propres sur le prix de l'essence et du diesel. Selon cette étude, son coût serait de 7 ¢ le litre cette année, de 8 ¢ l'an prochain, puis de 10 ¢, 13 ¢ et finalement 17 ¢ le litre.

Pourquoi le premier ministre induit-il la Chambre en erreur? Est-ce que c'était pour cacher le coût de sa taxe ou parce qu'il n'a pas fait son travail?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'incidence de la norme sur les combustibles propres à la fin de la décennie sera inférieure aux chiffres que le député d'en face vient d'avancer.

S'il y a une chose que la norme sur les combustibles propres fait, c'est de faire monter le prix du canola. Si j'étais un agriculteur de la circonscription de Battle River—Crowfoot ou du comté de Red Deer, j'aimerais obtenir 10 % de plus pour mon boisseau de canola, ce que permet justement cette norme. J'invite donc le député à se joindre à nous pour appuyer cette mesure.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je suis sûr que s'il était agriculteur, il serait en ce moment dans son champ, se demandant pourquoi il est contraint de débours 5 000 \$ par jour pour le diesel, dont le coût est encore aggravé par les taxes supplémentaires imposées par le premier ministre.

En début de semaine, il a dit que la Norme sur les combustibles propres ne coûterait rien. Or, j'ai cité des documents émanant du ministère qui montrent que la hausse pourrait atteindre 17 ¢ le litre. Les agriculteurs qui travaillent au champ doivent-ils croire le premier ministre ou doivent-ils se fier aux documents du ministère, qui montrent que cette taxe fera grimper leurs coûts?

• (1435)

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs continuent de soutenir avec enthousiasme le projet de loi C-38, ce qui est une bonne chose, car les agriculteurs savent que nous sommes à leurs côtés. Sous la direction du premier ministre, le gouvernement a suspendu la taxe d'accise sur le carburant, ce qui

réduira la taxe sur le diesel. Voilà les faits. Il ne s'agit pas d'une réalité parallèle. Cette mesure va aider les agriculteurs. Elle va faciliter la logistique partout au pays. Elle va réduire la pression sur les prix des aliments aux quatre coins du pays.

Je suis ravi de voir que les conservateurs sont si enthousiastes à l'idée de soutenir le projet de loi C-38.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre n'est pas habitué à répondre à des questions difficiles. Il se présente à peine au Parlement. Lorsqu'il se promène un peu partout dans le monde...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le député a été élu la même année que moi et il sait que ce genre de commentaire n'est pas permis.

Je vais lui demander de recommencer sans faire ce commentaire.

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, le premier ministre n'est pas capable de répondre à une question à partir du moment où ses affirmations sont incompatibles avec l'information que nous fournit son gouvernement lui-même. Il a prétendu que sa taxe ne coûterait rien. Ensuite, il a prétendu que les taxes améliorent encore plus la situation des gens, comme le prétendent souvent les libéraux, ce qui est proprement hilarant. Lorsque j'ai confronté le premier ministre aux faits qui montrent que la taxe qu'il a imposée est maintenant de 7 ¢ le litre et qu'elle passera à 17 ¢ le litre dans un peu plus de 3 ans, il n'a même pas voulu prendre la parole pour répondre.

Si le premier ministre est si fier de sa dernière augmentation de taxe et si elle est si bonne pour les agriculteurs, pourquoi ne peut-il pas défendre la taxe qu'il leur fait payer?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition est un député d'expérience. Il devrait le savoir.

Les Canadiens savent que s'il y a une personne qui travaille fort pour les Canadiens chaque jour, c'est bien le premier ministre du Canada. Il fait la fierté des Canadiens au pays et sur la scène internationale. Pensons au sommet sur l'investissement et à ce que nous avons fait à Strasbourg. Le premier ministre travaille pour tous les Canadiens. Les agriculteurs et les Canadiens qui travaillent dans toutes les industries du pays savent que nous ferons une chose. Nous allons bâtir un pays fort. Nous allons diversifier l'économie et en faire l'économie la plus forte du...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le 25 mars dernier, le premier ministre a déclaré à la Chambre que l'« abordabilité est en meilleure posture qu'elle ne l'a été depuis plus d'une décennie ». Markita n'est peut-être pas d'accord. Elle m'a récemment écrit une lettre pour me dire qu'elle suit des traitements de chimiothérapie, mais qu'elle devra mettre fin à ses traitements contre le cancer afin de pouvoir retourner au travail, car elle n'a pas les moyens de payer ses factures. Elle n'a pas les moyens de payer son loyer ni son épicerie.

Le premier ministre regardera-t-il la caméra maintenant et dira-t-il à Markita que l'abordabilité est en meilleure posture qu'elle ne l'a été depuis plus d'une décennie?

Questions orales

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, si Markita savait que le chef de l'opposition a voté contre chacune des mesures que nous avons proposées pour des gens comme elle, je pense qu'elle serait profondément déçue.

Chaque fois que nous prenons des mesures, qu'il s'agisse de nourrir les enfants, de soutenir les métiers de la construction, de veiller à ce que les gens aient accès à des soins dentaires ou de réduire le coût des services de garde, nous travaillons avec diligence afin que les Canadiens aient ce dont ils ont besoin pour traverser cette période difficile. Tout ce que nous obtenons des députés de l'opposition, ce sont des votes contre les mesures que nous demandent les Canadiens.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, lorsque nous entendons parler de Canadiens en difficulté, nous, les conservateurs, réagissons alors que le premier ministre, lui, reste les bras croisés. Il n'a aucune réponse à donner à Markita, qui, un an et demi après qu'il lui a promis de rendre la vie plus abordable, ne parvient toujours pas à payer ses factures, mais peut-être a-t-il une réponse pour Robin. Son critère pour évaluer si la vie est abordable est de savoir si elle peut se permettre d'acheter la collation à trois dollars que ses enfants réclament, ou si elle doit leur dire que cette semaine, c'est la semaine du loyer. Toutes les dépenses, toutes les promesses et tous les programmes du monde ne sont d'aucune aide pour elle.

Le premier ministre va-t-il maintenant prendre la parole, la regarder dans les yeux et lui dire que la vie est plus abordable qu'elle ne l'a été depuis dix ans?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, je pense que c'est une bonne occasion de rappeler que les députés d'en face ont voté contre le Programme national d'alimentation scolaire, qui représente une économie de 900 \$ pour les familles ayant deux enfants qui y participent. Le programme est maintenant offert dans 80 % des écoles publiques du Canada, en partenariat avec les provinces et avec des organismes qui travaillent quotidiennement auprès des enfants et des établissements scolaires afin d'offrir aux enfants un bon départ dans la vie. Il serait formidable qu'ils appuient le Programme national d'alimentation scolaire.

• (1440)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, on a là un autre programme qui nourrit la bureaucratie au lieu de nourrir les enfants. C'est pour ça que le nombre d'enfants qui dépendent des banques alimentaires a doublé depuis son entrée en vigueur...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le chef de l'opposition peut recommencer son intervention.

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, si le premier ministre ne veut pas répondre à Robin ou à Markita, il répondra peut-être à Mike, propriétaire d'une petite entreprise et pompier, et à son épouse, qui travaille aussi. Ils ont dû déboursier 879 000 \$ pour acheter une maison. Ils m'ont écrit pour me dire qu'ils arrivent à peine à garder la tête hors de l'eau alors que le nombre de mises en chantier diminue et que le coût du logement est de moins en moins abordable pour les Canadiens.

Le premier ministre va-t-il regarder Mike dans les yeux et lui servir sa déclaration ridicule selon laquelle le coût de la vie n'a jamais été aussi bas depuis dix ans?

L'hon. Adam van Koeverden (secrétaire d'État (Sports), Lib.): Monsieur le Président, je tiens à préciser que le chef de l'opposition, l'ancien député de Carleton et député de Battle River—Crowfoot, vient d'affirmer que le fait de servir plus de 9,8 millions de repas à plus de 130 000 enfants dans les écoles de l'Ontario, ce n'est rien d'autre que de la bureaucratie. Qu'en est-il des 58 000 enfants à qui on a donné de la nourriture à l'école en Alberta? Est-ce que ce n'est aussi que de la bureaucratie?

Il dit qu'il a été élevé par des enseignants, mais il ne veut pas accepter qu'un programme d'alimentation scolaire aide les enfants. Après 22 ans à la Chambre, on s'attendrait à ce qu'il sache qu'il travaille pour les Canadiens. Les enfants canadiens en font partie.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, si seulement le gouvernement n'avait pas fait grimper le prix de la nourriture et privé les enfants de repas, si seulement un nombre record d'enfants ne dépendaient pas des banques alimentaires, peut-être que les promesses des libéraux et leur bureaucratie auraient un sens.

Je pense à Jennifer. Jennifer dit qu'elle doit inventer des recettes à la fin du mois, car il ne lui reste plus que ses quatre derniers dollars pour tenir jusqu'à sa prochaine paie. Le premier ministre est déconnecté de la réalité et Jennifer n'a plus d'argent. Au lieu de rester assis là sans rien faire, va-t-il se lever et expliquer à Jennifer comment elle va faire pour payer ses factures?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, le chiffre trois est à l'honneur à la Chambre aujourd'hui. Le chef de l'opposition en est à sa troisième décennie à la Chambre, mais tout ce qu'il a réussi à produire, c'est trois révoltes au sein de son caucus et trois tentatives de redorer son image.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons insufflé à l'économie une croissance annualisée de 3,3 %. Le pays est trois fois plus compétitif que les États-Unis en matière d'investissement. Je mentionne au passage que trois nouveaux députés viennent de s'ajouter à notre caucus. Nous avons une main gagnante. En face, ils feraient mieux de changer leurs cartes.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre revient de l'Organisation des Nations unies, où le secrétaire général Guterres implorait encore les pays à sortir des énergies fossiles. Pendant ce temps, le Canada déposait le projet de loi C-39, qui annule les évaluations d'impact pour les projets de pipeline et permet de contourner les lois environnementales de manière permanente. Greenpeace et Environmental Defence ont parlé de « bulldozer la nature ». Ecojustice a qualifié le projet de loi de catastrophique. C'est le pire projet de loi de l'histoire du Canada en matière d'environnement.

Comment les libéraux peuvent-ils bien dormir le soir après avoir défendu ça?

Questions orales

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, nous n'annulons rien. Nous continuons à lutter contre le changement climatique. Pour ce faire, nous devons construire le plus grand projet d'énergie propre partout au pays. Nous devons doubler la capacité du réseau d'électricité. C'est de cette façon que nous allons accélérer l'électrification de l'économie et devenir carboneutres. Nous faisons le travail, et j'espère que le Bloc québécois est aussi prêt à faire le travail.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, rappelons-nous que, au moyen du projet de loi C-5, le premier ministre s'était arrogé le pouvoir de suspendre les lois environnementales pour ses projets pétroliers, mais, au moins, le Bloc québécois avait réussi à limiter à cinq ans cette dérive. Selon les libéraux, c'était censé servir à lutter contre Donald Trump. Le projet de loi C-39 annule cette limite de cinq ans et permet de suspendre l'application des lois environnementales pour toujours.

Pourquoi les libéraux utilisent-ils le prétexte de la crise tarifaire pour aggraver la crise climatique et en mettre plein les poches des pétrolières?

• (1445)

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, je vais le répéter, parce que je pense qu'il est très important de le dire.

Nous n'annulons rien en ce qui a trait à l'efficacité de nos règles environnementales. Ce que nous faisons, c'est le travail nécessaire pour continuer à doubler notre réseau d'électricité propre. C'est d'ailleurs ce qu'Hydro-Québec nous demande. Nous avons besoin d'électricité propre partout au pays pour parvenir à une économie carboneutre.

C'est ce que nous voulons faire, et j'espère que le Bloc québécois va l'appuyer.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, le vol violent commis le 21 septembre 2026 à la bijouterie Ricci de la Place Rosemère montre à quel point la criminalité est désinhibée au Québec à cause des politiques libérales. En seulement 80 secondes, un groupe armé de haches et de poivres de cayenne a terrorisé les employés impuissants avant de fuir. Nos commerçants vivent avec une peur constante devant cette violence gratuite, pendant que le gouvernement refuse d'agir. Quand nous parlons de criminalité, les libéraux sont déconnectés de la réalité. Le plan d'action conservateur permettra de garder les Canadiens en sécurité en renforçant le Code criminel.

Vont-ils enfin nous écouter et agir avec notre plan?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, depuis son arrivée au pouvoir l'an dernier, le nouveau gouvernement du Canada a procédé à une réforme sans précédent du système de justice pénale. Tout d'abord, le projet de loi C-14 prévoit des peines plus sévères et une réforme de la mise en liberté sous caution. Nous protégeons les droits des victimes à l'aide du projet de loi C-16. Nous veillons également à ce que les personnes qui luttent contre la haine disposent des outils

dont elles ont besoin. Nous continuerons d'investir dans les forces de l'ordre et d'assurer la sécurité de tous les Canadiens.

[Français]

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, l'ancien gouvernement libéral a tout défait relativement à la lutte contre la criminalité. Le nouveau gouvernement n'a rien réglé encore après un an et demi. Pourtant, il est simple de ramener ce qui était là avant. J'ai moi-même déposé un projet de loi l'an dernier qui aurait pu être adopté facilement pour défaire les lois qui ont été mises en place par Justin Trudeau et la même équipe qui est là aujourd'hui. Lundi passé, un criminel provenant des gangs de rue a encore tiré sur des gens à Montréal. Ces gens-là se foutent de la loi parce qu'il n'y a plus de lois pour empêcher ce genre de crime.

Le ministre va-t-il arrêter de dire n'importe quoi et agir rapidement? Va-t-il prendre les projets de loi soumis par les conservateurs pour contrôler la criminalité au pays?

Anthony Housefather (secrétaire parlementaire de la ministre de la Gestion des urgences et de la Résilience des communautés, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement a agi. Depuis le temps que ce gouvernement est en place, nous avons adopté trois lois très importantes pour lutter contre la criminalité. Nous avons adopté des lois, malgré l'obstruction des conservateurs. D'ailleurs, les plus récentes statistiques montrent que la criminalité est en baisse partout au Canada, ce qui témoigne du travail acharné des forces de l'ordre d'un bout à l'autre du pays. Ils œuvrent chaque jour pour assurer la sécurité de nos communautés.

Nous allons continuer de travailler avec les forces policières pour nous assurer que les Canadiens demeurent en sécurité partout au pays.

[Traduction]

Jonathan Rowe (Les Péninsules-Est, PCC): Monsieur le Président, des récidivistes sèment le chaos à Terre-Neuve-et-Labrador et dans les régions rurales du Canada. Dans des collectivités comme Carmanville, les habitants tiennent des réunions d'urgence et signent des pétitions pour faire entendre leur voix. Je sais qu'ils savent que cette hausse de la criminalité n'est pas seulement un signe des temps, mais plutôt le résultat direct des politiques laxistes des libéraux en matière de criminalité, comme le principe de la retenue, qui encourage les tribunaux à accorder aux criminels la mise en liberté sous caution.

Les libéraux écouteront-ils enfin nos concitoyens et abrogeront-ils la politique libérale laxiste en matière de mise en liberté sous caution?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je reconnais qu'il est difficile de s'opposer à l'ensemble complet de réformes du système de justice pénale proposées par le gouvernement et de prétendre ensuite qu'il faut adopter plus de lois. Le député d'en face laisse entendre que nous n'avons rien fait dans ce dossier. Nous avons présenté l'ensemble de mesures législatives le plus complet qui soit, notamment en ce qui concerne la réforme de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine, la protection des droits des victimes et la protection des collectivités vulnérables. Nous continuerons d'assurer la sécurité de tous les Canadiens.

Questions orales

Jonathan Rowe (Les Péninsules-Est, PCC): Monsieur le Président, ce ne sont que des paroles en l'air, sans aucun résultat. Ce ne sont pas seulement les lois libérales qui rendent nos collectivités vulnérables. La GRC a déterminé qu'elle doit former près de 3 000 agents par année pour maintenir ses activités. Les libéraux ont promis d'en former plus de 1 000. Ils ont rompu leur promesse et n'ont jamais donné suite à cet engagement. Ce ne sont que de belles paroles, sans aucun résultat.

Les libéraux vont-ils blâmer les vaillants membres de la GRC ou vont-ils enfin donner aux forces policières les outils dont elles ont besoin?

L'hon. Joanne Thompson (ministre des Pêches, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite à tous les députés un bon retour à la Chambre après la pause estivale.

Je vais répondre à mon collègue de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous présentons des projets de loi touchant l'ensemble du secteur, mais il est très difficile de tenir bon et de riposter quand les conservateurs votent contre chacune des mesures proposées par le gouvernement. Je suis désolée, mais tant d'hypocrisie est très difficile à entendre.

● (1450)

Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC): Monsieur le Président, pas plus tard que la fin de semaine dernière, Amanda, une habitante d'Abbotsford, a été victime de ce qu'elle qualifie d'incident récurrent. Un sans-abri s'est introduit dans son immeuble et a volé pour près de 1 000 \$ d'effets personnels. Après avoir signalé l'incident aux autorités, elle a été informée que l'auteur des faits serait probablement libéré plus tard dans la journée. Selon Amanda, cette même personne est revenue et a commis d'autres infractions.

Quand les libéraux prendront-ils enfin la défense des Canadiens respectueux des lois et mettront-ils fin à leurs politiques irresponsables et laxistes en matière de criminalité?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, au cours de la dernière année, nous avons renforcé le Code criminel du Canada. Nous y avons apporté plus de 80 modifications par le truchement de la Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine et plus de 90 autres au moyen de la Loi visant à protéger les victimes.

Nous en voyons les résultats partout au pays. Les données sur la criminalité sont à la baisse, et le nombre d'homicides a connu sa plus forte baisse depuis 1986. Notre approche est centrée sur les résultats et elle donne des résultats.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Lori Idlout (Nunavut, Lib.): *Uqaqtittiji*, le négationnisme des pensionnats est en hausse, ce qui cause des torts aux survivants, aux familles et aux communautés. Le négationnisme permet au racisme systémique de perdurer. Les négationnistes tentent de cacher le fait que des enfants autochtones ont été tués et enterrés dans les pensionnats. La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation aide à faire ressortir la vérité.

La ministre des Relations Couronne-Autochtones pourrait-elle expliquer ce que le gouvernement fait pour que les Canadiens soient conscients des effets persistants des traumatismes infligés aux peuples autochtones?

L'hon. Rebecca Alty (ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, les efforts visant à nier, déformer ou atténuer les faits concernant les pensionnats autochtones sont profondément néfastes et seront toujours condamnés. Le négationnisme est le rejet cruel de faits bien établis. Il tente de cacher une vérité essentielle au processus de réconciliation avec les peuples autochtones. C'est pourquoi le gouvernement consacre 5 millions de dollars à l'éducation et à la sensibilisation de la population afin que les Canadiens puissent continuer à apprendre des survivants, des familles et des communautés et à mieux comprendre le tragique héritage des pensionnats autochtones.

Nous répondrons au négationnisme par la vérité et nous veillerons à ce que les faits ne soient jamais effacés ou oubliés.

L'ÉCONOMIE

Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens sont écrasés par le coût de la vie. Beaucoup de familles n'ont pas les moyens de payer le loyer, l'épicerie ou la garderie. Hier, en discutant, une femme m'a dit qu'elle sera expulsée de son logis, et un monsieur m'a raconté qu'il a perdu son chez-soi et qu'il est sur une liste d'attente pour un logement social. Les Canadiens s'endettent de plus en plus. Ils sont contraints de mettre leurs plans d'avenir sur la glace. Ils n'ont pas besoin que le gouvernement continue de faire des annonces en disant que le coût de la vie n'a jamais été aussi abordable depuis 10 ans. Ils ont besoin de répit.

Le gouvernement entend-il adopter le plan d'action des conservateurs, de manière à faire économiser les Canadiens et à aider les Canadiens à reprendre leur vie en main?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Ce qu'il faut plutôt se demander, monsieur le Président, c'est quand le Parti conservateur entend se rallier au reste des Canadiens, qui ont dit: « Serrons-nous les coudes. Soyons solidaires. Soutenons les entreprises canadiennes. Aidons-nous les uns les autres, un peu partout. Faisons le nécessaire pour que les écoliers aient le ventre plein. Faisons le nécessaire pour que quiconque aspire à devenir ouvrier spécialisé puisse y arriver dans sa propre province ou son propre territoire. Or, dans chacun de ces dossiers, qu'il s'agisse de donner un coup de pouce ou de procurer un tremplin vers l'avenir, les députés conservateurs ont voté contre.

Je me pose une question: que cherchent les conservateurs? Moi, je sais ce que disent les Canadiens.

Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga, PCC): Monsieur le Président, sous le gouvernement actuel, des gens se font expulser de leur domicile. Dans bien des cas, leurs cartes de crédit sont pleines. Il faut vraiment faire quelque chose.

Le gouvernement prétend souvent que l'opposition ne fait que critiquer. Voici donc un élément de notre plan: au lieu de gaspiller des milliards de dollars pour le train à grande vitesse Alto, mettons cet argent dans les poches des travailleurs canadiens qui arrivent à peine à vivre d'un chèque de paie à l'autre.

Questions orales

Les libéraux semblent avoir perdu tout contact avec les priorités des Canadiens. Ceux-ci n'ont plus d'argent. Ma question est donc simple: le gouvernement appuiera-t-il le plan d'action économique des conservateurs, oui ou non?

• (1455)

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, dans la seule province de la députée, les parents économisent jusqu'à 10 400 \$ par enfant par année grâce aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. En Ontario, le Programme national d'alimentation scolaire a déjà permis de servir 130 000 repas. Dans les communautés autochtones, ce sont près de 9,8 millions de repas qui ont été distribués. De plus, grâce au Programme de travail partagé mis en œuvre en collaboration avec les provinces, dont l'Ontario, nous avons réussi à éviter plus de 3 100 mises à pied.

Voilà le travail que les Canadiens attendent de nous: dans les moments difficiles, il faut se serrer les coudes. C'est ce que font les Canadiens chaque jour. Ils achètent des produits d'ici...

Le Président: La députée de Fort McMurray—Cold Lake a la parole.

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Monsieur le Président, tout l'été, mon équipe et moi avons parcouru notre circonscription et entendu des histoires de gens de partout dans Fort McMurray—Cold Lake qui ont du mal à joindre les deux bouts en raison d'une décennie de politiques libérales ratées et d'une inflation qui ne cesse d'augmenter. J'ai entendu parler de gens comme Wendy, une assistante en éducation mariée à un vétéran blessé, qui a été mise à pied pendant l'été alors qu'elle n'était pas admissible à l'assurance-emploi. Elle espère maintenant recevoir sa première paie complète en octobre.

Les libéraux adopteront-ils le plan d'action économique des conservateurs afin que Wendy ait les moyens de faire l'épicerie?

L'hon. Eleanor Olszewski (ministre de la Gestion des urgences et de la Résilience des communautés et ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies, Lib.): Monsieur le Président, l'abordabilité est une priorité absolue du gouvernement actuel. C'est pourquoi nous avons pris des mesures concrètes pour aider les Canadiens, notamment en réduisant les impôts de plus de 22 millions de Canadiens de la classe moyenne, en éliminant les taxes pour les acheteurs d'une première maison, en offrant à 12 millions de Canadiens l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, en lançant une stratégie alimentaire nationale pour nous attaquer aux causes profondes de la hausse du prix des aliments et en prolongeant la suspension de la taxe d'accise fédérale sur les carburants, ce qui permettra de remettre 5,3 milliards de dollars dans les poches des Canadiens. Nous travaillons pour les Canadiens chaque...

Le Président: La députée de Fort McMurray—Cold Lake a la parole.

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Monsieur le Président, les libéraux sont de grands parleurs, mais de petits faiseurs. Les Canadiens veulent que le coût de la vie diminue pour avoir les moyens de vivre leur vie. Même si le premier ministre prétend que la vie n'a jamais été aussi abordable depuis 10 ans, les mères seules comme Heather savent que ce n'est absolument pas vrai. Heather a du mal à payer ses factures et à mettre du

pain sur la table, et elle craint de se retrouver à la rue avec ses deux enfants.

Le plan des conservateurs permettrait aux Canadiens d'économiser de l'argent en réduisant la dette, les taxes et les impôts ainsi que l'inflation. La question est simple: les libéraux adopteront-ils le plan d'action des conservateurs afin que Heather puisse payer son loyer et s'occuper de ses enfants?

L'hon. Eleanor Olszewski (ministre de la Gestion des urgences et de la Résilience des communautés et ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies, Lib.): Monsieur le Président, le mois prochain, 12 millions de Canadiens recevront leur deuxième versement trimestriel au titre de l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels. Ainsi, 1,3 million d'Albertains, dont plus de 44 000 personnes dans ma circonscription, Edmonton-Centre, recevront des centaines de dollars. Nous savons que les Canadiens ont besoin d'aide maintenant pendant que nous mettons en œuvre notre plan pour bâtir un avenir meilleur. C'est comme ça qu'on défend les intérêts des Canadiens, et c'est ce que nous continuerons de faire.

Connie Cody (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, une famille est passée à mon bureau pour raconter son histoire. Il y a 25 ans, les membres de cette famille sont venus au Canada pour y établir un nouveau foyer et un avenir meilleur pour leurs enfants. Leur fils a obtenu son diplôme d'ingénieur, et leur fille sera à son tour diplômée sous peu. Tous deux ont du mal à trouver un bon emploi qui leur permette de payer leurs factures. Maintenant, ils envisagent de quitter le Canada. Ils ont travaillé fort, ils ont suivi les règles et ils ont aimé notre pays. Auparavant, c'était suffisant.

Les libéraux ont rompu toutes les promesses d'une vie abordable. Les libéraux adopteront-ils le plan d'action économique des conservateurs afin que les Canadiens puissent trouver un emploi et avoir l'espoir d'un avenir meilleur?

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, nous avons un plan pour fournir des logements abordables. Nous voyons que cela fonctionne, puisque les loyers moyens sont en baisse constante depuis 23 mois partout au Canada, de sorte que les familles comme celle que la députée d'en face a mentionnée économisent de l'argent sur leur loyer. Elles sont également en mesure d'économiser de l'argent à l'achat d'une nouvelle maison. En Ontario seulement, on peut économiser jusqu'à 200 000 \$ à l'achat d'une nouvelle maison. Que ce soit la location ou l'achat, nous mettons des options sur la table. Les conservateurs se sont opposés à ces options. Nous allons de l'avant.

Connie Cody (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, malgré tous les discours des libéraux, où sont les résultats? Selon eux, les Canadiens n'ont jamais eu la vie aussi belle. Des familles sont venues s'installer au Canada en croyant que le dur labeur permettrait à leurs enfants de se bâtir un avenir ici. Pour la famille dont j'ai parlé, cette promesse n'a pas été tenue. L'inaction des libéraux ne devrait pas se traduire par le départ de ses enfants parce qu'ils ne parviennent pas à trouver un emploi ou à se bâtir une vie près de chez eux.

Notre plan d'action économique conservateur vise à faire économiser de l'argent aux Canadiens, à réduire les dépenses inutiles et à baisser les impôts. Je pose donc à nouveau cette question: les libéraux adopteront-ils notre plan afin que les générations futures, comme cette famille, aient les moyens de se bâtir un avenir ici, chez nous?

• (1500)

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, les mesures sont claires. Nous en voyons les résultats. Les loyers baissent depuis 23 mois d'affilée. Cela n'arrive pas par hasard. Cela ne résulte pas d'un plan que personne n'a vu, auquel personne ne croit et pour lequel personne n'a voté.

Nous avons l'occasion de construire des logements abordables à une échelle sans précédent. Nous avons besoin que tous les députés de la Chambre s'engagent dans cette voie. Nous devons passer à la vitesse supérieure et construire des maisons et des logements abordables au Canada. Nous devons continuer à faire baisser les loyers et à garantir l'accessibilité au logement pour les Canadiens. C'est ce que nous sommes en train de faire.

[Français]

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, les libéraux sont déconnectés de la réalité. Les Québécois n'ont plus d'argent dans leurs poches. Dans Bellechasse, une jeune maman privée de services de garde doit rester à la maison avec une fraction de ses revenus, laissant son conjoint payer tout seul toutes les factures. Assumer le loyer de 1 200 \$, l'épicerie, l'essence et les soins essentiels du bébé devient pour eux un casse-tête.

Les libéraux vont-ils adopter notre plan d'action économique conservateur afin que cette jeune mère puisse enfin se permettre de subvenir aux besoins de sa petite famille?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement investit dans les familles et dans les appuis pour les familles. Cela inclut l'Allocation canadienne pour enfants, qui, cette année, représente plus de 8 000 \$ pour un enfant de 0 à 6 enfants et 6 800 \$ pour un enfant jusqu'à 17 ans.

Il y a aussi des investissements dans les soins dentaires: 6,5 millions de Canadiens ont maintenant accès à des soins dentaires. Cela représente plus de 800 000 enfants. Cela va aussi représenter une économie de 900 \$.

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, c'est bien triste, mais ça ne marche pas.

Les familles n'en peuvent plus. Des parents sautent désormais des repas pour que leurs enfants aient de quoi manger. Voilà le résultat des taxes et des dépenses incontrôlées du gouvernement qui font exploser les coûts de la vie. Nous avons repéré 150 milliards de dollars d'économie dans la bureaucratie pour redonner près de 10 000 \$ par famille.

Encore une fois, les libéraux vont-ils adopter notre plan d'action économique conservateur afin que ces parents puissent enfin se permettre de nourrir convenablement leurs petites familles?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, parlons de la sécurité alimentaire. Grâce au financement du gouvernement canadien dans le pro-

gramme national d'alimentation scolaire du Canada, Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean va maintenant livrer 200 repas par jour aux élèves de la région et jusqu'à 1 000 repas par jour d'ici 2029.

Voilà une de nos mesures concrètes pour baisser le coût de la vie des Canadiens et les députés d'en face ont voté contre cette mesure. C'est honteux.

Joël Godin (Saint-Augustin—Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Monsieur le Président, ce qui est malheureux, c'est que les libéraux nous accusent d'avoir voté contre des programmes qu'ils ont mis en place. Ils les ont mis en place quand même parce qu'ils sont majoritaires. Cependant, le constat, c'est que ça ne marche pas. Sophie, dans ma région, mère de trois enfants, cherche désespérément de l'aide alimentaire et de l'aide pour payer son loyer. Elle pense à déclarer faillite. Mes collègues ont bien compris: elle pense à déclarer faillite. C'est grave.

Les libéraux vont-ils adopter nos propositions pour que les Canadiens comme Sophie puissent avoir plus d'argent dans leurs poches?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, je veux aussi souligner l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels que nous avons créée cette année et qui va aider 12 millions de Canadiens, donnant plus de 1 900 \$ pour une famille de quatre personnes pour faire face au coût de la vie.

Nous continuons d'être là pour les familles de partout au Canada, incluant celles de la circonscription de mon collègue.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Doug Eyolfson (Winnipeg-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le 30 septembre est la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

La ministre des Services aux Autochtones peut-elle informer la Chambre du travail du gouvernement pour faire progresser la réconciliation et renouveler la relation avec les peuples autochtones de tout le pays?

L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, la réconciliation passe par un partenariat en bonne et due forme avec les communautés autochtones. Nous y parvenons en faisant progresser la réforme des services à l'enfance et à la famille et en travaillant sur les dossiers de l'eau potable, des services de santé et de l'éducation, y compris en finançant la première université dirigée par des Inuits au Canada, en nous efforçant d'atteindre l'objectif crucial qu'est l'éradication de la tuberculose et en améliorant la sécurité alimentaire pour les enfants et les familles de tout le pays. Voilà ce que nous accomplissons pour honorer constamment notre promesse de réconciliation et pour donner suite aux appels à l'action. C'est ce que nous célébrons le 30 septembre et que nous gardons à l'esprit tous les jours de l'année.

Questions orales

● (1505)

LA FISCALITÉ

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Monsieur le Président, c'est le temps des récoltes, mais le prix du diésel constitue un fardeau écrasant pour les agriculteurs, les camionneurs et les épiceriers. Une restriction sur le diésel imposée par les États-Unis frapperait durement l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique.

Les libéraux vont-ils éliminer toutes les taxes sur le diésel au moins jusqu'à la fête du Canada et approuver à l'avance des permis d'urgence et un allègement fiscal pour les infrastructures de raffinage et de transport des combustibles? Accepteront-ils aujourd'hui le plan d'action des conservateurs pour réduire le prix du diésel?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi les conservateurs persistent à travailler contre les producteurs de canola, y compris ceux dans la circonscription du chef de l'opposition. Non seulement sa circonscription est la deuxième en importance pour la production de canola au pays, mais elle compte aussi la plus grande raffinerie de diésel renouvelable, celle de l'Impériale à Strathcona. Celle-ci achète jusqu'à la moitié du canola produit en Alberta, ce qui est excellent pour les producteurs albertains. J'espère que les conservateurs soutiendront ces producteurs alors que nous leur offrons d'importantes occasions d'améliorer leur situation.

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, je vais décrire à la ministre la réalité quotidienne d'un agriculteur albertain. Roy traverse une journée difficile aujourd'hui. Il tient une réunion de famille pour essayer de trouver comment ils vont payer la facture de carburant cette année. D'habitude, ils prévoient environ 50 000 \$ pour la récolte. L'année dernière, ce montant a grimpé en flèche pour atteindre 130 000 \$. Cette année, il me dit que la situation va être catastrophique, car le prix du diésel a encore doublé pour dépasser les 2 \$ le litre.

Les libéraux déconnectés de la réalité ont bloqué les projets de pipelines est-ouest, exposant ainsi la production alimentaire canadienne à une interdiction étatsunienne d'exportation de diésel. Les libéraux accepteront-ils dès maintenant le plan d'action des conservateurs visant à alléger le prix du diésel, afin que les agriculteurs puissent avoir accès au carburant dont ils ont besoin pour continuer à proposer des aliments à des prix abordables?

L'hon. Heath MacDonald (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, on a déjà évoqué à la Chambre les causes de la hausse du prix du diésel, c'est-à-dire les situations géopolitiques auxquelles nous sommes confrontés. La situation est difficile, mais les agriculteurs font preuve de résilience. On commence à constater de réels progrès et de la croissance dans le secteur agricole partout au pays.

Il est essentiel de développer l'accès aux marchés indonésien, mexicain et chinois. Nous investissons 75 millions de dollars dans le programme Agri-marketing et 27 millions de dollars dans le Programme d'emploi et de compétences des jeunes afin d'aider les agriculteurs à embaucher des jeunes. Nous avons mis en place la super-déduction à la productivité, qui revêt une importance capitale pour les agriculteurs canadiens.

Nous sommes aux côtés des agriculteurs et...

Le Président: La députée de Long Range Mountains a la parole.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Monsieur le Président, l'hiver approche, et les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador doivent chauffer leur maison. Tom, de St. John's, a communiqué avec moi parce qu'il n'a pas les moyens de conduire, et des personnes âgées comme lui doivent déjà faire des choix impossibles entre se chauffer et se nourrir.

Après 11 ans de lois libérales hostiles à l'exploitation des ressources, le Canada ne dispose pas d'une énergie canadienne fiable et abordable, et maintenant, les États-Unis envisagent de réduire ses exportations de diésel. Quel est le plan du premier ministre? Adoptera-t-il notre plan d'action pour réduire le prix du diésel et éliminera-t-il toutes les taxes sur le diésel au moins jusqu'à la fête du Canada pour que mes voisins aient les moyens de chauffer leurs maisons?

L'hon. Joanne Thompson (ministre des Pêches, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes en train de prendre une série de mesures qui amélioreront la vie des Terre-Neuviens, des Labradoriens et de tous les Canadiens. Récemment, une somme de 70 milliards de dollars a été investie à Churchill Falls, dont 10 milliards sont des fonds fédéraux. Cette mesure aura un effet transformateur dans notre province.

Je tiens à rappeler à la députée que nous pouvons réaliser des projets localement. Dans ma circonscription, au cours des deux dernières semaines, j'ai annoncé la construction de 114 logements très abordables. La députée pourrait elle aussi obtenir de tels résultats, mais elle devra y mettre les efforts nécessaires.

* * *

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Monsieur le Président, l'intelligence artificielle fait désormais partie du quotidien dans les établissements scolaires, et les enseignants cherchent encore à déterminer comment en tirer le meilleur parti. Ce qu'ils demandent est simple: un point de départ commun et un outil auquel ils peuvent se fier.

Cette semaine, une formation gratuite et bilingue sur l'intelligence artificielle est mise à la disposition des élèves et des enseignants dans tout le pays. Le ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique peut-il expliquer à la Chambre en quoi cette initiative aidera les enseignants et les jeunes Canadiens?

● (1510)

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son engagement et son excellent travail.

Notre stratégie L'IA pour tous repose sur trois piliers: la confiance, les opportunités et le contrôle souverain. Pour faire confiance à l'IA, les jeunes Canadiens doivent savoir comment l'utiliser et avoir des occasions de s'en servir en toute sécurité. Voilà pourquoi je suis très heureux d'annoncer le lancement du programme national de littératie en intelligence artificielle au Canada, un programme bilingue gratuit qui enseignera les bases aux élèves et aux enseignants de tout le pays. J'encourage vivement les élèves et les enseignants à l'utiliser. Nous bâtissons un avenir solide, nous le bâtissons bien et nous le bâtissons à la canadienne.

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

Clifford Small (Coast of Bays—Central—Notre Dame, PCC): Monsieur le Président, le président français Macron a annoncé un quota de 1 500 tonnes métriques de crabes des neiges, qui sera pêché sur le plateau continental canadien. Il a fait cette annonce peu après sa rencontre avec le premier ministre libéral, il y a quelques jours. Selon les médias français, ce crabe canadien sera pêché par un navire français et débarqué à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pourquoi le premier ministre libéral brade-t-il les ressources halieutiques du pays à la France, qui n'a même pas ratifié l'Accord économique et commercial global?

L'hon. Joanne Thompson (ministre des Pêches, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue au député après la pause estivale et je me réjouis d'avance de travailler avec lui et avec le comité des pêches.

Je tiens à rappeler au député que nous prenons nos décisions au niveau local en nous appuyant sur des données scientifiques, sur la consultation des pêcheurs et sur les opportunités économiques. Nous prenons nos décisions dans l'arène internationale en collaboration avec d'autres ministères qui participent à des négociations plus larges. Je me suis rendu à Saint-Pierre-et-Miquelon cet été et j'ai rencontré des pêcheurs. J'ai passé trois jours dans la région et nous avons convenu de travailler en collaboration à l'avenir.

LES TRANSPORTS

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NDP): Monsieur le Président, les Canadiens sont sans équivoque: le Canada n'est pas à vendre. Les libéraux assurent qu'ils ne vendent pas les avoirs du Canada, mais le double langage est assourdissant. Le premier ministre dit qu'il ne privatise pas les aéroports, mais il invite des investisseurs privés à reprendre leurs opérations, à engranger d'énormes profits et à rendre les voyages plus chers. Autrement dit, c'est de la privatisation. Le ministre dit que les ports ne seront pas privatisés, mais en réalité, on ouvre la porte à des investisseurs privés dans tous les aspects des opérations portuaires.

Le ministre admettra-t-il simplement que des termes comme « souplesse financière » et « modernisation » ne sont qu'un langage codé pour désigner la privatisation?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le sait, elle vit dans la collectivité où se trouve le port qui est, et de loin, le plus grand du Canada, et nous tenons à remercier les hommes et les femmes qui travaillent dur à l'Administration portuaire Vancouver Fraser et toutes les personnes qui travaillent dans l'écosystème du port de Vancouver.

Les terrains portuaires ne sont rien d'autre que ce qu'ils sont. Il s'agit de terrains fédéraux gérés par des administrations portuaires qui relèvent, évidemment, du Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Transports. Celles-ci louent ces terrains à des exploitants privés. Il en est ainsi d'aussi loin que tout le monde s'en souviendra et il continuera d'en être ainsi.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, deux ans se sont écoulés depuis que j'ai présenté mon projet de loi

Les travaux de la Chambre

visant à ériger en infraction au Code criminel le négationnisme des pensionnats autochtones comme forme d'incitation à la haine. Les survivants des pensionnats, leur famille et leur communauté ont droit à la sécurité et à la dignité. Je me suis entretenue avec des ministres. Les survivants veulent que cela soit criminalisé.

Si le gouvernement est résolu à protéger les survivants, donnera-t-il suite à leur appel en reprenant mon projet de loi à son compte et en criminalisant une fois pour toutes le négationnisme des pensionnats autochtones, oui ou non?

[Français]

L'hon. Rebecca Alty (ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, les tentatives visant à nier, à déformer ou à minimiser la vérité au sujet des pensionnats indiens sont profondément préjudiciables et doivent toujours être condamnées. Le négationnisme constitue un rejet cruel des faits bien établis et sape la vérité, qui est essentielle à la réconciliation avec les peuples autochtones. C'est la raison pour laquelle l'investissement de 5 millions de dollars fait par notre gouvernement dans l'éducation et la sensibilisation du public va de l'avant. Ainsi, les Canadiens vont apprendre des survivants, de leurs...

[Traduction]

Le Président: Voilà qui met fin à la période des questions du jeudi.

Le leader parlementaire de l'opposition a une question importante à poser au leader du gouvernement à la Chambre.

● (1515)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, la longue pause estivale des questions du jeudi est maintenant terminée. Je sais que ce soulagement est ressenti non seulement dans la Cité parlementaire, mais dans tout le pays.

J'aimerais profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue au leader du gouvernement à la Chambre, qui est de retour après ce qui a sans doute été un été très chargé pour nous tous. Nous étions dans nos circonscriptions pour rencontrer les Canadiens, écouter directement leurs préoccupations et, aujourd'hui, nous venons présenter leurs problèmes ici, au Parlement.

J'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre si, au cours de ses déplacements cet été, des Canadiens lui ont fait part de leur souhait que le gouvernement passe des paroles aux actes et leur permette réellement de faire des économies. Nous savons que le gouvernement a reconnu que les taxes sur l'essence pesaient lourdement sur l'économie et nuisaient au pouvoir d'achat.

Afin de permettre aux Canadiens de faire des économies, va-t-il enfin accepter le plan des conservateurs et ne pas se contenter d'une suspension temporaire de la taxe sur l'essence jusqu'en janvier, comme le prévoit le projet de loi C-38? Le gouvernement prévoit-il de prolonger cette mesure jusqu'à la fête du Canada? Maintenant que le gouvernement a reconnu que les taxes sur l'essence nuisent à l'économie, va-t-il renoncer à la taxe liée à la norme sur les combustibles et présenter un projet de loi pour l'abroger?

Ordres émanant du gouvernement

Au final, après toutes ces séances photo et ces grands discours, y aura-t-il eu un seul nouveau projet examiné par le Bureau des grands projets ou qui aura bénéficié des pouvoirs sans précédent que confère le projet de loi C-5? Des projets vont-ils enfin voir le jour, ou cet été riche en conférences de presse et en protocoles d'accord n'était-il qu'une mise en scène politique?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à souhaiter un bon retour au Parlement à mon collègue d'en face. Je sais qu'à cette période de la semaine, tout le monde est rivé à son siège, captivé, car c'est le moment où, chaque semaine, nous répondons à la question du jeudi.

Nous en sommes au premier épisode de la deuxième saison, et nous devons — dans la plus pure tradition télévisuelle — laisser planer le suspense. J'ai pris bonne note des demandes de mon ami, le leader de l'opposition à la Chambre. Il peut être certain que nous continuerons à trouver des moyens de rendre la vie plus abordable pour les Canadiens, et la prolongation de l'allègement de la taxe d'accise est une étape importante. En ce qui concerne la guerre en Iran, nous reversons aux Canadiens toute augmentation de recettes que le gouvernement aurait pu en tirer.

Quant aux grands projets, c'est là que nous nous arrêtons pour créer le suspense. Lors du prochain épisode, le leader de l'opposition à la Chambre aura peut-être une autre question à poser.

Cet après-midi et demain, nous poursuivrons le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort.

[Français]

À notre retour de la semaine dans nos circonscriptions, nous reprendrons l'étude de ce même projet de loi le lundi et le mercredi.

J'aimerais aussi informer la Chambre que le mardi 6 octobre et le jeudi 8 octobre seront des jours désignés.

Enfin, le vendredi sera consacré à l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-37, Loi sur l'eau propre des Premières Nations.

Je vous remercie et vous souhaite la bienvenue, monsieur le Président. Je suis aussi heureux de vous revoir.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

• (1520)

[Traduction]

LOI VISANT À BÂTIR UN CANADA FORT

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-39, Loi concernant certaines mesures visant à renforcer l'économie, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Monsieur le Président, ce n'est un secret pour personne que le secteur de la construction me passionne. Mon bureau regorge de maquettes de véhicules lourds, d'excavatrices et de bulldozers, non seulement en hommage à ma ville et à l'industrie qui en est le moteur, mais aussi pour me rappeler d'où je viens et de mes racines dans le secteur de la construction lourde et de l'exploitation minière.

Je suis fière de représenter ici, au Parlement, les travailleurs canadiens des sables bitumineux. Il y a de nombreuses années,

comme mon père et mon grand-père avant moi, je portais des bottes à cap d'acier et je travaillais dans le domaine de la santé et de la sécurité dans l'industrie des sables bitumineux. Je sais à quel point les travailleurs du secteur canadien de l'énergie travaillent fort: longues journées, quarts rotatifs et conditions météorologiques difficiles. Pourtant, des milliers de gens se présentent chaque jour au travail pour que nos maisons restent chaudes en hiver et fraîches en été, et pour qu'il y ait toujours de l'électricité quand on en a besoin.

Pendant mes années dans ce secteur, j'ai pu voir de nombreux grands projets passer du rêve à l'étape de la conception, puis à la construction et à l'exploitation. Cela a longtemps été la réalité dans la région des sables bitumineux. Il y a un peu plus de 10 ans, toutefois, un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir ici, à Ottawa, sous la direction de Justin Trudeau, et il s'est donné pour mission de diaboliser l'industrie qui alimente notre économie, de stigmatiser les travailleurs de cette industrie et de créer des systèmes de réglementation excessifs pour que tous les nouveaux grands projets tournent court. Il a recruté des militants écologistes comme Steven Guilbeault, puis il les a promus au sein de son Cabinet.

Bien que la version actuelle du Parti libéral prétende soutenir l'industrie énergétique et les travailleurs de ce secteur, et bien qu'elle prétende vouloir construire à une vitesse inimaginable, elle a choisi de maintenir toutes les lois anti-énergie et anti-développement de l'ère Trudeau. Depuis des années, les conservateurs demandent aux libéraux de se tasser du chemin, c'est-à-dire d'approuver les projets rapidement, en six mois, d'abroger les lois anti-énergie et anti-développement issues des projets de loi C-69 et C-48, et d'adopter un système d'examen unique pour chaque projet. Le Canada a tout ce qu'il faut pour être un pays abordable, fort et autonome, mais nous ne pourrions réaliser notre plein potentiel que si le gouvernement libéral ne nous met pas de bâtons dans les roues.

Il y a un an et demi, les libéraux ont prétendu que le projet de loi C-5 leur permettrait d'avancer à une vitesse jamais vue depuis des générations. Cependant, aucun nouveau projet n'a reçu l'approbation de leur Bureau des grands projets. Les conservateurs ont cru les libéraux sur parole et ont favorisé l'adoption accélérée de ce projet de loi au Parlement. Aujourd'hui, 18 mois plus tard, la seule chose qui a avancé à une vitesse inimaginable, c'est ce projet de loi.

Les libéraux reviennent une fois de plus à la Chambre en prétendant que leur dernier projet de loi changera les choses. Comme toujours, ce sont de grands parleurs, mais de petits faiseurs. Ils se démarquent par l'absence de résultats et l'absence de mesures, qui ont laissé bien au-delà de 500 projets en attente d'approbation sur le bureau d'un fonctionnaire. Pour les entreprises qui se demandent si elles doivent investir au Canada ou non, les annonces ne suffisent pas. Pour les travailleurs qui se demandent s'il y aura un projet sur lequel travailler, les discours ne suffisent pas. Pour les collectivités de Fort McMurray—Cold Lake, les promesses de mesures ne suffisent pas.

Il convient de noter que la partie 3 propose des modifications importantes au Code du travail qui nécessitent manifestement un examen approfondi au sein du comité. Nous devons examiner le projet de loi. Nous avons beaucoup de questions et nous devons veiller à ce que tous les aspects de ce projet de loi soient examinés en profondeur. La question que je pose au gouvernement est la suivante: pourquoi ces changements radicaux au droit du travail sont-ils proposés dans un gigantesque projet de loi omnibus de 250 pages? C'est la question que m'ont posée bon nombre de mes concitoyens.

Les conservateurs ont un objectif clair. Nous nous battons pour des mesures qui permettront aux Canadiens de faire des économies et qui sauveront des emplois au Canada. C'est aussi simple que cela. Depuis des générations, Fort McMurray—Cold Lake et son industrie pétrolière sont une lueur d'espoir pour des gens venus des quatre coins du Canada et du monde entier. Ceux qui étaient prêts à travailler durement et longuement, et qui avaient un rêve, avaient la chance de réussir. Ma famille vit à Fort McMurray depuis plus de 50 ans. Mon père et mes grands-parents s'y sont installés dans les années 1970 à la recherche d'une vie meilleure, et c'est ce qu'ils y ont trouvé. Ils ont travaillé fort pour assurer un avenir à leur famille et pour redonner à leur collectivité.

Fort McMurray Wood Buffalo abrite le troisième plus grand gisement prouvé de sables bitumineux au monde — 97 % du pétrole canadien provient des sables bitumineux, et 96 % des sables bitumineux proviennent de la région de Fort McMurray. Quand je dis que je m'y connais en pétrole, c'est parce que j'ai grandi dans ce milieu; à tout le moins, je m'y connais un peu. La production moyenne de sables bitumineux au Canada est de 3,1 millions de barils par jour.

• (1525)

Le secteur canadien de l'énergie emploie actuellement près de 1 million de personnes, c'est-à-dire 150 000 emplois directs, 300 000 emplois indirects et 450 000 emplois induits qui représentent de bons salaires et qui sont susceptibles de changer la vie des familles et des collectivités partout au pays. Les industries du pétrole et du gaz naturel comptent parmi les plus grands employeurs d'Autochtones au Canada. Comme je fais des allers-retours entre Ottawa et ma région, je rencontre régulièrement des travailleurs des sables bitumineux qui viennent des quatre coins du pays. En 2022, le secteur pétrolier et gazier a rapporté 45 milliards de dollars aux gouvernements canadiens. Cet argent a permis de financer des hôpitaux, des écoles, des routes et bien d'autres services publics importants.

À l'époque où mon père connaissait les meilleures années de sa carrière, il ne faisait aucun doute que Fort McMurray avait un avenir, mais après 10 ans de gouvernement libéral, le doute s'est largement installé. Il y a 10 ans, l'industrie énergétique était encore en croissance. Les familles se bâtissaient une vie, les entreprises investissaient et les gens de métier qualifiés pouvaient avoir confiance dans l'avenir de la génération suivante, car il y avait des débouchés. Aujourd'hui, la certitude a fait place à de nombreuses questions.

Après une décennie de mesures législatives hostiles au secteur de l'énergie, les habitants des régions comme la mienne se posent des questions très simples. À quoi ressemblera l'avenir de notre industrie? À quoi ressemblera l'avenir de notre collectivité? Que se passera-t-il si les libéraux recommencent à s'en prendre activement à l'industrie énergétique? Ce ne sont pas des questions en l'air. Ce sont des questions existentielles que se posent les gens de ma région. Ils ont du mal à croire le gouvernement sur parole après une décennie d'attaques incessantes des libéraux et le dénigrement des gens qui ont du cœur à l'ouvrage de Fort McMurray—Cold Lake.

Il ne s'agit pas non plus d'un débat politique abstrait. La réalisation de projets énergétiques ne se résume pas à une case dans une feuille de calcul du gouvernement. Elle touche les emplois, les paiements hypothécaires, les entreprises, les familles et les collectivités. C'est un apprenti qui espère devenir compagnon. C'est un électricien qui bâtit sa carrière, un opérateur de machinerie lourde qui enchaîne les longues heures pour faire vivre sa famille, un ingé-

nieur qui conçoit le prochain grand projet et un propriétaire de petite entreprise dont la réussite dépend de la vigueur du secteur de l'énergie.

Je prends la parole aujourd'hui pour défendre l'industrie énergétique canadienne et, surtout, tous ses remarquables travailleurs. Ils sont des centaines de milliers de Canadiens d'un bout à l'autre du pays dont l'emploi dépend, en grande partie, de ma collectivité et des ressources que nous avons exploitées au fil des ans. Je suis ici pour défendre l'avenir de ma collectivité.

Quand nous parlons du secteur canadien de l'énergie, nous parlons aussi de la capacité du Canada à créer des emplois bien rémunérés, à attirer des investissements, à construire des infrastructures, à générer des recettes publiques et à demeurer concurrentiel sur les marchés mondiaux. Il s'agit de savoir si les travailleurs canadiens auront la possibilité de réaliser des projets canadiens ou si nous continuerons d'exporter ces projets ailleurs. La réalité, c'est qu'au cours de la dernière décennie, nous avons vu les projets partir, les emplois suivre et les possibilités s'éloigner les unes après les autres.

Personne n'est étonné que les conservateurs appuient la construction. C'est le cas depuis des dizaines et des dizaines d'années. Nous continuons dans la même veine, que ce soit avantageux ou non pour les libéraux. Notre devoir consiste en réalité à nous assurer que les projets réalisés contribuent de façon durable à la prospérité économique à long terme. Le Canada possède les ressources, l'expertise, la main-d'œuvre et le savoir-faire. Ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement qui se tasse du chemin. Ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement qui abrogera les lois hostiles à l'énergie et à l'exploitation des ressources naturelles que le gouvernement actuel a choisi de maintenir. Ces lois hostiles jugulent l'industrie et en empêchent l'essor.

Je continuerai de défendre Fort McMurray—Cold Lake, le secteur canadien de l'énergie et les travailleurs qualifiés qui rendent l'économie plus forte. Les conservateurs continueront de pousser le gouvernement libéral à réduire les formalités administratives et la réglementation, à concrétiser les projets et à accélérer les mises en chantier au Canada. Nous continuerons à nous battre pour les projets à réaliser pour bâtir un pays abordable, sûr et indépendant et pour assurer l'avenir énergétique du Canada et de ses alliés du monde entier. C'est quelque chose que nous ferons et pour lequel nous continuerons de nous battre.

• (1530)

[Français]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, comme il s'agit de la première fois aujourd'hui que j'ai l'occasion de vous parler, j'en profite pour vous saluer et vous souhaiter une bonne rentrée parlementaire.

J'écoutais le discours de ma collègue de Fort McMurray—Cold Lake, et je réalise à quel point les conservateurs et les bloquistes sont éloignés sur ces questions. Je pensais que le projet de loi C-39 allait au-delà de tout ce que les conservateurs souhaitaient depuis des années, mais, non, ça a l'air que ce n'est pas encore suffisant, que ça ne va pas encore assez loin. Pourtant, si on se fie au projet de loi C-39, il y a des assouplissements incroyables sur le plan des évaluations, notamment les projets pétroliers et gaziers qui ne seront plus soumis à la Loi sur l'évaluation d'impact. Il me semble que les conservateurs devraient se taper dans les mains et se réjouir, mais, ce que j'entends depuis ce matin, c'est tout à fait le contraire.

Ordres émanant du gouvernement

À notre avis, le projet de loi va tellement trop loin que ça en est scandaleux. De l'avis de ma collègue, que manque-t-il au projet de loi pour qu'il soit considéré comme acceptable par les conservateurs?

Laila Goodridge: Madame la Présidente, nous ne faisons pas confiance aux libéraux. Nous ne sommes pas certains qu'ils vont réellement faire ce qu'ils disent vouloir faire. Nous avons voté en faveur du projet de loi C-5, parce qu'ils disaient qu'il était absolument essentiel pour faire avancer des projets. Cependant, nous n'avons rien vu en ce sens. Aucun projet n'a été démarré avec le Bureau des grands projets. Nous voulons nous assurer que ça va vraiment changer les choses et qu'il y aura de la construction dans notre pays.

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais tout simplement réitérer le fait que ce projet de loi, comme d'autres, ira en comité.

Nous savons que plusieurs de ses collègues de l'autre côté de la Chambre trouvent que le fait que ça prend un an pour étudier un projet et prendre une décision à son sujet est quelque chose de très pertinent. Allons-nous pouvoir compter sur leur travail pour améliorer le projet de loi lorsque celui-ci sera à l'étude en comité?

Laila Goodridge: Madame la Présidente, je suis chanceuse d'avoir étudié en français, car je suis maintenant capable de répondre en français aux questions techniques sur les sables bitumineux. Ça fait longtemps que j'essaie d'utiliser des mots en français.

Les conservateurs vont certainement travailler en comité pour s'assurer d'améliorer ce projet de loi, tout comme ils l'ont fait lors de l'étude du projet de loi C-5. Toutefois, nous avons des craintes, parce qu'on nous avait dit que le projet de loi C-5 serait la solution. Maintenant, 18 mois plus tard, il n'y a rien de construit, mais les libéraux nous disent qu'il y a un autre projet de loi et que celui-ci sera la solution. C'est la raison pour laquelle nous avons des craintes.

[Traduction]

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, nous avons vu les libéraux privatiser ou envisager de privatiser quatre des plus grands aéroports du Canada, qui génèrent des revenus d'un demi-milliard de dollars. Ils parlent de moderniser les ports canadiens, ce qui, nous le savons, signifie essentiellement qu'ils vont les privatiser. Leur vague de privatisations les amène même à lancer un appel d'offres pour obtenir les services normalement fournis par les Commissionnaires, qui embauchent des anciens combattants. Maintenant, les libéraux sont en train de miner les droits des travailleurs.

Nous entendons beaucoup de gens dire que les libéraux ont adopté le programme des conservateurs, mais je vais demander à ma collègue de nous dire si c'est bien le programme des conservateurs. Les conservateurs seraient-ils allés aussi loin en ce qui concerne la privatisation des services publics canadiens?

Laila Goodridge: Madame la Présidente, comme je l'ai dit dans mon discours, les conservateurs aiment beaucoup voir naître des chantiers. Nous avons cru les libéraux sur parole, il y a un an et demi, lorsqu'ils ont présenté le projet de loi C-5 et nous ont dit que c'était la solution pour faire avancer les choses à une vitesse inimaginable. Nous avons contribué à le faire adopter rapidement par le Parlement. Nous avons travaillé et proposé des amendements afin que le projet de loi soit aussi bon que possible. Nous voici, 18 mois plus tard, et aucun projet n'est en cours de réalisation. Aucun n'a été autorisé par le Bureau des grands projets. Nous savons qu'il y a au

moins 500 projets qui dorment sur le bureau d'un bureaucrate quelque part et qui attendent l'autorisation d'Ottawa pour être mis en chantier.

Ce que nous disons, du point de vue des conservateurs, c'est que nous allons étudier ce projet de loi en comité pour nous assurer qu'il fonctionnera réellement et permettra la réalisation de projets, car nous avons désespérément besoin de chantiers dans ce pays.

● (1535)

[Français]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord préciser que je vais partager mon temps de parole avec le député de Eglinton—Lawrence.

Il arrive qu'un pays ait à faire un choix: regarder l'histoire défiler devant lui ou décider de l'écrire lui-même. Le Canada vit aujourd'hui l'un de ces moments où nous devons être les maîtres de nos propres choix.

Autour de nous, le monde change de cadence. Le monde change de vitesse. Les technologies transforment les industries d'une manière totale. Les chaînes d'approvisionnement se redessinent. L'incertitude géopolitique pèse sur chaque décision d'investissement. Les capitaux, eux, n'attendent personne. Ils vont là où l'on sait construire. Ils vont là où les règles sont claires, là où les décisions se prennent pour vrai.

Le projet de loi C-39 pose une question simple: le Canada serait-il ce pays?

Nous avons tout pour réussir. Nous avons dans notre pays des ressources naturelles abondantes, une main-d'œuvre parmi les plus qualifiées au monde, des entreprises audacieuses, des institutions dont la solidité inspire confiance bien au-delà de nos frontières.

Cependant, le potentiel à lui seul ne bâtit rien. C'est comme des rivières puissantes, sans centrale, une force immense qui ne produit aucune lumière tant qu'on ne sait pas la canaliser. Une ressource ne crée de la valeur que si on peut la développer de façon responsable. Une technologie ne transforme l'économie que si l'on peut bâtir les infrastructures qui les portent et qui portent bien ces technologies. Un produit ne crée de la richesse que s'il se rend jusqu'à son client.

[Traduction]

Notre pays n'a pas été bâti par des gens qui sont restés les bras croisés. Il a été bâti par des gens qui ont posé des rails sur des distances inimaginables, qui ont ouvert des ports et des régions côtières sauvages, qui croyaient que connecter une nation en valait la peine. Ils n'avaient pas de certitudes. Ils avaient des convictions.

Aujourd'hui, nos grands projets nationaux sont différents parce que nous avons les minéraux critiques, l'énergie propre, la fabrication de pointe, les lignes de transmission dans les ports et les réseaux numériques.

Avons-nous encore la volonté de construire? Voilà la question qu'il faut se poser.

[Français]

La question qu'on doit se poser est celle que nos prédécesseurs ont aussi posée: avons-nous encore la détermination de construire? Partout au pays, nous entendons le même message, qu'il vienne des travailleurs, des collectivités, de nos partenaires autochtones et des investisseurs: nos processus fédéraux d'approbation sont trop longs et trop complexes. Les exigences...

Martin Champoux: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Je suis désolé d'intervenir. J'aimerais simplement indiquer à mon collègue de faire particulièrement attention aux microphones. Quand il dépose ses feuilles, ça peut causer un fort désagrément aux interprètes. Je sais que ce n'est vraiment pas son intention.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je remercie l'honorable député de ce rappel. Effectivement, il faut faire très attention lorsqu'on feuillette des documents près des microphones.

L'honorable député peut poursuivre son discours.

Abdelhaq Sari: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de cette remarque. Loin de moi l'idée de vouloir nuire à la santé de nos interprètes, qui font un excellent travail.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nos processus fédéraux d'approbation sont trop longs et trop complexes. Les exigences s'empilent, les examens se chevauchent et les délais s'étirent sur des années. Imaginons une famille qui veut rénover sa maison et à qui l'on demande de déposer le même dossier à cinq guichets différents sans jamais lui dire quand viendra la réponse. Elle finira par renoncer. C'est exactement ce qui arrive aux investissements. Quand l'attente devient interminable, les capitaux partent ailleurs et avec eux, les emplois.

C'est pourquoi le gouvernement se doit de moderniser les processus fédéraux d'examen des projets. Notre objectif est clair: rendre les décisions fédérales sur les grands projets dans un délai d'un an tout en maintenant des normes environnementales rigoureuses et en respectant les droits des peuples autochtones également. Soyons clairs, il ne s'agit pas d'abaisser la barre. Il s'agit de sortir les projets du labyrinthe. L'efficacité n'est pas l'ennemi de la rigueur. Un délai prévisible ne dicte pas la réponse. Il garantit simplement qu'il y en aura une, positive ou négative.

La collaboration avec les peuples autochtones est au cœur de cette démarche. Les collectivités autochtones doivent demeurer au centre des décisions qui touchent leurs terres, leurs droits et leur avenir sur le plan social et économique. Des processus plus clairs ne réduisent pas la participation des peuples autochtones, ils la rendent plus utile, plus cohérente et surtout plus fréquente. Nous refusons l'idée qu'il faut choisir entre le développement économique, la protection de l'environnement et la réconciliation. Un pays mature sait comment avancer sur ces trois fronts tout en étant aligné sur ces trois fronts en même temps.

Le Canada est une nation commerçante. Notre prospérité voyage par le rail, par la route, par la mer et par les airs. Nos ports, nos corridors et nos chemins de fer sont les artères de notre économie, et chaque goulot d'étranglement agit comme une taxe invisible, une taxe qui nuit à l'investissement avant même qu'il commence, avant même qu'il soit déclenché. Elle est payée par l'agriculteur qui attend que son grain parte, par le manufacturier dont les pièces n'arrivent pas et, au bout de la chaîne, par la famille qui voit le prix monter à l'épicerie.

Le projet de loi modernise la gouvernance des secteurs du transport, renforce nos infrastructures commerciales et consolide nos chaînes d'approvisionnement. Il tient aussi compte d'une réalité nouvelle. Dans un monde plus instable, la sécurité et la résilience de nos réseaux ne sont plus un luxe. Ils sont une condition de notre croissance.

Ordres émanant du gouvernement

• (1540)

[Traduction]

Derrière chaque port, chaque chemin de fer et chaque chantier de construction, il y a des gens. Plus de 1 million de Canadiens travaillent dans les secteurs sous réglementation fédérale. Ils assurent le transport des marchandises et gardent les communautés connectées. Dans la plupart des cas, les employeurs et les syndicats arrivent à des ententes négociées, ce qui témoigne de la force de notre système. Ce projet de loi prend appui sur cette force.

[Français]

Le projet de loi lutte contre le vol de salaire et contre la mauvaise classification des travailleurs. Il améliore la sécurité au travail et soutient des relations de travail stables et respectueuses.

[Traduction]

C'est parce qu'une économie qui oublie ses travailleurs n'est ni moderne ni équitable.

[Français]

Dans ma circonscription, Bourassa, à Montréal, je rencontre chaque jour des femmes et des hommes qui ne demandent aucun privilège. Ils ne demandent aucun privilège parce qu'ils ne demandent qu'une chance: un emploi stable, un salaire juste et un milieu de travail sécuritaire. Quand nous parlons de grands projets, de corridors commerciaux et de compétitivité, c'est d'eux qu'il s'agit. La croissance n'a de sens que si elle se rend jusqu'à eux et à elles.

Ce projet de loi est le fruit de vastes consultations auprès des peuples autochtones, des provinces, des territoires, des entreprises, des syndicats, ainsi que des citoyens et des citoyennes. Malgré des points de vue qui sont parfois différents, un message commun s'en dégage: les Canadiens et les Canadiennes veulent un gouvernement plus efficace, une croissance respectueuse de l'environnement, des infrastructures solides et des emplois de qualité. Ils veulent un Canada ambitieux qui reste fidèle à ses valeurs.

En conclusion, les décisions d'investissement se prennent aujourd'hui. Les grands projets se préparent aujourd'hui. Les partenariats commerciaux de demain se nouent aujourd'hui.

Des collectivités nordiques aux provinces de l'Atlantique, des Prairies à la Colombie-Britannique, de l'Ontario au Québec, les Canadiens sont prêts à bâtir. C'est à nous de leur offrir un pays qui l'est tout autant. Avançons avec confiance, bâtissons avec rigueur et léguons aux générations à venir un Canada plus fort, un Canada plus juste et, surtout, un Canada plus prêt que jamais.

• (1545)

[Traduction]

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, le gouvernement dit qu'il coordonnera les consultations au moyen d'un nouveau centre de consultation de la Couronne, comme il l'appelle. En fin de compte, qui décide à quel moment une consultation a été menée à terme?

Mon collègue a beaucoup parlé des Premières Nations. Les nations autochtones auront-elles leur mot à dire pour déterminer si leurs préoccupations ont bel et bien été prises en compte dans ce processus de consultation, ou est-ce que le gouvernement sera le seul à noter ses propres travaux?

Ordres émanant du gouvernement

Qui décidera des échéanciers et du moment auquel une consultation a été menée à terme?

[Français]

Abdelhaq Sari: Madame la Présidente, aujourd'hui, au moment où nous nous parlons, je pense que la discussion que nous devons avoir entre parlementaires sur ce sujet se fera en comité. J'invite tous mes collègues, tous les députés, à vraiment donner leur avis et leurs commentaires et à proposer leurs amendements.

En ce qui a trait aux consultations qui auront lieu — il y en a eu et il y en aura d'autres —, c'est en comité que nous pourrions en discuter.

[Traduction]

Burton Bailey (Red Deer, PCC): Madame la Présidente, les libéraux prétendent que ce projet de loi permettrait de réaliser des projets, mais il y a déjà 500 projets qui sont bloqués dans le processus fédéral de délivrance de permis.

Pourquoi le gouvernement n'approuve-t-il pas simplement ces projets au lieu de continuer à ajouter de la bureaucratie, des projets de loi, des agences et des annonces qui ne mènent à rien de concret?

[Français]

Abdelhaq Sari: Madame la Présidente, d'abord, il faut bien écouter le discours que chacun de mes collègues de notre côté de la Chambre a donné. Ce que nous disons, c'est que, en un an, nous voulons donner une réponse qui pourra être positive ou qui pourra également être négative. Ça, c'est très important. Ce n'est pas une approbation en bloc. Ce n'est pas vraiment des chèques en blanc que nous voulons signer. Au contraire, il y aura de la négociation. Ça, c'est très important.

Maintenant, pour aller plus vite, ce que nous devons tout simplement faire, c'est décider des choses plus rapidement en comité. Si on veut vraiment aller plus vite, c'est aux conservateurs de collaborer avec nous pour qu'on puisse vraiment en décider en comité. Encore une fois, le projet de loi C-5, qui est venu avant le projet de loi C-39, a bâti des bases solides. Maintenant, nous sommes en train de monter vraiment tous les projets à venir.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion de m'exprimer, hier, pour bien démontrer, en tant que porte-parole en matière de Travail, Ressources humaines et Développement des compétences pour le Bloc québécois, les reculs pour les droits des travailleurs. On m'a ri à la figure dans les rangs d'en face, mais ce que j'ai lu hier venait des commentaires du milieu syndical. Il s'agissait de premières réactions. Par ailleurs, j'ai aussi beaucoup parlé des reculs en environnement, mais j'ai terminé en parlant des reculs démocratiques.

Qu'en pense mon collègue?

Hier, je n'ai pas eu le temps de dire que nous avons découvert que les libéraux ont supprimé, dans le projet de loi C-39, l'amendement qu'un de mes collègues avait apporté au projet de loi C-5, qui provoque une clause crépusculaire de cinq ans sur les pouvoirs du ministre. Ainsi, on ne pourra pas revoir ça après, finalement.

Mon collègue parlait de collaboration, de propositions, d'amendements et d'améliorations. Or ça, c'est inacceptable sur le plan démocratique.

J'aimerais que mon collègue m'en parle un peu.

Abdelhaq Sari: Madame la Présidente, selon ma compréhension, si la question portait sur la question des grèves et des syndicats, je dirais que, aujourd'hui, ce que nous ramenons vraiment dans ce projet de loi, c'est tout le contraire. C'est un recours à l'article 107 du Code canadien du travail qui a servi à mettre fin à des grèves, ces dernières années. Il sera clarifié. Je dirais qu'il sera beaucoup plus encadré par le ministère. Aujourd'hui, c'est flou. Demain, ça sera beaucoup moins flou.

D'ailleurs, plusieurs syndicats commencent vraiment à trouver que cet amendement à l'article 107 serait vraiment le bienvenu.

[Traduction]

Lori Idlout (Nunavut, Lib.): *Uqaqtittiji*, le discours du député était excellent. Je lui suis très reconnaissante d'avoir parlé de la relation avec les peuples autochtones et d'avoir fait le lien avec le projet de loi. Puisqu'il siège au sein du gouvernement, je me demande si le député peut expliquer à quel point cette relation avec les peuples autochtones est importante et pourquoi elle a de l'importance dans le contexte de ce projet de loi.

[Français]

Abdelhaq Sari: Madame la Présidente, il s'agit d'une excellente question.

Pour bâtir un Canada fort, il faut saisir les occasions. Ainsi, les changements apportés par ce projet de loi sont très importants. Cela dit, il ne faut laisser personne derrière. C'est pour cette raison qu'il est très important de consulter toutes les parties prenantes ainsi que les Canadiens et les Canadiennes, qui, chaque jour, trouvent que la vie est difficile. Bien évidemment, les peuples autochtones comptent parmi les parties prenantes.

• (1550)

[Traduction]

Vince Gasparro (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Madame la Présidente, c'est toujours un honneur de prendre la parole à la Chambre au nom des habitants d'Eglinton—Lawrence.

Le Canada traverse une période de grands changements. Nous sommes dans une guerre tarifaire contre notre principal partenaire commercial, l'invasion de l'Ukraine par la Russie continue d'exercer des pressions sur les marchés mondiaux de denrées alimentaires et de produits de base, un conflit au Moyen-Orient perturbe les marchés de l'énergie et fait grimper le coût des hydrocarbures partout sur la planète, et la hausse du rendement des obligations à l'échelle mondiale exerce des pressions sur le coût de la vie des Canadiens ordinaires par l'intermédiaire de titres d'emprunt comme les prêts hypothécaires ou automobiles.

Pour certains Canadiens, ces événements peuvent sembler lointains, mais ils ont des conséquences réelles ici, chez nous. Je l'entends de la part des familles qui doivent faire face à des notes d'épicerie et à des coûts à la pompe plus élevés. Je l'entends de la part des fabricants confrontés aux droits de douane américains et à l'incertitude mondiale qui a une incidence sur leur capacité à investir, à embaucher et à prendre de l'expansion ici, au Canada. Voilà les questions qui sont importantes pour les habitants d'Eglinton—Lawrence et pour tous les Canadiens, et elles débouchent sur une question plus large: qu'est-ce que le Canada peut contrôler?

Nous ne pouvons pas contrôler les décisions prises à Washington ni les conflits à l'étranger, mais nous pouvons contrôler la façon dont nous réagissons. Nous pouvons décider si le Canada est un pays qui attend que le monde change ou si nous renforçons notre capacité à réussir dans un monde en évolution. Le gouvernement a un plan en ce sens à court terme, à moyen terme et à long terme.

À court terme, nous agissons avec détermination. Nous nous opposons aux droits de douane injustifiés imposés par les États-Unis et nous diversifions nos relations commerciales, qui sont au nombre de 20, et d'autres sont à venir. Nous mettons de l'argent directement dans les poches des Canadiens par l'intermédiaire de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui peut atteindre 1 890 \$ pour une famille de quatre personnes, et nous réduisons la taxe d'accise fédérale sur l'essence et le diésel de 10 ¢ le litre. Ces mesures sont importantes parce que, face à l'instabilité mondiale, les Canadiens ont besoin d'aide dès maintenant.

Cependant, les mesures de soutien à court terme ne sont justement que cela: un soutien à court terme. Nous devons nous attaquer au problème de fond. Nous devons être plus compétitifs. Nous avons besoin d'investissements privés plus importants, en particulier d'investissements directs étrangers qui dynamisent notre économie, et nous avons besoin d'entreprises capables de se développer, d'adopter de nouvelles technologies, d'embaucher davantage de salariés et d'être compétitives sur les marchés mondiaux. C'est pourquoi notre programme à moyen terme revêt beaucoup d'importance.

Nous avons supprimé la taxe sur le carbone pour les consommateurs et réduit les impôts de la classe moyenne, et nous mettons en place des mesures fiscales visant à améliorer la productivité, qui rendent les investissements au Canada plus intéressants pour les entreprises. Grâce à ces mesures, les entreprises peuvent immédiatement passer en charges jusqu'à 15 % de leurs investissements en capital admissibles. Le principe est simple: lorsqu'une entreprise canadienne souhaite investir dans une nouvelle machine, moderniser une installation, accroître sa production ou adopter de nouvelles technologies, nous devons faciliter cet investissement, car l'investissement stimule la productivité, la productivité stimule les salaires et la croissance économique, et la croissance économique offre davantage de possibilités aux Canadiens. Ce plan porte ses fruits. La semaine dernière encore, le sommet canadien de l'investissement a permis de générer près de 500 milliards de dollars de nouveaux capitaux.

Notre politique budgétaire n'est qu'une partie de la solution; nous devons également mettre en œuvre des projets concrets. À long terme, nous posons les fondations d'une économie canadienne plus productive, plus résiliente et plus compétitive. C'est pourquoi je soutiens le projet de loi C-39, la Loi visant à bâtir un Canada fort. Depuis des années, l'un des défis liés aux grands projets au Canada est l'incertitude. J'en ai fait l'expérience directement en tant que banquier chargé du financement d'infrastructures. Une entreprise élabore une proposition et s'efforce de lever des capitaux. Si elle ne peut pas prévoir quand les décisions seront prises ni même si elle disposera de main-d'œuvre, il devient beaucoup plus difficile de faire un investissement. À mesure que les coûts augmentent, la rentabilité du projet devient plus incertaine.

Le projet de loi visant à bâtir un Canada fort a pour but de changer cette dynamique fondamentale. Primo, il améliore la prévisibilité en faisant intervenir la médiation fédérale plus tôt dans les négociations syndicales. Il s'agit de ne plus attendre qu'une grève soit déclenchée: le projet de loi C-39 élargit la palette d'outils de média-

tion et de résolution de conflits en prévoyant la nomination d'un médiateur spécial pour une durée limitée de manière à favoriser la négociation de bonne foi avant qu'un conflit ne dégénère. Travailleurs et employeurs auraient ainsi une occasion de plus de conclure un accord négocié, en évitant une grève ou un lock-out.

• (1555)

Secundo, le projet de loi visant à bâtir un Canada fort bonifie la Loi sur l'unité de l'économie canadienne, que le gouvernement a fait adopter l'an dernier, en définissant un unique processus fédéral coordonné, une unique instance responsable et, pour les décisions fédérales, une échéance d'un an à compter de la date de soumission d'une demande en bonne et due forme.

Soyons clairs: le projet de loi protège l'environnement et il respecte les droits autochtones. Ce qu'il change, c'est le calendrier décisionnel, qui sera plus court. La Loi visant à bâtir un Canada fort vise à rendre le système plus prévisible, mieux coordonné et plus efficace. Après tout, les entreprises ont besoin de savoir à quoi s'attendre, et les travailleurs méritent de savoir à quoi s'attendre. L'objectif n'a rien de compliqué: il faut passer de l'idée de projet à son financement, puis à sa construction et, finalement, à sa conclusion. Le résultat, ce n'est pas ce processus, mais bien l'exécution et le produit fini.

Ce n'est pas une première pour notre pays. Dans les années 1950, la Voie maritime du Saint-Laurent a été construite en moins de cinq ans et le pipeline transcanadien, en deux ans. Il y a aussi eu la route transcanadienne. On parle là de chantiers énormes, et ils ont tous aidé le Canada à se développer dans un axe est-ouest plutôt que nord-sud.

La Voie maritime du Saint-Laurent achemine les matières premières de l'intérieur du pays vers les marchés, le pipeline TransCanada reliait les sables bitumineux aux raffineries dans l'Est du Canada, et la Transcanadienne reliait les Canadiens les uns aux autres. Pour continuer à bâtir un pays fort et indépendant, nous devons être plus résilients d'est en ouest plutôt que du nord au sud, ce qui est précisément l'objectif de la Loi visant à bâtir un Canada fort. Elle nous permettrait de désigner officiellement des corridors commerciaux stratégiques et de faire avancer les projets prioritaires dans un délai d'un an.

Le point est simple: le Canada ne peut pas contrôler ce qui se passe à Washington ni ce qui se passe dans les conflits partout dans le monde, mais nous pouvons créer une économie plus productive et plus résiliente, une économie qui offre davantage de certitude aux investisseurs, aux travailleurs et aux entreprises, ce qui permettra aux entreprises de se développer, de prospérer et d'investir, au Canada. C'est ce que le projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort, contribuerait à accomplir.

Nous devons bâtir plus rapidement, nous devons bâtir avec certitude et nous devons bâtir à long terme. C'est ainsi que nous créons des emplois bien rémunérés et à long terme, que nous attirons les investissements privés, que nous renforçons notre économie et que nous rendons le Canada plus résilient. C'est ainsi que nous bâtissons un Canada fort.

Ordres émanant du gouvernement

Burton Bailey (Red Deer, PCC): Madame la Présidente, selon le projet de loi, les promoteurs de projets devraient toujours analyser « l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires ». Je ne vois pas très bien en quoi tout cela a un rapport avec la construction d'un gazoduc ou d'une mine, mais c'est le genre de langage *woke* et bureaucratique auquel les libéraux nous ont habitués. Cela ne veut absolument rien dire et ne fait que maintenir des couches de formalités administratives.

Ma question est la suivante: si les libéraux veulent être pris au sérieux à un moment où des mesures concrètes s'imposent, quand vont-ils abandonner ce jargon bureaucratique *woke*, prendre des pelles et se mettre à construire?

Vince Gasparro: Madame la Présidente, le gouvernement actuel se concentre sur l'économie depuis le premier jour, et cela se voit dans notre programme législatif, dans les projets de loi qui ont été adoptés et dans les projets que nous avons approuvés. Churchill Falls, par exemple, dans l'Est du Canada, va produire suffisamment d'énergie propre pour alimenter Toronto, Montréal et Vancouver réunies. C'est le genre de mesures que le gouvernement prend. C'est le genre d'emplois que nous cherchons à créer dans notre grand pays. Nous allons continuer à prendre ce genre de décisions, que l'opposition veuille nous soutenir ou non.

• (1600)

[Français]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Madame la Présidente, le projet de loi C-5 permettait au gouvernement de contourner au moins 12 lois et 7 règlements environnementaux pour faciliter certains projets, dont plusieurs projets pétroliers, mais ce pouvoir avait une limite de cinq ans. Avec le projet de loi C-39, le gouvernement va enlever cette limite et rendre ce contournement des lois environnementales permanent.

Au moment où les catastrophes climatiques se précipitent et où les coûts pour les services publics augmentent, les libéraux veulent permettre le contournement des lois environnementales au profit des pétrolières, dont les intérêts sont souvent des intérêts étrangers. Qu'est-ce que mon collègue en pense?

[Traduction]

Vince Gasparro: Madame la Présidente, dans ma réponse précédente, j'ai évoqué Churchill Falls, le plus grand projet d'énergie propre de l'histoire de l'Amérique du Nord. Ce projet est financé par le gouvernement. Je peux affirmer aux députés que les énergies renouvelables, ainsi que les emplois qu'elles génèrent, revêtent une importance capitale pour le gouvernement. Ce projet produira suffisamment d'électricité pour chauffer, climatiser et alimenter en électricité tous les foyers de Toronto, Montréal et Vancouver. C'est quelque chose que le député et son parti devraient soutenir.

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, je voudrais revenir en arrière. Le projet d'oléoduc Northern Gateway a été rejeté par les tribunaux en partie parce que les consultations menées par la Couronne auprès des Premières Nations concernées ont été jugées insuffisantes. La leçon à en tirer aurait dû être claire pour le gouvernement: le fait de précipiter les consultations peut retarder les projets plutôt que de faciliter leur réalisation.

Ma question est la suivante: pourquoi le gouvernement libéral répète-t-il les mêmes erreurs que les conservateurs de Stephen Harper en privilégiant un échancier arbitraire plutôt que de consulter correctement les peuples autochtones dès le départ? Le gouvernement

répète les mêmes erreurs, et cela finira encore devant les tribunaux, ce qui fera perdre du temps et de l'argent à tout le monde.

Vince Gasparro: Madame la Présidente, ce n'est pas tous les jours qu'on m'accuse d'être un conservateur de Stephen Harper.

Nous prenons très au sérieux les droits des Autochtones et notre devoir de collaborer avec nos partenaires de l'Assemblée des Premières Nations et d'autres organisations. Ces aspects sont vraiment au cœur du projet de loi.

Je dirai que, comme je l'ai mentionné dans mes observations, la crise actuelle nous oblige à agir de manière décisive, et c'est ce que nous allons faire avec nos partenaires.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je me demande si mon collègue peut revenir sur ce qu'il a dit dans ses observations concernant le sommet de Toronto, qui a généré près d'un demi-billion de dollars d'engagements d'investissement au Canada. Pourrait-il expliquer quels facteurs ont rendu cela possible et comment nous pourrions en tenir compte dans le projet de loi à l'étude?

Le monde se tourne vers le Canada, et il veut investir dans notre pays. Ce projet de loi serait utile. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

Vince Gasparro: Madame la Présidente, selon un article publié aujourd'hui dans Bloomberg, les capitaux quittent les États-Unis pour venir au Canada, ce qui témoigne de la confiance des investisseurs envers le premier ministre et le nouveau gouvernement.

Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, parlons du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort, à ne pas confondre avec la Loi visant à bâtir le Canada ou toute autre loi précédente.

Il y a près de 18 mois, le premier ministre a promis que nous allons construire « à une vitesse jamais vue depuis des générations ». Un an et demi plus tard, la situation est désastreuse, et je pense que la plupart des Canadiens en conviendront. Pas un seul grand projet n'est passé de l'annonce à la mise en chantier. Des lois anti-développement comme les projets de loi C-69 et C-48 sont toujours en vigueur, et elles étouffent les investissements et l'innovation au pays. L'interdiction des pétroliers et la taxe sur le carbone pour les industries restent en vigueur, tout comme la pile de règlements et de formalités administratives qui rendent pratiquement impossible la construction dans ce pays. Tout cela demeure malgré le projet de loi C-5.

Je sais que ceux qui nous regardent à la maison sont déconcertés par ces chiffres. Les libéraux ont déposé le projet de loi C-5 il y a près de 18 mois. Ils ont affirmé qu'il s'agissait d'une loi révolutionnaire qui allait permettre de mener à bien divers projets. Nous l'avons adopté à la Chambre en un temps record de cinq jours. Les libéraux l'ont qualifié de « catalyseur », l'un des mots préférés du premier ministre. Ils ont affirmé qu'il allait leur permettre de réaliser des projets d'envergure et d'agir plus rapidement, grâce à la création d'un tout nouveau Bureau des grands projets qui allait montrer la voie. À ce jour, aucun chantier n'a été lancé, aucun nouveau grand projet n'avance, et ledit bureau a dépensé plus d'argent en frais administratifs et en recrutement de personnel qu'il n'en a consacré à la réalisation d'un seul projet. Une fois de plus, les paroles prennent le pas sur les résultats.

Nous devons nous demander si le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui, ce projet de loi C-39 — qui est absolument nécessaire étant donné que les libéraux ont fait adopter la loi dont ils avaient initialement besoin —, est la solution que les députés d'en face prétendent qu'il est, ou s'il s'agit d'une nouvelle annonce, d'un nouveau communiqué de presse, d'une sorte de repère temporel leur permettant de remettre les compteurs à zéro en affirmant que c'est ce qu'il leur faut pour aller de l'avant. Auparavant, ils affirmaient que c'était la dernière mesure dont nous avions besoin pour mettre les choses en branle. Je suis portée à croire que c'est cette dernière hypothèse qui est la bonne, car le comportement antérieur est le meilleur moyen de prédire le comportement futur. Les Canadiens ne devraient pas l'oublier.

Pendant plus de dix ans, le gouvernement a fait fuir les investissements du Canada. Il a dressé des obstacles. Il a qualifié de climatosceptiques toutes les personnes qui souhaitaient construire un pipeline. Il a découragé la prise de risques dans ce pays en imposant des taxes punitives, et il a déterminé qui serait gagnant et qui serait perdant. Il en a résulté une fuite de capitaux d'un billion de dollars hors du pays. Notre productivité a stagné. Notre niveau de vie s'est dégradé.

Si la productivité avait suivi ne serait-ce que le rythme de celle des Nations Unies depuis 2015, chaque Canadien disposerait d'environ 11 000 \$ de plus qu'aujourd'hui. Au lieu, la moitié des travailleurs à temps plein consacrent l'intégralité de leurs revenus, voire davantage, à leurs dépenses courantes, tandis que l'autre moitié vit d'un chèque de paie à l'autre. Nous parlons ici d'un pays qui, il y a encore quelques années à peine, comptait la classe moyenne la plus aisée des pays développés. Nul besoin de se tourner vers le passé pour soupçonner que ce projet de loi, le projet de loi C-39, ne sera pas à la hauteur de ce qu'il nous fait miroiter. Ce n'est pas la première fois que cela se produit.

Le présent nous raconte exactement la même histoire. Le premier ministre aime à dire que nous devrions nous concentrer sur ce qui est de notre ressort, et je suis d'accord avec lui. Voyons donc ce qui est de son ressort. À l'heure actuelle, plus de 500 propositions attendent sur son bureau et n'ont besoin que d'une signature. Elles n'ont pas besoin d'un nouveau slogan, d'un nouveau projet de loi, d'une nouvelle mission commerciale, ni d'une nouvelle séance de photos. Il lui suffit de les signer. Le choix lui appartient. Même cette signature n'est pas une garantie, car, malgré les sommets sur l'investissement, les protocoles d'entente, les accords et les conférences de presse, l'OCDE a, hier encore, revu à la baisse les perspectives de croissance du Canada, alors que celles des pays comparables ont été revues à la hausse. Les personnes qui promettent aujourd'hui de remédier à cette situation sont, dans bien des cas, les mêmes ministres et députés dont le programme, axé sur des impôts élevés et hostile à la croissance, est à l'origine du problème. Lorsqu'on regarde à l'extérieur de cette enceinte, on peut comprendre que les gens soient sceptiques. On repousse sans cesse l'obtention de résultats à plus tard sous prétexte qu'il faut un nouveau projet de loi, un nouveau protocole d'accord ou une nouvelle annonce, mais les résultats se font toujours attendre.

• (1605)

C'est dans le domaine de l'exploitation des ressources que l'écart entre les promesses et les résultats est le plus grand au pays. Je veux m'adresser directement aux députés du flanc gauche du caucus libéral. Pendant une décennie, ils ont dit aux Canadiens que l'exploitation des ressources était une question morale. Pour eux, au-

Ordres émanant du gouvernement

cune considération économique ou technique n'entrait en jeu, et il n'était pas question de faire des compromis. À leur yeux, c'était vraiment un test de caractère. Si nous voulions un pipeline, nous étions des climatosceptiques. Si nous voulions une mine, nous ne nous soucions ni de notre planète ni de l'avenir de nos enfants. Si nous voulions vendre notre énergie à d'autres marchés, qui l'auraient achetée à quelqu'un d'autre de toute façon, nous étions à contre-courant de l'histoire. Les députés en question ont imposé cette norme sans relâche à tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec eux. Ils l'ont imposée à l'opposition, aux premiers ministres provinciaux et aux députés de leur propre parti qui se demandaient parfois si cette approche fonctionnait vraiment.

Les députés peuvent maintenant prendre connaissance du projet de loi C-39. Ils peuvent découvrir ses implications sur le processus fédéral d'examen et d'octroi de permis. Ils peuvent s'informer sur les pouvoirs d'exemption. Ils peuvent consulter la partie consacrée aux relations de travail. Qu'auraient-ils dit si un gouvernement conservateur avait présenté un projet de loi omnibus de 246 pages qui n'apportait rien aux travailleurs et qui ne permettait pas de construire quoi que ce soit? Le projet de loi prétend accélérer la mise en œuvre des projets mêmes que les libéraux avaient qualifiés, il n'y a pas si longtemps, d'échec moral à la Chambre, mais il échoue même sur ce point. Ils auraient parlé de trahison. C'est exactement le mot qu'ils auraient utilisé.

La question n'est pas de savoir s'ils ont changé de position. Nous savons qu'ils l'ont fait. La question est de savoir ce qu'a obtenu en échange l'aile gauche du Parti libéral. Ils ont dépensé leur capital politique. Ils ont demandé à leurs partisans les plus fidèles, ceux qui croyaient que c'était pour le bien de la planète, d'accepter leur revirement. Or, 18 mois plus tard, malgré la création du Bureau des grands projets et l'avancement de mesures législatives, aucun de ces projets n'est en cours de réalisation. Ils ont dilapidé tout ce capital politique pour faire adopter ces mesures législatives sans qu'une seule pelletée de terre soit soulevée. Ils ont fait le compromis, mais ils n'ont tout simplement rien obtenu en échange.

S'ils croient maintenant que la dernière décennie a été marquée par une trop grande rigidité et que le pays a besoin de construire, ils devraient se lever pour le dire clairement et reconnaître que les projets qui sont morts ont eu un coût et que des investissements ont été dirigés vers d'autres pays. Cela aurait le mérite d'être honnête. Dans les faits, toutefois, nous verrons encore et encore le flanc gauche du Parti libéral se cacher derrière des discours qui ne sont tout simplement pas vrais, alors qu'ils ont fait des sacrifices pour rien. C'est la même chose avec les grandes annonces qui ne sont pas vraiment suivies de résultats.

À l'issue du Sommet de l'investissement de la semaine dernière, le premier ministre a promis un demi-billion de dollars d'investissements. Nous nous en réjouissons. Le problème, c'est qu'à l'heure actuelle, les gens ne remplissent leur réservoir d'essence qu'à moitié. Un billion de dollars d'investissements ont quitté le pays. C'est pourquoi il y a autant de scepticisme. Les gens sont sceptiques après avoir vu le gouvernement agir toujours de la même façon pendant 11 ans. Il a eu 18 mois pour tout changer, mais on se retrouve encore avec un projet de loi qui ne donne aucun résultat.

Ordres émanant du gouvernement

Je vais terminer en disant ceci: je ne voudrais pas que les députés retiennent de mes propos que nous comptons écarter d'emblée le projet de loi à l'étude. Nous, les conservateurs, ne rejetons pas le projet de loi C-39, mais nous allons l'étudier dans les moindres détails, le soumettre à un examen rigoureux et chercher à l'améliorer afin de nous assurer qu'il produit des résultats concrets. Voilà le travail qui nous incombe à titre d'opposition officielle, et c'est ainsi que nous allons demander des comptes au gouvernement sur ce qu'il présente à la Chambre. Toutefois, nous ne nous contenterons pas de croire le gouvernement sur parole ni d'accepter toutes les promesses faites par les libéraux.

Le Canada a tout ce qu'il faut pour réussir. Nous avons des terres agricoles fertiles. Nous avons une abondance de minéraux. Nous avons des ressources, des océans remplis de poissons et des gens qui ont le talent nécessaire pour que tout cela se concrétise. Ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement qui se tasse du chemin et qui s'engage à abroger des mesures législatives déjà en vigueur. Or, à en juger par tout ce que nous avons vu jusqu'ici, le gouvernement actuel n'est pas à la hauteur de cette tâche.

• (1610)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je pense qu'il est important que la députée reconnaisse, si elle souhaite revenir sur l'histoire et évoquer Stephen Harper, que c'est sous Stephen Harper que le Canada a enregistré son plus gros déficit commercial. Si elle souhaite parler des secteurs les plus durement touchés dans l'industrie manufacturière en Ontario, là encore, parlons de Stephen Harper. Si seulement Stephen Harper, avec le chef de la députée, qui siégeait au Cabinet, avait fait son travail correctement. Les choses auraient été bien différentes.

Il est temps que les conservateurs cessent de ne penser qu'à Justin Trudeau, qu'ils commencent à se faire au nouveau gouvernement que les Canadiens ont élu, avec un nouveau premier ministre et 70 nouveaux députés libéraux, et qu'ils reconnaissent que les choses ont changé. Les gens s'intéressent au Canada et ils y investissent. Des projets de grande envergure sont déjà bien avancés.

Melissa Lantsman: Madame la Présidente, les libéraux peuvent changer de chef, changer de slogan et changer le numéro de leurs projets de loi, comme le C-5 qui est devenu le C-39, mais ils ne peuvent faire disparaître leur bilan. Ils ne peuvent pas non plus effacer l'héritage laissé par Stephen Harper. Et cet héritage, je suis heureuse d'en parler.

Sous Stephen Harper, la classe moyenne du Canada était la plus riche au monde. L'accession à la propriété était à la portée des jeunes familles. Notre pays jouissait d'un profond respect sur la scène internationale et il était reconnu pour sa probité morale. C'est d'ailleurs si vrai que le premier ministre a invité Stephen Harper à clore son sommet de l'investissement, comme pour rappeler aux Canadiens ce que le pays était autrefois.

• (1615)

[Français]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, en fait, j'ai l'impression que Stephen Harper était plus à gauche que le premier ministre actuel. Plus ça va, plus les mesures que ce premier ministre met en place me font penser que les conservateurs sont peut-être jaloux qu'il ne soit pas du bon côté de la Chambre en fonction de ses couleurs politiques.

Dans le projet de loi C-39, que nous avons analysé avec nos équipes, et je suis convaincu que les conservateurs l'ont fait aussi, on trouve des choses qui visent à détruire ou à contourner les lois qui sont là pour protéger le public, l'environnement et les travailleurs. Je ne sais pas ce que les conservateurs trouvent dans ce projet de loi qui mérite d'être appuyé à part le fait que ça va beaucoup trop loin.

J'aimerais entendre ma collègue sur le fait qu'on a un gouvernement qui propose cette mesure législative qui, à mon avis, dépasse même ce que les conservateurs demandent depuis des années.

[Traduction]

Melissa Lantsman: Madame la Présidente, le député a tout à fait raison: ce projet de loi suscite des préoccupations. La principale est qu'il risque de ne pas produire les résultats escomptés. Ce ne serait pas la première fois. Il suffit de penser au Bureau des grands projets ou encore au projet de loi C-5, et voilà que l'histoire se répète avec le projet de loi C-39.

Comme je l'ai déjà dit, nous prendrons le temps d'examiner attentivement ce projet de loi afin d'en cerner les améliorations possibles. Une fois que le projet de loi aura été renvoyé au comité, nous proposerons les amendements nécessaires pour faire avancer les projets plutôt que de nous contenter d'en parler.

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, au cours de l'été, le gouvernement a mené des consultations auprès de syndicats et de diverses organisations. Les syndicats fédéraux réclament la suppression de l'article 107 du Code canadien du travail depuis que des gouvernements, en particulier le gouvernement libéral, s'en sont servis pour ordonner le retour au travail des travailleurs et porter atteinte à leur droit à la négociation collective.

Comme nous le savons, le gouvernement propose un nouveau libellé pour l'article 107 et qualifie les changements apportés de « garde-fous ». Cependant, les syndicats nous disent que ces changements pourraient en réalité affaiblir le pouvoir de négociation des travailleurs. Le mouvement syndical n'a toujours pas obtenu de réponse quant à savoir qui a présenté ces idées et qui a demandé ces changements.

Les conservateurs se disent amis des syndicats. Appuient-ils ces changements ou savent-ils que les a demandés?

Melissa Lantsman: Madame la Présidente, il ne s'agit pas de savoir si nous sommes amis avec les syndicats. Il s'agit de savoir si les syndicats appuient un parti qui les appuie à son tour. Lors des dernières élections, ils ont certainement appuyé ce parti en masse et le député le sait bien.

J'aimerais que le député s'exprime avec autant de vigueur contre l'inflation qui réduit le salaire de tous les travailleurs du pays. J'aimerais qu'il prenne la défense des travailleurs face à la réalité que leur pouvoir d'achat est bien moindre en raison des dépenses du gouvernement. J'aimerais qu'il se porte à la défense des travailleurs.

Burton Bailey (Red Deer, PCC): Madame la Présidente, nous connaissons bien la phrase qu'a prononcée le premier ministre: « Nous bâtons à une vitesse jamais vue depuis des générations ». La dernière fois que le gouvernement a promis d'agir à une telle vitesse, c'était dans le projet de loi C-5. Dix-huit mois plus tard, le Bureau des grands projets n'a délivré aucun permis et il n'y a aucun travailleur sur le terrain.

Si le premier projet de loi n'a pas permis de construire quoi que ce soit, à quoi sert celui-ci?

Melissa Lantsman: Madame la Présidente, si les comportements passés des libéraux sont un bon indicateur de l'avenir, je ne pense pas que nous ayons beaucoup de raisons de nous réjouir. Les députés de l'opposition se battront pour faire avancer les projets, et nous nous battons pour que tous les Canadiens puissent avoir une vie abordable.

Mike Kelloway (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, le projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort, est une mesure législative transversale qui vise à réaliser le potentiel maritime du Canada, à réduire les entraves dans la chaîne d'approvisionnement de nos principales portes d'entrée commerciales aux marchés mondiaux, et à positionner notre secteur maritime de manière à ce que notre ambitieux programme de diversification du commerce double les exportations canadiennes hors des États-Unis en une décennie. La stratégie de diversification commerciale de notre gouvernement fonctionne. En 2025 seulement, les exportations canadiennes vers d'autres marchés que les États-Unis ont augmenté de 11,1 %, ce qui représente 32,8 % du total des exportations canadiennes, soit la portion la plus élevée en plus de quatre décennies.

Les ports du Canada sont la clé pour faire bouger les choses, car ils permettent d'acheminer les produits canadiens vers les marchés du monde entier et de renforcer la souveraineté économique du Canada. Afin d'atteindre nos objectifs et de doubler nos échanges commerciaux hors des États-Unis, il est essentiel de pouvoir compter sur des systèmes de transport maritime fiables, efficaces et sûrs pour relier le Canada aux marchés des autres pays qui veulent du grain canadien, de l'énergie canadienne ou les milliers de produits fabriqués fièrement ici.

Je commencerai par parler des administrations portuaires canadiennes. Celles-ci sont au cœur du commerce international et des réseaux de transport du Canada; elles constituent des plaques tournantes essentielles qui relient les entreprises, les agriculteurs et les producteurs canadiens aux principaux marchés internationaux. Collectivement, les 17 administrations portuaires canadiennes facilitent le transport des marchandises en vrac, des produits énergétiques et des conteneurs qui constituent le pilier de notre croissance économique. Afin de garantir que les administrations portuaires canadiennes soient en mesure de favoriser la diversification des échanges commerciaux et disposent de la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution des flux commerciaux internationaux, la Loi visant à bâtir un Canada fort doterait les administrations portuaires des outils et de la souplesse financière nécessaires pour composer avec un environnement maritime de plus en plus complexe, tout en assurant une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes pour les terminaux maritimes, les expéditeurs et les autres usagers des ports.

Les modifications proposées dans ce projet de loi permettraient aux administrations portuaires canadiennes d'adopter une orientation commerciale, et elles leur donneraient les moyens d'attirer les capitaux d'investissement nécessaires à la construction de la prochaine génération de terminaux maritimes canadiens, tels que le terminal 2 de Roberts Bank, au port de Vancouver, et celui de Contrecoeur, au port de Montréal. Afin de soutenir ce genre de projets d'infrastructure historiques, le projet de loi faciliterait la planification à l'échelle des corridors logistiques pour mieux répartir les marchandises et garantir que les administrations portuaires canadiennes col-

Ordres émanant du gouvernement

laborent entre elles plutôt que de se faire concurrence pour des secteurs d'activité similaires.

Le projet de loi renforcerait également la capacité des administrations portuaires canadiennes à saisir des occasions commerciales et à générer des revenus, car il autoriserait des coentreprises avec des entités privées et publiques, tout en favorisant une collaboration accrue entre les administrations portuaires elles-mêmes. D'autres modifications permettraient d'améliorer les processus d'emprunt des administrations portuaires canadiennes, de réduire le fardeau réglementaire selon l'approche « un projet, une évaluation » et de combler les lacunes en matière de données et d'information.

Ces nouveaux outils et possibilités financières font ressortir plus que jamais l'importance de veiller à ce que les personnes appelées à diriger les administrations portuaires canadiennes possèdent les compétences techniques et commerciales nécessaires pour établir une orientation stratégique et renforcer leurs activités. C'est pourquoi le projet de loi moderniserait la gouvernance de nos ports grâce à de nouvelles matrices de compétences pour les nominations. Ensemble, ces propositions amélioreraient les outils financiers et de gouvernance mis à la disposition des administrations portuaires canadiennes, tout en veillant à ce que leurs conseils d'administration soient bien outillés pour investir dans des infrastructures portuaires essentielles afin d'atteindre, voire de dépasser, les objectifs du Canada en matière de commerce extérieur.

Doter les administrations portuaires canadiennes des bons outils de gouvernance et d'exploitation ne constitue qu'une partie de l'équation. Pour demeurer concurrentiels et répondre à l'intensification des échanges commerciaux, les ports doivent également être en mesure d'attirer et de mobiliser des investissements afin de moderniser les infrastructures, d'accroître les capacités et de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement. Compte tenu de la nature cruciale de nos installations portuaires, ces investissements doivent apporter des avantages tangibles au pays et servir les intérêts du Canada et des Canadiens.

À l'heure actuelle, en vertu de la Loi sur les transports au Canada, le ministre des Transports peut examiner les investissements, les acquisitions et les fusions impliquant des entreprises de transport dont la valeur est égale ou supérieure à 93 millions de dollars. Bien que le seuil vise les investissements majeurs, il ne s'appliquerait pas dans le cas où une série de petits investissements entraîne cumulativement un investissement étranger important dans certains terminaux ou actifs maritimes. Par conséquent, le gouvernement propose d'élargir la définition des transactions admissibles à un examen par le ministre en réduisant le seuil de notification à 10 millions de dollars, de manière à ce que le gouvernement puisse vérifier si les investissements en question concernent des entreprises de transport, s'ils sont dans l'intérêt des Canadiens et s'ils tiennent compte de leurs préoccupations.

Ordres émanant du gouvernement

● (1620)

Nous devons également veiller à ce que le gouvernement soit en mesure de répondre aux nouvelles menaces et aux risques pour les réseaux de transport maritime. C'est très important. Les atteintes à la sécurité nuisent énormément aux activités portuaires et maritimes et, par le fait même, à l'efficacité et à la fiabilité des chaînes d'approvisionnement du Canada. Les préoccupations concernant les questions de sécurité, y compris un régime désuet, peuvent donner l'impression que le Canada est un maillon faible. Une telle perception pourrait nuire aux relations du Canada avec d'autres partenaires commerciaux et avoir une incidence importante sur les perspectives de croissance et de développement économiques.

Le réseau maritime canadien a besoin d'un cadre de sécurité moderne pour s'adapter et relever des défis de plus en plus complexes. Les propositions contenues dans ce projet de loi fourniraient au gouvernement un ensemble moderne de pouvoirs et de mécanismes, qui permettrait d'administrer efficacement le cadre de sécurité maritime du Canada et de répondre aux menaces urgentes à la sécurité. Les partenaires de sécurité maritime constateraient un échange de renseignements optimisé, et le ministre des Transports pourrait conclure des ententes avec des tiers et d'autres ministères afin de disposer de davantage de capacités pour appliquer la loi et de s'assurer que les exploitants respectent effectivement les dispositions fondamentales comme les protections en matière de cybersécurité. Ensemble, ces mesures favoriseraient une intervention plus efficace pour répondre aux menaces et aux risques en sécurité maritime.

Grâce à ce projet de loi, nous cherchons également à doter le gouvernement du Canada de nouveaux outils pour assurer la stabilité et la continuité des activités sur la Voie maritime du Saint-Laurent. Ces outils donneraient au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour protéger les activités sur la voie maritime dans des circonstances exceptionnelles afin de protéger la continuité des activités de cet important secteur. Cela comprend des pouvoirs visant à réduire les perturbations à la navigation, comme le pouvoir de nommer un administrateur pour remplacer le conseil d'administration de la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent dans certains cas, et l'obligation de mettre fin aux ententes d'exploitation, avec l'appui de la structure et du règlement des différends au besoin.

Alors que nous modernisons et renforçons la voie maritime du Saint-Laurent, il est tout aussi important que le gouvernement du Canada dispose des outils nécessaires pour relever rapidement et efficacement les nouveaux défis qui se posent dans tout le système de transport maritime. La Loi visant à bâtir un Canada fort vient donc compléter les mesures visant la voie maritime et les administrations portuaires canadiennes en donnant au ministre des Transports le pouvoir de répondre aux situations présentant une menace immédiate, imminente et grave pour les ports, la voie maritime ou les chaînes d'approvisionnement. Le pouvoir de prendre des arrêtés ministériels permettrait au ministre de protéger les chaînes d'approvisionnement en temps de crise, par exemple, en cas de pandémie, de différend commercial, de conflit mondial ou de catastrophe naturelle. Un arrêté pris en vertu de ces dispositions pourrait obliger un port ou l'exploitant de la voie maritime à prendre toute mesure, y compris des mesures correctives, que le ministre juge nécessaire pour prévenir ou atténuer une menace, mais ne serait pas utilisé en cas de conflit de travail ou de grève.

Ces mesures répondent directement aux besoins des administrations portuaires canadiennes. Les ports de tout le pays appuient ce plan. L'Association des administrations portuaires canadiennes a félicité le gouvernement d'avoir mis l'accent sur le système de transport et d'avoir créé les conditions propices à l'investissement dans les infrastructures dont le Canada a besoin.

Ce projet de loi est une mesure législative pragmatique et tournée vers l'avenir qui reconnaît le rôle essentiel que joue le système de transport maritime canadien dans la croissance économique, la diversification des échanges commerciaux et la résilience de la chaîne d'approvisionnement nationale. En modernisant les cadres de gouvernance et les structures financières des autorités portuaires canadiennes, en renforçant la surveillance des investissements dans les transports et en dotant le ministre des Transports d'outils ciblés pour faire face aux menaces émergentes, ce projet de loi contribuerait à garantir que la porte d'entrée maritime du Canada reste compétente, compétitive, sûre et efficace.

● (1625)

[Français]

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Regina—Lewvan, L'économie; l'honorable député de Mont-Riding, La santé; l'honorable député de St. Albert—Sturgeon River, Les services publics et l'approvisionnement.

[Traduction]

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Madame la Présidente, je suis vraiment ravi d'entendre aujourd'hui le secrétaire parlementaire s'exprimer au sujet du projet de loi C-39. À la partie 3, il y a une disposition relative à l'accréditation géographique.

Je sais que le député est bien informé et qu'il connaît parfaitement tous les éléments de ce projet de loi. J'aimerais donc lui demander d'expliquer au public canadien en quoi consistent exactement les changements importants apportés à l'accréditation géographique, et si le ministre de la Justice présentera ou non un énoncé concernant la Charte au sujet du projet de loi C-39, plus particulièrement sur l'article 3, au nom du gouvernement?

Mike Kelloway: Madame la Présidente, je suis ravi de voir que le député, avec qui nous passons beaucoup de temps en comité, est ici pour poser cette question aujourd'hui.

Je laisserai au ministre de la Justice le soin d'aborder ce sujet, mais en ce qui concerne ce projet de loi en particulier, le fait même que nous nous penchions sur les corridors commerciaux régionaux est vraiment important pour favoriser la croissance et élaborer un plan systémique et intégré pour les chaînes d'approvisionnement, avec des emplois et des travailleurs canadiens au service des entreprises canadiennes et de tous les Canadiens.

[Français]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours, mais, quoi qu'en disent mes collègues depuis tout à l'heure, on essaie de minimiser les répercussions sur les droits du travail. On nous dit que ce n'est pas vrai, qu'il n'y a pas de recul des droits en environnement.

Je pense que les groupes environnementaux et les groupes de travailleurs vont faire leur travail et que, quand on va mesurer l'ampleur de tout ça, on va vraiment réaliser qu'on a un gouvernement qui vient brimer la démocratie.

En plus d'un recul brutal pour les droits démocratiques des travailleurs et en environnement, il y a aussi de l'empiètement sur les compétences du Québec. En plus, on ne respecte pas les compétences.

Le gouvernement libéral crée une nouvelle et une énième structure en transport: le Conseil national des corridors commerciaux. Qu'est-ce que ça veut dire? Nous, au Bloc québécois, refusons que le fédéral assujettisse des entreprises à des règles alors qu'elles ne relèvent pas sa compétence, encore une fois, dans le transport.

Finalement, on revient vraiment très loin en arrière. Par rapport à cet empêchement sur les champs de compétence, qu'a-t-il à dire?

• (1630)

[Traduction]

Mike Kelloway: Madame la Présidente, il y a une chose qui semble avoir manqué au cours des quatre derniers jours: le « pourquoi ». Pourquoi faisons-nous cela? Le premier ministre en a parlé à Davos lorsqu'il a évoqué une rupture dans l'économie et expliqué que la seule chose que nous pouvons contrôler, c'est ce que nous pouvons contrôler en tant que pays. Cela signifie collaborer avec les provinces, avec les entreprises canadiennes et, bien sûr, avec les travailleurs canadiens pour faire évoluer notre économie et mettre en place les mesures nécessaires pour y parvenir. Cela ne peut se faire sans les travailleurs canadiens, sans les travailleurs syndiqués. Je suis originaire de l'île du Cap-Breton. L'île du Cap-Breton a été bâtie grâce aux travailleurs syndiqués; il en a été de même pour le Canada, et il en sera de même à l'avenir.

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): Pour moi, madame la Présidente, ce qui se dégage de ce projet de loi, c'est la notion d'unité. Il s'agit de rallier les Canadiens, quelles que soient leurs allégeances politiques ou de leurs origines, et de saisir l'importance de l'unité nationale dans cette période charnière pour notre pays.

Il y a quelques instants, la députée de l'opposition de Thornhill a évoqué la marque durable qu'a laissée l'ancien premier ministre Stephen Harper. Justement, M. Harper a prononcé le mot de la fin à l'occasion du récent sommet de l'investissement. J'ai une question pour mon collègue le secrétaire parlementaire: d'après lui, qu'inspire aux Canadiens, y compris les gens de sa circonscription et lui, le fait qu'un ancien premier ministre conservateur a prononcé un discours dont ressortaient autant les notions d'unité et d'élan solidaire pour le bien du Canada, un discours aussi favorable au sommet de l'investissement que l'actuel premier ministre a organisé?

Mike Kelloway: Madame la Présidente, j'aimerais revenir un instant au Cap-Breton pour mettre les choses en perspective. Mon père a été responsable du sauvetage minier pendant environ 35 ans. Il formait les personnes qui descendaient sous terre pour sauver ou ramener des mineurs, et il disait souvent que les crises révèlent la vraie nature des gens. Je constate, tant chez les dirigeants à la Chambre qu'à l'extérieur de celle-ci — et je reconnais à l'ancien premier ministre Harper le mérite qui lui revient —, qu'il en est effectivement ainsi.

Le pays se trouve à un tournant, et nous devons maintenant conjuguer nos efforts et travailler ensemble. Cela ne signifie pas qu'on ne peut pas nous remettre en question, mais le cynisme n'a ja-

Ordres émanant du gouvernement

mais créé une entreprise, il n'a jamais permis de construire une maison, il n'a jamais nourri un enfant affamé et il ne contribuera pas à bâtir un pays.

Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Madame la Présidente, j'ai une impression de déjà-vu, car il y a environ 18 mois, nous avons débattu d'un projet de loi censé permettre la réalisation de projets, et qui plus est, à une vitesse sans précédent. Malheureusement, nous avons constaté que les travaux avancent exactement au même rythme que pendant les 11 dernières années sous le gouvernement libéral. Pas un seul nouveau projet n'a été approuvé par le soi-disant Bureau des grands projets et pas un seul n'a été mis en chantier.

Voilà que les choses recommencent. Les libéraux nous présentent à nouveau un projet de loi censé accélérer la construction dans ce pays. Puisque nous revenons sur le projet de loi C-5, Loi sur l'unité de l'économie canadienne, n'oublions pas qu'il était censé éliminer les obstacles au commerce interprovincial, et ce, d'ici le 1^{er} juillet 2025. Or, à ma connaissance, nous sommes en septembre 2026, et tous ces obstacles au commerce interprovincial sont toujours là, ce qui nous amène à la situation actuelle.

Le gouvernement libéral est un grand parleur, mais un petit faiseur. Les libéraux sont très doués pour les beaux discours, je le leur concède. Les séances de photos et les annonces ne manquent pas, de même que les beaux décors, qui donnent à croire que des projets se concrétisent, et qui sont démontés quelques jours plus tard. Ils ont certainement le tour pour ça, les libéraux, mais quand vient le moment de livrer la marchandise aux Canadiens, ils échouent lamentablement.

Nous traversons une crise inflationniste et une crise du coût de la vie sans précédent au Canada. Chaque jour, les députés conservateurs prennent la parole à la Chambre des communes pour poser des questions fondées sur leurs échanges avec les Canadiens ordinaires, des gens qui ont du mal chaque jour à mettre du pain sur la table et à payer leur loyer ou leur prêt hypothécaire. Il est là, le bilan du gouvernement, et non dans les séances de photos pompeuses ou dans les belles paroles que les ministres prononcent jour après jour à la Chambre des communes.

La principale chose dont je veux parler aujourd'hui, c'est de la partie 3 de ce gigantesque projet de loi omnibus. Je tiens d'abord à souligner que dans les 40 dernières années, le Canada n'a jamais connu autant de conflits de travail que sous le gouvernement libéral. Les députés veulent-ils savoir pourquoi? C'est en grande partie à cause de la crise du coût de la vie créée par le gouvernement libéral et de sa mauvaise gestion de l'économie au cours des 11 dernières années, qui ont amené les travailleurs de tout le pays, nos amis et nos voisins, à se battre avec acharnement en vue d'obtenir de meilleurs salaires pour pouvoir se nourrir. Nous avons vu les travailleurs et les syndicats se battre pour de meilleurs salaires, de meilleurs avantages sociaux et de meilleures conditions pour leurs membres, et ils se sont battus fort.

À cause de l'approche maladroite du gouvernement libéral, les relations de travail au pays n'ont jamais été aussi mauvaises. Les libéraux ont eu recours à l'article 107 comme jamais auparavant. Je ne sais plus combien de fois — 13 fois en 18 mois, ou quelque chose du genre. Souvent, ils l'ont appliqué de manière préventive. En fait, ils l'ont employé de manière préventive contre les agents de bord qui se battaient pour mettre fin au travail non rémunéré. Pensons-y un instant.

Ordres émanant du gouvernement

Une voix: Ce n'est pas vrai.

Kyle Stornoway: Monsieur le Président, le député dit que ce n'est pas vrai. Je vais prendre un moment pour expliquer la situation au député.

J'ai rencontré des agents de bord. J'ai rencontré des syndicats d'agents de bord. Ils font du travail non rémunéré, contrairement à ce que la ministre a dit à la Chambre et au comité au sujet de la question de savoir si les agents de bord font ou non du travail non rémunéré. Les députés savent-ils ce que le président du syndicat du secteur du transport aérien a dit à ce sujet? Il a demandé si les libéraux vérifieront ensuite si l'eau est mouillée. C'est vraiment là où nous en sommes dans ce dossier.

Les libéraux ont invoqué l'article 107 pour ordonner aux agents de bord de retourner au travail en recourant au Conseil canadien des relations industrielles et à leur ordonnance en vertu de l'article 107 avant même que la grève ne se produise, ce qui revient à les faire retourner au travail sans être rémunérés. Voilà leur bilan. Ils vont maintenant apporter d'autres modifications à l'article 107. Les députés savent-ils ce que moi et pratiquement tous les syndicats du pays avons à dire à ce sujet? Nous ne leur faisons pas confiance. Nous ne faisons pas confiance à leurs changements. Ils apportent des changements à l'article 107 à un moment où son application et sa constitutionnalité sont contestées devant les tribunaux. Ils le savent et ils ont décidé d'aller de l'avant et d'apporter ces changements quand même.

● (1635)

Les modifications apportées à la loi sont enfouies dans un énorme projet de loi omnibus où un article n'a rien à voir avec l'autre. On parle de changements considérables au Code canadien du travail. Par exemple, mon collègue a posé une question sur les changements apportés à l'accréditation régionale. Le secrétaire parlementaire libéral n'avait aucune idée de ce qu'était l'accréditation régionale et il ne pouvait pas commenter les changements apportés à l'accréditation régionale.

Je peux dire ceci. Les changements apportés à l'accréditation régionale sont considérables. Auparavant, il y avait un processus par l'entremise du Conseil canadien des relations industrielles. Ce changement a été compliqué. Il a pris du temps. Deux entreprises pourraient maintenant demander au Conseil canadien des relations industrielles de créer une accréditation régionale. Quelles en seront les conséquences? Nous n'en avons aucune idée. Faudra-t-il, en fait, davantage de conflits de travail à mesure que certaines sections locales seront regroupées? Une section locale représentée par un syndicat pourrait-elle être combinée à la section locale d'un autre syndicat? Je ne le sais pas. Peut-être que oui. Les libéraux le savent-ils? Les libéraux se sont-ils penchés sur la question?

Lorsqu'on examine ce projet de loi, on peut se demander pourquoi il est de nature omnibus. Pourquoi les libéraux ont-ils décidé d'intégrer ces modifications majeures au Code canadien du travail dans un gigantesque projet de loi omnibus? J'espère que ce n'est pas parce qu'ils comptent faire adopter ce projet de loi à toute vapeur par le comité grâce à leur majorité, comme ils l'ont fait pour d'autres projets de loi, afin que les modifications qu'ils apportent au Code canadien du travail ne fassent pas l'objet d'une étude en bonne et due forme. Je ne le sais pas, mais je vais revenir sur ce que j'ai dit quand j'ai commencé à parler des changements qu'ils apportent au Code canadien du travail. Je ne leur fais pas confiance.

J'ai oublié le nombre de pages de ce projet de loi, 425 ou 285, mais je soupçonne que tout cela va être renvoyé à un seul comité. Combien de temps celui-ci va-t-il examiner les modifications apportées? Un jour, deux jours, peut-être une semaine? Voyons donc.

Les libéraux agissent ainsi pour que leurs actions fassent l'objet de très peu de surveillance. Ils agissent ainsi pour que les syndiqués n'aient pas l'occasion de comparaître devant le comité et d'expliquer pourquoi les changements apportés posent problème. Ils agissent ainsi pour que les partis de l'opposition, ainsi que les Canadiens, lorsqu'ils communiquent avec leurs députés, aient de la difficulté à proposer des amendements à ce projet de loi.

Je ne joue pas à la loterie et je ne parie pas sur les sports, mais je dirai ceci aux députés. Je parie que ce projet de loi ne fera pas l'objet d'une étude en bonne et due forme par le comité. Les libéraux vont faire adopter ce projet de loi à toute vapeur par le comité. Ils utiliseront leur majorité à la Chambre afin de faire en sorte que le projet de loi sorte du comité le plus rapidement possible et qu'il ne soit pas étudié en détail.

Ils pensent pouvoir leurrer les Canadiens. Eh bien, du côté des conservateurs, nous nous battons. Nous nous battons pour que ce projet de loi soit étudié. Nous nous battons pour que les personnes qu'il touchera puissent comparaître devant le comité afin de raconter aux libéraux les répercussions que ces changements auront sur elles. Nous serons là pour ces personnes à chaque étape.

● (1640)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, le projet de loi finira sans aucun doute par être renvoyé à un comité. Nous avons hâte d'entendre ce que les différentes parties prenantes en diront. Nous avons hâte de voir dans quelle mesure les conservateurs accorderont leur appui au projet de loi. J'ose croire qu'ils seraient enclins à l'appuyer ou, à tout le moins, à en appuyer le principe. Nous le verrons à l'étape de la deuxième lecture.

Au bout du compte, il s'agit de bâtir un Canada plus fort et plus prospère. Il faut donc tabler sur une grande partie du travail que le premier ministre et le Cabinet ont accompli au cours des 18 derniers mois. Qu'il s'agisse de commerce ou d'investissements, nous verrons beaucoup de changements positifs au Canada. Je me demande si le député peut nous dire ce qu'il en pense.

Kyle Seeback: Madame la Présidente, je sais qu'il s'agit de la partie intitulée « questions et observations », mais c'était surtout d'une observation. Je ne sais pas trop en quoi consiste la question, car, comme je l'ai dit, nous voulons étudier le projet de loi. Je vais en profiter pour poser une question au député: les libéraux permettront-ils qu'on étudie le projet de loi? Dès qu'il en aura l'occasion, le député prendra-t-il la parole aujourd'hui pour dire à la Chambre que les libéraux vont permettre une étude aussi approfondie que nécessaire du projet de loi afin d'en assurer l'examen exhaustif et la pleine compréhension? Les libéraux s'engageront-ils à cela?

[Français]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue conservateur de ses remarques, de ses commentaires et de son discours.

Ordres émanant du gouvernement

On voit aller ce premier ministre depuis son élection en 2025 en se foutant presque littéralement de toute la procédure parlementaire. Il a son objectif, il va de l'avant, il piétine à peu près tout ce qui est établi comme procédure et comme tradition, et c'est très très pré-occupant.

Nous voyons, dans ce projet de loi, de grandes préoccupations pour la démocratie. Mes collègues en ont parlé un peu plus tôt. Oui, ce projet de loi va se retrouver en comité. Oui, les conservateurs, les bloquistes vont faire des propositions pour améliorer le mieux possible ce projet de loi qui va beaucoup trop loin dans beaucoup de domaines. Nous le faisons remarquer depuis le début. Toutefois, ce gouvernement, avec son attitude arrogante de majorité fabriquée, va probablement avoir la même attitude en comité.

Je voudrais savoir si mon collègue est d'accord avec moi et s'il partage mon inquiétude, à savoir que le travail que nous allons devoir faire sur ce projet de loi très sérieux aux conséquences graves ne va donner finalement pas grand-chose en comité à cause, justement, de ce gouvernement arrogant.

• (1645)

[Traduction]

Kyle Seeback: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député. Le premier ministre fait preuve d'un mépris manifeste à l'égard du Parlement. Il se présente à peine pour répondre aux questions à la Chambre. Les libéraux font adopter des projets de loi à la hâte. Ils recourent à des motions de programmation pour qu'il y ait très peu de débats à leur sujet.

Les libéraux ne se sont pas engagés à prévoir un nombre suffisant de jours pour l'étude du projet de loi par le comité. J'aimerais beaucoup obtenir un engagement selon lequel, si nous souhaitons que 25 ou 30 témoins du milieu syndical viennent s'exprimer sur le projet de loi, les libéraux accepteront qu'ils puissent tous faire part de leurs commentaires avant de faire adopter le projet de loi à la hâte au comité. Nous n'avons entendu aucun engagement de ce genre, et le silence à ce sujet est assourdissant. Je crains que nous ne constations une fois de plus que les libéraux n'ont aucun respect pour le processus parlementaire. Ils feront adopter le projet de loi à la hâte au comité, sans amendements.

Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Madame la Présidente, les conservateurs sont en train de gagner sur ce point. Quand il a été élu premier ministre, Stephen Harper a soutenu que le Canada devait diversifier ses marchés au-delà des États-Unis. Il a donc signé une série de 43 accords de libre-échange avec des pays du monde entier. On constate aujourd'hui que le gouvernement libéral a enfin repris ses esprits et qu'il a commencé à adopter le discours des conservateurs, du moins sur ces points. Qu'est-ce que le député aimerait qu'on fasse?

Kyle Seeback: Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que le Parti libéral n'est plus le même que celui d'il y a quelques années, qui cherchait constamment à saboter les projets d'exploitation des ressources. Imaginons où nous serions aujourd'hui s'il avait approuvé des projets comme Énergie Est. Imaginons s'il avait fait construire des usines de liquéfaction du gaz naturel partout au pays. L'Europe nous implore de le faire. Il aura fallu 10 ans, mais comme on dit, même une horloge brisée donne l'heure juste deux fois par jour. Nous sommes ravis que le gouvernement ait entendu raison sur certaines de ces questions, et nous espérons bâtir un Canada meilleur, plus fort et plus résilient qui exportera ses ressources partout dans le monde.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, les conservateurs veulent constamment parler de l'ère Trudeau. S'ils souhaitent revenir en arrière et faire des comparaisons, ils devraient s'attarder aux neuf années où Stephen Harper était premier ministre, période pendant laquelle le secteur manufacturier a perdu un quart de million d'emplois. Ils peuvent même établir une comparaison avec les années auxquelles ils n'arrêtaient pas de rêver, soit les années Justin Trudeau. Au moins, l'industrie manufacturière était en croissance à cette époque.

Si nous pouvions oublier un peu le passé et nous concentrer sur la situation actuelle et sur ce que nous avons été en mesure d'accomplir depuis les dernières élections fédérales, les députés d'en face comprendraient mieux pourquoi il est si important d'adopter ce projet de loi, et c'est parce qu'il serait avantageux pour les Canadiens de partout au pays. Depuis les élections, nous nous employons à bâtir un Canada plus fort et plus sain, à créer une économie qui profite à tous les Canadiens et à protéger nos programmes sociaux, comme l'a fait le premier ministre dans plusieurs cas.

Le premier ministre et le Cabinet se sont attelés avec détermination à la question de l'expansion de l'économie canadienne au-delà de la frontière canado-américaine. Contrairement aux conservateurs, nous prenons cette question très au sérieux, à tel point que le premier ministre est déterminé à faire valoir le Canada au monde entier. Le ministre du Commerce international et d'autres comme le ministre de l'Agriculture et la ministre de l'Industrie se rendent sans cesse dans divers pays et travaillent aussi au Canada afin de créer des possibilités pour les petites entreprises, et leurs activités portent leurs fruits à bien des égards.

Plus de 20 accords commerciaux et de sécurité ont été signés au cours des 18 derniers mois. D'autres possibilités commerciales s'offrent encore à nous. Le ministre du Commerce international est une personne pour laquelle j'éprouve un immense respect et pour qui j'ai mené un vaste travail de lobbying concernant l'accord de libre-échange entre le Canada et les Philippines. Je souhaite la conclusion d'un tel accord. J'ai été ravi lorsque nous avons eu l'occasion de rencontrer le président Marcos lors d'un repas du midi avec le premier ministre. Les deux dirigeants ont reconnu que 2026 pourrait bien être l'année de la conclusion de cet accord. Le premier ministre a également eu des discussions avec les dirigeants indiens en leur indiquant que nous souhaitons conclure un accord commercial, idéalement dès 2026.

Le fait d'élargir ces débouchés commerciaux au-delà de la frontière canado-américaine profite à l'ensemble du Canada. En fin de compte, c'est ainsi que nous pourrions protéger notre souveraineté, ainsi que garantir une croissance continue, préserver les emplois essentiels des Canadiens et tirer parti de cette dynamique.

Ordres émanant du gouvernement

Les relations entre le Canada et les États-Unis traversent une période difficile en ce moment. Les problèmes que posent Trump, les droits de douane et le commerce en général doivent retenir notre attention, parce qu'ils préoccupent les électeurs de nos circonscriptions ainsi que tous les Canadiens, et parce qu'ils ont des répercussions économiques réelles et tangibles. Nous ne le nions pas. Nous en avons conscience, mais nous n'allons pas capituler. Nous allons continuer de nous battre pour obtenir le meilleur accord possible avec les États-Unis, mais nous ne renoncerons en aucun cas à notre souveraineté afin de négocier un accord définitif. Et nous allons continuer de chercher des moyens non seulement d'améliorer nos débouchés commerciaux, mais aussi d'attirer des investissements au Canada.

● (1650)

Je dirais qu'il n'y a jamais eu, dans l'histoire de ce pays, de premier ministre qui ait attiré autant d'engagements étrangers potentiels à investir au Canada et qui ait même réussi à retenir une partie des caisses de retraite qui s'étaient détournées vers l'étranger. Ce sont des milliards de dollars, peut-être un demi-billion de dollars, en investissements, le tout en l'espace de 18 mois. Cela ne tient pas uniquement au gouvernement. Je concède que cela tient en grande partie à nos relations. Le premier ministre dispose d'un réseau de relations et d'une expérience tout à fait exceptionnels qui lui permettent de défendre les intérêts des Canadiens et de dialoguer avec d'autres dirigeants du monde entier, que ce soit dans le domaine politique ou dans celui des investissements financiers.

Nous en avons eu un bon exemple au centre-ville de Toronto il y a à peine quelques semaines. Au nom du Canada, Toronto s'est ouverte au monde, et des particuliers, des investisseurs, des premiers ministres provinciaux et des dirigeants autochtones sont venus à notre sommet. Nous avons déployé beaucoup d'efforts pour faire en sorte que notre tout premier sommet sur l'investissement, une invitation lancée au monde entier, soit un succès, et nous y sommes parvenus. Cela représente un demi-billion de dollars. Y a-t-il un député qui puisse nous dire si, sur une période de 18 mois, un premier ministre dans l'histoire du Canada a déjà obtenu autant d'engagements à investir?

Une voix: Oh, oh!

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, il s'agit d'engagements à investir. C'est un point important, je le reconnais.

Quand on voyage à l'étranger, ce que font de nombreux députés, on voit que le Canada est perçu de manière très positive. Les gens considèrent le Canada comme un endroit où investir, ce qui n'était pas le cas depuis plusieurs générations. J'espère que tout cela se concrétisera. C'est ce que je souhaite, c'est ce que souhaitent le gouvernement et beaucoup d'intervenants.

Nous avons vu des gens mettre de côté leur partisanerie pour assurer le succès de l'« Équipe Canada ». Stephen Harper était conférencier invité au sommet et a prononcé un mot de clôture. Des premiers ministres de différents partis politiques ont participé à l'événement. Wab Kinew, premier ministre de ma province, le Manitoba, n'a pas seulement cherché à convaincre les gens d'investir dans le port de Churchill: il a aussi offert un incitatif fiscal grâce auquel les investisseurs prêts à investir dans le port de Churchill n'auraient pas à payer de taxe de vente.

En ce qui concerne le port de Churchill, l'Arctic Gateway Group mène la charge. Il est détenu par OneNorth, qui en est propriétaire. OneNorth se compose de 41 communautés autochtones et nor-

diques du Manitoba et, je crois, peut-être d'un des territoires. C'est quelque chose qui a rassemblé les gens, parce que ceux-ci ont conscience qu'il faudra une approche du type « Équipe Canada » pour bâtir un Canada fort.

Pensons au Bureau des grands projets. Il y a une grosse vingtaine de grands projets. Le Bureau des grands projets a ouvert ses portes l'année dernière. Je pense que c'était en septembre 2025. Il parle déjà de milliards de dollars d'investissements concrets. Il y a des projets dans tous les domaines, de l'exploitation minière au port de Montréal — dont je sais, madame la Présidente, que vous seriez heureuse d'entendre parler — en passant par l'énergie nucléaire.

● (1655)

Il existe toutes sortes de projets. Nous nous sommes tous entendus sur une liste et nous allons continuer à promouvoir ces projets. Nous espérons que le Parti conservateur se ralliera à nous.

[Français]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, le gouvernement n'arrête pas d'essayer de rassurer les travailleurs, notamment sur la question des droits du travail, qui, ma foi, sont littéralement bafoués dans l'esprit du projet de loi C-39. Malgré le bel enrobage que le gouvernement tente de mettre sur la protection des droits des travailleurs, le projet de loi C-39 vient vraiment les affaiblir, ce qui inquiète réellement les syndicats un peu partout au Québec et au Canada.

On essaie d'enrober tout ça en disant qu'il y aura un médiateur qui sera là pour conseiller le ministre, mais le ministre aura quand même le droit, selon le projet de loi, de ne pas tenir compte des recommandations du médiateur. Le ministre aura le droit de mettre fin à une grève s'il trouve qu'elle va trop loin et qu'elle est néfaste d'une certaine façon pour le projet en cours. Les travailleurs qui entendent ça se disent qu'ils sont en train de perdre leur pouvoir de négociation et leur dignité, en quelque sorte. Ce sont leurs droits qui sont vraiment bafoués par ce projet de loi.

Malgré tout le bel enrobage qu'on entend et toutes les protections qu'on dit mettre en place, ultimement, c'est ultimement encore le ministre qui va détenir les pleins pouvoirs sur le sort des travailleurs dans les contextes de négociation et de grève, éventuellement.

Alors, j'aimerais vraiment entendre mon collègue de Winnipeg-Nord me rassurer tant bien que mal là-dessus. Je ne suis pas certain que ça va me convaincre.

J'aimerais aussi lui demander de dire aux travailleurs, aux syndicats et aux représentants du milieu qui nous regardent qu'il s'engage réellement à ce que, en comité, quand on étudiera le projet de loi C-39, on mette réellement des protections pour les droits des travailleurs.

En effet, présentement, il n'y a rien de rassurant là-dedans.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je pense que c'est important. Les travailleurs syndiqués disposent d'un droit constitutionnel de faire la grève. J'ai toujours dit que la meilleure entente est celle qui est négociée, et cela ne fait aucun doute pour moi.

Ordres émanant du gouvernement

J'ai siégé à l'Assemblée législative du Manitoba. Je peux dire au député d'en face que des gouvernements provinciaux et fédéraux de tous horizons, qu'ils soient néo-démocrates, conservateurs, progressistes-conservateurs ou libéraux, ont parfois dû présenter des projets de loi pour imposer un retour au travail. Tout récemment encore, dans la province du Manitoba, le gouvernement provincial a ordonné aux professionnels de santé de retourner au travail.

Malheureusement, dans certaines situations, le gouvernement se retrouve dans une position très délicate, mais nous croyons que chacun a le droit de faire la grève et que la meilleure entente est celle qui est négociée. J'espère que les députés feront preuve d'ouverture à l'égard de ce qui est réellement proposé dans ce projet de loi.

• (1700)

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Madame la Présidente, il y a 11 ans, sous le gouvernement de Stephen Harper, le Canada avait la classe moyenne la plus riche de tous les pays du G7. Après 11 années de mauvaises politiques qui ont freiné la croissance économique du pays, il semble que ce ne soit plus le cas.

Après d'innombrables annonces et des milliards de dollars engloutis, pourquoi les approbations tardent-elles toujours à venir? Quand retrouverons-nous le Canada fort que nous connaissions avant l'arrivée au pouvoir des libéraux?

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, c'est malheureux. La Banque de l'infrastructure du Canada est un bon exemple. Les conservateurs ne cessent de la critiquer. Ils affirment qu'elle n'a jamais rien accompli et que nous devrions nous en débarrasser. Pourtant, quiconque prend le temps d'examiner les faits constatera que la réalité est toute autre. Il ne faut pas se laisser influencer par ce qui se passe dans les coulisses conservatrices. La réalité, c'est que la Banque de l'infrastructure du Canada a mené plus de 100 projets. On parle de plus de 40 milliards de dollars. Derrière ces chiffres se trouvent de vrais emplois et de vrais investissements. Il ne s'agit pas uniquement de l'argent du gouvernement. Malgré tout, les conservateurs s'entêtent à prétendre que la Banque n'a rien fait et qu'il faut s'en débarrasser.

Au bout du compte, on peut rarement se fier aux informations avancées par les conservateurs.

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, les libéraux ne cessent de parler de leur mandat, mais nulle part dans leur programme électoral ils n'ont évoqué la privatisation des aéroports canadiens, la vente des ports canadiens, la construction d'un oléoduc financé par les deniers publics, l'externalisation du contrat des Commissionnaires qui soutient les anciens combattants, ni le fait de fermer les yeux lorsque le système de santé public est attaqué par l'Alberta et en passe d'être privatisé.

Où trouve-t-on tout cela dans leur programme électoral? Ils externalisent le...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le secrétaire parlementaire a le temps de répondre brièvement.

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, le député a tort. En fin de compte, nous avons pris l'engagement très ferme d'examiner les moyens de bâtir un Canada plus fort et en meilleure santé. Tel est l'objectif de ce gouvernement. Nous avons pris de nombreuses mesures en ce sens, et nous continuerons à le faire, notamment grâce à des programmes financiers et de santé.

[Français]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Madame la Présidente, je vais commencer en parlant d'une des phrases préférées du secrétaire parlementaire. À la fin de la journée, c'est quand même assez ahurissant d'entendre le secrétaire parlementaire nous dire que son gouvernement croit au droit de grève, mais qu'il faut parfois prendre des décisions et que, donc, on va enlever le droit de grève. C'est ça que nous comprenons.

Pire que ça, avec le projet de loi C-39, les libéraux veulent non seulement amoindrir le droit de grève, mais ils ne veulent même pas en prendre la responsabilité. En effet, la fameuse disposition que nous avons dénoncée à plusieurs reprises au cours des derniers mois, ça va maintenant être le Conseil canadien des relations industrielles qui va l'utiliser. Ainsi, la prochaine fois que nous allons nous lever à la Chambre pour poser des questions à ce gouvernement, le secrétaire parlementaire va nous dire, puisque nous avons à peu près 98 % des chances que ce soit lui qui nous réponde parce qu'il est toujours là, que le Conseil canadien des relations industrielles est indépendant et que ce n'est pas le gouvernement.

C'est ce que les libéraux font avec le projet de loi C-39. Ça ne part pas bien. Cela dit, je le trouve encore sympathique, le secrétaire parlementaire. J'ai même brièvement pensé que j'étais content de le voir quand nous nous sommes serré la main cette semaine. Toutefois, ce qu'il me dit me ramène à cette dure réalité dans laquelle nous ne sommes pas souvent d'accord. C'est épouvantable. On vient prétendre que le projet de loi C-39 vise à renforcer l'économie, mais les mesures qui sont incluses dans le projet de loi C-39 ne visent pas à renforcer l'économie. Elles visent à détruire, à affaiblir ou à contourner les lois qui protègent le public, qui protègent les travailleurs et qui protègent l'environnement.

Si, au fil des décennies, on a établi des normes d'évaluation environnementale, si on a réussi à instaurer des lois pour encadrer les processus de négociation en matière de travail, c'est parce que c'était nécessaire. On ne peut pas, en cinq minutes, effacer ça. Or, c'est ce qu'on fait avec le projet de loi C-39 sous prétexte que c'est la crise, qu'il faut faire face au président Trump, qu'il faut être fort et tout construire. On veut aller vite, vite, vite et outrepasser toutes les lois.

Depuis que nous sommes revenus à la Chambre en 2025, c'est toujours le même discours pour chacun des projets de loi. Pour chaque projet de loi, il y a un ministre quelque part qui gagne la lotto et le droit d'annuler un paquet de lois. J'imagine qu'on pourra faire une espèce de comptage de tout ça pour déterminer quel ministre a gagné le droit d'abolir le plus de lois pendant la législature. C'est quand même assez ahurissant, le mot « ahurissant » étant bien sûr un mot extrêmement poli, dans les circonstances, parce que j'en ai d'autres en tête.

Il n'est pas question d'intérêt national, ici. Il est question de préférences personnelles du premier ministre et de ses amis. C'est de ça qu'il est question. On va choisir des projets qui avaient été introduits dans le projet de loi C-5, des projets dits d'intérêt national et ainsi de suite, et on va dire que ces projets-là n'ont pas besoin des lois. On prétend posséder la vérité et on décide que tel projet est essentiel et important. C'est tant pis pour les travailleurs, tant pis pour l'environnement, tant pis pour le reste. Pire, on va même se créer des corridors énergétiques. Ça, c'est complètement débile. On va décider que, sur un territoire, le fédéral peut faire tout ce qu'il veut.

Ordres émanant du gouvernement

Après ça, quand les libéraux vont se lever pour nous poser des questions, tantôt, ils vont dire que nous, les séparatistes, cherchons tout le temps le trouble. Pourquoi pensent-ils que nous sommes ici? Nous sommes ici pour défendre notre monde et pour nous battre contre des lois comme celles-là, qui n'ont pas de bon sens. Les lois ne sont pas faites pour être suspendues, abolies ou contournées. Elles sont faites pour encadrer la vie collective, protéger le bien commun.

Quand on fait une évaluation environnementale d'un projet, c'est pour évaluer s'il est bien et si, au bout du compte, les inconvénients entraînés seront compensés par les bienfaits apportés. Les inconvénients sont-ils trop grands? Parfois, c'est sûr que quand l'analyse nous provient de scientifiques indépendants, la réponse ne fait pas tout le temps notre affaire. C'est sûr. Cependant, c'est ce à quoi ils servent. Nous ne sommes pas tous des scientifiques, ici. On ne peut pas prendre des décisions comme celles-là à la légère.

• (1705)

Ça me rappelle quand on a donné le droit au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire juste avant qu'on se quitte pour l'été d'autoriser l'utilisation de pesticides ou d'herbicides qui aurait été refusée par les agences auparavant. Qu'a-t-il fait comme études, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire? Est-ce que je le sais, moi? Est-il qualifié pour ça? J'espère qu'il est bien conseillé, parce que ça fait peur. Ça fait très peur. Dans 10 ans, dans huit ans, dans cinq ans ou dans six mois, je ne veux pas me faire dire que, finalement, ce produit n'aurait vraiment pas dû être appliqué, que les scientifiques l'avaient dit, mais que le ministre a décidé que ce n'était pas grave et qu'on l'utiliserait quand même.

C'est dans ce Canada qu'on vit. Ça n'a pas de sens. C'est une raison parmi de nombreuses autres pour lesquelles les Québécoises et les Québécois doivent en sortir. C'est pour ça, pour ce genre de chose.

J'ai bien hâte d'entendre ses réactions. J'espère qu'il va me poser des questions parce qu'il n'est pas question d'intérêt national, dans ce cas-ci. De plus, ces projets vont être exemptés des lois, parce que ce sont des projets pétroliers ou gaziers et qu'il est question d'énergie. Le prochain pipeline va être facile à faire passer; ce sera fait en un an au maximum. On sait ce que sont ces projets de loi. Ce sont des centaines de pages qu'on nous garroche et qu'on doit analyser en quelques heures à peine avant d'intervenir sur la question. Or, ce que j'ai compris dans celui-là — c'est la cerise sur le gâteau —, c'est que le ministre a même le pouvoir d'autoriser un projet avant qu'il soit évalué. Ainsi, non seulement ils demandent de se dépêcher à faire l'évaluation d'impact — en effet, ce doit être fait en un an tout au plus —, mais ils peuvent se tourner de l'autre côté et demander qu'on commence la construction en même temps.

Imaginons un scénario où on lance un projet. C'est donc bien emballant, un beau pipeline flambant neuf pour faire circuler du pétrole. On commence l'évaluation environnementale pendant qu'il est bien performant, mais, au bout de six mois, on finit par dire qu'il y a vraiment trop d'effets sur tel ou tel milieu et qu'il faudrait soit changer le trajet, soit le remodeler. Eh bien, il sera trop tard. Ils auront creusé le trou. On vient d'inverser la logique.

J'ai peut-être l'air moins calme qu'à l'habitude. Je jure que j'essaie d'être calme, mais, quand je lis de telles choses, je n'arrive pas à croire qu'ils sont vraiment en train de faire ça. Est-ce vraiment en train de passer sous le radar?

En ce qui a trait à M. Trump, tout le monde dit que le premier ministre va nous sauver. C'est bien beau d'utiliser la crise tarifaire, mais nous sommes conscients de ça.

Je veux rassurer les parlementaires qui sont ici, là, aujourd'hui, et ceux qui nous écoutent à la maison: nous ne sommes pas contre l'efficacité, contre l'efficience et contre le développement économique. Nous pensons qu'il faut prendre des précautions. Nous pensons que le premier ministre, actuellement, s'arroge des pouvoirs qui n'ont pas de sens et qu'il octroie des pouvoirs à l'exécutif qui dépassent largement les mandats que la population a donnés. D'autant plus que, oui, les libéraux ont remporté des victoires dans les élections partielles cet été, mais la majorité a essentiellement été créée par des transfuges et par des négociations de corridor. Il faut quand même qu'on se le rappelle de temps en temps. Ils vont me dire d'arrêter de dire ça, parce que tout le monde le sait. Oui, je vais continuer parce que c'est un peu ça, la vraie vie.

J'ai entendu le premier ministre dire cette semaine qu'il avait le mandat de faire ça. Moi, je n'ai pas vu ça. Mon collègue du NPD demandait plus tôt où c'était écrit dans la plateforme des libéraux. Il avait raison. J'aimerais que le secrétaire parlementaire réponde à ça, s'il a le goût de jaser avec moi. Où était-il écrit dans leur plateforme qu'ils feraient ça? Nous n'avons vu ça nulle part.

Au départ, j'ai parlé brièvement des droits des travailleurs, mais ça n'a pas de sens. C'est comme si on disait que les travailleurs ont le droit de faire la grève, mais qu'il ne faut pas que ça dure longtemps ni que ça dérange, il ne faut pas qu'ils fassent trop de bruit — c'est spécifié dans le projet de loi —, et le gouvernement a le droit de décider quand c'est trop. Ça veut dire que les travailleurs n'ont pas de droits. Si on fait une grève, c'est dommage, mais c'est ce à quoi ressemble la vie de négociation. D'abord, si on fait une grève, c'est généralement parce que l'employeur a été de mauvaise foi. En tout cas, à la rigueur — je ne veux pas généraliser —, il n'y a pas d'entente. Là, ils sont bloqués. Quand on fait une grève, c'est pour faire mal un peu à l'employeur; ça s'appelle un pouvoir de négociation. S'il n'y a pas de pouvoir, il n'y aura pas de gain.

Ainsi, le projet de loi dit qu'on a le droit de faire la grève, mais qu'on n'a plus aucun pouvoir et qu'on peut se faire arrêter n'importe quand. C'est encore mieux que ça: le gouvernement ne portera même pas l'odieuse d'arrêter les grévistes, c'est le Conseil canadien des relations industrielles qui va le faire à sa place pendant qu'il aura les deux pieds sur le pouf devant le poêle et qu'il se dira que ce n'est pas sa faute. C'est devant un tel gouvernement que nous sommes.

• (1710)

Évidemment, on aura deviné que le Bloc québécois votera contre le projet de loi C-39.

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Madame la Présidente, d'abord, j'aimerais féliciter mon cher collègue de Berthier—Maskinongé. C'est une personne pour qui j'ai beaucoup d'estime. Avant de devenir politicien, il a exercé une profession très noble: il a été enseignant d'histoire, si je me rappelle bien les conversations que nous avons eues.

À un homme qui connaît très bien l'histoire, j'aimerais juste poser une question. Est-il possible, de nos jours, de construire quelque chose comme le chemin de fer national en une courte période, dans notre pays, avec tous les règlements et tous les délais à respecter aujourd'hui? N'est-on pas capable de passer à l'action pour faire des choses qui sont vraiment importantes pour le Québec, pour le Canada?

• (1715)

Yves Perron: Madame la Présidente, j'apprécie aussi mon député. En effet, quand je suis ici, l'appartement que j'occupe se trouve dans sa circonscription. C'est donc mon député. Je reçois d'ailleurs ses brochures. Je trouve qu'il y a beaucoup trop de texte, c'est dans les deux langues, mais bon, ça lui appartient. Je ferme la parenthèse.

Il me rappelle le chemin de fer. On ne veut pas non plus retourner à utiliser la main-d'œuvre utilisée pour construire ce chemin de fer et dans les conditions où ça a été fait. C'est ce dont on parle aujourd'hui. Je disais qu'on n'est pas contre le progrès et la construction, mais on s'est donné des normes au fil des années. On s'est donné des normes sociales et il faut qu'elles soient respectées. C'est important.

Moi, je pense que le gouvernement libéral est en train de provoquer un important glissement, et je compte sur mon actuel député quand je suis sur la Colline pour défendre mes intérêts et porter ma voix dans ce caucus.

Je sais qu'il ne pourra pas le faire ici, mais je l'invite à le faire dans son caucus.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député du Bloc québécois.

Au lieu de réduire la paperasse, la première partie ajoute des régions d'intérêt national et d'autres paliers administratifs.

Pourquoi chaque solution libérale passe-t-elle par l'expansion de la bureaucratie d'Ottawa plutôt que de se tasser du chemin?

Yves Perron: Madame la Présidente, je vais commencer par remercier et féliciter mon collègue pour ses efforts remarquables en français. Ça fait chaud au cœur. J'aimerais bien qu'il y ait plus de gens qui le fassent. Comme ça, ce serait dans les deux sens.

Il a parlé de paperasse. Il y a quand même une nuance entre enlever de la paperasse et enlever des lois et des protections sociales. Ce que le gouvernement est en train de faire, c'est enlever des lois et des protections sociales.

On est généralement d'accord pour ce qui est de la paperasse quand des règlements recoupent d'autres règlements et encore d'autres.

Je ne comprends pas que les conservateurs ne soient pas contents de ce que les libéraux sont en train de faire. Je pensais qu'ils en seraient contents: ils sont en train de retirer toutes les lois pour permettre des constructions d'infrastructures de pétrole. Je pensais qu'ils seraient contents.

L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.): Madame la Présidente, j'écoute les débats à la Chambre, et je sais que le Bloc québécois aime dire que c'est toujours un député libéral qui pose des questions. Aujourd'hui, il y en aura plusieurs, parce que c'est vraiment un discours que j'apprécie.

Ordres émanant du gouvernement

Je pense qu'ici, à la Chambre, on a l'occasion de travailler ensemble. C'est très simple de dire qu'on a un soutien ou qu'on ne l'a pas, mais je pense que, ce qui fait la différence, c'est de donner une rétroaction constructive.

J'aimerais que le député me dise comment nous pouvons mieux travailler ensemble et comment nous pouvons nous assurer de mieux représenter nos citoyens à la Chambre, parce que c'est ce que mes concitoyens de la circonscription de Waterloo veulent. Je veux trouver les façons de travailler ensemble et je pense que c'est aussi l'approche du premier ministre.

Yves Perron: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de Waterloo. On est vraiment dans une belle séquence de pratique du français. Ça fait bien plaisir. On peut travailler ensemble.

Je disais à l'interlocuteur précédent que je sais que les libéraux sont limités dans ce qu'ils peuvent dire au Parlement. Toutefois, j'espère que ces gens, qui sont brillants, qui écoutent et qui ont l'air de comprendre les arguments que nous leur présentons, vont porter notre voix dans le caucus pour modifier le projet de loi. J'espère que dans l'étude en comité on donnera la latitude suffisante pour qu'on puisse amender des éléments.

Le projet de loi est tellement majeur et nocif que j'ai de la misère à croire que nous allons arriver à y être favorables. Généralement, je suis bien conciliant, mais il va loin celui-là.

• (1720)

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Madame la Présidente, c'est la première fois que je me lève à la Chambre depuis le retour de la pause estivale pour prononcer un discours. J'ai posé des questions à plusieurs de mes collègues, mais c'est la première fois que j'ai la chance de me lever à la Chambre pour présenter un discours.

Ça me fait un grand plaisir de prendre la parole dans ce débat sur ce projet de loi C-39, Loi concernant certaines mesures visant à renforcer l'économie.

J'admetts que c'est un projet de loi qui est assez long. J'ai eu la chance de le lire hier soir et ce matin. Je dois continuer à me référer aux autres lois actuelles pour mieux comprendre la situation. Toutefois, tout au long de ma lecture du projet de loi, une image qui m'est venue à l'esprit. C'était la question des trains. J'adore les trains. Si j'ai la chance de prendre l'avion ou de prendre le train, je prends toujours le train, par exemple pour aller à Montréal, à Toronto, à Windsor ou à Québec. Depuis mon bas âge, c'est ma préférence. C'est la meilleure façon de voyager et de se déplacer dans notre grand pays.

Or, il y a quelque chose que je n'avais pas fait pendant ma jeunesse ou ma vie de jeune adulte. Je n'avais jamais pris le train pour traverser le pays. À 49 ans, j'ai eu cette chance. C'était très excitant. Mes enfants adultes et moi avons pris le train de Toronto pour aller à Vancouver. C'était un trajet de quatre jours et c'était extraordinaire. Je recommande à tous mes collègues de tirer avantage de cette situation pour voir le pays d'un bout à l'autre en train. Il y a le train le Canadien qui part de Toronto et qui se rend à Vancouver. Il y a le train l'Océan qui va d'Halifax à Montréal. Entre les deux, il y a la flotte de VIA Rail qui dessert le corridor Québec-Windsor.

Affaires émanant des députés

Tout au long de mon voyage à travers le pays, je me suis posé une question. Pourrions-nous construire ce chemin de fer aujourd'hui? Ceux qui sont des historiens ou des enseignants de l'histoire savent bien que, grosso modo, le chemin de fer du Canadien Pacifique a été construit en quatre ans, entre 1881 et 1885. Oui, cela a commencé un peu plus tôt, mais il y avait des choses qui ne marchaient pas. La construction a vraiment eu lieu durant ces quatre années. Pourrions-nous faire ça aujourd'hui?

J'accepte volontiers le point de vue du député de Berthier—Maskinongé que c'est important d'avoir des normes modernes. On n'est pas là pour utiliser des esclaves ou des travailleurs qui sont presque des esclaves pour construire le train comme on le faisait avec la population sino-canadienne à l'époque. On a des normes de travail, Dieu merci. Dans un pays moderne, on peut construire d'une façon propre et d'une façon qui garantit autant que possible la sécurité du travailleur. Ça, c'est très important. Toutefois, avec ces éléments, serions-nous capables de faire ça aujourd'hui? Je n'en suis pas certain. C'est une des raisons pour lesquelles j'aime bien les mesures particulières contenues dans ce projet de loi. Lorsqu'un projet est proposé et que tous les renseignements sont là, nous promettons qu'il va y avoir une évaluation et qu'elle sera complétée en un an.

• (1725)

À mon avis, il s'agit d'un élément crucial. Il faut qu'on change les choses. Tout est devenu trop complexe. Nous complexifions tout. Est-ce vraiment nécessaire?

Nous ne voulons pas éliminer les normes que nous avons établies, par exemple les normes environnementales ou les normes relatives aux conditions de travail. Nous devons les garder.

Cela dit, sommes-nous capables de nous organiser pour faire de grandes choses ensemble, dans un délai raisonnable? J'espère que, au moyen de ce projet de loi, nous sommes en train de dire que nous en sommes capables.

[Traduction]

J'espère qu'avec la loi visant à bâtir un Canada fort, nous pourrions nous organiser de manière à respecter tous les différents éléments que nous avons jugés importants, en tant que pays, d'inscrire dans nos lois. J'espère toutefois que nous pourrions le faire dans un délai raisonnable, car, je dois le dire et je sais que nous l'avons déjà entendu, nous vivons vraiment une période sans précédent. Jamais auparavant je n'avais eu le sentiment que ce pays était menacé comme il l'est aujourd'hui. Il est désormais temps pour nous de mettre tous les atouts de notre côté, et de tirer parti de toutes nos richesses humaines, de nos ressources naturelles et de notre capacité industrielle pour réaliser de grandes choses.

Quand je parle de « réaliser de grandes choses », je tiens à préciser que je ne m'attends pas à ce que nous dérogiions à bon nombre des normes importantes que nous avons mises en place. Cela dit, pouvons-nous mener ces évaluations rapidement? Pouvons-nous le faire dans le respect de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, aux termes de laquelle nous avons l'obligation et le devoir de consulter les peuples autochtones et de travailler avec eux? Je crois que oui. Je crois que nous pouvons y arriver. L'histoire nous en donne d'ailleurs un autre exemple. La dernière fois que le Canada a dû relever un défi aussi important, c'était pendant la Seconde Guerre mondiale. Lorsque nous sommes entrés en guerre en 1939, le Canada était encore loin d'être une puissance industrielle. Pourtant, en très peu de temps, les Canadiens, conscients de l'ampleur du défi qui les attendait, se sont rassemblés et organisés

de manière à transformer complètement l'économie du pays pour la mettre au service de l'effort de guerre. Ils l'ont fait rapidement, sans emprunter de raccourcis ni faire de compromis sur la qualité, conscients qu'ils avaient devant eux un défi de taille.

[Français]

Nous devons être à la hauteur de ce défi, et nous nous sommes organisés pour être en mesure de l'être. Il s'agit de quelque chose que j'attends de la part du Canada et de tous les députés. Je sais bien que nous ne serons pas d'accord sur tous les éléments, mais je ne peux contrôler que ce que je peux contrôler.

Je tiens à dire à tous mes collègues que je vais être à l'écoute de leurs préoccupations et que je vais, autant que possible, appuyer les suggestions qui visent à améliorer le projet de loi. Toutefois, je ne veux pas qu'on utilise ça comme excuse pour paralyser les choses et ne pas faire le travail. Personnellement, je pense que nous sommes tous à la hauteur du défi qui est devant nous.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

• (1730)

[Traduction]

LOI SUR LA PROTECTION DES JEUNES CONTRE L'EXPOSITION À LA PORNOGRAPHIE

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC) propose que le projet de loi S-209, Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel pornographique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Madame la Présidente, nous savons qu'Internet nous donne accès à pratiquement tout. En quelques clics, nous pouvons regarder un film, apprendre quelque chose sur YouTube, trouver une recette, faire une recherche sur n'importe quel sujet ou parler à un ami qui habite au coin de la rue ou à l'autre bout du monde. Depuis que je suis née, Internet est passé de toute nouvelle invention à partie intégrante de notre vie quotidienne.

Internet occupe sans aucun doute une grande place dans la vie quotidienne de gens de toutes les générations, y compris celle de nos enfants. Ceux-ci l'utilisent pour faire leurs devoirs, pour jouer à des jeux, pour regarder des vidéos et pour communiquer avec leurs amis. Toutefois, Internet donne aussi aux enfants accès à des choses qu'ils ne sont pas prêts à voir, à assimiler ou même à comprendre.

Une chose à laquelle les enfants ont accès est la pornographie. Les recherches montrent que les enfants peuvent être exposés à du matériel pornographique en ligne sans même avoir fait de recherche en ce sens. Ce matériel peut se glisser parmi des résultats de recherche qui n'ont rien à voir avec la pornographie. Les enfants peuvent cliquer sur un mauvais lien qui aurait été partagé par un autre enfant ou était contenu dans une publicité. On ne peut pas présumer qu'un enfant qui voit ce genre de contenu comprend ce qu'il voit. Il n'a pas l'expérience et la maturité nécessaires pour comprendre ce qu'il voit ou ce que cela signifie pour une relation saine. Bien souvent, les parents ne savent même pas que leur enfant a été exposé à ce contenu.

Affaires émanant des députés

Selon le Centre canadien de protection de l'enfance, des enfants âgés de huit ou neuf ans peuvent facilement tomber sur du contenu à caractère sexuel explicite sur Internet. Une étude menée en Alberta a révélé qu'un tiers des participants adolescents avaient été exposés pour la première fois à de la pornographie avant l'âge de 10 ans. D'autres recherches ont fait état d'une exposition à des âges encore plus jeunes, notamment chez des enfants âgés de cinq ans seulement.

Prenons un instant pour réfléchir à cela. À cinq ans, un enfant vient tout juste d'entrer à l'école. Il apprend à lire. Il apprend à se faire des amis. Il découvre le monde qui l'entoure. Il ne devrait pas être exposé à de la pornographie, et il n'est certainement pas capable de la comprendre.

Les enfants sont exposés à la pornographie en ligne, parfois à un très jeune âge. Le contenu explicite et souvent violent n'est pas approprié pour eux. Leur cerveau est encore en développement et ils apprennent à comprendre les relations, les émotions, les limites et le monde qui les entoure. Un enfant exposé à de la pornographie n'a pas la maturité nécessaire pour comprendre ce qu'il voit. Il pourrait commencer à croire que ce qu'il regarde est sain, ce qui peut façonner ses idées sur le sexe, les relations et la façon dont les gens devraient se traiter les uns les autres.

Il y a une autre préoccupation. Ce qui peut être au départ une exposition accidentelle ou de la curiosité peut devenir une habitude. Un enfant peut revenir à ce contenu encore et encore. Au fil du temps, la consommation répétée peut devenir compulsive et, pour certains jeunes, elle peut se transformer en dépendance. Il existe des preuves claires que la consommation compulsive est un problème de santé publique répandu et croissant. Dans le cadre d'une enquête canadienne portant sur des élèves de la 7^e à la 11^e année, parmi les élèves de 8^e année interrogés, 88 % des garçons et 72 % des filles ont déclaré avoir vu du contenu sexuellement explicite, et 35 % des garçons ont déclaré avoir vu de la pornographie trop de fois pour les compter.

Je précise qu'il s'agit d'enfants. Ils sont en train de bâtir leur compréhension de la sexualité, des relations et de ce qui est sain. Pourtant, certains sont exposés à du matériel pornographique au quotidien. Nous ne devons pas l'oublier, parce que cette exposition façonne le cerveau de ces enfants. Avec le temps, l'exposition à ce genre de matériel peut affecter ce que l'enfant perçoit comme étant sain et influencer sur ses attentes par rapport à la sexualité et aux relations. Ces idées ne s'évanouissent pas simplement en fumée lorsque l'enfant fête ses 18 ans.

● (1735)

Ce qu'un jeune voit pendant qu'il est encore en développement peut influencer sa compréhension des relations plus tard dans la vie. On en voit des exemples dans la façon dont certains comportements sexuels néfastes sont devenus normaux chez les jeunes. Dans un article récent, la neuroscientifique spécialisée dans la sexualité Debra Soh a examiné la normalisation croissante de la strangulation pendant les relations sexuelles chez les jeunes. Elle fait valoir que la pornographie a contribué à faire en sorte que des comportements autrefois clairement considérés comme dangereux semblent normaux ou sont même attendus dans certaines relations.

Ces préjugés peuvent avoir une incidence sur la façon dont les jeunes comprennent le sexe, les relations et le consentement, et les conséquences ne s'arrêtent pas pour autant avec le jeune qui regarde le contenu. Lorsque des comportements préjudiciables sont norma-

lisés, ils peuvent créer des victimes. Les jeunes femmes et les filles peuvent être touchées par les attentes de partenaires qui ont développé des idées déformées sur le sexe et les relations. Il faut penser aux jeunes qui peuvent être poussés à accepter des comportements parce qu'on leur a dit qu'ils sont normaux. Il faut aussi penser aux personnes qui subissent de la violence sexuelle en conséquence.

Protéger les enfants contre les contenus préjudiciables ne se limite pas à contrôler ce qu'ils voient sur un écran. Cela concerne également le type de relations et d'attentes que nous souhaitons leur transmettre jusqu'à l'âge adulte. Or, à l'heure actuelle, aucune mesure de protection n'empêche les enfants d'accéder facilement à ces contenus en ligne. Cela nuit à nos enfants.

Le projet de loi S-209 remédierait à cette absence de mesure de protection. Je tiens à remercier la sénatrice Julie Miville-Dechéne pour sa persévérance et son dévouement à l'égard de cette cause, ainsi que pour son engagement à protéger les enfants sur Internet. Je partage cet engagement.

Précisons que ce projet de loi est très ciblé. Il n'interdirait pas la pornographie. Il obligerait simplement les sites Web proposant de la pornographie à des fins commerciales à prendre des mesures responsables pour empêcher les enfants d'accéder à leurs contenus. Si un site Web tire des revenus de la diffusion de pornographie, il doit veiller à ce que ces contenus ne soient pas accessibles aux enfants. Le projet de loi S-209 obligerait ces sites à mettre en place des mesures efficaces de vérification ou d'estimation de l'âge. Autrement dit, si le contenu est destiné aux adultes, il faudra trouver un moyen raisonnable de s'assurer que la personne qui y accède est bien un adulte.

Il s'agit d'instaurer des restrictions concernant l'âge là où elles devraient déjà exister. Dans le monde réel, il existe des restrictions concernant l'âge pour de nombreuses choses. Il faut avoir un certain âge pour acheter de l'alcool, pour jouer à des jeux d'argent ou pour acheter de la pornographie. Nous nous attendons des entreprises qu'elles respectent ces règles. Bien franchement, nous devrions en attendre autant en ligne. Les enfants méritent cette protection. C'est ce que ferait le projet de loi, tout en tenant compte de la vie privée des Canadiens. Il ne s'agit pas de choisir entre la protection des enfants et la protection de la vie privée. Nous pouvons et nous devons faire les deux.

Le projet de loi S-209 prévoit des mesures de protection des renseignements personnels des Canadiens tout en veillant à ce que les enfants ne puissent pas accéder facilement à la pornographie. Le projet de loi établirait des exigences claires pour tout mécanisme de vérification ou d'estimation de l'âge qui serait prescrit. Le mécanisme doit être très efficace. Il doit être mis en œuvre par un tiers indépendant. Il doit assurer le respect de la vie privée des utilisateurs et protéger leurs renseignements personnels. Il ne peut recueillir et utiliser que les renseignements nécessaires à la vérification ou à l'estimation de l'âge d'une personne. Une fois le processus terminé, ces renseignements doivent être détruits.

● (1740)

L'objectif est de confirmer qu'une personne a l'âge requis pour accéder à du contenu pour adultes. Il ne s'agit pas de constituer un registre de ce que les Canadiens consultent en ligne. Il convient certainement de noter que le commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Philippe Dufresne, a exprimé son appui au projet de loi S-209 et a salué les mesures de protection de la vie privée qui s'y trouvent.

Affaires émanant des députés

Lorsqu'on parle des enfants, il y a un autre aspect important de cette discussion qu'on ne peut pas négliger: les parents. Ce sont les parents qui ont la responsabilité première d'élever leurs enfants. Ce sont eux qui leur apprennent à distinguer le bien du mal. Ce sont eux qui fixent les limites. Ce sont eux qui expliquent à leurs enfants ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Les parents font tout ce qu'ils peuvent pour assurer la sécurité de leurs enfants.

Le projet de loi ne remet en cause d'aucune façon l'autorité parentale. Il ne se substitue pas au rôle des parents. Il ne dicte pas aux parents la manière d'élever leurs enfants. Au contraire, il leur offre un outil supplémentaire pour les aider à protéger leurs enfants en ligne. La réalité, c'est que, quels que soient les efforts déployés par les parents, ils ne peuvent pas surveiller tout ce que leurs enfants voient sur Internet. Ils ne peuvent pas être présents à chaque recherche, à chaque clic, à chaque message et à chaque vidéo. Les parents peuvent utiliser le contrôle parental et d'autres dispositifs de protection sur les appareils de leurs enfants, et ces outils peuvent certes aider, mais ils ne peuvent pas empêcher tous les enfants de tomber sur du contenu inapproprié.

C'est dans ces cas que ce projet de loi peut être utile, car il ajouterait un niveau de protection. Il obligerait les entreprises qui tirent profit de la pornographie à veiller à ce que les enfants n'y aient pas facilement accès. Les parents ne devraient pas avoir à assumer seuls cette responsabilité. Ils font déjà tout ce qu'ils peuvent. Ce projet de loi leur donnerait simplement un outil de plus pour protéger leurs enfants lorsqu'ils sont en ligne.

Lorsque j'étais dans ma circonscription cet été, j'ai abordé la question avec de nombreux parents. Ils m'ont clairement fait comprendre qu'ils veulent protéger leurs enfants. Ils savent qu'ils ne peuvent pas surveiller tout ce que font leurs enfants en ligne, mais ils estiment que ce projet de loi est une mesure raisonnable qui peut les aider à cet égard.

Il est largement reconnu que l'exposition précoce à la pornographie est néfaste pour les enfants. Après des décennies d'accès généralisé à la pornographie en ligne, des recherches montrent les effets négatifs qu'une exposition précoce et répétée peut avoir sur les jeunes, et nous avons la responsabilité, en tant que législateurs, d'agir en fonction de ce que nous savons. Cela signifie qu'il faut mettre en place des mesures de protection raisonnables, soutenir les parents et veiller à ce que les entreprises de pornographie commerciale mettent en place des restrictions d'âge efficaces pour garder leur contenu loin des enfants.

C'est exactement ce que ferait le projet de loi S-209. Il créerait une barrière qui fait défaut en ce moment entre les enfants et la pornographie. Il contribuerait à prévenir l'exposition involontaire et à rendre l'accès à ce contenu plus difficile pour les enfants. Il donnerait aux parents un outil de plus tout en reconnaissant qu'ils ne peuvent pas y parvenir seuls, et il le ferait tout en respectant la vie privée des Canadiens. Ce projet de loi n'interdirait pas la pornographie. Il ne remplacerait pas les parents. Il reconnaîtrait simplement que la protection des enfants en ligne est une responsabilité partagée.

Les enfants méritent des mesures de protection et des garde-fous raisonnables pour les prémunir contre la pornographie en ligne. Les parents méritent d'avoir les outils nécessaires pour les protéger, et les Canadiens méritent que leur vie privée soit protégée. Le projet de loi S-209 concilie ces priorités. J'espère que tous les députés reconnaissent l'urgence de cette question et appuient les mesures de protection que nos enfants méritent.

• (1745)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'espère pouvoir m'exprimer sur le projet de loi de la députée un peu plus tard dans l'après-midi.

Je voudrais poser une question à la députée concernant l'aspect du projet de loi qui porte sur les médias sociaux. Nous savons par exemple qu'il y a un fort mouvement visant à limiter l'accès des enfants de moins de 16 ans aux réseaux sociaux, pour qu'ils ne puissent pas se créer de compte. La députée a-t-elle une opinion là-dessus? Évidemment, les comptes de médias sociaux permettent souvent d'accéder à du contenu pornographique. Je me demande quelle est sa position là-dessus.

Rosemarie Falk: Monsieur le Président, il faut bien comprendre le contenu du projet de loi C-34. Il s'applique expressément aux services de médias sociaux et d'agents conversationnels réglementés, donc au contenu généré par les utilisateurs. Le projet de loi S-209, lui, cible le contenu pornographique qui provient d'entreprises pornographiques en ligne. Ce sont deux choses différentes.

Selon moi, le projet de loi C-34 contient une lacune, car il ne couvre pas les entreprises pornographiques en ligne. Le projet de loi S-209 est une mesure législative ciblée qui comblera cette lacune.

[Français]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue avec qui je partage la vice-présidence du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

J'ai eu des discussions avec la sénatrice et nous avons compris que, la dernière fois, les libéraux avaient rejeté ce projet de loi en invoquant notamment le respect de la vie privée et la liberté d'expression. Ce sont les arguments qui les avaient amenés à voter contre lors de la législature précédente. Là, elle a soulevé quelque chose d'intéressant concernant l'avis de M. Dufresne, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada. Celui-ci confirme qu'il y a effectivement eu des améliorations en ce qui concerne la protection de la vie privée dans ce projet de loi.

J'aimerais que ma collègue nous rassure à cet égard et qu'elle rassure surtout les libéraux d'en face qu'effectivement, il y a eu des améliorations depuis le dernier projet de loi. Ce serait donc intéressant de l'étudier en comité.

[Traduction]

Rosemarie Falk: Monsieur le Président, nous siégeons effectivement toutes les deux au comité des ressources humaines, et j'aime beaucoup travailler avec la députée.

Nous savons que le commissaire à la protection de la vie privée appuie ce projet de loi. Le paragraphe 12(2) contient des dispositions très claires qui prévoient que, quel que soit le mécanisme de vérification choisi, il devra être très efficace et être l'œuvre d'une organisation tierce indépendante, en plus d'assurer le respect de la vie privée des utilisateurs et de protéger leurs renseignements personnels.

Le fait que le commissaire à la protection de la vie privée ait appuyé ce projet de loi en dit long, car son mandat consiste à veiller au respect de la vie privée des Canadiens. Bien sûr, je pense qu'il serait formidable de renvoyer ce projet de loi au comité, où nous pourrions approfondir les discussions sur le projet de loi S-209.

Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, le parcours de ce projet de loi a commencé en 2015, quand la motion M-47 avait été présentée au Parlement et adoptée à l'unanimité. Par la suite, le comité de la santé avait énoncé des recommandations qui ont servi de fondement au projet de loi dont nous sommes maintenant saisis. Le rapport du comité a été publié il y a plus d'une décennie. À ce moment-là, le Canada était en quelque sorte un précurseur, mais les efforts se sont en quelque sorte essouffés en cours de route.

Je me demande si la députée pourrait nous parler de ce que d'autres pays ont fait à cet égard.

Rosemarie Falk: Monsieur le Président, cela fait très longtemps. Nous savons depuis plus de 10 ans que ce problème existe.

Comme je l'ai mentionné dans mes observations, le *Globe and Mail* a récemment publié un article sur la strangulation érotique, qui laisse des traces profondes chez toute une génération de jeunes filles. Voilà comment la pornographie touche les enfants, la prochaine génération. Elle leur transmet une vision faussée des relations et du sexe.

Il est temps d'adopter ce projet de loi et de le transmettre au comité pour qu'il poursuive son cheminement.

• (1750)

Taleeb Noormohamed (secrétaire parlementaire du ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi S-209 et des mesures que prend le gouvernement pour protéger les jeunes contre les préjudices en ligne à mesure que la technologie évolue.

Je tiens également à féliciter la sénatrice Miville-Dechéne et à la remercier d'avoir porté cette initiative devant le Parlement et pour les efforts constants qu'elle déploie afin de mieux protéger les enfants dans l'univers numérique. Je me souviens de la version précédente de ce projet de loi lors de la dernière législature. J'ai pris un grand intérêt à étudier les idées que la sénatrice cherchait à promouvoir et à réfléchir à la façon dont elles pouvaient guider nos travaux.

Il ne fait aucun doute que la sécurité des jeunes en ligne est une priorité que nous partageons tous à la Chambre. Ne l'oublions pas. En tant que père de deux jeunes garçons, j'y pense certainement tous les jours.

Je tiens d'abord à dire que le gouvernement appuie les objectifs du projet de loi S-209. Les enfants ne devraient pas être en mesure d'accéder à du contenu en ligne qui ne convient pas à leur âge, y compris du contenu pornographique, point final. Parallèlement, notre gouvernement comprend que la protection des enfants en ligne ne se limite pas à faire en sorte qu'ils n'aient pas accès à du contenu pornographique; il faut aussi veiller à protéger leurs renseignements personnels. C'est pourquoi le projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires, et le projet de loi C-36, Loi visant à protéger la vie privée et les données des consommateurs, visent à répondre à ces deux préoccupations cruciales de manière réfléchie et à donner les pouvoirs nécessaires à un organisme de réglementa-

tion ayant le mandat de protéger les Canadiens en ligne. D'ailleurs, c'est le contenu du projet de loi S-209 qui a inspiré une partie de ce travail.

[Français]

Les plateformes numériques jouent un rôle important dans la vie de nombreux jeunes Canadiens, car elles les aident à rester en contact avec leurs familles et leurs amis, à accéder à des ressources éducatives et à découvrir de nouveaux intérêts. En même temps, les jeunes sont exposés à du contenu en ligne inapproprié pour leur âge. Reconnaisant à la fois les avantages des technologies numériques et la nécessité de mieux protéger les enfants en ligne, le gouvernement a présenté, en juin 2026, le projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires, et le projet de loi C-36, Loi édictant la Loi visant à protéger la vie privée et les données des consommateurs, modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et apportant des modifications à d'autres lois. Ensemble, ces initiatives établissent des règles claires qui favorisent la sécurité en ligne, renforcent la protection de la vie privée et augmentent la responsabilité et la confiance dans l'ensemble de l'écosystème numérique.

[Traduction]

Le projet de loi C-34 traite directement des risques liés à l'exposition des enfants à du contenu pornographique en ligne. Il exigerait des exploitants de services réglementés qu'ils mettent en place des mesures de vérification de l'âge afin de réduire le risque que des enfants soient exposés à du contenu réservé aux adultes sur leur service.

Le projet de loi C-34 créerait également des mesures de protection rigoureuses afin de garantir la sécurité des données personnelles des enfants et leur destruction dès qu'elles ne sont plus nécessaires, et de veiller à ce qu'aucune mesure de vérification ou d'estimation de l'âge ne limite de manière déraisonnable ou disproportionnée la liberté d'expression des utilisateurs.

Les jeunes peuvent subir des préjudices non seulement en raison des contenus auxquels ils sont exposés en ligne, mais aussi lorsque leurs images sont utilisées à mauvais escient pour créer des hypertrucages préjudiciables. Nous savons tous que l'intelligence artificielle générative a facilité la création et la diffusion de ce type de contenu sans le consentement des personnes concernées. Le gouvernement s'attaque à cette menace émergente en renforçant la protection des victimes et en faisant en sorte que les responsables répondent de leurs actes.

Le gouvernement a déjà pris des mesures énergiques pour remédier à ces problèmes dans le cadre du projet de loi C-16, Loi visant à protéger les victimes, qui élargit la définition du terme « image intime » dans le Code criminel pour inclure les hypertrucages à caractère sexuel et garantit que les personnes qui produisent, diffusent ou menacent de diffuser ce type de contenu rendent des comptes.

Le projet de loi C-34 vise à tirer parti de ces travaux pour s'attaquer à ces problèmes à la source, avant qu'il n'y ait propagation sur Internet. Aux termes du projet de loi, les opérateurs de services d'agents conversationnels réglementés seraient tenus de mettre en place des mesures visant à atténuer le risque qu'un agent conversationnel diffuse des contenus préjudiciables, notamment en générant des images intimes non consenties et du contenu représentant de la victimisation sexuelle d'enfants ou perpétrant la victimisation de survivants.

Affaires émanant des députés

À mesure que la technologie continue d'évoluer, la sécurité en ligne et la vie privée sont de plus en plus étroitement liées. Pour protéger les jeunes, nous devons couvrir ces deux aspects.

• (1755)

[Français]

C'est pourquoi, parallèlement au projet de loi C-34, le gouvernement a présenté le projet de loi C-36, qui représente la plus importante modernisation de la Loi sur la protection des renseignements personnels du Canada dans le secteur privé depuis plus de 25 ans. Le projet de loi C-36 renforcerait la protection des personnes, notamment en reconnaissant que la vie privée est un droit fondamental, en renforçant la protection des renseignements personnels des enfants et en créant un droit fort à la suppression pour protéger la vie privée et la réputation des Canadiens en ligne, autant de défis qui n'existaient pas lorsque la loi actuelle sur la protection de la vie privée a été promulguée.

Pour les enfants, cela compte directement. Le contrôle de l'âge repose généralement sur l'utilisation de renseignements personnels. Le projet de loi C-34 fixe les conditions de protection de la vie privée que doivent respecter les mesures de contrôle de l'âge. Le projet de loi C-36 renforce les protections qui s'appliquent aux renseignements sur les enfants de manière plus générale.

Ensemble, le projet de loi C-34 et le projet de loi C-36 créeraient également une commission permanente de la sécurité numérique et de la protection des données. La commission aurait pour mandat de promouvoir la sécurité en ligne au Canada, tout en protégeant les renseignements personnels des Canadiens sur le marché.

Le projet de loi C-34 et le projet de loi C-36 énoncent ces protections en s'appuyant sur des régimes d'application de la loi rigoureux. Par exemple, en vertu de la loi visant à protéger la vie privée et les données sur les consommateurs, proposée dans le projet de loi C-36, le Conseil aurait le pouvoir d'émettre des ordonnances exécutoires ou d'imposer une sanction administrative pécuniaire importante aux entités réglementées qui ont manqué à leurs obligations de protéger la vie privée des Canadiens.

Le projet de loi exige également que l'organisme de réglementation tienne compte de l'intérêt supérieur des enfants dans toutes les décisions d'orientation et d'application. Cela signifie des protections plus fortes pour les données des enfants, des règles claires pour les organisations qui ciblent ou servent les jeunes utilisateurs, et un engagement continu...

[Traduction]

Le vice-président: La députée de Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake invoque le Règlement.

Rosemarie Falk: Monsieur le Président, ce qui me préoccupe, c'est que nous débattons présentement du projet de loi S-209, mais j'entends parler de projets de loi d'initiative ministérielle, alors que le gouvernement est maître du calendrier. Le projet de loi à l'étude est le projet de loi S-209. Il n'est pas censé être question du projet de loi C-34 ou du projet de loi C-36.

Le vice-président: Les députés le savent, ceux qui prennent la parole au sujet des projets de loi ont droit à une grande latitude pour aborder les sujets qu'ils veulent. Je suis certain que le secrétaire parlementaire en viendra à parler du projet de loi S-209, alors je vais le laisser poursuivre son discours.

[Français]

Taleb Noormohamed: La réalité, c'est que le travail fait dans le cadre du projet de loi S-209, de même que le travail qui avait été fait dans le cadre du projet de loi S-210 lors de l'ancienne législature, est représenté dans ces projets de loi. Si elle avait lu les deux projets de loi, elle le saurait, mais c'est la vie.

Nous croyons que ce modèle — des régimes d'application de la loi fondés sur l'expertise au sein d'un organisme de réglementation numérique commun — offre un moyen plus efficace de traiter des questions complexes et transversales de protection de la vie privée et de sécurité numérique, notamment le contrôle de l'âge, la prolifération du contenu synthétique dans les espaces numériques et la sécurité des enfants en ligne, qui sont tous étroitement liés aux objectifs du projet de loi S-209.

[Traduction]

Les points forts de l'approche du gouvernement apparaissent clairement quand on pense au contrôle de l'âge. L'étude par le Parlement du projet de loi S-209, pour répondre à l'observation de mon collègue, et de ses versions antérieures, a constamment fait ressortir les véritables préoccupations en matière de protection de la vie privée associées aux mesures de vérification et d'estimation de l'âge, en particulier quand il est question des renseignements personnels des enfants, ce qui, j'en suis sûr, doit préoccuper la députée. Le commissariat à la protection de la vie privée a déclaré que le contrôle de l'âge peut servir l'objectif de créer un environnement en ligne plus sécuritaire et plus respectueux de la vie privée pour les enfants, mais qu'il faut porter une attention particulière à la détermination des moyens de vérification appropriés les plus importants.

Chaque exigence de contrôle de l'âge implique des arbitrages. Plus une mesure établit de façon fiable l'âge d'un utilisateur, plus les renseignements qu'elle a tendance à recueillir sont sensibles. Quiconque fixe et applique cette exigence prend en même temps une décision en matière de sécurité et de protection de la vie privée. Le projet de loi S-209 reconnaîtrait ce fait et exigerait que le Cabinet veille à ce que toute méthode de contrôle de l'âge prescrite par lui protège les renseignements personnels des utilisateurs.

Je pense que la députée d'en face serait très heureuse de voir cela dans notre projet de loi, mais ces conditions seraient appliquées par voie réglementaire et mises en œuvre par une institution fédérale existante que le projet de loi ne désigne pas. Je me demande donc comment, selon elle, cela serait concrètement mis en œuvre. Aux termes des projets de loi C-34 et C-36, ces décisions relèveraient d'un seul organisme. La commission serait chargée de vérifier si un exploitant protège efficacement les enfants, tout en respectant les exigences strictes en matière de protection de la vie privée énoncées dans le projet de loi C-36.

Les projets de loi S-209, C-34 et C-36 visent tous à assurer la sécurité des enfants en ligne. Le plan du gouvernement prévoit une protection solide de la vie privée et un dispositif robuste pour mettre en œuvre ces mesures. Le projet de loi S-209, même s'il part d'une bonne intention, laisserait au Cabinet et à une institution qui n'a pas encore été nommée le soin de régler tous ces détails. C'est presque comme si l'opposition voulait accorder toute sa confiance au Cabinet, ce qui est curieux compte tenu de sa position sur la quasi-totalité des sujets.

Ensemble, les projets de loi C-34 et C-36 constituent un plan solide pour protéger nos enfants et leurs données en ligne, comme cela a déjà été établi.

• (1800)

[Français]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je m'exprime aujourd'hui sur le projet de loi S-209.

Le Bloc québécois est en faveur d'étudier ce projet de loi en comité. Je l'annonce d'entrée de jeu. Le projet de loi S-209 reprend l'essentiel du projet de loi S-210. Le Bloc québécois avait voté en faveur du projet de loi S-210 de la sénatrice Julie Miville-Dechéne, lors de la dernière législature, à l'étape de la deuxième lecture. Nous sommes donc conséquents dans nos positions.

Le nouveau projet de loi est essentiellement le même. La modification la plus importante est que le projet de loi vise désormais, dans ses définitions légales, le matériel pornographique plutôt que le matériel sexuellement explicite. Ça le rapproche davantage de son but que la version précédente.

Je tiens d'ailleurs à remercier ma collègue d'avoir parrainé ce projet de loi à la Chambre. C'est un sujet que je suis de très près, à titre de porte-parole de mon parti en la matière, de vice-présidente du Comité permanent de la condition féminine ainsi que du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, et comme l'une des coprésidentes du Groupe parlementaire multipartite de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des personnes.

On m'a interpellée à de nombreuses reprises pour me démontrer les conséquences négatives de l'industrie de la pornographie sur les jeunes. C'est pourquoi j'en parlerai aujourd'hui en expliquant les différences avec l'ancienne version, en revenant sur les effets négatifs de cette industrie et en parlant d'un autre projet de loi qui aborde cette question, soit le projet de loi C-34.

D'abord, au sujet du projet de loi actuel, le matériel pornographique est défini de la manière suivante:

S'entend, à l'exception du matériel visé à la définition de *matériel d'abus et d'exploitation pédosexuel* à l'alinéa 163.1(1)a) du *Code criminel*, de toute représentation photographique, filmée, vidéo ou autre, réalisée ou non par des moyens mécaniques ou électroniques qui, à la fois:

- a) montre les organes génitaux ou la région anale d'une personne se livrant ou représentée comme se livrant à une activité sexuelle explicite;
- b) vise à provoquer une excitation sexuelle.

Bref, la définition est désormais limitée au contenu visuel. Le projet de loi S-210, soit l'ancienne version, visait aussi le matériel audio et écrit, ce qui est maintenant différent. Le texte adopté exige à la fois une activité sexuelle explicite et une intention d'excitation sexuelle, ce qui est plus étroit que la version de première lecture.

Sinon, le principe du projet de loi reste le même: rendre plus difficile l'accès à la pornographie aux jeunes en obligeant les sites de matériel pornographique à vérifier que leur accès est réservé aux adultes par la mise en place de mécanismes de vérification de l'âge, parce que nous savons que la pornographie peut avoir des effets néfastes pour le développement d'une sexualité saine chez les enfants. Nous avons mentionné que nous étions favorables à étudier le projet de loi en comité.

Cependant, nous devons quand même exprimer plusieurs réserves, questionnements ou inquiétudes relativement à ce projet de loi que nous voulons examiner en comité.

Premièrement, nous voulons nous assurer que la sécurité et la vie privée des utilisateurs sont respectées par les technologies de vérifi-

Affaires émanant des députés

cation de l'âge, notamment par le fait que des informations personnelles peuvent être récoltées pour la vérification d'identité. Nous voulons simplement vérifier ça en comité. Deuxièmement, nous voulons entendre les experts sur l'effectivité et la sécurité des mécanismes de vérification de l'âge. Troisièmement, nous voulons entendre les experts sur les résultats et les conséquences de ces politiques ailleurs dans le monde, notamment sur les États comme la Louisiane, l'Utah et l'Allemagne, qui ont mis en place de telles dispositions.

Le projet de loi S-209 érige en infraction le fait pour des organisations de rendre accessible aux jeunes du matériel pornographique sur Internet. Le texte permet aussi à un agent de l'autorité désignée d'agir afin d'empêcher de rendre ce matériel pornographique accessible aux jeunes sur au Canada. Ainsi, il crée une infraction, le fait pour les organisations de rendre accessible de tels contenus à ces jeunes à des fins commerciales. Le terme « organisation » reprend la définition de l'article 2 du Code criminel. De ce fait, on entend par cette définition les corps constitués, les personnes morales, les sociétés, les compagnies, les sociétés de personnes, les entreprises ou les associations de personnes formées dans le but d'atteindre un but commun, qui sont dotés d'une structure organisationnelle et qui se présentent au public comme une association de personnes. Ainsi, il est possible de cibler directement les distributeurs de pornographie commerciaux. Il y a même trois moyens de défense.

Finalement, ce qu'on voit, c'est que le projet de loi est motivé par un souci de mieux encadrer l'accès au matériel pornographique en ligne, dont la vérification de l'âge, qui se limite actuellement à une simple déclaration. Le paysage numérique dans lequel nos jeunes évoluent dès l'enfance facilite malheureusement la consultation de contenus dégradants, voire extrêmes, qui normalisent l'objectification des femmes et des relations de dominance. Ces contenus, présentés sous forme de photos ou de vidéos, sont diffusés sur des plateformes appartenant à des entreprises qui ne remplissent aucune exigence réelle de vérifier que les personnes qui les visionnent sont d'âge adulte.

• (1805)

Comme il serait irréaliste de confier la vérification de l'âge des personnes qui visionnent du matériel pornographique aux entreprises qui diffusent ce matériel, le projet de loi prévoit plutôt confier cette formalité à une tierce partie, soit un intermédiaire désigné par règlement. De plus, la collecte est limitée au strict nécessaire; il s'agit d'un ajout qui a été recommandé par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada lors de l'étude du projet de loi S-210. L'avis doit donc contenir les renseignements pertinents sur ce régime, et les observations de l'organisation doivent être prises en compte pour décider s'il y a violation et pour fixer le montant. Le projet de loi comporte désormais une double voie, soit la voie pénale avec une poursuite, une preuve hors de tout doute raisonnable et une amende imposée par un tribunal, soit la voie administrative, qui vise non pas l'accès d'un mineur, mais le non-respect de l'avis. Elle est plus rapide et n'exige pas de preuves pénales.

Affaires émanant des députés

Cependant, il faudra faire attention: la loi ne fixe que le squelette. Tout le reste est délégué au règlement. La loi ne précise pas qui impose les sanctions, le mécanisme de révision ou l'appel, le délai de prescription, le mode de recouvrement et autres. Vu l'avènement des technologies de l'information, qui facilitent la diffusion et l'accessibilité de contenus pornographiques, l'État a le devoir de restreindre le plus possible son accès aux personnes mineures, compte tenu du caractère obscène de ce matériel et des conséquences néfastes sur le développement cérébral des jeunes. L'autorégulation ne suffit pas à contrôler la situation. Le projet de loi S-209 énonce les grands principes visant à contrôler l'âge des clients du contenu pornographique, afin d'empêcher les personnes de moins de 18 ans d'y accéder. Une fois adopté, le projet de loi habilitera un règlement pour prévoir l'encadrement spécifique à mettre en place pour ce faire.

Le projet de loi est également assorti de conséquences à l'égard des sites pornographiques, qu'ils soient hébergés en sol canadien ou pas, qui pourraient y contrevenir. Ainsi, le gouvernement pourra procéder au blocage des sites qui omettraient de se conformer à une future réglementation sur la vérification de l'âge. Nul ne peut ignorer que ce projet de loi n'est pas une solution miracle. Un mineur qui souhaite visionner de la pornographie illégalement pourrait avoir recours à des moyens de contournement, par exemple des réseaux privés virtuels, pour contourner les mécanismes et valider son âge. Si le projet de loi ne s'avère pas être la solution pour éradiquer complètement ce fléau, il y a de fortes chances qu'il aura des effets bénéfiques pour restreindre davantage son accès aux personnes mineures. Sur ce plan, l'objectif sera donc atteint.

En reconnaissance de l'importance de cet enjeu sur la santé, le Bloc québécois va toujours se tenir debout pour soutenir des mesures qui visent à assurer la protection du public et l'adhésion à de saines habitudes de vie. Le projet de loi S-209 répond à une préoccupation réelle au sein de nos collectivités. Il y a une augmentation des féminicides et de la violence faite aux femmes, et notre société a le devoir de restreindre le plus possible l'accès à ces contenus explicites qui font la promotion d'une telle violence.

Plusieurs acteurs et regroupements de la société civile, dont l'Association des pédiatres du Québec, appuient l'initiative qu'incarne le projet de loi S-209. Il s'agit là d'une proposition qui transcende les lignes partisans et qui, on le souhaite, aura fort probablement l'appui de l'ensemble des formations politiques représentées à la Chambre des communes. Rappelons que l'accessibilité généralisée de la pornographie en ligne présente des risques importants pour la protection des mineurs, que l'âge moyen de la première exposition à la pornographie est 12 ans, en moyenne, et que le tiers y est exposé avant l'âge de 10 ans. Les images violentes donnent de fausses croyances sexuelles, notamment sur le consentement, et sont donc un problème de santé publique et de sécurité.

Le Comité permanent de la condition féminine a déjà étudié la traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre. Si nous ne pouvons pas nous prononcer sur les conclusions ultérieures du Comité, plusieurs intervenants ont souligné, dans leur mémoire, que la traite des personnes est intimement liée à la pornographie et aux relations coercitives entre les proxénètes et les victimes. Par sa nature, le projet de loi S-209 va servir à atténuer la diffusion de la pornographie sur Internet et à protéger les victimes de l'exposition humiliante du matériel illégal. Le fait de responsabiliser les organisations et de les exposer à une nouvelle infraction si elles rendent accessibles de tels contenus mettra à la

disposition des victimes un outil supplémentaire pour retrouver leur dignité et punir leur agresseur.

Enfin, le 10 juin, le gouvernement Carney a déposé le projet de loi C-34 qui édicte la loi sur la...

● (1810)

Le vice-président: Je dois interrompre la députée. On ne peut pas utiliser le nom du premier ministre à la Chambre. En effet, on doit utiliser son titre.

Je laisse maintenant la députée de Shefford continuer son allocution.

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, le gouvernement libéral a déposé le projet de loi C-34. Il s'agit d'une version remaniée et élargie de l'ancien projet de loi C-63, qui portait sur les préjudices en ligne. Ottawa exige que les réseaux sociaux et les principaux sites pornographiques vérifient l'âge de leurs usagers. C'est un revirement, car les libéraux avaient voté contre le projet de loi. J'espère que, après les études en comité, nous pourrions collaborer pour éviter le chevauchement de ces deux projets de loi et les dédoublements.

En conclusion, il reste à voir comment nous allons les étudier. J'espère sérieusement que ce projet de loi ira en comité, car il permet de protéger la santé mentale et le développement sain des mineurs contre les effets préjudiciables du matériel sexuellement explicite en ligne.

[Traduction]

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, au sein de cette Chambre, certaines questions devraient transcender la politique. Celle de la protection de nos enfants, par exemple. C'est pourquoi le projet de loi S-209 a recueilli un large soutien, au-delà des clivages partisans et des traditions politiques. Que nous siégeons dans les rangs du gouvernement ou dans ceux de l'opposition, que nous soyons conservateurs, libéraux, néo-démocrates, membres du Bloc québécois ou indépendants, nous sommes tous d'accord sur un principe aussi fondamental: un enfant ne devrait pas accéder à de la pornographie en un clic.

Je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour apporter mon soutien au projet de loi S-209. Je tiens à remercier la sénatrice Julie Miville-Dechéne d'avoir présenté une nouvelle fois ce projet de loi et d'y avoir consacré de nombreuses années de travail. Ce projet de loi obligerait les sites Web pornographiques commerciaux à prendre des mesures concrètes pour empêcher les enfants d'accéder à leur contenu.

En tant que mère, je trouve profondément préoccupant qu'en 2026, nous devions encore débattre du bien-fondé de ces mesures de protection. Nous n'accepterions jamais qu'un enfant de 10 ans entre dans un magasin d'alcools et qu'on lui dise: « Nous savons que tu es capable de prendre des décisions seul, car tu es assez grand. » Nous n'accepterions jamais qu'un enfant entre dans un casino sans vérifier son âge. Cependant, de nos jours, un enfant peut prendre un téléphone, cliquer sur un lien et accéder à un site Web pornographique commerciaux. C'est absurde, et les parents le savent bien.

Affaires émanant des députés

En tant que mère, je pense au moment où nos enfants commencent à explorer le monde par eux-mêmes. Ils posent des questions. Ils deviennent curieux. Ils se mettent à utiliser le téléphone ou la tablette pour faire des recherches, regarder une vidéo ou discuter avec un ami. En tant que parents, nous voulons leur laisser la liberté d'apprendre et de grandir, mais nous avons également besoin de mesures de protection raisonnables quand ils le font. À l'heure actuelle, un enfant peut tomber sur de la pornographie sans même en chercher. Un lien peut apparaître dans une discussion de groupe, une recherche peut mener vers un site inattendu ou quelque chose peut s'afficher à l'écran avant même qu'un enfant ne comprenne ce qu'il voit. Une fois qu'un enfant a vu cela, les parents ne peuvent pas lui faire oublier ce qu'il a vu. Bien sûr, nous savons tous qu'une fois qu'un enfant a perdu son innocence, il ne peut plus la retrouver. Cela constitue une préoccupation majeure en soi.

Cependant, cette question va au-delà de l'exposition accidentelle. À mesure que les enfants grandissent, ils commencent naturellement à se poser des questions sur eux-mêmes, sur les relations interpersonnelles et sur le monde qui les entoure. Cette curiosité fait partie du processus de croissance. Le problème de nos jours, c'est que les sites Web pornographiques commerciaux ne sont qu'à un clic et, souvent, sans vérification sérieuse permettant de s'assurer que la personne qui y accède est bien un adulte. Que pourrait y découvrir un enfant? Il pourrait y voir de la violence ou de l'humiliation. Il pourrait y voir des femmes et des jeunes filles traitées comme si leur volonté n'avait aucune importance. N'ayant pas la maturité nécessaire pour comprendre ce qu'il regarde, il pourrait commencer à confondre la pornographie avec une éducation aux relations interpersonnelles.

Ce sont là des enseignements qu'aucun enfant ne devrait apprendre sur un site pornographique. Selon des études, l'âge moyen de la première exposition à un tel site est de 12 ans. Un tiers des enfants y sont exposés avant d'avoir 10 ans. Or, à 10 ans, de nombreux enfants ne sont encore à comprendre leurs propres sentiments et sont bien incapables d'interpréter des contenus explicites destinés aux adultes.

Des études ont établi un lien entre l'exposition des jeunes à la pornographie et des croyances néfastes concernant les relations, notamment en matière de consentement et de traitement réservé aux femmes et aux filles. Le projet de loi tient compte des préoccupations relatives aux contenus présentant des actes de violence, renforçant les stéréotypes de genre et favorisant des attitudes propices au harcèlement et à la violence. Il existe des préoccupations légitimes concernant le développement et la sécurité des enfants, car ceux-ci sont encore en train de forger leur compréhension des relations, des limites et des comportements.

Une exposition répétée à la pornographie peut avoir une incidence sur ce qu'un jeune commence à considérer comme normal et attendu, ce qui a des conséquences réelles sur la façon dont il se perçoit lui-même et perçoit les autres. Qu'est-ce que la pornographie commerciale enseigne aux enfants sur le consentement, la dignité et le respect? Ce sont là des questions qui importent aux parents qui élèvent leurs enfants, et elles importent à la société dont ces enfants hériteront.

• (1815)

Les parents font déjà de leur mieux, avec bienveillance et honnêteté, pour aider leurs enfants à traiter ces situations, mais aucun parent ne peut examiner tous les écrans, tous les résultats de recherche, tous les messages et tous les liens à chaque instant. Les en-

fants peuvent utiliser Internet à la maison, à l'école et avec leurs amis. Alors, oui, il faut mettre un outil à la disposition des parents, mais il faut aussi s'attendre à ce que les entreprises qui font de l'argent avec ce contenu en prennent la responsabilité.

Le principe qui sous-tend le projet de loi S-209 est simple: si une personne fait de l'argent en vendant du contenu pour adultes, elle a la responsabilité de faire un effort raisonnable pour s'assurer que la personne qui y accède est bel et bien un adulte. Cela ne devrait pas être controversé. Nous acceptons déjà ce principe dans le monde physique: nous imposons des restrictions relatives à l'âge pour l'alcool, le cannabis et le jeu, et nous ne disons pas aux parents qu'il leur revient, à eux seuls, de les faire respecter. Nous exigeons que les entreprises fassent des vérifications. Pourquoi serait-ce différent en ligne?

Les enfants méritent mieux, et nous leur devons mieux. Ils méritent la liberté d'être curieux et de découvrir le monde sans être confrontés à du matériel explicite qu'ils sont tout simplement trop jeunes pour comprendre. Protéger les enfants fait partie de nos responsabilités en tant qu'adultes, en tant que parents et en tant que législateurs.

Le projet de loi S-209 donnerait un sens pratique à cette responsabilité. Il érigerait en infraction le fait pour une organisation de rendre accessible à une personne de moins de 18 ans du matériel pornographique en ligne à des fins commerciales. Une entreprise ne pourrait pas simplement présumer qu'un visiteur est un adulte. Elle serait tenue de démontrer qu'elle a utilisé une méthode approuvée de vérification de l'âge. Le projet de loi imposerait également des amendes importantes aux entreprises qui ne prennent pas cette responsabilité au sérieux.

Nous savons que bon nombre de ces sites Web sont exploités à l'extérieur du Canada, mais le fait qu'une entreprise soit située à l'autre bout du monde ne rend pas son contenu moins accessible à un enfant assis dans sa chambre, à Newmarket, à Aurora ou ailleurs au pays. C'est pourquoi le projet de loi prévoit un processus d'application de la loi permettant à l'agent de l'autorité, lorsqu'un avis reste sans effet et que la non-conformité persiste, de demander à la Cour fédérale de rendre une ordonnance enjoignant à des fournisseurs de services Internet d'empêcher que le matériel soit accessible au Canada.

Au bout du compte, cette décision reviendrait aux tribunaux. Le principe demeure toutefois le même: la responsabilité appartient aux organisations qui distribuent du matériel pornographique à des fins commerciales. Si elles tirent profit de la diffusion de contenu pour adultes, elles doivent prendre des mesures concrètes pour empêcher les enfants d'y avoir accès.

Affaires émanant des députés

Certaines personnes ont soulevé des préoccupations légitimes au sujet de la protection de la vie privée, et ces préoccupations méritent d'être prises au sérieux. C'est ce que ferait le projet de loi S-209. Les méthodes approuvées devraient respecter les exigences en matière de protection de la vie privée, notamment en limitant la collecte de renseignements personnels, en utilisant ces renseignements uniquement à des fins de vérification de l'âge et en les détruisant une fois le processus terminé. Le commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Philippe Dufresne, appuie l'objectif du projet de loi S-209 et a déclaré que le contrôle de l'âge qui protège la vie privée peut être un outil approprié pour créer des expériences en ligne plus sûres pour les enfants. Nous n'avons pas à choisir entre la protection de la vie privée et la protection des enfants contre la pornographie. Nous pouvons et devons faire les deux.

Aucune loi ne peut garantir qu'un enfant ne verra jamais de pornographie en ligne. Les enfants sont débrouillards, et la technologie évolue, mais le fait que nous ne puissions pas prévenir chaque exposition n'est pas une excuse pour ne pas en prévenir une seule. Les restrictions liées à l'âge n'empêchent pas tous les mineurs de se procurer de l'alcool. Nous les exigeons tout de même, car les mesures de sauvegarde sont importantes, la reddition de comptes est importante, et il est important de rendre plus difficile l'accès des enfants à ce qui est destiné aux adultes.

En tant que mère, c'est là que la question devient très simple pour moi. Nous ne pouvons pas empêcher nos enfants de grandir, et nous ne devrions pas chercher à le faire. Ils grandiront et poseront des questions. Être parent, c'est notamment répondre honnêtement à ces questions et aider nos enfants à comprendre le monde dans lequel ils entrent. Cependant, les enfants méritent que ce soient les personnes qui les aiment et qui se soucient des adultes qu'ils deviendront qui leur parlent des relations, du consentement, de la dignité et du respect. Les parents font leur part tous les jours. Laissons à nos enfants le temps et l'espace nécessaires pour être simplement des enfants.

• (1820)

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre cet après-midi pour appuyer le projet de loi S-209. Je tiens d'abord à rappeler à tout le monde comment nous en sommes arrivés là. Le projet de loi a été présenté au Sénat par la sénatrice Julie Miville-Dechéne. La sénatrice Miville-Dechéne a été nommée en 2018. Ensuite, le projet de loi a été présenté à la Chambre à deux reprises, mais en raison du calendrier, il est mort au Feuilleton.

Je vais axer mes observations sur ce qui nous a menés jusqu'ici et sur l'une des deux options qui s'offrent à cette Chambre pour donner suite à ce projet de loi. La plupart des gens seraient d'accord pour dire que nous sommes à une époque où les Canadiens s'attendent à ce que les parlementaires unissent leurs efforts sur certaines questions, et cette question devrait en faire partie. Tous les parlementaires conviendront que la Chambre doit prendre des mesures pour empêcher les très jeunes enfants d'accéder à de la pornographie en ligne.

J'ai écouté les discours de plusieurs intervenants précédents. Dans ses observations, le secrétaire parlementaire a dit que le gouvernement appuie l'objectif du projet de loi, qui est extrêmement important, et je m'attends à ce que tous les députés présents partagent cet avis. L'un des avantages du Parlement, c'est la diversité des opinions qui sont débattues à la Chambre et la reconnaissance

du fait que chaque député apporte son expertise dans un domaine particulier.

Lorsque la députée de Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake m'a annoncé au printemps dernier son intention de parrainer ce projet de loi du Sénat à la Chambre, elle m'a demandé si j'envisageais de l'appuyer, et j'y ai réfléchi un instant. Il y a probablement bien des sujets sur lesquels la députée de Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake et moi ne sommes pas d'accord, mais sur cette question, je serai sans équivoque. La protection des enfants, de la famille et de ses propres enfants lui tient énormément à cœur, et elle ne fait aucun compromis. Je la vois de temps à autre avec ses enfants à la salle de réunion du comité. Je n'ai donc pas été surpris que la députée choisisse un projet de loi d'initiative parlementaire comme le projet de loi S-209.

Le projet de loi tient compte de tous les points de vue. Un autre parti de l'opposition à la Chambre a dit qu'il appuierait le renvoi du projet de loi au comité. C'est à l'étape de l'étude en comité que les projets de loi font l'objet d'une analyse en profondeur et d'une étude détaillée. Comme les députés le savent, à cette étape, il est possible d'apporter des amendements qui sont parfois nécessaires. Par conséquent, je n'ai pas hésité à dire que j'appuierais le projet de loi S-209. Encore une fois, je doute qu'il y ait un seul député à la Chambre qui n'appuie pas les objectifs du projet de loi S-209.

En même temps, je sais très bien que le gouvernement a présenté deux projets de loi, le projet de loi C-34 et le projet de loi C-36. Certains diront que, dans le domaine qui pose problème, ils sont plus complets que le projet de loi d'initiative parlementaire dont nous débattons actuellement. Néanmoins, tous les trois visent à infliger de réelles sanctions à ceux qui prennent des décisions ayant pour conséquence d'exposer des jeunes à de la pornographie.

• (1825)

J'ai l'impression que le contexte qui nous apporte ce projet de loi d'initiative parlementaire est bien compris par les gens et les amène à l'appuyer. Pour ma part, comme je l'ai indiqué, j'appuierai le projet de loi lorsqu'il sera mis aux voix, après que le comité l'aura renvoyé à la Chambre. J'ai hâte que le comité entreprenne son étude afin que des témoins puissent être entendus et qu'une analyse très rigoureuse du projet de loi ait lieu.

Comme je l'ai indiqué dans mes observations précédentes, les projets de loi S-209, C-34 et C-36 ont une orientation à laquelle tous les députés souscriront, je suppose. Cependant, il est extrêmement important que nous puissions appuyer tous les aspects du projet de loi, ce qui nécessite que nous en débattions franchement. À mon avis, le projet de loi S-209 mérite de faire l'objet d'une analyse plus approfondie, et celle-ci doit être effectuée par un comité. C'est pourquoi je vais appuyer ce projet de loi. Il y aura des discussions sur les effets des projets de loi d'initiative ministérielle par rapport aux projets de loi d'initiative parlementaire, mais pour revenir à ce que j'ai dit tout à l'heure, il s'agit d'un sujet qui devrait faire consensus parmi les députés, donc, ils devraient appuyer le renvoi du projet de loi à un comité afin qu'il puisse servir de complément aux projets de loi du gouvernement et que certaines dispositions puissent être améliorées.

Je crois que mon temps de parole tire à sa fin, mais le projet de loi est suffisamment éloquent. Je souscris aux observations formulées par les intervenants qui se sont exprimés plus tôt au sujet du projet de loi. J'attends avec impatience la suite du débat.

• (1830)

Le vice-président: La période réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée et l'affaire retombe au bas de l'ordre de priorité du Feuilleton.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour demander des précisions concernant la réponse que j'ai reçue plus tôt au cours de la session au sujet du coût de la vie. Je sais que mon collègue de Whitby répondra à la question que je vais lui poser. Nous avons eu de nombreuses joutes partisans animées au fil des ans.

J'aimerais ramener la question à mes concitoyens, car à 14 h 3 aujourd'hui, j'ai reçu un courriel d'une dame âgée de ma circonscription. Je vais le lire et parler des problèmes liés au coût de la vie auxquels les gens doivent faire face afin que nous puissions discuter concrètement de la réalité quotidienne de nos concitoyens.

Je cite: « J'ai 74 ans et mon mari a 75 ans. Nous ne recevons aucun supplément du gouvernement fédéral. Quand je dis « nous », je parle des aînés qui ont payé des impôts sur tout l'argent qu'ils ont réussi à économiser au cours de leurs années de travail tout en payant les frais de garde et la nourriture de leurs enfants. Cet argent devait nous permettre de vivre pendant notre retraite. À quoi a servi tout ce dur labeur pour que nous puissions profiter de nos vieux jours? Nous devons encore économiser sur tout pour réussir à nous nourrir et à nous loger.

« Les libéraux parlent sans cesse de tout ce qu'ils ont fait pour tout le monde, y compris les aînés, pour que les gens aient les moyens de se nourrir. Ce sont des balivernes. « Regardez combien de personnes sont inscrites au programme de soins dentaires pour les aînés », disent-ils. Tout cela est bien beau, mais combien de personnes inscrites au registre y sont vraiment admissibles? C'est ce chiffre qui compte vraiment. Mon mari et moi sommes inscrits, mais nous n'y sommes pas admissibles à cause de notre revenu combiné. Sans les investissements que nous avons faits pendant plus de 40 ans, nous n'aurions pas les moyens de prendre notre retraite. Pour ne rien arranger, les revenus de placements sont tous imposables.

« Je m'excuse pour cette longue diatribe. Je suis tellement énermée lorsque les libéraux répètent qu'ils nous aident, mais que le prix de tout continue d'augmenter et que notre revenu reste le même. Continuez votre bon travail. Janet. »

La question que je me pose, pour Janet, c'est...

Des voix: Oh, oh!

Warren Steinley: Les députés d'en face me chahutent, ce qui est intéressant.

Monsieur le Président, les députés libéraux devraient écouter quand Janet dit qu'elle et son mari ne sont pas admissibles au programme de soins dentaires. Voilà comment agissent les libéraux: ils

Motion d'ajournement

rejetent du revers de la main ce que les Canadiens ordinaires leur disent et les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Voici ce que j'aimerais demander à mon ami de Whitby, qui, à mon avis, est ici pour les bonnes raisons, même si nous avons des opinions différentes.

Chaque jour, pendant la période des questions, les libéraux se lèvent et disent: « Oh, mais il y a un programme de soins dentaires. » Les aînés comme Janet et son mari n'y sont toutefois pas admissibles en raison de leur revenu de retraite, ce qui fait qu'ils ne reçoivent rien. Ces aînés sont frustrés car ils ne bénéficient aucunement de ces programmes, mais leurs revenus sont quand même imposés pour financer des programmes qui serviront à d'autres. C'est une situation vraiment difficile pour eux.

Qu'est-ce que Ryan aimerait répondre à Janet en ce moment?

Le vice-président: Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Finances, je rappelle amicalement aux députés de ne pas désigner leurs collègues par leur prénom à la Chambre.

Cela dit, le secrétaire parlementaire a la parole.

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, le député de Regina—Lewvan et moi avons eu quelques échanges partisans animés, ce qui fait partie du jeu à la Chambre. Je sais qu'il est bon joueur. Nous avons été de nombreuses fois en désaccord, mais au fond, nous nous respectons mutuellement, et je le salue.

Le gouvernement est conscient que nous sommes plus forts quand nous prenons soin les uns des autres et que nous veillons à ce que chacun ait la possibilité d'améliorer son sort. Cela vaut pour les aînés, mais aussi pour l'ensemble de la population, et le gouvernement s'efforce de rendre la vie plus abordable pour tous les Canadiens.

Je pense à l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui aide 12 millions de Canadiens au moyen de versements. Les députés auront remarqué qu'il s'agit de l'ancien remboursement de la TPS, mais il a été considérablement augmenté. En moyenne, une famille ordinaire à deux revenus reçoit 1 890 \$, ce qui n'est pas négligeable. C'est même une aide conséquente pour de nombreuses familles. À compter de juillet, le montant versé augmentera de 25 % sur 5 ans, et le supplément sera indexé à l'inflation. Cela signifie que les paiements versés chaque année suivront les augmentations futures de l'indice des prix à la consommation. Ce n'est là qu'une des nombreuses mesures que nous avons prises.

Il y a aussi l'Allocation canadienne pour enfants, la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, le Supplément de revenu garanti et bien d'autres encore. Le député d'en face a parlé des soins dentaires. Nous avons également augmenté la Sécurité de la vieillesse de 10 % pour les aînés lors d'un précédent mandat. Ce sont là des changements importants qui ont renforcé le filet de sécurité sociale au Canada et qui ont aidé des familles aux quatre coins du pays.

Motion d'ajournement

Parlons des baisses d'impôts et de taxes. La première mesure prise par le gouvernement sous l'actuel premier ministre a été une réduction de l'impôt sur le revenu pour 22 millions de Canadiens. Nous avons éliminé la taxe sur le carbone à la consommation. Nous avons suspendu la taxe d'accise sur les carburants pour l'été et, tout récemment, nous avons déposé un projet de loi visant à prolonger cette mesure de cinq mois supplémentaires, jusqu'en janvier 2027. Je suis certain que le député d'en face conviendra qu'il s'agit là de mesures concrètes qui font faire des économies aux Canadiens. Je sais que ses concitoyens ne l'ont pas élu afin qu'il vote contre ce genre de mesures pour ensuite dénoncer les libéraux en affirmant qu'ils n'en font pas assez pour les plus vulnérables.

Le député d'en face peut-il expliquer à ses concitoyens pourquoi il vote contre toutes les mesures visant à améliorer le soutien aux aînés, aux familles, aux mères célibataires et à l'ensemble des Canadiens pour alléger le coût de la vie, y compris des mesures généralisées qui réduisent le fardeau fiscal des Canadiens? Il me semble que les conservateurs ont toujours défendu les allègements fiscaux. Sous la direction du premier ministre, nous n'avons fait qu'abolir, suspendre et réduire les taxes et impôts. Pourquoi le député d'en face s'opposerait-il à un allègement fiscal pour ses concitoyens?

• (1835)

Warren Steinley: Monsieur le Président, je me réjouis de certaines des réponses du député. Lui et moi débattons un autre jour du nombre de fois où il a voté en faveur de la taxe sur le carbone pour les consommateurs et du fait qu'il a été l'un de ses principaux défenseurs jusqu'à ce qu'il comprenne qu'elle nuisait à ses chances d'être réélu. Comme il s'est rendu compte que c'était une mesure très impopulaire, il a décidé de s'y opposer au lieu de la soutenir.

J'approuve aussi la réduction de la taxe sur l'essence. Nous en avons parlé pendant des années. Au cours de la dernière session, le député a voté quatre ou cinq fois contre la réduction de la taxe sur l'essence, lorsque les conservateurs ont présenté une motion semblable au projet de loi C-38 que viennent de présenter les libéraux. Il a voté contre cette motion il n'y a pas si longtemps.

Le député est secrétaire parlementaire du ministre des Finances. J'aime bien avoir ce débat et ces échanges, car il a parlé de toute une série de programmes. Combien cela coûterait-il aux libéraux s'ils réduisaient les taxes et impôts pour que les gens aient plus d'argent dans leurs poches et éliminaient certains de ces programmes?

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, le député d'en face sait que nous sommes engagés dans une guerre commerciale. Le pays fait face à des difficultés importantes, et nous avons utilisé de manière responsable notre capacité financière pour investir dans l'économie canadienne, qui est en pleine croissance. La croissance du PIB a atteint 3,3 % au dernier trimestre, ce qui est considérable. Le gouvernement a diversifié ses échanges commerciaux en signant 20 nouveaux accords commerciaux. La création d'emplois au Canada a progressé deux fois plus vite qu'aux États-Unis, avec 217 000 nouveaux emplois nets chez nous. Les salaires ont augmenté plus rapidement que l'inflation, et nous avons enregistré deux mois consécutifs de croissance du PIB réel par habitant.

Et cela ne tient pas compte des 500 milliards de dollars de nouveaux engagements qu'ont pris les institutions financières et les fonds de pension canadiens en vue d'investir leurs capitaux ici, au Canada, et de contribuer à la construction des infrastructures, ainsi qu'à la croissance économique dont tous les Canadiens ont besoin pour bénéficier d'un meilleur niveau de vie.

LA SANTÉ

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Monsieur le Président, l'ancien PDG d'Inforoute Santé du Canada, Michael Green, a été congédié après que les conservateurs ont mis au jour le rôle qu'il a joué dans le scandale de 300 millions de dollars de PrescriptTion. Nous avons mis la main sur sa lettre de congédiement. M. Green a reçu une indemnité de départ extrêmement généreuse comprenant un an de salaire avec avantages sociaux, des mois de cotisations de retraite, des mois d'allocations d'automobile, des indemnités de congé, des primes au rendement et une autre prime après avoir été congédié pour son gâchis de 300 millions de dollars.

La ministre de la Santé a un représentant qui siège au conseil d'Inforoute Santé du Canada. Ma question est donc simple: est-ce que le représentant de la ministre de la Santé a voté en faveur du versement de cette indemnité de départ pour le moins généreuse au PDG de PrescriptTion, oui ou non?

• (1840)

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Riding Mountain de me donner l'occasion de répéter ce qu'a déclaré la ministre de la Santé à ce sujet en juin dernier. Comme c'était la dernière journée avant que la Chambre s'ajourne pour l'été, il n'avait peut-être pas entendu la réponse, alors je vais citer la déclaration de la ministre.

Inforoute a été créée en 2001 avec pour mandat d'éliminer les entraves au sein de notre système de santé, de moderniser l'infrastructure des données de santé et d'améliorer l'accès, la qualité et la productivité des soins pour tous les Canadiens.

Cependant, même si de nombreux Canadiens ont pu bénéficier du travail d'Inforoute, d'importantes questions ont été soulevées ces derniers mois concernant la responsabilité et l'optimisation des ressources.

Ainsi, afin d'être assuré[e] qu'Inforoute est l'organisme le mieux placé pour remplir son mandat de manière efficace et efficiente tout en apportant de la valeur ajoutée aux Canadiens, la ministre de la Santé a ordonné le lancement d'un examen en plusieurs phases. Cet examen comprendra un audit indépendant réalisé par une tierce partie, ainsi qu'un examen stratégique complet des structures de gouvernance et des opérations de l'organisation.

La première phase évaluera la conformité d'Inforoute par rapport aux modalités de son accord de contribution, suivie d'un examen stratégique plus large qui portera, entre autres, sur le modèle de financement de l'organisation, la mise en œuvre de ses programmes, son efficacité, son mandat, ses statuts, ses politiques d'entreprise, son cadre de gouvernance, la direction générale et les pratiques de rémunération, ainsi que ses mécanismes de suivi et de rapport.

Des consultations avec les parties prenantes seront également menées afin de mieux cerner les atouts d'Inforoute, les possibilités d'amélioration et son rôle au sein de l'écosystème de santé au Canada.

Alors que notre gouvernement s'efforce d'éliminer les entraves au sein de notre système de santé, cet examen permettra de s'assurer qu'Inforoute adopte les meilleures pratiques et que toutes les mesures possibles soient prises pour mettre en place un système de données de santé moderne et responsable, capable d'améliorer les soins prodigués à l'ensemble des Canadiens.

Le processus d'examen débutera immédiatement et se poursuivra au cours des prochains mois. Une fois celui-ci achevé, le gouvernement du Canada publiera les principales conclusions et présentera les prochaines étapes.

Est-ce suffisant? Je laisserai la vérificatrice générale répondre à cette question, car, un peu plus d'une semaine après que la ministre eut fait cette déclaration, la vérificatrice générale a déclaré: « Santé Canada nous a informés qu'il prévoyait de mener un examen d'Inforoute Santé du Canada. Je suis d'avis que mener une vérification de gestion à ce stade-ci serait redondant et n'apporterait donc qu'une valeur ajoutée limitée aux parlementaires et aux Canadiens. »

Étant donné que le député de Mont-Riding siégeait au comité de la santé lorsque celui-ci a demandé à la vérificatrice générale d'examiner la question, j'espère que la réponse de la vérificatrice générale lui suffira. Des évaluations du programme menées par des tiers sont en cours. Il faut permettre à ce travail important de se dérouler à l'abri du genre d'ingérence politique que les conservateurs préconisent et pour laquelle ils sont connus.

Dan Mazier: Monsieur le Président, les libéraux n'ont pas répondu à ma question. Le député n'a cessé de parler de la piste de la vérificatrice. Il n'a pas répondu à ma question. Elle portait sur l'indemnité de départ accordée au PDG qui a supervisé l'échec du projet Prescripton, qui a coûté 300 millions de dollars.

Une fonctionnaire de la ministre de la Santé siège au conseil d'administration d'Inforoute Santé du Canada. Ma question était simple: la représentante de la ministre de la Santé a-t-elle voté en faveur de l'indemnité de départ colossale accordée au PDG de Prescripton, oui ou non?

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, j'ai mentionné que l'examen en cours porte entre autres sur toutes les structures de gouvernance, les régimes de rémunération, la direction, le rendement, et cetera.

Les conservateurs voulaient que la vérificatrice générale se penche sur ce dossier. Cette dernière a dit très clairement que, selon elle, les mesures annoncées par la ministre sont suffisantes, et qu'un examen de son bureau serait un exercice redondant. Comme la ministre l'a indiqué, l'examen et la vérification par un tiers sont en cours. Nous avons hâte de voir les résultats.

LES SERVICES PUBLICS ET L'APPROVISIONNEMENT

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, j'ai une question au sujet de la corruption entourant le désormais tristement célèbre bail du gouvernement libéral auprès de Maritime Launch Services pour un soi-disant port spatial. Nous savons que le gouvernement a conclu ce bail en dépit du fait que Maritime Launch Services n'avait jamais lancé quoi que ce soit dans l'espace. En effet, Maritime Launch Services ne faisait pas grand-chose parce que c'était une entreprise pratiquement en faillite, qui a subi une perte de 47 millions de dollars et dont les recettes ne s'élevaient qu'à 15 000 \$ en 2025.

Il n'est donc pas étonnant que la valeur des actions de Maritime Launch Services ait été pratiquement nulle, mais les libéraux ont conclu le contrat de location du soi-disant port spatial le 16 mars dernier et, de façon assez commode, ils ont antidaté le bail d'une année complète, à 2025, transférant 20 millions de dollars de fonds publics à Maritime Launch Services sans que l'entreprise ait fourni ni travail ni valeur, ce qui revenait à renflouer Maritime Launch Services.

Quelle en a été la conséquence? Ô surprise, la valeur des actions de Maritime Launch Services a bondi et, aussitôt, avant trois semaines, le président du conseil d'administration a vendu 3 millions d'actions qui ne valaient rien auparavant, empochant 1,8 million de dollars. Du jour au lendemain, il est devenu millionnaire.

Les députés savent-ils comment on appelle cela? On appelle cela le « pump and dump », qui veut dire « gonfler, puis liquider ». Les députés savent-ils comment on appelle également cette pratique? On appelle cela de la « corruption ». Les libéraux ont laissé cette situation se produire parce qu'ils n'ont pas pris les mesures les plus élémentaires pour empêcher ce genre de spéculation d'initiés, comme, par exemple, exiger un accord de non-divulgence. Pour

Motion d'ajournement

quoi ne l'ont-ils pas fait? Pourquoi ont-ils laissé cela se produire? Est-ce parce que ce genre de corruption fait partie des pratiques courantes chez les libéraux?

● (1845)

[Français]

Sherry Romanado (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il est question de la façon dont nous développons les capacités souveraines qui contribuent à la défense et à la sécurité du Canada ainsi qu'à notre économie et à notre avenir. L'une de ces capacités est le lancement spatial souverain, qui est clairement énoncé dans la toute première Stratégie industrielle de défense du Canada.

Le Canada est le seul pays du G7 qui ne dispose pas d'une capacité souveraine de lancement spatial. Pour un pays qui possède une aussi longue tradition de réussite dans le domaine spatial, il s'agit d'une lacune stratégique.

[Traduction]

Les systèmes spatiaux soutiennent désormais des services essentiels dans les domaines militaire, gouvernemental et civil. Disposer de notre propre capacité de lancement permet au Canada d'exercer un plus grand contrôle sur la manière et le moment où nous mettons en orbite des infrastructures essentielles. L'année dernière, le ministère de la Défense nationale a examiné les options au pays, en tenant compte de divers facteurs, notamment l'état de préparation sur le plan de la réglementation, la pertinence géographique, les besoins opérationnels et la capacité globale de soutenir les objectifs spatiaux à long terme du Canada. Maritime Launch Services satisfaisait aux exigences en matière d'environnement et de sécurité aérospatiale. L'entreprise présentait également un niveau de préparation conforme aux objectifs plus généraux en matière de défense et d'économie définis dans la Stratégie industrielle de défense.

[Français]

Comme pour toute décision touchant l'approvisionnement du gouvernement, le ministère de la Défense nationale a conclu cette entente dans le respect des règles établies en matière d'éthique, de conflits d'intérêts et de reddition de comptes.

L'honorable député a également remis en question la valeur de cet investissement. Or il s'agit de bien plus que l'accès à un simple terrain. Cet investissement vise à doter le Canada de l'infrastructure nécessaire pour effectuer des lancements à partir de notre propre territoire. Il vise aussi à réduire notre dépendance à l'égard de fournisseurs étrangers et à renforcer notre capacité à gérer de façon autonome nos capacités spatiales.

[Traduction]

Après avoir évalué les options, nous avons jugé que l'utilisation de terres de la Couronne provinciale constituait un moyen approprié et peu risqué d'assurer un accès sécurisé à un site de lancement tout en évitant les coûts, les retards et les défis supplémentaires associés à tout processus d'acquisition de terres fédérales.

Le site situé près de Canso, en Nouvelle-Écosse, offre des avantages considérables, comme l'accès à la haute mer, ce qui est souhaitable pour les lancements spatiaux. Il offre également une gamme complète de trajectoires de lancement pour l'observation de la Terre, les satellites de communication et les activités futures de défense.

Motion d'ajournement

L'investissement crée également des débouchés économiques. Notre entente avec MLS exige que 90 % des fonds du projet soient dépensés au Canada ou auprès d'entreprises canadiennes. Ainsi, la grande majorité de cet investissement de 200 millions de dollars soutiendra les travailleurs et les collectivités du Canada.

Le Canada attire actuellement des investissements records pour la recherche-développement dans le secteur spatial de la part de ces entreprises, et des projets comme celui-ci indiquent que le Canada pose les bases nécessaires pour soutenir ces investissements et garantir des possibilités futures. Ce projet offre également au Canada l'occasion d'offrir des services de lancement spatial tant à des entreprises commerciales qu'à nos alliés.

Nous pouvons être fiers de l'héritage du Canada dans l'espace. Du bras canadien aux technologies satellitaires de pointe, des générations de Canadiens ont toujours été à l'avant-garde de l'innovation et de l'exploration. Pour bâtir un Canada fort, il faut investir dans les technologies qui façonneront l'avenir. Le secteur spatial canadien en pleine croissance crée de bons emplois, renforce la souveraineté et fait en sorte que les Canadiens demeurent des chefs de file en matière d'innovation pour les décennies à venir.

● (1850)

Michael Cooper: Monsieur le Président, ma question portait sur l'opération de gonflage et de largage. Elle portait sur la corruption.

Le gouvernement libéral a versé 20 millions de dollars à Maritime Launch Services pour renflouer cette entreprise au bord de la faillite, puis le président du conseil d'administration a immédiatement vendu 3 millions de ses actions et empoché 1,8 million de dollars.

Est-ce que la secrétaire parlementaire trouve ça normal? Est-ce monnaie courante chez les libéraux? Comment la secrétaire parlementaire peut-elle justifier ce genre de corruption?

[Français]

Sherry Romanado: Monsieur le Président, soyons clairs. Une capacité souveraine de lancement spatial est un impératif stratégique pour le Canada. Aujourd'hui, le Canada est le seul pays du G7 qui ne dispose pas de sa propre capacité de lancement spatial. Nous sommes en train de combler cette lacune stratégique. Notre approche permet au Canada d'exercer un plus grand contrôle sur les infrastructures spatiales essentielles.

[Traduction]

Il s'agit de bâtir un Canada fort. Il s'agit d'investir dans l'industrie canadienne, de libérer le plein potentiel de notre économie de l'innovation et de créer des emplois de qualité ici, chez nous. Il s'agit de développer les infrastructures et les capacités essentielles qui renforcent notre souveraineté, améliorent notre sécurité et soutiennent une économie canadienne plus résiliente.

Nous construirons au Canada, nous investirons dans les travailleurs canadiens et dans l'innovation canadienne, et nous veillerons à ce que le Canada demeure un chef de file fort, souverain et digne de confiance dans le domaine spatial.

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 52.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 24 septembre 2026

AFFAIRES COURANTES		Dzerowicz	9855
La vérificatrice générale du Canada		Patzer	9856
Le Président	9849	Bonin	9856
Les comités de la Chambre		Bardeesy	9857
Procédure et affaires de la Chambre		Deltell	9857
Bittle	9849	Lamoureux	9859
Motion d'adoption	9849	Simard	9859
Adoption de la motion	9849	Patzer	9859
Pétitions		Bragdon	9859
Les pensionnats autochtones		Blois	9861
Gazan	9849	Bonin	9861
L'immigration et la citoyenneté		Patzer	9861
Jansen	9850	Noormohamed	9862
L'aide médicale à mourir		Barlow	9863
Jansen	9850	Thériault	9863
Les réseaux sociaux		Petitpas Taylor	9864
Ramsay	9850	May	9864
La sécurité publique		Nathan	9864
Gill (Abbotsford—Langley-Sud)	9850	Bailey	9866
La Transcanadienne		Thériault	9866
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)	9850	Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	9866
Le bilinguisme dans les Forces canadiennes		Barlow	9866
Paul-Hus	9850	Ross	9866
Bourse d'études canadienne		Powlowski	9868
Vis	9850	Kwan	9868
Le système de radar transhorizon		Epp	9868
Dowdall	9851	Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	9868
L'aide médicale à mourir		Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	9869
Falk (Provencher)	9851	Dalton	9870
L'immigration et la citoyenneté		Simard	9870
Chagger	9851	May	9871
Les résidences officielles		Kwan	9871
May	9851	Danko	9871
L'aide médicale à mourir		Dalton	9873
Genuis	9851	Desrochers	9873
Le Falun Gong		May	9873
Genuis	9852	Deschênes-Thériault	9873
Questions au Feuilleton		Deltell	9875
Lamoureux	9852	Thériault	9875
ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT		St-Pierre	9875
Loi visant à bâtir un Canada fort		Kelly	9876
Projet de loi C-39. Deuxième lecture	9852	Lamoureux	9877
Blois	9852	Simard	9877
Genuis	9854	Bailey	9878
Thériault	9854	Mahal	9878
Clark	9854	Lamoureux	9879
		Gill (Brampton-Ouest)	9879
		Simard	9879
		Baber	9879
		Lamoureux	9881
		DeRidder	9881
		Sgro	9881
		Bonin	9882
		Ramsay	9883
		Caputo	9883
		Thériault	9884

Leslie	9884	Poilievre	9890
Albas	9886	Carney	9891
		Poilievre	9891
		Carney	9891
		Poilievre	9891
		Carney	9891
		Poilievre	9891
		Carney	9891
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS			
Les pensionnats autochtones		Les relations intergouvernementales	
Gazan	9886	Blanchet	9891
La réponse aux changements climatiques		Carney	9891
Miedema	9886	Blanchet	9891
Les droits de propriété		Carney	9891
Van Popta	9886	Blanchet	9891
La fête de la mi-automne		Carney	9892
Ehsassi	9887	La fiscalité	
Eudore Fortin		Poilievre	9892
Hardy	9887	Carney	9892
Honoré-Mercier		Poilievre	9892
St-Pierre	9887	Champagne	9892
L'exposition à la pornographie		Poilievre	9892
Viersen	9887	Champagne	9892
La Fête de la mi-automne		L'économie	
Yip	9888	Poilievre	9892
La sécurité publique		Hajdu	9893
Gill (Abbotsford—Langley-Sud)	9888	Poilievre	9893
Vague de cirque		Gainey	9893
Gaudreau	9888	Poilievre	9893
Oliver Jones		van Koeverden	9893
Sari	9888	Poilievre	9893
Le Parti conservateur du Canada		Long	9893
Ross	9888	L'environnement	
La protection civile		Bonin	9893
Royer	9889	Dabrusin	9894
Le Parti conservateur du Canada		Bonin	9894
Block	9889	Dabrusin	9894
La lutte contre l'insécurité alimentaire		La sécurité publique	
Guay	9889	Paul-Hus	9894
Le Parti conservateur du Canada		Anandasangaree	9894
Rood	9889	Paul-Hus	9894
Le programme PSA Detect and Protect		Housefather	9894
Fonseca	9889	Rowe	9894
		Anandasangaree	9894
		Rowe	9895
		Thompson	9895
		Gill (Abbotsford—Langley-Sud)	9895
		Sahota	9895
QUESTIONS ORALES			
Condoléances		Les affaires autochtones	
Poilievre	9890	Idlout	9895
Carney	9890	Alty	9895
La fiscalité		L'économie	
Poilievre	9890	Kramp-Neuman	9895
Carney	9890	Hajdu	9895
Poilievre	9890	Kramp-Neuman	9895
Carney	9890	Hajdu	9896
Poilievre	9890	Goodridge	9896
Carney	9890	Olszewski	9896
Poilievre	9890	Goodridge	9896
Carney	9890	Olszewski	9896

Cody	9896	Bailey	9906
Robertson	9896	Beaulieu	9906
Cody	9896	Johns	9906
Robertson	9897	Lamoureux	9906
Vien	9897	Lantsman	9906
Gainey	9897	Lamoureux	9908
Vien	9897	Champoux	9908
Gainey	9897	Johns	9908
Godin	9897	Bailey	9908
Gainey	9897	Kelloway	9909
Les affaires autochtones		Albas	9910
Eyolfson	9897	Larouche	9910
Gull-Masty	9897	Tesser Derksen	9911
La fiscalité		Seeback	9911
Majumdar	9898	Lamoureux	9912
Dabrusin	9898	Champoux	9912
Barlow	9898	Viersen	9913
MacDonald (Malpeque)	9898	Lamoureux	9913
Anstey	9898	Champoux	9914
Thompson	9898	DeRidder	9915
L'intelligence artificielle		Johns	9915
Sawatzky	9898	Perron	9915
Solomon	9898	Fergus	9916
Les pêches et les océans		Albas	9917
Small	9899	Chagger	9917
Thompson	9899	Fergus	9917
Les transports		AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS	
Kwan	9899	Loi sur la protection des jeunes contre l'exposition à la	
MacKinnon	9899	pornographie	
Les affaires autochtones		Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	9918
Gazan	9899	Projet de loi S-209. Deuxième lecture	9918
Alty	9899	Lamoureux	9920
Les travaux de la Chambre		Larouche	9920
Scheer	9899	Viersen	9921
MacKinnon	9900	Noormohamed	9921
ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT		Larouche	9923
Loi visant à bâtir un Canada fort		Cobena	9924
Projet de loi C-39. Deuxième lecture	9900	Morrissey	9926
Goodridge	9900	MOTION D'AJOURNEMENT	
Champoux	9901	L'économie	
Sari	9902	Steinley	9927
Johns	9902	Turnbull	9927
Sari	9902	La santé	
Johns	9903	Mazier	9928
Bailey	9904	Turnbull	9928
Larouche	9904	Les services publics et l'approvisionnement	
Idlout	9904	Cooper	9929
Gasparro	9904	Romanado	9929

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>